

Notes sur le livre du Lévitique

C.H. Mackintosh

« Toute Écriture est inspirée de Dieu »
(2 Tim. 3, 16)

Table des matières

Chapitre 1
Chapitre 2
Chapitre 3
Chapitre 4 à chapitre 5, 13
Chapitre 5, 14 à 26
Chapitres 6 et 7
Chapitres 8 et 9
Chapitre 10
Chapitre 11
Chapitre 12
Chapitres 13 et 14
Chapitre 15
Chapitre 16
Chapitre 17
Chapitres 18 à 20
Chapitres 21 et 22
Chapitre 23
Chapitre 24
Chapitre 25
Chapitre 26
Chapitre 27

Chapitre 1

Avant d'entrer dans les détails du sujet qui va nous occuper nous avons à considérer d'abord la position que prend l'Éternel dans le livre du Lévitique, et ensuite l'ordre dans lequel s'y succèdent les offrandes qui font l'objet de la première partie du livre.

« Et l'Éternel appela Moïse, et lui parla, de la tente d'assignation ». Il avait parlé du haut du Sinaï, et la position qu'il avait ainsi prise sur la sainte montagne imprimait à Ses communications un caractère particulier. De la montagne en feu, Dieu donna « une loi de feu » [Deut. 33, 2], mais dans le Lévitique, l'Éternel parle « du milieu du tabernacle d'assignation » que nous avons vu dresser à la fin du livre précédent. « Et il dressa le

parvis tout autour du tabernacle et de l'autel, et mit le rideau à la porte du parvis. Et Moïse acheva l'œuvre. Et la nuée couvrit la tente d'assignation, et la gloire de l'Éternel remplit le tabernacle... car la nuée de l'Éternel était sur le tabernacle le jour, et un feu y était la nuit, aux yeux de toute la maison d'Israël, dans toutes leurs traites » (Ex. 40, 33-38).

Or, le tabernacle était l'habitation de Dieu, en grâce. L'Éternel pouvait y établir Sa demeure, parce qu'Il y était entouré, de tous côtés, de ce qui représentait d'une manière vivante le fondement de Ses rapports avec Son peuple. S'Il fût venu au milieu d'Israël dans la gloire terrible, dans laquelle Il s'était révélé sur la montagne de Sinaï, ce n'eût pu être que pour « les consumer en un moment comme un peuple de cou roide » [Ex. 33, 5]. Mais l'Éternel se retira en dedans du voile, type de la chair de Christ (Héb. 10, 20), et prit place au-dessus du propitiatoire, où le sang de l'expiation, et non « la rébellion et le cou roide » d'Israël (Deut. 31, 27), se présentait à Sa vue et répondait aux exigences de Sa nature. Ce sang, apporté dans le sanctuaire par le souverain sacrificateur, était le type du sang plus précieux qui purifie de tout péché ; et bien qu'Israël selon la chair ne discernât rien de tout cela, ce sang, néanmoins, justifiait Dieu de demeurer au milieu de Son peuple ; il sanctifiait « pour la pureté de la chair » (Héb. 9, 13).

Telle est donc la position que l'Éternel occupe dans le Lévitique, position qu'il ne faut pas oublier, si l'on veut avoir une juste intelligence des communications que ce livre renferme. Ces communications portent toutes l'empreinte d'une inflexible sainteté, jointe à la grâce la plus pure. Dieu est saint, n'importe le lieu d'où Il parle. Il était saint sur la montagne de Sinaï, et Il était saint au-dessus du propitiatoire ; mais, dans le premier cas, Sa sainteté était liée à « un feu dévorant », tandis que, dans le second cas, elle était unie à la grâce patiente. Or, l'union de la parfaite sainteté et de la parfaite grâce est ce qui caractérise la rédemption qui est dans le Christ Jésus ; rédemption qui se trouve préfigurée de diverses manières dans le livre du Lévitique. Il faut que Dieu soit saint, encore que ce doive être dans la condamnation éternelle des pécheurs impénitents ; mais la pleine révélation de Sa sainteté, dans le salut des pécheurs, fait éclater dans les cieux un concert de louanges : « Gloire à Dieu dans les lieux très hauts ; et sur la terre, paix ; et bon plaisir dans les hommes ! » (Luc 2, 14). Cette doxologie, ou cet hymne de louange, n'aurait pu retentir quand fut donnée « la loi du feu » ; car si, comme nous n'en pouvons douter, à la loi de Sinaï se liait la « gloire à Dieu dans les lieux très hauts », cette loi n'apportait point de « paix sur la terre », ni de « bon plaisir dans les hommes », attendu qu'elle était la déclaration de ce que les hommes devaient être avant que Dieu pût prendre plaisir en eux. Mais lorsque « le Fils » prit place, comme homme, sur la terre, les intelligences célestes purent exprimer la pleine satisfaction du ciel en Lui, comme en Celui dont la personne et l'œuvre pouvaient unir, de la manière la plus parfaite, la gloire divine et la bénédiction de l'homme.

Nous devons dire un mot, maintenant, sur l'ordre dans lequel les offrandes se suivent dans les premiers chapitres de notre livre. Dieu met au premier rang l'holocauste, et termine par le sacrifice pour le délit ; Il finit par là où nous commençons. Cet ordre est remarquable et très instructif. Quand, pour la première fois, l'épée de la conviction entre dans l'âme, la conscience recherche les péchés passés qui pèsent sur elle ; la mémoire porte ses regards en arrière sur les pages de la vie écoulée, et les voit noircies par d'innombrables transgressions contre Dieu et contre les hommes. À cette période de son histoire, l'âme est moins occupée de la source dont ces transgressions sont procédées, que du fait accablant et palpable que tel ou tel acte a été effectivement commis par elle ; c'est pourquoi elle a besoin de savoir que Dieu, dans Sa grâce, a donné un sacrifice, en vertu duquel « toute faute » peut être gratuitement « pardonnée » (Col. 2, 13) ; et ce sacrifice, Dieu nous le présente dans « l'offrande pour le délit ».

Mais, à mesure que l'âme progresse dans la vie divine, elle devient consciente que ces *péchés* qu'elle a commis ne sont que les rejets d'une racine, les jets d'une source, et de plus que c'est le péché dans la chair qui est cette racine ou cette source. Cette découverte conduit à un travail intérieur bien plus profond encore, et que rien ne peut apaiser si ce n'est une intelligence, plus profonde aussi, de l'œuvre de la croix, en laquelle Dieu Lui-même a « condamné *le péché dans la chair* » (Rom. 8, 3). Le lecteur remarquera qu'il n'est pas question, dans ce passage de l'épître aux Romains, des péchés dans *la vie*, mais de la racine dont ceux-ci sont provenus, savoir, « le *péché dans la chair* ». C'est là une vérité d'une immense importance. Christ n'est pas seulement « mort pour nos péchés, selon les Écritures » (1 Cor. 15, 3) ; mais Il a été « fait *péché* pour nous » (2 Cor. 5, 21). Telle est la doctrine du « *sacrifice pour le péché* ».

Or, quand, par la connaissance de l'œuvre de Christ, la paix est entrée dans le cœur et dans la conscience, nous pouvons nous nourrir de Christ, qui est le fondement de notre paix et de notre joie, dans la présence de Dieu. Jusque-là, jusqu'à ce que nous voyions toutes nos transgressions pardonnées et notre péché jugé, nous ne pouvons goûter ni paix, ni joie. Il faut que nous connaissions l'offrande pour le délit et l'offrande pour le péché, avant que nous puissions apprécier le sacrifice de prospérités ou de réjouissance et d'action de grâce. C'est pourquoi le rang auquel « le *sacrifice de prospérités* » est placé, répond à l'ordre selon lequel nous saisissons Christ spirituellement.

Le même ordre parfait se retrouve quant au rang assigné à « *l'offrande de gâteau* ». Quand une âme a été amenée à goûter la douceur de la communion spirituelle avec Christ, quand elle sait se nourrir de Lui, en paix et avec reconnaissance, dans la présence de Dieu, cette âme se sent pressée d'un ardent désir de connaître davantage les glorieux mystères de Sa personne ; et Dieu, dans Sa grâce, répond à ce désir par l'offrande de gâteau, type de la parfaite humanité de Christ.

Après tous les autres sacrifices, vient enfin « *l'holocauste* », le couronnement de tout, la figure de l'œuvre de la croix, accomplie sous le regard immédiat de Dieu, et étant l'expression de l'invariable dévouement du cœur de Christ. Nous étudierons plus loin tous ces sacrifices en détail ; nous ne faisons ici que considérer l'ordre relatif dans lequel ils sont placés, ordre vraiment admirable, de quelque côté que nous l'envisagions, et qui commence et finit par la croix. Si nous descendons de Dieu à nous, et que, suivant l'ordre extérieur, nous commençons par l'holocauste, nous voyons, dans cette offrande, Christ sur la croix, accomplissant la volonté de Dieu, faisant l'expiation, en se donnant Lui-même tout entier pour la gloire de Dieu. Si, au contraire, suivant l'ordre intérieur nous remontons de nous à Dieu et que nous commençons par l'offrande pour le délit, nous voyons, dans cette offrande, Christ sur la croix, portant nos péchés et les abolissant, selon la perfection de Son sacrifice expiatoire : partout, dans l'ensemble aussi bien que dans les détails, brillent l'excellence, la beauté et la perfection de la divine et adorable personne du Sauveur. Tout est fait pour réveiller dans nos cœurs un profond intérêt pour l'étude de ces types précieux, qui sont l'ombre dont le corps est en Christ. Que Dieu, qui nous a donné ce livre du Lévitique, veuille maintenant nous en fournir Lui-même aussi l'explication par l'Esprit en puissance vivante, en sorte que, quand nous l'aurons parcouru, nous bénissions Son nom pour tant de saisissantes images qu'Il nous aura montrées, de la personne et de l'œuvre de notre bienheureux Seigneur et Sauveur Jésus Christ, auquel soit la gloire, maintenant et à jamais. Amen.

L'holocauste ouvre ce livre : il nous présente un type de Christ « s'offrant lui-même à Dieu sans tache » (Héb. 9, 14) ; c'est pourquoi le Saint Esprit lui assigne la première place. Si le Seigneur Jésus s'est présenté pour accomplir l'œuvre glorieuse de l'expiation, c'est que l'objet suprême qu'Il poursuivait ardemment dans cette œuvre était la gloire de Dieu. « Voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté » (Ps. 40, 6-8). Ces paroles étaient la sublime devise de Jésus, dans chacun des actes, dans chacune des circonstances de Sa vie ; et

jamais elles ne trouvèrent une plus complète et frappante expression que dans l'œuvre de la croix. Quelle que puisse être la volonté de Dieu, Christ est venu pour faire cette volonté. Béni soit Dieu, nous savons quelle est notre part dans l'accomplissement de « cette volonté », car, par elle, nous sommes « sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes » (Héb. 10, 10). Toutefois l'œuvre de Christ se rapportait avant tout à Dieu. Christ trouvait Son bonheur à accomplir sur cette terre la volonté de Dieu. C'est ce que nul homme n'avait fait avant Lui. Par la grâce, quelques-uns avaient fait « ce qui est droit aux yeux de l'Éternel » (1 Rois 15, 5, 11 ; 14, 8) ; mais personne n'avait jamais fait la volonté de Dieu toujours, parfaitement, invariablement, sans hésitation. Le Seigneur Jésus fut l'homme obéissant, Il fut « obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix » (Phil. 2, 8). « Il dressa sa face résolument pour aller à Jérusalem » (Luc 9, 51) ; et, plus tard, en marchant du jardin de Gethsémané à la croix du Calvaire, Il exprimait le dévouement absolu de Son cœur par ces paroles : « La coupe que le Père m'a donnée, ne la boirai-je pas ? » (Jean 18, 11).

Or, il y avait certainement un parfum d'agréable odeur, dans ce dévouement absolu de Jésus à Dieu. Un homme parfait sur la terre, accomplissant la volonté de Dieu, même dans la mort, était pour le ciel un objet digne du plus haut intérêt. Qui pouvait sonder les profondeurs de ce cœur dévoué, qui se manifesta sous le regard de Dieu, à la croix ? Nul autre que Dieu, assurément ! Car, en ceci, comme en tout ce qui touche au mystère de Sa glorieuse personne, il est vrai que « personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père » (Matt. 11, 27) ; et nul ne peut connaître quoi que ce soit du Fils qu'autant que le Père le lui révèle. L'esprit de l'homme peut saisir, en quelque mesure, tout sujet quelconque de science « sous le soleil ». La science humaine est du domaine de l'intelligence de l'homme ; mais personne ne connaît le Fils qu'autant que le Père Le révèle, par la puissance du Saint Esprit, par la Parole écrite. Le Saint Esprit prend plaisir à révéler le Fils, à prendre les choses de Jésus, et à nous les montrer ; et ces choses nous les possédons dans toute leur beauté et leur plénitude dans l'Écriture. Il ne peut y avoir aucune nouvelle révélation, car le Saint Esprit rappela « *toutes choses* » au souvenir des apôtres et les conduisit dans « *toute la vérité* » (Jean 14, 26 ; 16, 13). Il ne peut rien y avoir de plus que « toute la vérité » ; ainsi, toute prétention à une révélation nouvelle, à un développement d'une vérité nouvelle, c'est-à-dire non contenue dans le canon des livres inspirés, n'est qu'un vain effort de l'homme qui voudrait ajouter quelque chose à ce que Dieu appelle « toute la vérité ». Le Saint Esprit peut, sans doute, développer et appliquer, avec une puissance nouvelle et extraordinaire, la vérité contenue dans l'Écriture ; mais c'est là, évidemment, quelque chose de tout différent de l'impie présomption qui abandonne le champ de la révélation divine pour trouver ailleurs des principes, des idées, ou des dogmes qui aient autorité sur la conscience.

Dans les évangiles, Christ nous est présenté sous les divers aspects de Son caractère, de Sa personne, et de Son œuvre ; et depuis que ces précieux documents existent, les enfants de Dieu, dans tous les âges, ont pris plaisir à y recourir et à s'abreuver de leurs révélations au sujet de Celui qui est l'objet de leur amour et de leur confiance, et auquel ils doivent tout pour le temps et l'éternité. Mais bien petit, comparativement, est le nombre de ceux qui ont jamais été amenés à considérer les rites et les cérémonies de l'économie lévitique, comme étant remplis des instructions les plus détaillées sur le même glorieux sujet. Les offrandes, du Lévitique en particulier, ont été envisagées trop souvent comme des documents surannés, concernant les coutumes juives, n'ayant aucune autre valeur pour nous et ne communiquant aucune lumière spirituelle à nos entendements. Il faut reconnaître pourtant que les pages du Lévitique, en apparence si peu attrayantes et si chargées de détails cérémoniels, ont, aussi bien que les sublimes oracles d'Ésaïe, leur place parmi « les choses qui ont été écrites auparavant » et qui ont été écrites « pour notre instruction » (Rom. 15, 4). Sans doute, il faut que nous étudions le contenu de ce livre, comme d'ailleurs toute l'Écriture, avec un esprit humble et dépouillé du moi, dans une respectueuse dépendance de l'enseignement de Celui qui y parle, en prêtant une

attention constante au grand but, à la portée et à l'analogie générale de l'ensemble de la révélation, maîtrisant notre imagination pour qu'elle ne s'égare pas dans quelque élan profane. Mais si, par la grâce de Dieu, nous entrons ainsi dans l'étude des types du Lévitique, nous trouverons dans ces types une mine profonde et des plus riches.

Passons donc, maintenant, à l'examen de l'holocauste qui, comme nous l'avons remarqué, représente Christ s'offrant Lui-même, sans tache, à Dieu.

« Si son offrande est un holocauste de gros bétail, il la présentera — un mâle sans défaut ». La gloire essentielle de la personne de Christ forme la base du christianisme. Christ communique cette dignité et cette gloire qui Lui appartiennent, à tout ce qu'Il fait et à chacune des fonctions qu'Il remplit. Aucune fonction ne pouvait rien ajouter à la gloire de Celui qui est « sur toutes choses Dieu béni éternellement » (Rom. 9, 5), « Dieu... manifesté en chair » (1 Tim. 3, 16), le glorieux « Emmanuel... Dieu avec nous » (Matt. 1, 23 ; És. 7, 14), « la Parole » éternelle, « le Créateur » et « le Conservateur » de l'univers. Toutes les fonctions de Christ se rattachaient, nous le savons, à Son humanité ; et en prenant cette humanité, Il descendit de cette gloire qu'Il avait auprès du Père, avant la fondation du monde. Il descendit ainsi au milieu même d'une scène où tout Lui était contraire, afin de glorifier Dieu parfaitement. Il vint ici-bas pour y être « dévoré » par un saint et inextinguible zèle pour la gloire de Dieu (Ps. 69, 9), et pour effectuer l'accomplissement de Ses conseils éternels.

Le « mâle » « sans défaut », « d'un an », est un type du Seigneur Jésus, s'offrant Lui-même pour le parfait accomplissement de la volonté de Dieu. Cette offrande ne devait rien avoir qui dénotât la faiblesse ou l'imperfection. Il fallait pour l'holocauste « un mâle d'un an » (comp. Ex. 12, 5). Quand nous examinerons les autres offrandes, nous verrons qu'il était permis, dans certains cas, d'offrir une femelle ; non pas que Dieu pût tolérer jamais un défaut dans l'offrande, car l'offrande, partout et toujours, devait être « sans défaut », mais Dieu laissait, dans certains cas, une latitude qui ne faisait qu'exprimer l'imperfection attachée à l'intelligence de l'adorateur. L'holocauste était une offrande de l'ordre le plus élevé, car elle représentait Christ s'offrant Lui-même à Dieu, Christ tout entier et exclusivement pour l'œil et le cœur de Dieu. C'est là un point qu'il faut bien saisir. Dieu seul pouvait estimer à sa juste valeur la personne et l'œuvre de Christ ; seul Il pouvait apprécier pleinement la croix et le dévouement parfait de Christ, dont elle était l'expression. La croix, représentée par l'holocauste, renfermait quelque chose que la pensée divine seule pouvait comprendre ; elle avait des profondeurs que ni mortel, ni ange, ne pouvaient sonder, et elle parlait d'une voix qui n'était que pour l'oreille du Père, et qui s'adressait directement et exclusivement à Lui. Il y avait, entre la croix du Calvaire et le trône de Dieu, des communications qui dépassent de beaucoup les plus hautes capacités des intelligences créées.

« Il la présentera à l'entrée de la tente d'assignation, pour être agréé devant l'Éternel » (comp. Lévit. 22, 18, 19). Le caractère de l'holocauste, que l'Écriture fait ressortir ici, nous fait contempler la croix sous un aspect qui n'est pas suffisamment compris. Nous sommes trop enclins à regarder la croix simplement comme le lieu où la grande question du péché fut traitée et vidée entre la justice éternelle et la victime sans tache, comme le lieu où notre crime fut expié, et où Satan fut glorieusement vaincu. La croix est tout cela ; mais elle est plus encore : elle est le lieu où l'amour de Christ pour le Père fut manifesté et exprimé en un langage que le Père seul pouvait comprendre, et c'est sous ce dernier aspect qu'elle est représentée, en type, dans l'offrande de l'holocauste, qui est une offrande essentiellement volontaire. S'il n'était question que de l'imputation du péché et d'endurer la colère de Dieu à cause du péché, l'offrande, moralement, ne pourrait pas être laissée à la volonté de celui qui l'offre, elle serait nécessairement et absolument obligatoire. Le Seigneur Jésus ne pouvait pas *désirer* être « fait péché » (2 Cor. 5, 21), *désirer* endurer la colère de Dieu et être privé de la clarté de Sa face : et ce fait, à lui

seul, nous montre de la manière la plus évidente que *l'offrande de l'holocauste ne représente pas Christ, sur la croix, portant le péché*, mais Christ sur la croix, accomplissant la volonté de Dieu.

Les propres paroles du Christ nous apprennent que Lui-même Il contemplait la croix sous ces deux différents aspects. Quand Il envisageait la croix comme le lieu de l'expiation du péché, quand Il anticipait les souffrances qu'à ce point de vue elle renfermait, Il s'écriait : « Père, si tu voulais faire passer cette coupe loin de moi ! » (Luc 22, 42) ; Il était saisi d'effroi devant ce que Son œuvre entraînait pour Lui. Son âme sainte et pure reculait à la pensée d'être fait péché, et Son cœur aimant, à celle de perdre, pour un moment, la lumière de la face de Dieu.

Mais la croix avait aussi un autre aspect pour le Christ. Elle Lui apparaissait comme un lieu où Il pouvait révéler les profonds secrets de Son amour pour le Père ; comme un lieu où, de Son plein gré, volontairement, Il pouvait prendre la coupe que le Père Lui avait donnée à boire, et la vider jusqu'à la lie. Sans doute, la vie tout entière de Christ exhalait un parfum d'agréable odeur, qui montait sans cesse vers le trône du Père : Il faisait toujours les choses qui plaisaient au Père [Jean 8, 29], Il faisait toujours la volonté de Dieu ; mais l'holocauste ne représente pas Christ dans Sa vie, quelque précieux qu'ait été chacun des actes de cette vie, mais Christ dans Sa mort ; et dans cette mort, non comme Celui qui « est devenu malédiction pour nous » [Gal. 3, 13], mais comme Celui qui présentait au cœur du Père un parfum infiniment agréable.

Cette vérité revêt la croix d'un attrait particulier pour l'homme spirituel, et communique aux souffrances de notre bien-aimé Sauveur un intérêt puissant. Le pécheur coupable trouve à la croix la réponse de Dieu aux besoins les plus profonds, et aux désirs les plus ardents de son cœur et de sa conscience. Le vrai croyant trouve à la croix ce qui captive toutes les affections de son cœur, ce qui transperce tout son être moral. Les anges trouvent à la croix un sujet de continuelle admiration, ils désirent regarder de près dans ces choses (comp. 1 Pier. 1, 11, 12). Tout cela est vrai ; mais il y a dans la croix quelque chose qui surpasse de beaucoup les plus hautes conceptions des saints ou des anges, savoir le profond dévouement du cœur du Fils, offert au cœur du Père et apprécié par Lui : et tel est le côté de la croix qui est préfiguré d'une manière si frappante dans l'offrande de l'holocauste.

Je ferai remarquer ici que, si nous admettions, comme quelques-uns, que Christ porta toute Sa vie le péché, la beauté particulière à l'offrande de l'holocauste serait entièrement perdue. Le caractère « volontaire » de l'offrande disparaîtrait, car comment pourrait-il y avoir lieu à un acte volontaire dans l'abandon de sa vie chez quelqu'un qui, par la nécessité même de sa position, serait obligé de laisser cette vie ? Si Christ eût porté le péché pendant Sa vie, assurément Sa mort serait devenue un acte *nécessaire* et n'eût plus été ce qu'elle est, un acte volontaire. On peut affirmer, de plus, qu'il n'y a pas une offrande, entre toutes, dont l'intégrité et la beauté ne fussent pas sacrifiées par la fausse et funeste doctrine d'un Christ portant le péché dans Sa vie. L'holocauste, nous le répétons et on ne saurait y attacher trop d'importance, ne nous présente pas Christ comme portant le péché ou endurant la colère de Dieu, mais Christ dans Son dévouement volontaire, manifesté dans la mort de la croix. Le Fils de Dieu accomplit, par le Saint Esprit, la volonté du Père ; Il le fit de Son plein gré, selon ce qu'Il dit Lui-même : « À cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne. Personne ne me l'ôte, mais moi, je la laisse de moi-même : j'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai le pouvoir de la reprendre » (Jean 10, 17, 18). Mais Ésaïe, contemplant Christ comme offrande pour le péché, dit : « Sa vie est ôtée de la terre » (Act. 8, 33, version des Septante d'Ésaïe 53, 8). Or Christ parlait-Il de porter le péché, parlait-Il de l'expiation, quand Il disait de Sa vie : « Personne ne me l'ôte, mais moi, je la laisse de moi-même » ? « Personne » ne la Lui ôte, ni homme, ni ange, ni démon, ou qui que ce soit d'autre. Laisser Sa vie était de Sa part un acte volontaire : Il la laissait afin de la reprendre. « C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce

qui est ton bon plaisir » (Ps. 40, 8). Tel était le langage de Celui qui, préfiguré dans l'holocauste, trouvait Sa joie à s'offrir Lui-même par l'Esprit éternel sans tache à Dieu [Héb. 9, 14].

Or, il est de la plus haute importance de bien comprendre quel est l'objet principal que Christ poursuit dans l'œuvre de la rédemption ; la paix du croyant ne peut qu'en être affermie. Accomplir la volonté de Dieu, établir les conseils de Dieu, manifester la gloire de Dieu, telle était la profonde et première pensée de ce cœur dévoué du Sauveur, qui envisageait et estimait toutes choses en rapport avec Dieu. Christ ne s'arrêta jamais pour savoir de quelle manière un acte ou une circonstance quelconque L'affectait, Lui. Il s'anéantit Lui-même. Il s'abaissa Lui-même (Phil. 2, 7, 8), Il renonça à tout. C'est pourquoi, au terme de Sa course, Il put élever les yeux vers le ciel et dire : « Je t'ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire » (Jean 17, 4). Il est impossible de contempler cette face de l'œuvre de Christ, dont nous parlons ici, sans que le cœur soit attiré vers Lui et soit rempli des affections les plus douces pour Sa personne. Avoir compris que Christ a eu Dieu pour premier objet, dans l'œuvre de la croix, ne porte aucune atteinte au sentiment que nous avons de Son amour pour nous, bien au contraire ! Cet amour et notre salut en Lui ne pouvaient être fondés que sur la gloire de Dieu qu'Il établissait dans Sa mort. La gloire de Dieu doit constituer le solide fondement de toute chose : « mais, aussi vrai que je suis vivant, toute la terre sera remplie de la gloire de l'Éternel ! » (Nomb. 14, 21). Mais nous savons que cette gloire éternelle de Dieu et le bonheur éternel de la créature sont inséparablement unis dans les conseils divins, en sorte que si la première est assurée, le bonheur de la créature doit nécessairement l'être pareillement.

« Et il posera sa main sur la tête de l'holocauste, et il sera agréé pour lui, pour faire propitiation pour lui ». L'acte de l'imposition des mains est l'expression d'une complète identification. Par cet acte significatif, l'offrande et celui qui la présentait devenaient un ; et dans l'holocauste, cette unité rendait agréable celui qui offrait, selon toute la valeur et l'acceptation de l'offrande qu'il apportait. L'application de ceci à Christ et au croyant met en lumière une vérité des plus précieuses, largement développée dans le Nouveau Testament, savoir l'identification éternelle du croyant avec Christ, et son acceptation en Lui : « Comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde » (1 Jean 4, 17 ; 5, 20). Pour notre félicité éternelle, il ne nous fallait rien moins que cela. Celui qui n'est pas *en Christ* est *dans ses péchés*. Il n'y a pas de milieu : ou bien vous êtes en Christ, ou bien vous êtes hors de Lui, dans vos péchés. On ne peut pas être *partiellement* en Christ. N'eussiez-vous que l'épaisseur d'un cheveu entre vous et Christ, vous êtes dans un état positif de condamnation et de colère. Mais si vous êtes en Lui, au contraire, vous êtes « comme il est » devant Dieu, et tenu pour tel en présence de la sainteté infinie. « Vous êtes accomplis en lui » (Col. 2, 10) ; « rendus agréables dans le bien-aimé » (Éph. 1, 6) ; « membres de son corps — de sa chair et de ses os » (Éph. 5, 30). « Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit [avec lui] » (1 Cor. 6, 17). Tel est l'enseignement simple et clair de la Parole de Dieu. Or, il n'est pas possible que le « Chef » et les membres soient acceptables dans des mesures différentes. La tête et les membres sont *un*. Dieu les tient pour un ; par conséquent ils sont un. Cette vérité est à la fois le fondement de la confiance la plus haute et de l'humilité la plus profonde : elle donne la plus entière certitude, « toute assurance au jour du jugement » (1 Jean 4, 17), attendu qu'il est impossible qu'il soit mis quoi que ce soit à la charge de Celui auquel nous sommes unis ; et elle nous donne un profond sentiment de notre néant, attendu que notre union avec Christ est fondée sur la mort de la nature humaine et sur l'abolition complète de tous ses droits et de toutes ses prétentions.

Puis donc que la Tête et les membres sont considérés comme agréés ensemble et comme occupant la même position dans la faveur de Dieu, il est évident que tous les membres ont part à un même salut, à une même vie, à une même justice, à une même faveur. Il n'y a pas de degré dans la justification et l'adoption. Le petit enfant en Christ a part à la même justification que le saint avancé en expérience. L'un est *en Christ*, l'autre

l'est également ; et comme là réside le seul fondement sur lequel la vie repose, c'est aussi le seul fondement sur lequel repose la justification. Il n'existe ni deux espèces de vie, ni deux espèces de justification, quoiqu'il y ait, sans doute, divers degrés de jouissance de cette justification, divers degrés dans la connaissance de sa plénitude, et de son étendue, divers degrés de jouissance et plus ou moins d'intelligence et de capacité pour en manifester la puissance sur le cœur et sur la vie. On confond fréquemment la jouissance de la justification avec la justification elle-même, qui, en tant que divine, est nécessairement éternelle, absolue, invariable, à l'abri des fluctuations des sentiments humains et des expériences humaines.

De plus, ce qu'on appelle progrès, dans la justification, est une chose qui n'existe pas. Le *croyant* n'est pas plus justifié aujourd'hui qu'il ne l'était hier, et il ne le sera pas davantage demain qu'il ne l'est aujourd'hui. Celui qui est « dans le Christ Jésus » est aussi complètement justifié ici-bas que s'il était devant le trône de Dieu : il est « *accompli en Christ* », il est « *comme* » Christ ; selon le témoignage de Christ Lui-même, il est « *tout net* » (Jean 13, 10). Que pourrait-il être de plus avant d'entrer dans la gloire ? Il *pourra* faire, et s'il marche selon l'Esprit, il *fera* des progrès dans la connaissance et dans la jouissance de cette glorieuse réalité ; mais, quant à la chose elle-même dont il est question, du moment que, par la puissance du Saint Esprit, quelqu'un a cru l'évangile, il est passé d'un état positif d'injustice et de condamnation, à un état positif de justice et d'acceptation, fondé sur la divine perfection de l'œuvre de Christ, tout comme dans l'holocauste, l'acceptation de l'adorateur était fondée sur la valeur de son offrande. Il n'était pas question de ce qu'il était, lui ; mais de ce qu'était son sacrifice. « *Il sera agréé pour lui, pour faire propitiation pour lui* ».

« Et il égorgera le jeune taureau devant l'Éternel ; et les fils d'Aaron, les sacrificateurs, présenteront le sang, et ils feront aspersion du sang tout autour sur l'autel qui est à l'entrée de la tente d'assignation » (v. 5). En étudiant la doctrine de l'holocauste, il ne faut jamais oublier que la grande vérité, qui est mise en lumière dans cette offrande, n'est pas l'expiation que Christ a faite pour répondre au besoin de la conscience du pécheur ; mais la présentation à Dieu de ce qui Lui était infiniment agréable, l'offrande volontaire que Christ a faite de Lui-même à Dieu, et qui devenait un motif nouveau pour l'amour du Père (Jean 10, 17). La mort de Christ, telle qu'elle est préfigurée dans l'holocauste, ne manifeste pas la nature odieuse du péché, mais elle apparaît comme l'expression du dévouement inaltérable et inébranlable de Christ pour le Père. Christ n'y est pas présenté comme portant le péché, sous le poids de la colère de Dieu ; mais comme l'objet de la satisfaction sans mélange du Père dans l'offrande volontaire et d'agréable odeur qu'Il Lui fait de Lui-même. « La propitiation », dans l'holocauste, n'est pas seulement proportionnée aux exigences de la conscience de l'homme, mais au désir ardent du cœur de Christ, qui, au prix du sacrifice de Sa vie, a voulu accomplir la volonté de Dieu et assurer l'exécution de Ses conseils.

Aucune puissance, ni hommes, ni démons, n'a pu ébranler Christ dans la poursuite de ce désir. Si Pierre, dans son ignorance et par des paroles de fausse tendresse, cherche à Le dissuader d'affronter la honte et l'opprobre de la croix, « va arrière de moi, Satan », dit-Il, « tu m'es en scandale ; car tes pensées ne sont pas aux choses de Dieu, mais à celles des hommes » (Matt. 16, 22, 23). De même, dans une autre occasion, Il dit à Ses disciples : « Je ne parlerai plus beaucoup avec vous, car le chef du monde vient, et il n'a rien en moi ; mais afin que le monde connaisse que j'aime le Père ; et selon que le Père m'a commandé, ainsi je fais » (Jean 14, 30, 31).

La place et les fonctions qui sont assignées aux fils d'Aaron dans l'holocauste, sont en parfait accord avec ce que nous venons de dire sur la signification spéciale de l'offrande de l'holocauste. Ils « feront aspersion du sang », ils « mettront du feu sur l'autel », ils « arrangeront du bois sur le feu », ils « arrangeront les morceaux, la tête et la graisse, sur le bois qui est sur le feu qui est sur l'autel ». Ce sont là des actes bien marquants et qui

constituent un trait saillant de l'offrande de l'holocauste, quand nous la comparons avec l'offrande pour le péché, dans laquelle les fils d'Aaron ne sont pas mentionnés du tout. Les fils d'Aaron représentent l'Église, non comme corps, mais comme maison spirituelle ou famille de sacrificateurs. Ceci est facile à comprendre, car si Aaron est un type de Christ, la maison d'Aaron est un type de la maison de Christ. Ainsi nous lisons au chapitre 3 de l'épître aux Hébreux, verset 6 : Mais Christ est fidèle « comme Fils sur sa maison ; et nous sommes sa maison ». Et encore : « Me voici, moi, et les enfants que Dieu m'a donnés » (Héb. 2, 13 ; És. 8, 18). Or, c'est le privilège de l'Église, en tant que conduite et enseignée par le Saint Esprit, de contempler cette face de Christ qui nous est présentée dans le premier des types du Lévitique, et d'y trouver son plaisir. « Notre communion est avec le Père » (1 Jean 1, 3), qui, dans Sa bonté, nous appelle à partager Ses pensées au sujet de Christ. Nous ne pouvons, il est vrai, jamais nous élever à toute la hauteur de ces pensées, mais nous pouvons y avoir notre part, par le Saint Esprit qui demeure en nous.

« Et les fils d'Aaron, les *sacrificateurs*, présenteront le sang, et ils feront aspersion du sang tout autour sur l'autel qui est à l'entrée de la tente d'assignation ». Encore ici, nous rencontrons un type de l'Église envisagée toujours comme compagnie de sacrificateurs, apportant le mémorial d'un sacrifice accompli, et le présentant là où le simple adorateur avait accès. Mais le sang que les sacrificateurs offrent ici est, il ne faut pas l'oublier, le sang de l'holocauste et non celui de l'offrande pour le péché. C'est l'Église entrant par la puissance du Saint Esprit dans la pensée du profond et parfait dévouement que Christ a manifesté envers Dieu ; ce n'est pas un pécheur condamné, saisissant la valeur du sang de Celui qui a porté le péché. Il est à peine besoin de dire que l'Église se compose de pécheurs, et de pécheurs convaincus de péché ; mais « les fils d'Aaron » ne représentent pas des pécheurs convaincus de péché, ils représentent des saints rendant culte ; c'est comme « *sacrificateurs* » qu'ils ont affaire avec l'holocauste.

Plusieurs se trompent sur ce point : ils s'imaginent que parce qu'un homme, par la grâce de Dieu et par le Saint Esprit qui le met en état de le faire, prend place comme adorateur, il refuse par cela de reconnaître qu'il est un pauvre et indigne pécheur. C'est là une grande erreur. En lui-même, le croyant n'est « rien du tout » ; mais en Christ, il est un adorateur purifié. Il a entrée dans le sanctuaire, non comme un pécheur coupable, mais comme un sacrificateur rendant culte en « vêtements de gloire ». Être occupé de ma culpabilité dans la présence de Dieu, n'est pas, de ma part, comme chrétien, de l'humilité à l'égard de ce qui me concerne, mais de l'incrédulité à l'égard du sacrifice.

Quoi qu'il en soit, le lecteur a pu se convaincre que l'idée d'imputation du péché n'entre pas dans l'ordonnance de l'holocauste, et que Christ n'apparaît pas dans cette offrande comme portant le péché et comme sous le poids de la colère de Dieu. Il est écrit : « il sera agréé pour lui, pour faire propitiation pour lui », cela est vrai. « L'expiation » est mesurée ici, on ne saurait trop le répéter, non par les profondeurs et l'énormité de la culpabilité de l'homme, mais par la perfection de l'abandon que Christ a fait de Lui-même à Dieu, et par l'infinie satisfaction que Dieu trouve en Celui qui s'est ainsi offert. Ceci nous donne l'idée la plus élevée de l'expiation. Si je contemple Christ comme offrande pour le péché, je vois l'expiation faite selon les exigences de la justice divine à l'égard du péché ; mais si je regarde l'holocauste, l'œuvre de propitiation m'apparaît revêtue de toute la perfection du bon vouloir et de la capacité de Christ à accomplir la volonté de Dieu, ainsi que selon la mesure — et toute la perfection du bon plaisir de Dieu en Christ et en Son œuvre. Combien ne doit pas être parfaite une expiation qui est le fruit du dévouement de Christ à Dieu ! Y aurait-il quelque chose qui pût dépasser et ce dévouement du Fils, et cette satisfaction du Père ? Non assurément ; et il y a là un sujet digne d'occuper pour jamais la famille sacerdotale, quand elle sera réunie dans les parvis de l'Éternel.

« Et il écorchera l'holocauste et le coupera en morceaux ». L'acte cérémoniel « d'écorcher » est particulièrement expressif : il consistait dans l'enlèvement de la partie extérieure de la victime, afin que ce qui est intérieur fût pleinement révélé. Il ne suffisait pas que l'offrande fût « sans défaut » à l'extérieur, il fallait aussi que l'intérieur, avec tous ses liens et ses jointures, fût mis à découvert. Ce n'est que pour l'holocauste que cet acte est spécialement ordonné ; or, ce fait est en parfait accord avec tout l'ensemble du type, en ce qu'il tend à faire ressortir, d'une manière toute particulière, la perfection du dévouement de Christ envers le Père. Son œuvre découlait des profondeurs de Son être ; et plus ces profondeurs étaient sondées, plus les secrets de Sa vie intérieure étaient mis à découvert, et plus aussi il était manifeste qu'un dévouement sans mélange à la volonté de Son Père, et une sincère recherche de Sa gloire, étaient les mobiles qui faisaient agir le grand antitype de l'offrande de l'holocauste. Il était bien certainement un complet holocauste.

« Et le coupera en morceaux ». Cet acte présente une vérité quelque peu analogue à celle qui est enseignée dans « l'encens de drogues *pulvérisées* » (Ex. 30, 34-38 ; Lévi. 16, 12). Le Saint Esprit prend plaisir à s'arrêter longtemps sur ce qui constitue le parfum et la bonne odeur du sacrifice de Christ, non seulement en les considérant comme un tout, mais aussi en tenant compte des plus petits détails : dans ses diverses parties aussi bien que dans son entier, l'holocauste est sans tare, et ainsi était Christ !

« Et les fils d'Aaron, le sacrificateur, mettront du feu sur l'autel, et arrangeront du bois sur le feu ; et les fils d'Aaron, les sacrificateurs, arrangeront les morceaux, la tête et la graisse, sur le bois qui est sur le feu qui est sur l'autel ». C'est là un grand privilège pour la famille sacerdotale. L'holocauste était tout entier offert à Dieu ; il était entièrement brûlé^[1] sur l'autel, l'homme n'y avait point de part ; mais les fils d'Aaron, le sacrificateur, étant eux-mêmes pareillement sacrificateurs, paraissent ici rangés autour de l'autel de Dieu, pour contempler la flamme d'un sacrifice agréable à Dieu, s'élevant à Lui en parfum de bonne odeur. C'était une glorieuse position, une glorieuse communion, un glorieux service pour la sacrificature, un type frappant de ce que Dieu a donné à l'Église, qui a communion avec Lui en ce qui regarde l'accomplissement parfait de Sa volonté dans la mort de Christ. Lorsque c'est comme pécheurs, convaincus de péché, que nous contemplons la croix du Seigneur Jésus, nous voyons à cette croix ce qui répond à tous nos besoins : à ce point de vue, la croix donne à la conscience une parfaite paix. Mais nous pouvons, comme sacrificateurs, comme adorateurs purifiés, envisager la croix sous un autre jour, savoir comme étant la consommation de la sainte résolution que Christ avait prise d'accomplir la volonté du Père, même jusqu'à la mort. Comme pécheurs convaincus de péché, nous sommes devant l'autel d'airain et nous trouvons la paix par le sang de la propitiation qui a été répandu sur cet autel ; mais comme sacrificateurs, nous sommes là pour contempler et admirer la perfection de cet holocauste, le parfait abandon et la parfaite offrande que Christ, l'homme sans tache, a faits de Lui-même à Dieu.

Nous n'aurions qu'une idée bien incomplète du mystère de la croix, si nous n'y voyions que ce qui répond aux besoins de l'homme comme pécheur. Il y a, dans la mort de Christ, des profondeurs qui sont hors de la portée de l'homme et que Dieu seul a pu sonder. Il est donc important de remarquer que, quand le Saint Esprit nous offre des représentations figuratives de la croix, Il nous donne tout premièrement le type qui nous la fait voir sous celle de ses faces qui a Dieu pour objet. L'homme peut venir à cette source unique de délices ; il peut la sonder et s'y abreuver à jamais ; il peut y trouver la satisfaction de tous les désirs les plus élevés de son âme et des facultés de sa nouvelle nature ; mais, après tout, il y a dans la croix quelque chose que Dieu seul peut connaître et apprécier. Voilà pourquoi l'offrande de l'holocauste a la première place dans l'ordre des sacrifices. Outre cela, le fait même que Dieu a institué un type de la mort de Christ, qui est l'expression de ce que cette mort est *pour Lui-même*, renferme un volume d'instruction pour l'homme spirituel.

Aucun homme, ni aucun ange ne peut sonder jusqu'au fond le mystère de la mort de Christ ; mais nous pouvons en discerner au moins quelques caractères qui, à eux seuls, rendent déjà cette mort précieuse, au-delà de toute expression, pour le cœur de Dieu. C'est de la croix que Dieu recueille Sa plus riche moisson de gloire. Il n'aurait pu, d'aucune autre manière, être glorifié comme Il l'a été par la mort de Christ. C'est dans l'abandon volontaire que Christ fait de Lui-même à Dieu, que la gloire divine reluit dans tout son éclat ; et c'est dans cette offrande que Christ a faite de Lui-même que fut posé le solide fondement de tous les conseils divins : la création était insuffisante pour cela. La croix aussi fournit à l'amour divin un canal par lequel il peut couler avec justice ; et par elle encore Satan est à jamais confondu, et « les principautés et les autorités » sont produites en public, Jésus « triomphant d'elles en la croix » (Col. 2, 15). Ce sont là de glorieux fruits de la croix ; et quand nous en sommes occupés, nous voyons qu'il était convenable qu'il y eût un type de la croix, qui la présentât dans tout ce qu'elle a été pour Dieu Lui-même exclusivement, et qu'il est convenable aussi que ce type occupe la première place, en tête de tous les autres.

« Et il lavera avec de l'eau l'intérieur et les jambes, et le sacrificateur fera fumer le tout sur l'autel ; c'est un holocauste, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel ». Ce lavage, qui est ordonné ici, rendait le sacrifice, typiquement, tel que Christ était essentiellement : il rendait le sacrifice pur, intérieurement et extérieurement. Le plus parfait accord subsistait toujours entre les motifs intérieurs de Christ et Sa conduite extérieure : celle-ci était toujours l'expression de Ses motifs intérieurs. Tout en Lui tendait à une seule chose, savoir à la gloire de Dieu. Les membres de Son corps obéissaient parfaitement à Son cœur dévoué et accomplissaient parfaitement les conseils de ce cœur qui ne battait que pour Dieu et pour Sa gloire dans le salut des hommes. Le sacrificateur pouvait donc bien « faire fumer le *tout* sur l'autel ». Tout était typiquement pur et n'était destiné qu'à être présenté à Dieu sur Son autel. Il y avait des sacrifices, dont le sacrificateur avait sa part ; mais l'holocauste était « *tout* » consumé sur l'autel. Il était pour Dieu seul. Les sacrificateurs pouvaient arranger le bois et le feu, et regarder monter la flamme ; c'était là un grand et saint privilège pour eux ; mais les sacrificateurs ne mangeaient pas du sacrifice. Dieu seul était l'objet de Christ dans cet aspect de Sa mort, qui est représenté par l'holocauste, et nous ne pouvons saisir ce fait avec trop de simplicité. Depuis le moment où le mâle sans défaut était volontairement présenté à la porte du tabernacle d'assignation, jusqu'à celui où il était réduit en cendre sur l'autel par l'action du feu, nous pouvons contempler Christ s'offrant Lui-même, sans tache, à Dieu. Dieu a, dans cette œuvre que Christ a accomplie, Sa joie propre, une joie dans laquelle aucune intelligence créée ne pourrait entrer. C'est ce qui est confirmé par la « loi de l'holocauste », dont il nous reste à parler.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Commande à Aaron et à ses fils, en disant : C'est ici la loi de l'holocauste. C'est l'holocauste : il sera sur le foyer sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin ; et le feu de l'autel brûlera sur lui. Et le sacrificateur revêtira sa tunique de lin, et mettra sur sa chair ses caleçons de lin, et il lèvera la cendre de l'holocauste que le feu a consumé sur l'autel, et la mettra à côté de l'autel ; et il ôtera ses vêtements, et revêtira d'autres vêtements, et il emportera la cendre hors du camp en un lieu pur. Et le feu qui est sur l'autel y brûlera ; on ne le laissera pas s'éteindre. Et le sacrificateur allumera du bois sur ce [feu] chaque matin, et y arrangera l'holocauste, et y fera fumer les graisses des sacrifices de prospérités. Le feu brûlera continuellement sur l'autel, on ne le laissera pas s'éteindre » (voyez Lévi. 6, 1-6). Le feu sur l'autel consumait l'holocauste et les graisses des offrandes de prospérités. C'était la juste expression de la sainteté divine qui trouvait, en Christ et en Son sacrifice, un aliment convenable. Le feu ne devait jamais s'éteindre ; ce qui représentait l'action de la sainteté divine en jugement devait être continuellement maintenu. Le feu flamboyait sur l'autel de Dieu, au milieu des sombres et silencieuses veilles de la nuit.

« Et le sacrificateur revêtra sa tunique de lin, et mettra, etc. ». Ici, le sacrificateur prend, en figure, la place de Christ, dont la justice personnelle est représentée par la blanche tunique de lin. Christ s'étant livré Lui-même à la mort de la croix, afin d'accomplir la volonté de Dieu, est monté aux cieux, dans Sa propre justice éternelle, portant avec Lui ce qui était le mémorial de l'œuvre qu'Il a accomplie. Les cendres attestaient que le sacrifice était consommé et qu'Il était accepté de Dieu : elles étaient placées à côté de l'autel, pour témoigner que le feu avait consumé le sacrifice, et que celui-ci n'était pas seulement consommé, mais qu'il avait été aussi accepté. Les cendres de l'holocauste proclamaient l'acceptation du sacrifice ; les cendres de l'offrande pour le péché proclamaient le jugement du péché.

Plusieurs des points sur lesquels nous nous sommes arrêtés, reparaîtront devant nous dans la suite de notre étude et prendront ainsi pour nous plus de clarté, plus de valeur et de puissance. La mise en contraste des offrandes les unes avec les autres met chacune d'elles plus en relief. Considérées dans leur ensemble, elles nous fournissent une vue complète de Christ. Elles sont comme autant de miroirs, disposés de manière à réfléchir, sous divers aspects, l'image du vrai et seul parfait sacrifice. Aucun type ne pouvait, à lui seul, Le représenter dans sa plénitude. Il fallait que nous pussions Le contempler dans la vie et dans la mort, comme homme et comme victime, en rapport avec Dieu, et en rapport avec nous ; et c'est ainsi que les offrandes du Lévitique nous Le présentent en figure. Dieu a miséricordieusement répondu de cette façon au besoin de nos âmes ; puisse-t-Il aussi maintenant nous augmenter l'intelligence qu'il nous faut pour saisir ce qu'Il a préparé pour nous, afin que nous en jouissions.

Chapitre 2

Nous devons maintenant examiner « l'offrande de gâteau », qui représente, d'une manière très précise, « l'homme Christ Jésus ». L'holocauste figure Christ dans Sa *mort*, l'offrande de gâteau Le figure dans Sa *vie*. Ni dans l'une, ni dans l'autre, il n'est question de l'acte de porter le péché. Dans l'holocauste, nous voyons la propitiation, mais point de péché porté — point d'imputation de péché — point d'effusion de colère à cause du péché. Ce qui nous le démontre, c'est que tout était consommé sur l'autel. S'il y avait eu là le moindre péché à expier, la victime aurait dû être brûlée hors du camp (comp. Lévit. 4, 11, 12, avec Hébr. 13, 11).

Mais dans l'offrande de gâteau, il n'est pas même question d'aspersion du sang. Nous y voyons simplement un beau type de Christ, vivant, marchant et servant ici-bas, sur la terre. Ce seul fait suffit déjà, par lui-même, à engager tout chrétien spirituel à considérer cette offrande avec une sérieuse attention et dans un esprit de prière. La pure et parfaite humanité de notre Seigneur est un sujet qui s'impose à l'examen consciencieux de tout vrai chrétien. Il est à craindre que des pensées fort relâchées ne soient entretenues par plusieurs, relativement à ce saint mystère. Les expressions qu'on entend ou qu'on lit quelquefois suffisent pour prouver que la doctrine fondamentale de l'incarnation n'est pas comprise ou retenue, telle que la Parole la présente. De semblables expressions peuvent très probablement procéder d'une inexacte appréciation de la nature réelle des relations de Christ et du vrai caractère de Ses souffrances ; mais, quelle qu'en soit l'origine, elles doivent être jugées à la lumière des saintes Écritures, et, par conséquent, rejetées. Sans doute, plusieurs de ceux qui emploient ces termes reculeraient d'horreur et d'indignation devant la doctrine qu'elles supposent ou qu'elles appuient, si on l'exposait devant eux telle qu'elle est en réalité : aussi gardons-nous d'accuser d'infidélité quant à une vérité fondamentale tel ou tel chrétien, en qui il n'y a peut-être que de l'inexactitude de langage.

Il est, pourtant, une considération qui doit être d'un poids immense sur les appréciations morales de tout chrétien, je veux parler du caractère vital de la doctrine de l'humanité du Christ : elle gît au fondement même du

christianisme, et c'est bien là pourquoi Satan a toujours, dès le commencement, pris tant de peine à induire les âmes en erreur à ce sujet. Presque toutes les hérésies capitales, qui ont pénétré dans l'église professante, trahissent l'intention satanique de saper la vérité quant à la personne du Christ. Il est aussi souvent arrivé que des hommes pieux, tout en voulant combattre ces erreurs, sont tombés eux-mêmes dans des erreurs opposées. Cela nous montre le besoin que nous avons de nous en tenir étroitement aux termes mêmes dont le Saint Esprit a fait usage pour développer un mystère à la fois si sacré et si profond. En effet, je crois que, dans tous les cas, la soumission à l'autorité des saintes Écritures et l'énergie de la vie divine dans l'âme se montreront comme la meilleure sauvegarde contre toute espèce d'erreur. Pour être rendue capable de se préserver d'erreur relativement à la doctrine de Christ, l'âme n'a pas besoin de profondes connaissances théologiques ; si seulement la parole du Christ habite richement en elle [Col. 3, 16] et que l'Esprit du Christ y développe son efficace, Satan n'y trouvera point de place où il puisse faire pénétrer ses sombres et horribles suggestions. Si le cœur prend son plaisir dans le Christ que les Écritures révèlent, il repoussera, assurément, tous les faux Christ que Satan voudrait introduire. Si nous nous nourrissons des réalités de Dieu, nous rejetterons sans hésitation les contrefaçons de Satan. C'est le meilleur moyen possible d'échapper aux pièges de l'erreur, sous quelque forme qu'elle se présente. Les brebis « *écoutent sa voix* », et elles « *le suivent, car elles connaissent sa voix* ; mais elles ne suivront point un étranger, mais elles s'enfuiront loin de lui, parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers » (Jean 10, 4, 5, 27). Il n'est nullement nécessaire de connaître la voix des étrangers pour se détourner d'eux, il suffit pour cela de connaître la voix « du bon Berger ». C'est ce qui nous préservera de l'influence séductrice de toute voix étrangère. Aussi, tout en me sentant appelé à prémunir mes lecteurs contre toute voix étrangère, relativement au divin mystère de l'humanité de Christ, il ne me paraît point nécessaire de discuter leurs assertions hasardées ou fausses ; j'aime mieux chercher, avec la grâce de Dieu, à donner à mes frères des armes contre elles, en développant la doctrine de l'Écriture sur ce sujet.

Le maintien d'une énergique communion avec la parfaite humanité de notre Seigneur Jésus Christ est un des côtés les plus faibles et les plus imparfaits de notre christianisme. De là vient que nous montrons tant de lacunes, de sécheresse, d'agitations et d'égarements dans notre marche. Ah ! si nous étions pénétrés, grâce à une foi plus simple, de cette vérité, que c'est un homme réel, qui est assis à la droite de la Majesté dans les cieux — un homme dont la sympathie est parfaite, dont l'amour est incompréhensible, dont la puissance est sans bornes, dont la sagesse est infinie, dont les ressources sont inépuisables, dont les richesses sont insondables, dont l'oreille est ouverte à tous nos soupirs, dont la main est ouverte à tous nos besoins, dont le cœur est rempli pour nous d'une tendresse ineffable — comme nous serions, à la fois, plus heureux et plus élevés au-dessus des choses visibles, comme nous serions plus indépendants de tout ce qui découle de la création, quel que fût le canal qui nous le communique ! Tout ce que le cœur peut ambitionner, nous le possédons en Jésus. Soupire-t-il après une sincère sympathie ? Où pourrait-il la trouver ailleurs qu'en Celui qui mêlait Ses larmes aux larmes des sœurs en deuil de Béthanie ? Aspire-t-il à la jouissance d'une vraie affection ? Il ne peut la trouver complètement que dans ce cœur qui exprima Son amour par des grumeaux de sang en Gethsémané. Recherche-t-il la protection d'un pouvoir efficace ? Il n'a qu'à regarder à Celui qui a créé les mondes. Sent-il le besoin d'une sagesse infaillible pour le guider ? Qu'il s'approche de Celui qui est la sagesse personnifiée, et « qui nous a été fait sagesse de la part de Dieu » [1 Cor. 1, 30]. — En un mot, nous avons tout en Christ. La pensée divine et les affections divines ont trouvé un objet parfait dans « l'homme Christ Jésus » (1 Tim. 2, 5), et assurément, s'il y a dans la personne de Christ ce qui peut parfaitement satisfaire Dieu, il y a donc en elle ce qui devrait nous satisfaire, et ce qui nous satisfait à proportion que, par la grâce du Saint Esprit, nous marchons dans la communion avec Dieu.

Le Seigneur Jésus Christ a été le seul homme parfait qui ait jamais foulé cette terre. Il était parfait en tout — parfait en pensées, parfait en paroles, parfait en œuvres. En Lui toutes les qualités morales se rencontraient et s'harmonisaient dans une divine et, par conséquent, parfaite proportion. Aucun trait de Son caractère ne prédominait aux dépens des autres. En Lui s'unissaient admirablement une majesté qui inspirait une crainte respectueuse, et une douceur qui mettait complètement à l'aise en Sa présence. Les scribes et les pharisiens durent entendre Ses accablants reproches, tandis que la pauvre Samaritaine et la femme, « qui était une pécheresse », se sentaient, sans pouvoir s'en rendre compte, irrésistiblement attirées à Lui. Oui, tout était en Lui dans une belle harmonie. C'est ce qu'on peut remarquer dans toutes les scènes de Sa vie ici-bas. Il pouvait dire, par exemple, à Ses disciples en présence des cinq mille hommes affamés : « Vous, donnez-leur à manger » [Luc 9, 13] ; puis encore, quand ils furent rassasiés : « Amassez les morceaux qui sont de reste, afin que rien ne soit perdu » (Jean 6, 12). La bienveillance et l'économie sont ici parfaites, sans que l'une nuise à l'autre ; chacune brille dans sa propre sphère. Il ne pouvait pas renvoyer à jeun les multitudes qui avaient faim en Le suivant, et, d'un autre côté, Il ne pouvait pas permettre qu'un seul fragment des créatures de Dieu (1 Tim. 4, 4) fût dissipé. La même main, toujours largement ouverte pour subvenir à tous les besoins de l'homme, était strictement fermée pour toute prodigalité.

C'est une leçon pour nous, chez qui, fréquemment, la bienveillance dégénère en une profusion inexcusable. Et, d'un autre côté, combien souvent notre économie manifeste un esprit d'avarice ! Parfois aussi, nos cœurs parcimonieux refusent de s'ouvrir largement à la vue des besoins qui s'offrent à nous, tandis que, d'autres fois, nous dissipons, par vanité ou par extravagance, ce qui aurait pu soulager plusieurs de nos semblables dans la nécessité. Cher lecteur, étudiez avec soin le divin tableau que nous offre la vie de « l'homme Christ Jésus ». Qu'il est rafraîchissant et fortifiant pour « l'homme intérieur », de s'occuper de Celui qui fut parfait dans toutes Ses voies, et qui, « en toutes choses, doit tenir la première place » [Col. 1, 18].

Voyez-Le dans le jardin de Gethsémané. Il se prosterne dans une profondeur d'humilité dont Lui seul pouvait donner l'exemple ; mais, en présence de la bande du traître, Il montre un calme et une majesté qui les fait reculer et tomber par terre. Devant Dieu, Son attitude est la prostration ; devant Ses juges et Ses accusateurs, une dignité inébranlable. Là encore, tout est parfait, tout est divin.

La même perfection se fait aussi remarquer dans la manière admirable dont se concilient en Lui Ses relations avec Dieu et Ses relations humaines. Il pouvait dire : « Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il me faut être aux affaires de mon Père ? » — et en même temps Il pouvait descendre avec eux à Nazareth, où Il fut un modèle de parfaite soumission à l'autorité de Ses parents (voir Luc 2, 49-51). Il pouvait dire à Sa mère : « Qu'y a-t-il entre moi et toi, femme ? » [Jean 2, 4] et cependant sur la croix, au milieu de Son inexprimable agonie, Il montrait la tendre affection qu'Il avait pour Sa mère, en la confiant aux soins de Son disciple bien-aimé [Jean 19, 26-27]. Dans le premier cas, Christ, dans l'esprit d'un parfait nazaréat, se séparait de tout pour accomplir la volonté de Son Père ; tandis que, dans le dernier, Il donnait essor aux sentiments affectueux d'un cœur humain parfait. Le dévouement du nazaréen, ainsi que l'affection de l'homme, étaient parfaits ; l'un ne pouvait pas porter préjudice à l'autre, tous deux brillaient d'un lumineux éclat, chacun dans sa propre sphère.

Or l'ombre de cet homme parfait s'offre à nous sous la figure de la « fleur de farine », qui formait la base de l'offrande de gâteau. Il n'y avait là rien de raboteux, rien d'inégal, rien de rude au toucher. Quelle que fût la pression survenant du dehors, la surface en était toujours unie. Ainsi le Christ n'était jamais troublé par les circonstances ; Il n'était jamais embarrassé, jamais hésitant, ou dans l'agitation, jamais déçu dans Son attente.

Quels que fussent les événements qui survinssent, Il les rencontrait toujours avec cette parfaite égalité, si remarquablement figurée par la « fleur de farine ».

Dans toutes ces choses, cela va sans dire, Christ présente un contraste signalé avec Ses serviteurs les plus honorés et les plus dévoués. Moïse, par exemple, était « très doux, plus que tous les hommes qui étaient sur la face de la terre » (Nomb. 12, 3) ; cependant, dans un mouvement de colère, « il parla légèrement de ses lèvres » (Ps. 106, 33). En Pierre, nous voyons un zèle et une énergie qui, parfois, dépassaient la mesure ; mais aussi, d'autres fois, une lâcheté qui lui faisait abandonner la place du témoignage par crainte de l'opprobre. Il était prompt à faire des protestations d'un dévouement qui, quand le moment de l'action était arrivé, avait disparu. Jean qui, plus que tout autre, respirait l'atmosphère de la présence immédiate de Christ, manifesta, plus d'une fois, un esprit sectaire, intolérant, ambitieux (Luc 9, 49, 52-55 ; Marc 10, 35-37). En Paul, le plus dévoué des serviteurs, nous découvrons aussi de grandes inégalités. Il adresse au souverain sacrificateur des paroles injurieuses qu'il doit ensuite rétracter (Act. 23). Il écrit aux Corinthiens une lettre, dont il se repent d'abord et dont plus tard il ne se repent plus (2 Cor. 7, 8). En tous, nous voyons quelque défaut, excepté en Celui qui est « un porte-bannière entre dix mille » [Cant. 5, 10].

En étudiant l'offrande de gâteau, pour donner à nos pensées plus de simplicité et de clarté, il sera bon de considérer, d'abord, les matières dont elle se composait ; en second lieu, les diverses formes sous lesquelles elle était présentée ; et enfin, les personnes qui y avaient part.

I. Quant aux matières, la « fleur de farine » peut être regardée comme la base de l'offrande, et en elle, comme nous l'avons vu, nous avons un type de l'humanité de Christ, en qui se rencontraient toutes les perfections. Le Saint Esprit prend plaisir à développer les gloires de la personne de Christ — à Le présenter dans Son excellence incomparable — à Le placer devant nous en contraste avec tout le reste. Il Le met en opposition avec Adam, même dans l'état d'innocence et d'honneur de celui-ci, car il est écrit : « Le premier homme est [tiré] de la terre — poussière ; le second homme est [venu] du ciel » (1 Cor. 15, 47). Le premier Adam, même avant la chute, était « de la terre », mais le second homme était « venu du ciel ».

Dans l'offrande de gâteau, l'huile est un type du Saint Esprit. Mais l'huile, employée de deux manières, nous présente le Saint Esprit sous un double aspect, en *connexion* avec *l'incarnation* du Fils. La fleur de farine était « *pétrée* » avec l'huile, et l'on *versait* de l'huile sur elle. Tel était le type ; et dans l'antitype, nous voyons le Seigneur Jésus Christ d'abord « *conçu* » par le Saint Esprit, puis « *oint* » du Saint Esprit (comp. Matt. 1, 18, 23 avec 3, 16). L'exactitude, qui est ici si palpable, est vraiment merveilleuse. C'est un seul et même Esprit qui enregistre les ingrédients du type et qui rapporte les faits dans l'antitype. Celui qui nous a donné, avec une si étonnante précision, les types et les ombres du livre du Lévitique, nous a aussi décrit le glorieux sujet de ces types, dans les récits de l'évangile. C'est le même Esprit qui souffle à travers les pages de l'Ancien et celles du Nouveau Testament, et qui nous rend capables de voir avec quelle exactitude l'un correspond à l'autre.

La conception du corps de Christ, par le Saint Esprit, dans le sein de la vierge, est un des plus profonds mystères qui puisse être présenté à l'attention de l'entendement renouvelé. Il est pleinement révélé dans l'évangile de Luc, et cela est bien caractéristique, parce que, d'un bout à l'autre de cet évangile, le but spécial du Saint Esprit paraît être de nous montrer, sous toutes ses faces et d'une manière divinement impressive, « l'homme Christ Jésus ». En Matthieu, nous avons « le fils d'Abraham — le fils de David ». En Marc, nous avons le divin Serviteur — le céleste ouvrier. En Jean, nous avons « le Fils de Dieu » — la Parole éternelle — la vie — la lumière, Celui par qui toutes choses ont été faites. Mais le grand sujet du Saint Esprit en Luc, c'est « le Fils de l'homme ».

Quand l'ange Gabriel eut annoncé à Marie la faveur qui allait lui être conférée, relativement à la grande œuvre de l'incarnation, Marie, dans un esprit d'honnête ignorance plutôt que de doute, demanda : « Comment ceci arrivera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme ? » [Luc 1, 34]. Évidemment elle pensait donc que la naissance du glorieux personnage, qui était sur le point d'apparaître, devait avoir lieu selon le cours ordinaire de la nature ; et c'est cette pensée qui, dans la grande bonté de Dieu, donne occasion au messager céleste d'ajouter quelques paroles, qui jettent une lumière des plus précieuses sur la vérité fondamentale de l'incarnation. Aussi la réponse de l'ange à la question de la vierge est du plus grand intérêt et ne peut être trop soigneusement méditée. « Et l'ange répondant, lui dit : L'Esprit Saint viendra sur toi, et la puissance du Très-haut te couvrira de son ombre ; *c'est pourquoi* aussi la sainte chose qui naîtra sera appelée Fils de Dieu » (Luc 1, 35).

Ce beau passage nous apprend que le corps humain, que revêtit le Fils éternel de Dieu, fut formé par « la puissance du Très-haut ». « Tu m'as formé un corps » (Héb. 10, 5). C'était un vrai corps humain — réellement « chair et sang ». Il n'y a absolument rien ici, qui puisse prêter un fondement quelconque aux vaines et dégoûtantes théories du gnosticisme ou du mysticisme — non, rien qui autorise les froides abstractions du premier, ni les fables du dernier. Tout est ici profondément, solidement, divinement réel. Cela même dont nos cœurs avaient besoin, c'est cela même que Dieu a donné. La plus ancienne promesse avait déclaré que la semence de la femme briserait la tête du serpent [Gen. 3, 15], et cette prédiction ne pouvait être accomplie que par un homme réel — un être dont la nature humaine fût aussi réelle qu'elle serait pure et incorruptible. « Tu concevras dans ton ventre, dit l'ange Gabriel, et tu enfanteras un fils » [Luc 1, 31]^[2]. Puis, pour ne laisser aucune place à l'erreur, relativement au mode de cette conception, il ajoute quelques mots qui prouvent sans réplique, que « la chair et le sang », auxquels le Fils éternel « a participé », tout en étant absolument réels, étaient absolument incapables de contracter, ou de communiquer la moindre souillure. L'humanité du Seigneur Jésus était, dans toute la force du terme, cette « *sainte chose* », ou cet « *Être saint* ». Et comme Il était entièrement sans tache, Il était, par conséquent, entièrement sans aucun principe de mortalité en Lui. Nous ne pouvons concevoir la mortalité autrement qu'en connexion avec le péché, et l'humanité de Christ n'avait rien de commun avec le péché, soit personnellement, soit relativement. Le péché Lui fut imputé à la croix, où Il fut « fait péché pour nous » [2 Cor. 5, 21]. Mais l'offrande de gâteau n'est pas le type de Christ comme portant le péché. Elle Le préfigure dans Sa vie parfaite ici-bas — vie dans laquelle Il souffrit sans doute, mais non pas comme portant le péché — non pas comme un substitut — non pas de la part de Dieu. Il importe de bien discerner ce point. Ni l'holocauste, ni l'offrande de gâteau ne nous présentent Christ comme chargé de nos péchés. Dans celle-ci, nous Le voyons *vivant* ; dans celui-là, nous Le voyons *mourant* ; mais ni dans l'une, ni dans l'autre, il ne s'agit de l'imputation du péché, ni d'encourir la colère de Dieu à cause du péché. En un mot, présenter Christ comme le substitut des pécheurs ailleurs que sur la croix, c'est dépouiller Sa vie de toute sa beauté et son excellence divines, c'est ôter à la croix son caractère et sa place. En outre cela jetterait une confusion inextricable sur les types du Lévitique.

À ce sujet, je voudrais pouvoir persuader mes lecteurs, qu'ils ne sauraient avoir une trop sainte jalousie relativement à la vérité vitale de la personne et des relations du Seigneur Jésus Christ. Si l'on est dans l'erreur là-dessus, tout le reste du christianisme en est compromis. Dieu ne peut donner la sanction de Sa présence à quoi que ce soit qui n'a pas cette vérité pour base. La personne de Christ est le centre vivant — le centre divin, autour duquel le Saint Esprit accomplit toutes Ses opérations. Si vous abandonnez la vérité quant à Christ, vous êtes comme un vaisseau, chassant sur ses ancres, emporté, sans gouvernail et sans boussole, sur l'immense et orageux océan, et dans un danger imminent de se briser sur les écueils de l'arianisme, de l'infidélité ou de l'athéisme. Mettez en question l'éternité de Christ comme Fils de Dieu — mettez en question

Sa divinité — mettez en question Son humanité immaculée, et vous ouvrez l'écluse aux flots destructeurs et aux erreurs mortelles. Que personne ne se figure qu'il s'agisse d'un point propre seulement à servir de sujet de discussion à des théologiens érudits — ou d'une question curieuse — d'un mystère abstrus — d'un dogme sur lequel il nous est loisible d'avoir des vues diverses. Non, c'est une vérité vitale, fondamentale, qu'il faut retenir avec la puissance du Saint Esprit, qu'il faut sauvegarder, fût-ce aux dépens de tout le reste — qu'il faut confesser, dans tous les temps et dans tous les cas, quelles que puissent en être les conséquences.

Nous devons donc recevoir simplement dans nos cœurs, par la grâce du Saint Esprit, la révélation que le Père nous fait du Fils ; alors nos âmes seront efficacement préservées des pièges de l'ennemi, sous quelque forme qu'ils se présentent. Il peut recouvrir les leurres de l'arianisme ou du socinianisme, de l'herbe et des feuilles d'un système d'interprétation à la fois spécieux, plausible et séduisant ; mais le cœur vraiment pieux découvre bientôt que ce système tend à déshonorer le Sauveur auquel il doit tout, et, sans hésitation, il le repousse et le renvoie à la source impure dont il procède manifestement. Nous pouvons bien nous passer de théories humaines ; mais nous ne pouvons absolument pas nous passer de Christ — du Christ de Dieu — du Christ des affections de Dieu — du Christ des conseils de Dieu — du Christ de la Parole de Dieu.

Le Seigneur Jésus Christ, Fils éternel de Dieu, Dieu manifesté en chair [1 Tim. 3, 16], Dieu sur toutes choses béni éternellement [Rom. 9, 5], a pris un corps qui était intrinsèquement et divinement pur, incapable de contracter aucune tache, entièrement exempt de tout principe de péché et de mortalité. L'humanité du Christ était telle que, s'il Lui eût été possible (ce qui ne l'était pas, cela va sans dire) de ne consulter que Son intérêt personnel, Il aurait constamment pu retourner au ciel, d'où Il était venu et auquel Il appartenait. En disant cela, je fais abstraction des décrets éternels de l'amour rédempteur, ou de l'amour invariable du cœur de Jésus — de Son amour pour Dieu — de Son amour pour les élus de Dieu, ou de l'œuvre qui était nécessaire pour ratifier l'alliance éternelle de Dieu avec la semence d'Abraham et avec la création tout entière. Christ Lui-même nous apprend qu'il fallait qu'Il « souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour » (Luc 24, 46). Il était nécessaire qu'Il souffrît, pour la manifestation et le parfait accomplissement du grand mystère de la rédemption. Ce miséricordieux Rédempteur voulait « amener plusieurs fils à la gloire » [Héb. 2, 10]. Il ne voulait pas « demeurer seul », c'est pourquoi, comme « le grain de blé », Il voulut « tomber dans la terre et mourir » [Jean 12, 24]. Mieux nous concevons la *vérité* quant à la personne du Christ, et plus aussi nous comprenons et apprécions Son œuvre de *grâce*.

Quand l'apôtre parle du Christ, comme ayant été « consommé par les souffrances » [Héb. 2, 10], c'est comme « Chef de notre salut » qu'il le considère, et non point comme le Fils éternel qui, quant à ce qui regarde Sa personnalité et Sa nature, était divinement pur, sans qu'il fût possible d'y ajouter quoi que ce soit. De même, quand Jésus Christ dit encore : « Voici, je chasse des démons et j'accomplis des guérisons aujourd'hui et demain, et le troisième jour je suis consommé » (Luc 13, 32), Il fait allusion au fait de Sa résurrection, en puissance, par lequel Il serait manifesté comme le consommateur de l'œuvre tout entière de la rédemption. Quant à ce qui Le concernait personnellement, Il pouvait dire, même en sortant du jardin de Gethsémané : « Penses-tu que je ne puisse pas maintenant prier mon Père, et il me fournira plus de douze légions d'anges ? Comment donc seraient accomplies les Écritures, [qui disent] qu'il faut qu'il en arrive ainsi ? » (Matt. 26, 53, 54).

Il est bon que l'âme soit au clair là-dessus ; — il est bon de sentir selon Dieu l'harmonie qui existe entre les passages qui nous présentent Christ dans la dignité essentielle de Sa personne et dans la divine pureté de Sa nature, et ceux qui nous Le présentent dans Ses relations avec Son peuple et comme accomplissant la grande œuvre de la rédemption. Parfois nous trouvons ces deux aspects différents, rapprochés et combinés dans le même passage, par exemple en Hébreux 5, 8 et 9 : Christ « quoiqu'il fût Fils, a appris l'obéissance par les

choses qu'il a souffertes ; et ayant été consommé, il est devenu, pour tous ceux qui lui obéissent, l'auteur du salut éternel ». Ne perdons pourtant pas de vue qu'aucune de ces relations, dans lesquelles Christ entra volontairement — soit pour manifester l'amour de Dieu envers un monde perdu, soit comme serviteur des conseils divins — non, aucune ne pouvait, à quelque degré que ce fût, avoir rien affaire avec la pureté essentielle, l'excellence et la gloire de Son Être. Le Saint Esprit vint sur la vierge, et « la puissance du Très-haut la couvrit de son ombre ; c'est pourquoi aussi la sainte chose qui naquit d'elle fut appelée Fils de Dieu » [Luc 1, 35]. Quelle magnifique révélation du profond mystère de la pure et parfaite humanité du Christ — le grand antitype de « *la fleur de farine pétrie à l'huile* » !

Remarquons ici l'impossibilité de toute union entre l'humanité, telle qu'elle apparaît dans le Seigneur Jésus Christ, et l'humanité, telle qu'elle est en nous. Ce qui est pur ne peut jamais se joindre à ce qui est impur. Il y a incompatibilité absolue entre ce qui est incorruptible et ce qui est corruptible. Le spirituel et le charnel — le céleste et le terrestre — ne pourraient jamais se combiner ensemble. Il en résulte donc que l'incarnation n'était pas, comme quelques-uns ont osé le prétendre, Christ prenant notre nature déchue en union avec Lui-même. S'il eût fait cela, la mort de la croix n'eût pas été nécessaire. Dans ce cas, on ne voit pas pourquoi le Sauveur se serait senti « à l'étroit » jusqu'à ce que ce baptême sanglant fût accompli [Luc 12, 50] ; — on ne voit pas pourquoi « le grain de blé » eût dû tomber en terre et mourir [Jean 12, 24]. Ceci est de toute importance, que tout chrétien spirituel le comprenne bien : Il était entièrement impossible que Christ s'unît à notre humanité pécheresse. Écoutez ce que l'ange dit à Joseph dans le premier chapitre de l'évangile de Matthieu : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre auprès de toi Marie ta femme, car *ce qui a été conçu en elle est de l'Esprit Saint* ». Ainsi la susceptibilité naturelle de Joseph, de même que la pieuse ignorance de Marie, donne lieu à un plus ample développement du saint mystère de l'humanité de Christ, et devient, en même temps, l'occasion de sauvegarder cette humanité contre toutes les attaques blasphématoires de l'ennemi.

Comment se fait-il donc que les croyants soient unis à Christ ? Est-ce à Christ dans Son incarnation ou à Christ dans Sa résurrection ? Dans Sa résurrection, sans aucun doute, comme le prouve ce passage : « À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, *il demeure seul* » (Jean 12, 24). Avant la mort de Christ, point d'union possible entre Lui et Son peuple. C'est dans la puissance d'une nouvelle vie que les croyants sont unis au Seigneur. Ils étaient morts *dans le péché*, et Lui, dans Sa parfaite grâce, est descendu du ciel et, quoique étant Lui-même pur et sans péché, Il a été « fait péché — Il est mort *au péché* », Il l'a aboli — Il est ressuscité triomphant du péché et de tout ce qui s'y rattache — et, en résurrection, Il est devenu le chef d'une nouvelle race. Adam était le chef de l'ancienne création qui tomba avec lui. Christ, en mourant, s'est placé Lui-même sous le fardeau qui pesait sur les siens, et ayant parfaitement répondu à tout ce qui était contre eux, victorieux de tout, Il est ressuscité, et les a introduits avec Lui dans la nouvelle création, dont Il est le centre et le glorieux Chef. C'est pourquoi nous lisons : « Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit [avec lui] » (1 Cor. 6, 17). « Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de son grand amour dont il nous a aimés, alors même que nous étions *morts dans nos fautes*, nous a vivifiés ensemble *avec le Christ* (vous êtes sauvés par [la] grâce), et nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le Christ Jésus » (Éph. 2, 4-6). « Car nous sommes membres de son corps — de sa chair et de ses os » (Éph. 5, 30). « Et vous, lorsque vous étiez *morts dans vos fautes* et dans l'incirconcision de votre chair, *il vous a vivifiés ensemble avec lui*, nous ayant pardonné toutes nos fautes » (Col. 2, 13).

Nous pourrions multiplier les passages, mais ceux qui précèdent suffisent amplement pour démontrer que c'était non dans l'incarnation, mais dans la mort, que Christ a pris une position dans laquelle les croyants pouvaient « être vivifiés avec Lui ». Cette question paraîtrait-elle de peu d'importance à mon lecteur ? Dans ce cas, qu'il veuille bien l'examiner à la lumière des Écritures, et dans sa portée sur la personne du Christ, sur Sa

vie, sur Sa mort, sur notre état naturel dans la vieille création, et sur notre place, par grâce, dans la nouvelle. Qu'il pèse bien toutes ces faces du sujet, et j'aime à me persuader qu'il ne l'envisagera plus comme peu important. Il peut, tout au moins, être assuré d'une chose, c'est que celui qui écrit ces pages n'aurait pas tracé une seule ligne à l'appui de cette doctrine, s'il ne la considérait pas comme portant avec elle les conséquences les plus graves. La révélation divine est un tout tellement uni, si bien ajusté par la main de Dieu pour faire un ensemble — si harmonique dans toutes ses parties, que si une seule vérité en est déplacée, tout le reste en souffre. Cette considération devrait suffire pour prémunir le chrétien contre toute atteinte, par laquelle il pourrait endommager ce magnifique édifice, où chaque pierre doit être laissée à la place que Dieu lui a fixée. Or, incontestablement, la vérité relative à la personne de Christ en est la clef de voûte.

Ayant ainsi essayé de développer la vérité, figurée en type par la « fleur de farine *pétrée* à l'huile », nous en venons à un autre point d'un grand intérêt, qui se rattache à ces mots : « Il *versera* de l'huile sur elle ». Ici, nous avons un type de l'onction du Seigneur Jésus Christ par le Saint Esprit. Non seulement le corps du Seigneur Jésus fut formé, mystérieusement, par l'Esprit Saint, mais encore ce vase pur et saint fut oint pour le service, par la même puissance. « Et il arriva que, comme tout le peuple était baptisé, Jésus aussi étant baptisé et priant, le ciel s'ouvrit ; et l'Esprit Saint descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe ; et il y eut une voix qui venait du ciel : Tu es mon Fils bien-aimé ; en toi j'ai trouvé mon plaisir » (Luc 3, 21, 22).

L'onction du Seigneur Jésus par le Saint Esprit, avant qu'Il entrât dans Son ministère public, est d'une grande importance pratique pour tous ceux qui désirent sincèrement être de fidèles et bénis serviteurs de Dieu. Quoiqu'Il eût été, quant à Son humanité, conçu par le Saint Esprit, quoiqu'Il fût, dans Sa propre personnalité, « Dieu... manifesté en chair » [1 Tim. 3, 16], quoique toute la plénitude de la divinité habitât en Lui corporellement [Col. 2, 9], cependant il est à remarquer que, lorsqu'Il se présenta, comme homme, pour faire, sur la terre, la volonté de Dieu, quelle qu'elle pût être : annoncer la bonne nouvelle, enseigner dans les synagogues, guérir les malades, purifier les lépreux, chasser les démons, nourrir ceux qui avaient faim, ou ressusciter les morts — Il faisait tout par le Saint Esprit. Ce vaisseau saint et céleste, dans lequel le Fils de Dieu se plut à paraître ici-bas, était formé, rempli, oint et conduit par le Saint Esprit.

C'est là pour nous une leçon à la fois sainte et profonde, indispensable et salutaire. Nous sommes enclins à courir sans être envoyés, à agir par la seule énergie de la chair. Souvent un ministère apparent n'est que l'activité inquiète et non sanctifiée d'une nature qui n'a jamais été discernée et jugée en la présence de Dieu. Certes, nous avons bien besoin d'étudier soigneusement notre divine « offrande de gâteau » — afin de comprendre plus exactement la signification de la « fleur de farine ointe d'huile ». Nous avons besoin de méditer davantage sur Christ qui, quoique possédant en Lui-même la puissance divine, fit, néanmoins, toutes Ses œuvres, opéra tous Ses miracles, et finalement, par l'Esprit éternel, s'offrit « lui-même à Dieu sans tache » (Héb. 9, 14). Il pouvait dire : « Moi, je chasse les démons par l'Esprit de Dieu » (Matt. 12, 28).

Rien n'a une valeur réelle, si ce n'est ce qui est accompli par la puissance du Saint Esprit. Un homme peut écrire ; mais si sa plume n'est pas guidée par le Saint Esprit, ses ouvrages ne produiront aucun résultat durable. Un homme peut parler avec éloquence ; mais si ses lèvres n'ont pas reçu l'onction du Saint Esprit, sa parole ne prendra pas racine dans les cœurs. C'est là une pensée bien sérieuse qui, si elle était sérieusement pesée, nous conduirait à veiller davantage sur nous-mêmes, et à vivre dans une plus habituelle dépendance du Saint Esprit. Ce qu'il nous faut, c'est d'être entièrement vidés de nous-mêmes, afin que la place soit laissée au Saint Esprit pour agir sur nous et par nous. Il est impossible qu'un homme, plein de lui-même, puisse être le vase du Saint Esprit. Quand nous contemplons le ministère du Seigneur Jésus, nous voyons que, dans toutes les circonstances, Il agissait par la puissance immédiate du Saint Esprit. Ayant pris place, comme homme, ici-

bas, Il montra que l'homme devait non seulement vivre de la Parole, mais aussi agir par l'Esprit de Dieu. Alors même que, comme homme, Sa volonté fût parfaite — que Ses pensées, Ses paroles, Ses œuvres, tout fût parfait en Lui, cependant Il n'aurait jamais agi que par l'autorité de la Parole, et par la puissance de l'Esprit Saint. Oh ! puissions-nous en cela, comme en tout le reste, suivre de plus près et plus fidèlement Ses traces. Alors, assurément, notre ministère serait plus efficace, notre témoignage serait plus fécond en bons fruits, notre marche serait plus complètement à la gloire de Dieu.

Un autre ingrédient de l'offrande de gâteau appelle maintenant notre attention, c'est « l'encens ». Nous avons vu que la « fleur de farine » était la base de l'offrande ; l'huile et l'encens en étaient les principaux accessoires : la connexion, qui existe entre ces deux dernières choses, est fort instructive. « L'huile » figure la *puissance* du ministère de Christ ; « l'encens » en représente *l'objet*. La première nous apprend qu'Il faisait tout par l'Esprit de Dieu ; le dernier qu'Il faisait tout à la gloire de Dieu. L'encens nous offre ce qui, dans la vie de Christ, était exclusivement pour Dieu. C'est là ce qu'indique clairement le deuxième verset : « Et il l'apportera [l'offrande de gâteau] aux fils d'Aaron, les sacrificateurs ; et le sacrificateur prendra une pleine poignée de la fleur de farine et de l'huile, avec *tout l'encens*, et il en fera fumer le mémorial sur l'autel : c'est un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel ». Il en fut ainsi de la vraie offrande de gâteau — l'homme Christ Jésus. Dans Sa vie sainte, il y eut toujours ce qui était exclusivement pour Dieu. Toutes Ses pensées, toutes Ses paroles, tous Ses regards, tous Ses actes exhalaient un parfum qui s'élevait directement à Dieu. Et comme, dans le type, c'était le « feu de l'autel » qui faisait sortir la suave odeur de l'encens ; ainsi, dans l'antitype, plus Il était « éprouvé », dans toutes les circonstances de Sa vie, plus aussi il était manifeste que, dans Son humanité, il n'y avait rien qui ne pût monter en parfum d'agréable odeur jusqu'au trône de Dieu. Si, dans l'holocauste, nous contemplons Christ s'offrant Lui-même « sans tache à Dieu », dans l'offrande de gâteau, nous Le voyons présentant à Dieu toute l'excellence intrinsèque de Sa nature humaine et de Ses actes. Un homme parfait et obéissant, sur la terre, faisant la volonté de Dieu, agissant par l'autorité de la Parole et par la puissance de l'Esprit, voilà ce qui était comme une suave odeur qui devait nécessairement être agréable à Dieu. Le fait que « tout l'encens » était consumé sur l'autel en détermine bien la portée et le sens.

Il nous reste seulement à considérer un dernier accessoire, inséparable de l'offrande de gâteau, savoir « le sel ». « Et toute offrande de ton offrande de gâteau, tu la saleras de sel, et tu ne laisseras point manquer sur ton offrande de gâteau le sel de l'alliance de ton Dieu ; sur toutes les offrandes tu présenteras du sel ». L'expression de « sel de l'alliance » exprime le caractère permanent de cette alliance. Dieu Lui-même l'a ordonnée, à tous égards, de telle manière que rien ne peut jamais l'altérer — qu'aucune influence quelconque ne peut jamais la corrompre. Au point de vue spirituel et pratique, on ne saurait trop apprécier un pareil ingrédient. « Que votre parole soit toujours dans [un esprit de] grâce, assaisonnée de *sel* » (Col. 4, 6). Toutes les paroles de l'homme parfait manifestaient la puissance de ce principe ; elles étaient non seulement des paroles de grâce, mais aussi des paroles d'une efficacité pénétrante — des paroles divinement propres à préserver de toute souillure et de toute influence corruptrice. Il ne prononça jamais un mot qui ne fût pas pénétré de l'odeur de « l'encens », et, en même temps, « assaisonné de sel ». Le premier était des plus agréables à Dieu, le dernier était des plus utiles à l'homme.

Souvent, hélas ! le cœur corrompu et le goût vicié de l'homme ne pourraient pas supporter l'âcreté de l'offrande de gâteau divinement salée. Preuve en soit, par exemple, la scène qui se passa dans la synagogue de Nazareth (Luc 4, 16-29). Là, tous pouvaient Lui rendre témoignage, et s'étonner « des paroles de *grâce* qui sortaient de sa bouche » ; mais quand Il en vint à assaisonner ces paroles du *sel*, si nécessaire pour préserver Ses auditeurs de l'influence délétère de leur orgueil national, ils furent tous remplis de colère et voulurent Le précipiter du bord escarpé de la montagne, sur laquelle leur ville était bâtie.

De même encore, en Luc 14, Ses paroles de « grâce » avaient attiré « de grandes foules » après Lui ; alors Il y mêle le « sel », en exposant, avec une sainte fidélité, ce qui attendait ici-bas ceux qui Le suivraient. « Venez, car déjà tout est prêt », voilà ce qui était la « grâce ». Mais ensuite : Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple, voilà ce qui était le « sel ». La grâce est attrayante, mais « le sel est bon » [Marc 9, 50]. Des discours présentant la grâce peuvent être populaires ; des discours pleins de sel ne le seront jamais. À certaines époques dans certaines circonstances, le pur évangile de la grâce de Dieu peut être, pour un temps, recherché par la multitude ; mais quand le « sel », d'une application faite avec zèle et fidélité, apparaît, les rangs s'éclaircissent bientôt, et il n'y reste guère que ceux qui ont été touchés par la puissance de la Parole.

Après avoir ainsi examiné les ingrédients qui constituaient l'offrande de gâteau, nous dirons quelques mots sur ceux qui en étaient exclus.

Le premier était « le levain ». Quelque gâteau que vous offriez à l'Éternel, il ne sera point fait avec du « levain ». D'un bout à l'autre du volume inspiré, sans une seule exception, le « levain » est toujours présenté comme le symbole du *mal*. Au chapitre 7, 13, de ce livre, ainsi que nous le verrons ci-après, du pain levé fait partie de l'offrande qui accompagne le sacrifice de prospérités ; puis, au chapitre 23, nous trouvons encore le levain dans les deux pains offerts, le jour de la Pentecôte ; mais quant à l'offrande de gâteau, le levain en était soigneusement exclu. Il ne devait rien y avoir d'acide, rien qui fît enfler, rien qui exprimât le mal dans ce qui typifiait « l'homme Christ Jésus ». En Lui, il n'y avait ni aigreur, ni enflure morale ; tout était pur, solide, sincère. Parfois, Sa parole pouvait trancher jusqu'au vif, mais elle n'était jamais aigre ni orgueilleuse. Ses démarches témoignaient toujours qu'en réalité Il marchait en la présence de Dieu.

Chez ceux qui, par la foi, appartiennent à Christ, nous savons trop bien, hélas ! combien souvent le levain se montre dans toutes ses propriétés et tous ses effets. Il n'y a jamais eu, sur la terre, qu'un seul Être qui ait réalisé l'offrande de gâteau parfaitement sans levain ; et, Dieu soit béni, cette offrande réalisée est à nous — à nous pour nous en nourrir dans le sanctuaire de la présence divine, en communion avec Dieu. Nul exercice ne peut être plus réellement édifiant et rafraîchissant pour l'entendement renouvelé, que de méditer sur la perfection sans levain de l'humanité du Christ — que de contempler la vie et le ministère de Celui qui fut absolument et essentiellement sans levain, dans Ses pensées, dans Ses affections, dans Ses désirs. Il fut constamment l'homme parfait, sans péché, sans tache. Et plus nous serons en état, par la puissance de l'Esprit, de comprendre ces choses, plus aussi sera profonde et bénie l'expérience que nous ferons de la grâce qui porta cet Être parfait à se mettre Lui-même sous toutes les conséquences des péchés de Son peuple, comme Il le fit à la croix. Mais cette dernière considération se rattache tout à fait au point de vue sous lequel le sacrifice pour le péché nous présente notre Seigneur. Dans l'offrande de gâteau, il n'est pas question du péché. C'est, non pas le type d'une victime pour le péché, mais d'un homme réel, parfait, sans tache, conçu et oint du Saint Esprit, possédant une nature sans levain, ayant vécu d'une vie sans levain ici-bas ; faisant toujours monter vers Dieu le parfum de Sa propre et personnelle excellence, et conservant, parmi les hommes, une marche caractérisée par « la grâce assaisonnée de sel » [Col. 4, 6].

Mais il y avait un autre ingrédient, tout aussi positivement exclu de l'offrande de gâteau que le levain ; c'était « le miel » : « Car du levain *et du miel*, vous n'en ferez point fumer comme sacrifice par feu à l'Éternel » (v. 11). Or, comme le levain est l'expression de ce qui est positivement *mauvais*, dans sa nature, nous pouvons considérer « le miel » comme le symbole significatif de ce qui, en apparence, est *doux* et attrayant. Ni l'un ni l'autre ne sont agréés par Dieu ; — tous deux aussi étaient incompatibles avec l'autel. Les hommes peuvent

bien, à l'exemple de Saül, faire des distinctions entre ce qui, à leurs yeux, est « misérable et chétif » (1 Sam. 15, 9) et ce qui est précieux ; mais le jugement de Dieu met le séillant et gracieux Agag sur le même rang que le dernier des enfants d'Amalek. Sans doute, il y a souvent dans l'homme de bonnes qualités morales, dont on doit tenir compte selon ce qu'elles valent. « As-tu trouvé du *miel*, manges-en ce qu'il t'en faut » (Prov. 25, 16) ; mais souviens-toi qu'il n'y avait point de place pour lui ni dans l'offrande de gâteau, ni dans son antitype. Ici, il y avait la plénitude du Saint Esprit, il y avait la bonne odeur de l'encens, il y avait l'action préservatrice du « sel de l'alliance ». Toutes ces choses accompagnaient « la fleur de farine » dans la personne de la vraie « offrande de gâteau », mais non pas « le miel ».

Quelle leçon pour nos cœurs, quel volume de saines instructions nous avons là ! Le Seigneur Jésus savait donner à la nature et aux relations naturelles la place qui leur convient. Il savait quelle était la quantité de « miel qui suffisait ». Il pouvait dire à Sa mère : « Ne saviez-vous pas qu'il me faut être aux affaires de mon Père ? » [Luc 2, 49] et cependant Il pouvait dire aussi au disciple bien-aimé : « Voilà ta mère » [Jean 19, 27]. En d'autres termes, les droits de la nature ne devaient jamais empiéter sur le dévouement à Dieu de toutes les énergies de l'humanité parfaite de Christ. Marie, et d'autres avec elle, auraient pu se figurer que leurs relations humaines avec le Sauveur leur donnaient quelque droit ou quelque influence, fondés sur des motifs purement naturels. « Ses frères (selon la chair) et sa mère donc viennent ; et se tenant dehors, ils l'envoyèrent appeler ; et la foule était assise autour de lui. Et on lui dit : Voici, ta mère et tes frères, là dehors, te cherchent » [Matt. 12, 46-47]. Quelle fut la réponse de Celui qui réalisait en perfection l'offrande de gâteau ? Sacrifie-t-Il sur-le-champ Son œuvre aux appels de la nature ? Nullement. S'Il l'eût fait, c'eût été mêler du « miel » à l'offrande, ce qui ne pouvait avoir lieu. Le miel fut fidèlement repoussé, dans cette occasion et dans toutes les autres où les droits de Dieu devaient, tout d'abord, être sauvegardés, et en échange, la puissance de l'Esprit, la bonne odeur de l'*encens* et les vertus énergiques du *sel* ressortirent d'une manière bénie. « Et il leur répondit, disant : Qui est ma mère, ou [qui sont] mes frères ? Et regardant tout à l'entour ceux qui étaient assis autour de lui, il dit : Voici ma mère et mes frères ; car quiconque fera la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère »^[3] (Marc 3, 31-35).

Il est peu de choses que le serviteur de Dieu trouve plus difficiles dans la pratique, que l'exactitude spirituelle, nécessaire pour régler les droits des relations naturelles, de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur les droits du Maître. Chez notre Seigneur, nous le savons, cela se conciliait d'une façon divine. Quant à nous, il nous arrive souvent que des devoirs vraiment selon Dieu sont ouvertement sacrifiés à ce que nous nous imaginons être le service de Christ. La doctrine de Dieu est souvent négligée en vue d'une apparente œuvre évangélique. Or, il ne faut jamais perdre de vue que le point de départ de la vraie dévotion est toujours placé de manière à sauvegarder pleinement tous les droits de la piété. Si j'occupe une place, qui exige mes services depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi, je n'ai pas le droit, durant ces heures, de sortir pour faire une visite chrétienne ou pour prêcher l'évangile. Si je suis dans le commerce, je suis tenu de m'y employer fidèlement et pieusement. Je ne puis ni ne dois courir çà et là pour évangéliser, tandis que mon affaire au bureau, est d'aligner des chiffres ; ce serait exposer à l'opprobre la sainte doctrine de mon Dieu. « Je me sens, dira quelqu'un, appelé à prêcher l'évangile, et je trouve que mon emploi ou mon commerce est un fardeau et un obstacle ». Eh bien ! *si vous êtes appelé et qualifié de Dieu* pour l'œuvre de l'évangile, et que vous ne puissiez pas concilier les deux choses, alors renoncez à votre emploi, réduisez ou laissez votre commerce, d'une manière vraiment pieuse, et allez au nom du Seigneur. Voilà le dévouement, voilà la dévotion selon Dieu. En dehors de cela, même avec de bonnes intentions, il n'y a que confusion en réalité. Grâce à Dieu, nous avons un exemple parfait devant nous dans la vie du Seigneur Jésus, tout comme nous avons amplement de directions pour le nouvel homme, dans la Parole de Dieu ; en sorte que nous pouvons marcher,

sans nous égarer, dans les diverses positions que la providence divine peut nous appeler à occuper, et dans les diverses obligations que le gouvernement moral de Dieu a liées à ces relations.

II. Le second point que nous avons à considérer, c'est la manière dont l'offrande de gâteau était préparée. Cette préparation, comme nous le lisons, avait lieu par l'action du feu. Le gâteau était « cuit au four — cuit sur la plaque — ou cuit dans la poêle ». L'acte de cuire suggère l'idée de souffrance. Mais, attendu que l'offrande de gâteau est dite « en odeur agréable » — terme qui n'est jamais employé pour le sacrifice du péché ou du délit — il est évident qu'il ne s'agit nullement ici de l'idée de souffrir pour le péché — de souffrir sous la colère de Dieu à cause du péché — de souffrir de la part de la justice infinie, comme le substitut des pécheurs. Ces deux idées — « en odeur agréable » et souffrance pour le péché — sont absolument incompatibles, selon l'économie lévitique. Ce serait détruire complètement le type de l'offrande de gâteau, que d'y introduire l'idée de souffrance pour le péché.

En méditant sur la *vie* du Seigneur Jésus qui, comme nous l'avons déjà dit, est le sujet spécial préfiguré dans l'offrande de gâteau, nous pouvons y remarquer trois genres distincts de souffrances, savoir : souffrance pour la justice, souffrance en vertu de la sympathie, et souffrance par anticipation.

Comme le Serviteur juste de Dieu, Il souffrit au milieu d'une scène où tout Lui était contraire ; mais c'était là précisément l'opposé de souffrir pour le péché. Il importe extrêmement bien de distinguer ces deux sortes de souffrances ; de graves erreurs résultent de leur confusion. Souffrir comme un juste, vivant au milieu des hommes, pour l'amour de Dieu, est une chose ; et souffrir à la place des hommes, de la part de Dieu, est une tout autre chose. Le Seigneur Jésus a souffert pour la justice, pendant Sa *vie* ; Il a souffert pour le péché, à Sa *mort*. Durant Sa vie, les hommes de Satan firent tous leurs efforts contre Lui ; et, même à la croix, ils déployèrent toutes leurs forces ; mais quand ils eurent fait tout ce qui était en leur pouvoir — quand, dans leur mortelle inimitié, ils eurent atteint l'extrême limite de l'opposition humaine et diabolique — au-delà de tout cela, il y avait encore une région d'impénétrable obscurité et d'horreur, que le Porteur du péché dut traverser, pour l'accomplissement de Son œuvre. Durant Sa vie, Il marcha toujours dans la lumière sans nuage de la face de Dieu ; mais sur le bois maudit, les sombres ténèbres du péché survenant Lui cachèrent cette lumière, et firent sortir de Sa bouche ce cri mystérieux : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » [Matt. 27, 46]. C'est là un moment, absolument exceptionnel dans les annales de l'éternité. De temps en temps, pendant la vie du Christ ici-bas, le ciel s'ouvrit pour donner passage à l'expression du bon plaisir de Dieu en Lui ; mais sur la croix Dieu L'abandonna, parce qu'Il avait mis Son âme en oblation pour le péché [És. 53, 12]. Si Christ eût porté le péché toute Sa vie durant, alors il n'y eût point eu de différence entre la croix et Son existence précédente sur la terre. Pourquoi ne fut-Il jamais abandonné de Dieu avant la croix ? Quelle différence n'y avait-il pas entre Christ sur la croix et Christ sur la sainte montagne de la transfiguration ? Était-Il abandonné de Dieu sur la montagne ? — Portait-Il alors les péchés ? Ce sont là de bien simples questions, auxquelles devraient répondre ceux qui soutiennent que, pendant toute Sa vie, le Christ a été chargé de nos péchés.

Le fait est simplement que rien, absolument rien, soit dans l'humanité du Christ, soit dans Ses relations diverses, ne pouvait Le mettre en union avec le péché, ou avec la colère de Dieu, ou avec la mort. Il fut fait péché sur la croix, où Il endura la colère de Dieu, en laissant Sa vie comme une expiation, pleinement suffisante, du péché ; mais il n'est pas question de cela dans le type de l'offrande de gâteau. Nous y avons, il est vrai, l'action de cuire — l'action du feu ; mais ce n'est pas ici la colère de Dieu. L'offrande de gâteau n'était pas une oblation pour le péché, mais une offrande « d'une odeur agréable ». Ainsi la signification en est bien déterminée, et, en outre, une saine et correcte interprétation de ce type contribuera à nous faire retenir

constamment, avec une sainte jalousie, la précieuse vérité de l'humanité sans tache du Christ. Faire de Lui, uniquement à cause de Sa naissance, un porteur du péché, toujours placé, par cela même, sous la malédiction de la loi et sous la colère de Dieu, c'est se mettre en contradiction avec la vérité divine tout entière, relative à l'incarnation — vérité annoncée par l'ange, et fréquemment répétée par l'apôtre inspiré. En outre, c'est détruire le caractère et le but de la vie du Christ, c'est dépouiller la croix de sa gloire distinctive ; c'est rabaisser la notion du péché et celle de l'expiation. En un mot, c'est enlever la clef de voûte à l'arche de la révélation, et laisser tout ce qui nous entoure dans une ruine et une confusion irrémédiables.

Puis aussi, le Seigneur Jésus a souffert par sympathie ; et ce genre de souffrances nous fait pénétrer dans l'intimité de Son cœur plein de tendresse. Les douleurs et les misères humaines faisaient toujours vibrer une corde dans les profondeurs de Son amour. Il était impossible qu'un cœur humain parfait ne compatît pas, selon sa divine capacité, aux misères que le péché avait léguées à la postérité d'Adam. Bien que personnellement exempt et de la cause et de l'effet — bien qu'appartenant au ciel, et vivant d'une vie céleste sur la terre, Il n'en descend pas moins par la puissance d'une vive sympathie, dans les plus profonds abîmes de la souffrance humaine ; oui, Il sentait la souffrance beaucoup plus vivement que ceux qui l'enduraient, et cela précisément parce que Son humanité était parfaite. De plus, Il était capable d'envisager et la souffrance et sa cause, exactement selon leur nature et leur degré, en la présence de Dieu. Il sentait comme personne autre n'a senti. Ses sentiments, Ses affections, Ses sympathies — tout Son Être moral et mental — étaient parfaits ; aussi, nul homme ne peut dire ni même concevoir ce qu'un tel Être doit avoir souffert, en traversant un monde tel que le nôtre. Il voyait la famille humaine luttant sous le poids accablant de la culpabilité et de la misère ; Il voyait toute la création gémissant sous le joug ; le cri des captifs arrivait à Son oreille ; les larmes des veuves s'offraient à Ses regards ; le dénuement et la pauvreté touchaient Son cœur sensible ; la maladie et la mort Le faisaient « frémir en son esprit » [Jean 11, 33] ; Ses souffrances par sympathie dépassaient toute intelligence humaine.

Voici un passage qui me paraît propre à faire ressortir ce caractère de souffrances dont nous parlons : « Et le soir étant venu, on lui apporta beaucoup de démoniaques ; et il chassa les esprits par [une] parole, et guérit tous ceux qui se portaient mal ; en sorte que fût accompli ce qui a été dit par Ésaïe le prophète, disant : *Lui-même a pris nos langueurs, et a porté nos maladies* » (Matt. 8, 16, 17). C'était là purement sympathique — c'était la capacité de compatir, qui en Lui était parfaite. Il n'avait Lui-même ni maladies, ni infirmités. Mais par sympathie — parfaite sympathie — « Lui-même a *pris* nos langueurs, et a *porté* nos maladies ». C'est ce que personne autre qu'un homme parfait n'eût pu faire. Nous pouvons sympathiser les uns avec les autres ; mais Jésus Christ seul a pu s'approprier les infirmités et les maladies humaines.

Or, s'Il eût porté ces douleurs en vertu de Sa naissance ou de Ses relations avec Israël et avec les hommes, en général, nous perdriions toute la beauté et la valeur de Ses sympathies volontaires. Il n'y aurait plus lieu à une action volontaire, s'Il était placé sous une nécessité absolue. Mais, d'un autre côté, quand nous Le voyons complètement exempt, soit personnellement, soit relativement, de toute misère humaine et de ce qui en est la cause, nous pouvons comprendre, en quelque mesure du moins, cette grâce et cette compassion parfaites qui L'amenèrent à prendre nos infirmités et à porter nos maladies, par une vraie et puissante sympathie. Il y a donc une bien évidente différence entre Christ souffrant, parce qu'Il sympathisait volontairement aux misères humaines, et Christ souffrant comme le substitut des pécheurs. Les souffrances du premier genre apparaissent à travers la *vie* tout entière du Rédempteur ; celles du dernier genre sont limitées à Sa *mort*.

Considérons enfin les souffrances du Christ par anticipation. Nous voyons la croix projetant son ombre funèbre sur toute Sa carrière et produisant un genre de bien vives souffrances, qui, pourtant, doivent être distinguées de Ses souffrances expiatoires, tout aussi bien que de Ses souffrances pour la justice ou de Ses

souffrances par sympathie. Citons un passage à l'appui de cette assertion : « Et sortant, il s'en alla, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers, et les disciples aussi le suivirent. Et quand il fut en ce lieu-là, il leur dit : Priez que vous n'entriez pas en tentation. Et il s'éloigna d'eux lui-même environ d'un jet de pierre, et s'étant mis à genoux, il priait, disant : Père, si tu voulais faire passer cette coupe loin de moi ! Toutefois, que ce ne soit pas ma volonté, mais la tienne qui soit faite. Et un ange du ciel lui apparut, le fortifiant. Et étant dans l'angoisse du combat, il priait plus instamment ; et sa sueur devint comme des grumeaux de sang décollant sur la terre » (Luc 22, 39-44). Ailleurs nous lisons encore : « Et ayant pris Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être attristé et fort angoissé. Alors il leur dit : Mon âme est saisie de tristesse jusqu'à la mort ; demeurez et veillez avec moi... Il s'en alla de nouveau, une seconde fois, et il pria, disant : Mon Père, s'il n'est pas possible que ceci passe loin de moi, sans que je le boive, que ta volonté soit faite » (Matt. 26, 37-42).

Il est évident, d'après ces passages, que le Seigneur avait alors en perspective quelque chose qu'Il n'avait pas rencontré auparavant. Il y avait pour Lui une « coupe » toute pleine, dont Il n'avait pas encore bu. S'Il eût été, pendant toute Sa vie, chargé de nos péchés, d'où pourrait venir cette affreuse « agonie », produite par la pensée d'être mis en contact avec le péché et d'avoir à endurer la colère de Dieu à cause du péché ? Quelle différence y avait-il entre Christ en Gethsémané et Christ sur le Calvaire, s'Il fut toute Sa vie un porteur du péché ? Il y avait, certes, entre ces deux positions une différence essentielle, provenant justement de ce que Christ n'a pas porté le péché durant Sa vie entière. Cette différence, la voici : En Gethsémané, Il *anticipait* la croix ; au Calvaire, Il *souffrait* réellement la croix. En Gethsémané « un ange du ciel lui apparut, le fortifiant » [Luc 22, 43] ; au Calvaire, Il fut abandonné de tous. Là, il n'y avait point de ministère d'anges. En Gethsémané, Il s'adresse à Dieu comme à Son « *Père* », jouissant ainsi pleinement de la communion de cette relation ineffable ; mais au Calvaire, Il crie : « Mon *Dieu*, mon *Dieu*, pourquoi m'as-tu abandonné ? » [Matt. 27, 46] Ici, Celui qui portait nos péchés regarde en haut, et voit le trône de la Justice éternelle enveloppé de profondes ténèbres, et la face de la Sainteté éternelle détournée de Lui, parce qu'Il était « fait péché pour nous ».

J'espère que les lecteurs comprendront sans peine ce dont nous parlons, en étudiant ce sujet par eux-mêmes. Ils pourront suivre, en détail, les trois genres de souffrances de la *vie* de notre Seigneur, et les distinguer de Ses souffrances de *mort* — ou de Ses souffrances pour le péché. Ils se convaincront que, même après que les hommes et Satan eurent fait leurs derniers efforts contre le Christ, il restait encore un genre de souffrance absolument unique, savoir, de souffrir de la part de Dieu, à cause du péché — de souffrir comme le représentant des pécheurs. Avant la croix, Il peut toujours regarder au ciel et jouir de la clarté de la face du Père. Dans Ses heures les plus sombres, Il trouvait toujours des forces et des consolations en haut. Son chemin ici-bas était rude et pénible. Comment pouvait-il en être autrement, dans un monde où tout était en opposition à Sa pure et sainte nature ? Il eut à endurer « une telle contradiction de la part des pécheurs contre lui-même » [Héb. 12, 3]. Il dut voir tomber sur Lui « les outrages de ceux qui outrageaient » Dieu [Ps. 69, 9]. Que n'eut-Il pas à souffrir ? Il n'était pas compris, on interprétait mal Ses paroles et Ses actes, on abusait de Lui, on Le trompait, on L'enviait, on L'accusait d'être un insensé, d'avoir un démon. Il fut trahi, renié, abandonné, raillé, outragé, souffleté, conspué, couronné d'épines, rejeté, condamné et cloué sur un gibet entre deux malfaiteurs. Toutes ces choses, Il les endura de la part des hommes, conjointement avec toutes les indicibles terreurs dont Satan cherchait à accabler Son âme ; mais, disons-le encore une fois, avec la plus ferme assurance, quand l'homme et Satan eurent épuisé tout ce qu'ils avaient de puissance et de haine, notre Seigneur et Sauveur dut passer par une souffrance, au prix de laquelle tout le reste n'était rien — souffrance qui consistait en ce que la face de Dieu Lui était cachée — en ce que, durant trois heures de ténèbres et d'affreuse obscurité, Il eut à endurer ce que nul autre que Dieu ne peut connaître.

Or, quand l'Écriture parle de notre communion avec les souffrances de Christ, cela se rapporte uniquement à Ses souffrances pour la justice — à Ses souffrances de la part des hommes. Christ a souffert pour le péché, afin que nous n'eussions pas à souffrir pour le péché. Il a supporté la colère de Dieu, afin que nous n'eussions pas à la supporter. C'est là le fondement de notre paix. Mais relativement aux souffrances de la part des hommes, nous éprouverons toujours que plus nous marcherons fidèlement sur les traces de Christ, plus aussi nous aurons à souffrir sous ce rapport ; mais c'est là, pour le chrétien, un don, un privilège, une faveur, une dignité (voir Phil. 1, 29, 30). Suivre les traces de Christ — avoir la même part qu'il a eue — être placé de manière à sympathiser avec Lui, ce sont là les privilèges de l'ordre le plus élevé. Plût à Dieu que nous y fussions tous plus intimement initiés ! Mais, hélas ! nous sommes trop aisément contents de nous en passer — ou, comme Pierre, de « suivre de loin » [Matt. 26, 58] le Seigneur — de nous tenir à distance d'un Christ méprisé et souffrant. Cette tiédeur est incontestablement une grande perte pour nous. Si la communion des souffrances du Sauveur nous était plus familière, la couronne paraîtrait d'un éclat beaucoup plus splendide devant les yeux de notre âme. Quand nous évitons cette communion de souffrance avec Christ, nous nous privons de la joie vive et profonde, partage de ceux qui Le suivent, en même temps que de la force morale de l'espérance de Sa prochaine gloire.

III. Ayant examiné les ingrédients qui composaient l'offrande de gâteau, et les diverses formes sous lesquelles on pouvait l'offrir, il ne nous reste plus qu'à nous occuper des personnes qui y avaient part. C'étaient le chef et les membres de la famille sacerdotale. « Et le reste de l'offrande de gâteau sera pour Aaron et pour ses fils : c'est une chose très sainte entre les sacrifices de l'Éternel faits par feu » (v. 10). De même que, dans l'holocauste, nous avons vu que les fils d'Aaron sont présentés comme types de tous les vrais croyants, non comme des pécheurs travaillés, mais comme des sacrificateurs qui adorent, de même, dans l'offrande de gâteau, nous les voyons se nourrissant des restes de ce qui avait été, pour ainsi dire, servi sur la table du Dieu d'Israël (comp. 1, 7). C'était un privilège aussi distingué que saint, dont les seuls sacrificateurs pouvaient jouir, comme cela est très positivement déclaré dans « la loi de l'offrande de gâteau », que je citerai en entier : « Et c'est ici la loi de l'offrande de gâteau : l'un des fils d'Aaron la présentera devant l'Éternel, devant l'autel. Et il lèvera une poignée de la fleur de farine du gâteau et de son huile, et *tout l'encens* qui est sur le gâteau, et il fera fumer cela sur l'autel, une odeur agréable, son mémorial à l'Éternel. Et ce qui en restera, Aaron et ses fils le mangeront ; on le mangera *sans levain, dans un lieu saint* ; ils le mangeront dans le parvis de la tente d'assignation. On ne le cuira pas avec du levain. C'est leur portion, que je leur ai donnée de mes sacrifices faits par feu. C'est une chose très sainte, comme le sacrifice pour le péché et comme le sacrifice pour le délit. Tout mâle d'entre les enfants d'Aaron en mangera ; [c'est] un statut perpétuel en vos générations, [leur part] des sacrifices faits par feu à l'Éternel : *quiconque les touchera sera saint* » (Lév. 6, 7-11).

Ici donc nous est offerte une belle figure de l'Église se nourrissant, « dans le saint lieu », des perfections de l'homme Christ Jésus avec la puissance de la sainteté pratique. C'est là notre portion par la grâce de Dieu ; mais rappelons-nous qu'elle doit être mangée « *sans levain* ». Nous ne pouvons nous nourrir de Christ si nous nous complaisons dans un péché quelconque : « Quiconque les touchera sera saint ». Ensuite cela doit se faire « dans le lieu saint ». Notre position, notre marche, notre conduite, nos personnes, nos relations, nos pensées doivent être saintes, si nous voulons pouvoir nous nourrir de l'offrande du gâteau. Enfin, c'est « tout mâle d'entre les enfants d'Aaron » qui en mangera, c'est-à-dire qu'une vraie énergie sacerdotale, selon la Parole, est nécessaire pour jouir de cette sainte portion. Les *fil*s d'Aaron expriment l'idée d'*énergie* dans l'action sacerdotale ; tandis que ses *fil*les en représentent la *faiblesse* (comp. Nomb. 18, 8-13). Il y avait des choses que les fils pouvaient manger, tandis que les filles ne le pouvaient pas. Nos cœurs devraient ardemment désirer

la plus haute mesure d'énergie sacerdotale, afin que nous fussions en état de remplir les fonctions les plus élevées, et de participer à l'ordre le plus élevé de la nourriture sacerdotale.

En conclusion, j'ajouterai que, comme, par la grâce, nous sommes faits « participants de la nature divine » [2 Pier. 1, 4], nous pouvons, si nous vivons dans l'énergie de cette nature, marcher sur les traces de Celui qui est préfiguré dans l'offrande de gâteau. Si seulement nous renonçons à nous-mêmes, si nous sommes dépouillés du *moi*, chacun de nos actes peut exhaler une odeur agréable à Dieu. C'est ainsi que Paul envisageait la libéralité des Philippiens à son égard (Phil. 4, 18). Les plus obscurs, aussi bien que les plus grands services, peuvent, par la puissance du Saint Esprit, présenter l'odeur de Christ. Faire une visite, écrire une lettre, exercer le ministère public de la Parole, donner une coupe d'eau froide à un disciple, ou un sou à un pauvre, même les actes tout ordinaires de manger et de boire — tout peut exhaler le suave parfum du nom et de la grâce de Jésus Christ.

Ainsi encore si la nature ou la chair est tenue à l'état de mort, nous sommes capables de manifester des principes et des éléments incorruptibles, comme, par exemple, des paroles assaisonnées du *sel* d'une communion habituelle avec Dieu. Mais dans toutes ces choses nous bronchons et nous manquons. Nous contristons le Saint Esprit de Dieu par notre marche. Nous sommes enclins à nous rechercher nous-mêmes ou à rechercher l'approbation des hommes, même dans nos meilleurs services, et nous négligerons d'« assaisonner » notre conversation. De là vient que nous manquons constamment de *l'huile*, de *l'encens* et du *sel*; tandis que, en même temps, se montre en nous la tendance à laisser apparaître et agir le *levain* ou le *miel* de la nature. Il n'y a eu qu'une seule parfaite « offrande de gâteau »; mais, béni soit Dieu, nous sommes acceptés et rendus agréables en Celui qui l'a parfaitement réalisée. Nous sommes la famille du vrai Aaron; notre place est dans le sanctuaire, où nous pouvons jouir de notre sainte portion. Heureuse place! Heureuse portion! Puissions-nous nous en prévaloir beaucoup plus que nous l'avons jamais fait! Puissions-nous avoir des cœurs plus profondément détournés du monde et attachés à Christ! Puissions-nous tenir si habituellement nos regards fixés sur Lui, que les vanités qui nous entourent n'aient plus d'attraits pour nous, et que nous ne nous laissions plus préoccuper ou agiter par la multitude de circonstances journalières que nous avons à traverser. Puissions-nous nous réjouir dans le Seigneur en tout temps, soit dans les jours de soleil, soit dans les jours d'obscurité; quand les douces brises de l'été viennent nous rafraîchir, et quand les tempêtes de l'hiver se déchaînent autour de nous; quand nous voguons sur la surface d'un lac paisible, et quand nous sommes ballottés sur une mer orageuse. Grâce à Dieu, « nous avons trouvé Celui » qui est et sera éternellement notre portion pleinement suffisante pour satisfaire à tous nos besoins. Nous passerons l'éternité à contempler les divines perfections du Seigneur Jésus. Nos yeux ne se détourneront plus jamais de Lui, dès qu'une fois nous l'aurons vu tel qu'Il est.

Que l'Esprit de Dieu opère puissamment en nous, pour nous fortifier « dans l'homme intérieur » [Éph. 3, 16]. Qu'Il nous rende capables de nous nourrir de cette parfaite offrande de gâteau, dont le mémorial a satisfait Dieu Lui-même! C'est là notre saint, notre heureux privilège. Puissions-nous le réaliser toujours plus, toujours mieux!

Chapitre 3

Plus nous examinons attentivement les offrandes, plus nous nous convainquons qu'aucune d'elles ne présente, à elle seule, un type complet de Christ. Ce n'est qu'en les rassemblant toutes que l'on peut s'en former une idée quelque peu juste. Chaque offrande, comme on pouvait s'y attendre, a des traits qui lui sont

particuliers. Le sacrifice de prospérités diffère, à plusieurs égards, de l'holocauste ; et une compréhension claire et nette des points par lesquels un type diffère des autres aidera beaucoup à en bien saisir la signification spéciale.

Ainsi, en comparant le sacrifice de prospérités avec l'holocauste, nous voyons que le triple acte d'« écorcher » la victime, de « la couper en morceaux » et d'en laver « l'intérieur et les jambes » est entièrement omis dans celui-là, et cela se comprend. Dans l'holocauste, comme nous l'avons vu, nous trouvons Christ s'offrant Lui-même à Dieu et en étant accepté ; par conséquent, le type devait figurer le Christ se donnant entièrement à Dieu, de même que Christ se soumettant à être sondé jusqu'au fond de l'âme par le feu de la justice divine. Dans le sacrifice de prospérités, la pensée principale est la communion de l'adorateur. Ce n'est pas Christ, objet exclusif de jouissance pour Dieu, mais Christ devenant objet de jouissance pour l'adorateur, en communion avec Dieu. C'est pour cela que toute l'action est ici moins intense. Aucune âme, quelque grande que soit son amour, ne pourrait s'élever à la hauteur du dévouement complet de Christ à Dieu, ou de l'acceptation de Christ par Dieu. Dieu seul pouvait compter les pulsations du cœur qui battait dans le sein de Jésus, et c'est pourquoi il fallait un type qui représentât ce trait de la mort de Christ, c'est-à-dire Son entier et volontaire abandon à Dieu. Ce type, nous le possédons dans l'holocauste, seul sacrifice dans lequel nous voyons la triple action mentionnée plus haut.

Il en est de même quant au caractère du sacrifice. Dans l'holocauste, ce devait être « un mâle sans défaut », tandis que, dans le sacrifice de prospérités, ce pouvait être « un mâle ou une femelle », quoique également « sans défaut ». La nature de Christ doit toujours être la même, que ce soit Dieu seul, ou l'adorateur en communion avec Dieu, qui en jouisse. Cette nature ne saurait changer. La seule raison pour laquelle on pouvait prendre « une femelle » pour le sacrifice de prospérités, était qu'ici il s'agissait de représenter la capacité de l'adorateur à jouir de cet Être béni qui, en Lui-même, est « le même, hier, et aujourd'hui, et éternellement » (Héb. 13).

De plus, dans l'holocauste, nous lisons : « Le sacrificateur fera fumer le *tout* », tandis que, dans le sacrifice de prospérités, *une partie* seulement était brûlée, savoir « la graisse, les rognons et le réseau qui est sur le foie ». Voilà qui rend la chose extrêmement simple. La meilleure partie du sacrifice était mise sur l'autel de l'Éternel. L'intérieur — les forces cachées — les tendres sympathies de Jésus, n'étaient que pour Dieu qui seul pouvait parfaitement en jouir. Aaron et ses fils mangeaient « la poitrine tournoyée et l'épaule élevée (ou prélevée) »^[4] (examinez attentivement Lévit. 7, 28-36). Tous les membres de la famille sacerdotale, en communion avec leur chef, avaient chacun leur portion du sacrifice de prospérités. Et maintenant tous les vrais croyants, constitués, par grâce, sacrificateurs à Dieu, peuvent se nourrir des *affections* et de la *force* du véritable sacrifice de prospérités — ils peuvent jouir de l'heureuse assurance qu'ils ont Son cœur aimant et Sa puissante épaule pour les consoler et les soutenir continuellement^[5]. « C'est là [le droit de] l'onction d'Aaron et [de] l'onction de ses fils, dans les sacrifices de l'Éternel faits par feu, du jour qu'on les aura fait approcher pour exercer la sacrificature devant l'Éternel, ce que l'Éternel a commandé de leur donner, de la part des fils d'Israël, du jour qu'il les aura oints, [c'est] un statut perpétuel en leurs générations » (chap. 7, 35, 36).

Tous ces points constituent une différence importante entre l'holocauste et le sacrifice de prospérités. Mais si on les réunit, ils présentent les deux offrandes avec une grande clarté devant les yeux de l'esprit. Il y a, dans le sacrifice de prospérités, quelque chose de plus que la soumission parfaite de Christ à la volonté de Dieu. L'adorateur est introduit ; et cela non seulement pour regarder, mais pour manger. C'est ce qui donne un caractère très marqué à cette offrande. Lorsque je considère le Seigneur Jésus dans l'holocauste, je vois en Lui un Être dont le cœur n'avait en vue que la gloire de Dieu et l'accomplissement de Sa volonté. Mais si je Le

considère dans le sacrifice de prospérités, je trouve un ami, qui a une place, dans Son cœur aimant et sur Sa puissante épaule, pour un pécheur indigne et misérable. Dans l'holocauste, la poitrine et l'épaule, les jambes et le ventre, la tête et la graisse, tout était brûlé sur l'autel — tout s'élevait en bonne odeur à l'Éternel. Mais dans le sacrifice de prospérités, la portion même qui me convient le mieux m'est laissée. Et ce n'est pas dans la solitude que je dois me nourrir de ce qui répond à mes besoins individuels. Nullement. Je le mange en communion — en communion avec Dieu et en communion avec mes co-sacrificateurs. Je mange, dans la pleine et heureuse connaissance que le même sacrifice, qui nourrit mon âme, a déjà rafraîchi le cœur de Dieu, et que la même portion qui me nourrit, nourrit aussi tous ceux qui adorent comme moi. La communion est représentée ici — la communion avec Dieu — la communion des saints. Il n'y avait pas d'isolement dans le sacrifice de prospérités. Dieu avait Sa portion, et la famille sacerdotale avait la sienne.

Il en est encore ainsi quant à l'antitype du sacrifice de prospérités. Le même Jésus, qui est l'objet des délices du ciel, est une source de joie, de force et de consolation pour tout cœur croyant ; et non seulement pour chaque cœur en particulier, mais aussi pour toute l'Église de Dieu en communion. Dieu, dans Sa grâce ineffable, a donné à Son peuple le même objet qu'Il a Lui-même. « Or notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ » (1 Jean 1). Il est vrai que nos pensées sur Jésus ne peuvent jamais s'élever à la hauteur des pensées de Dieu. Notre estimation de Sa personne devra toujours rester beaucoup en dessous de la sienne et c'est pourquoi, dans le type, la famille d'Aaron ne pouvait pas manger la graisse. Mais quoique nous ne puissions jamais nous élever à la mesure de la divine appréciation de la personne et du sacrifice de Christ, nous nous occupons néanmoins du même objet que Dieu et, par conséquent, les fils d'Aaron avaient « la poitrine tournoyée et l'épaule élevée ». Tout cela est bien propre à consoler et à réjouir le cœur. Le Seigneur Jésus Christ — Celui « qui a été mort, mais qui est vivant aux siècles des siècles » [Apoc. 1, 18], est maintenant le seul objet devant les yeux et les pensées de Dieu ; et, dans Sa parfaite grâce, Il nous a donné une part à ce même Sauveur glorieux. Christ est notre objet aussi — l'objet de nos cœurs et le sujet de notre chant. « Ayant fait la paix par le sang de sa croix » [Col. 1, 20], Il est monté au ciel et a envoyé le Saint Esprit, cet « autre consolateur » [Jean 14, 16], par le puissant ministère duquel nous pouvons nous nourrir de la « poitrine et de l'épaule » de notre divin « sacrifice de prospérités » : Il est, en effet, notre paix, et c'est notre joie de savoir que tel est le bon plaisir que Dieu prend à ce qui fonde notre paix, que la bonne odeur de notre sacrifice de paix réjouit Son cœur. C'est ce qui donne à ce type un prix tout particulier. Christ, en tant qu'holocauste, commande l'admiration du cœur ; Christ, en tant que sacrifice de prospérités, établit la paix de la conscience et répond aux grands et nombreux besoins de l'âme. Les fils d'Aaron pouvaient se tenir autour de l'autel des holocaustes ; ils pouvaient voir la flamme de l'offrande monter vers le Dieu d'Israël ; ils pouvaient voir le sacrifice réduit en cendres ; à cette vue ils pouvaient incliner leurs têtes et adorer, mais ils n'en emportaient rien pour eux-mêmes. Il n'en était pas ainsi dans le sacrifice de prospérités. Là, ils voyaient une offrande qui était non seulement de bonne odeur à Dieu, mais qui leur procurait encore une portion substantielle, de laquelle ils pouvaient se nourrir dans une heureuse et sainte communion.

Et assurément, c'est une bien vive jouissance pour tout vrai sacrificateur de savoir (pour nous servir du langage de notre type) qu'avant qu'il reçoive la poitrine et l'épaule, Dieu a eu Sa portion. Cette pensée donne du ton et de l'énergie, de l'onction et de l'élévation au culte et à la communion. Elle nous dévoile la grâce étonnante de Dieu qui nous a donné le même objet, le même sujet de bonheur, la même joie, qu'Il a Lui-même. Rien d'autre — rien de moins que cela ne pouvait Le satisfaire. Le père veut que le fils prodigue mange le veau gras, en communion avec lui-même. Il ne veut pas qu'il prenne une place ailleurs qu'à sa propre table, ni qu'il ait une portion différente de celle dont il se nourrit lui-même. Le sacrifice de prospérités est la traduction de ces paroles : « Il fallait faire bonne chère et se réjouir » [Luc 15, 32]. — Telle est la précieuse grâce de Dieu ! Sans

doute, nous avons lieu d'être joyeux de ce que nous participons à une telle grâce ; mais quand nous pouvons entendre Dieu disant : « *Mangeons et faisons* bonne chère », nos cœurs devraient déborder de louanges et d'actions de grâces. La joie de Dieu dans le salut des pécheurs et Sa joie dans la communion des saints sont bien propres à exciter l'admiration des hommes et des anges pendant toute l'éternité.

Ayant ainsi comparé le sacrifice de prospérités avec l'holocauste, considérons-le maintenant dans ses rapports avec l'offrande de gâteau. Ici, la principale différence consiste en ce que, dans le sacrifice de prospérités, il y avait effusion de sang, et qu'il n'y en avait point dans l'offrande de gâteau. Cependant toutes deux étaient des offrandes en bonne odeur et étroitement liées entre elles, ainsi que nous le voyons au verset 12 du chapitre 7. Ces rapports et ces contrastes sont, à la fois, fort instructifs et importants.

Ce n'est que dans la communion avec Dieu que l'âme peut se réjouir en contemplant l'humanité parfaite du Seigneur Jésus Christ. Il faut que le Saint Esprit *communiqu*e, comme aussi il faut qu'Il dirige, par la Parole, notre capacité de regarder « l'homme Christ Jésus ». Il aurait pu être révélé « en ressemblance de chair de péché » [Rom. 8, 3] ; Il aurait pu vivre et travailler sur cette terre ; Il aurait pu briller, au milieu des ténèbres de ce monde, de tout l'éclat céleste qui appartenait à Sa personne ! Il aurait pu passer rapidement comme un brillant météore sur l'horizon de ce monde, et avec tout cela, être au-delà de la portée et de la vue du pécheur.

L'homme ne pouvait pas goûter la joie profonde que donne la communion avec tout cela, simplement parce qu'il n'y avait pas de base sur laquelle cette communion pût reposer. Dans le sacrifice de prospérités, cette base si nécessaire est pleinement et clairement établie. « Il posera sa main sur la tête de son offrande, et il l'égorgera à l'entrée de la tente d'assignation ; et les fils d'Aaron, les sacrificateurs, feront aspersion du sang sur l'autel, tout autour » (chap. 3, 2). Nous trouvons ici ce que l'offrande de gâteau ne fournit pas, savoir un fondement solide pour la communion de l'adorateur avec toute la plénitude, la valeur et la beauté de Christ, en tant que cet adorateur est rendu capable, par l'énergie du Saint Esprit, d'entrer dans cette communion. Nous tenant sur le terrain élevé que procure « le précieux sang de Christ » [1 Pier. 1, 19], nous pouvons parcourir, avec des cœurs tranquillisés et un esprit d'adoration, les scènes merveilleuses qui se rattachent à l'humanité du Seigneur Jésus Christ. Si nous n'avions que l'aspect de Christ, tel que nous le présente l'offrande du gâteau, il nous manquerait le droit en vertu duquel, et le fondement sur lequel nous pouvons L'y contempler et en jouir. S'il n'y avait pas d'effusion de sang, il n'y aurait ni titre, ni fondement pour le pécheur. Mais Lévitique 7, 12 lie l'offrande de gâteau au sacrifice de prospérités, et, par là, nous enseigne que, quand nos âmes ont trouvé la prospérité, nous pouvons faire nos délices de Celui qui a « fait la paix » et qui est « notre paix ».

Mais que l'on comprenne bien que, tout en ayant, dans le sacrifice de prospérités, l'effusion et l'aspersion du sang, cependant l'acte de porter le péché n'est point ce qu'il exprime. Quand nous considérons Christ dans le sacrifice de prospérités, Il ne nous apparaît pas comme Celui qui porte nos péchés, comme c'est le cas dans les sacrifices pour le péché et pour le délit ; mais (les ayant portés) Il nous apparaît comme le fondement de notre heureuse et paisible communion avec Dieu. S'il était question de porter le péché, il ne serait pas dit : « C'est un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel » (chap. 3, 5, comparé avec chap. 4, 10-12). Toutefois, quoique le péché porté ne soit point ici la pensée, il y a cependant ample provision pour celui qui se reconnaît pécheur, sans cela il ne pourrait pas en avoir une part quelconque. Pour avoir communion avec Dieu, il faut que nous soyons « dans la lumière » ; et comment pouvons-nous y être ? Seulement en vertu de cette précieuse vérité : « Le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie de *tout* péché » (1 Jean 1). Plus nous demeurerons dans la lumière, mieux nous reconnaitrons et sentirons tout ce qui est contraire à cette lumière, et mieux aussi nous apprécierons la valeur de ce sang qui nous qualifie pour y être. Plus nous marcherons près de Dieu, plus nous connaîtrons « les richesses insondables du Christ » [Éph. 3, 8].

Il est des plus nécessaires d'être bien établi dans cette vérité, que nous ne sommes dans la présence de Dieu que comme participants de la vie et de la justice divines. Le père ne pouvait recevoir le fils prodigue à sa table que revêtu de « la plus belle robe » et dans toute l'intégrité de la relation de fils, dans laquelle il le voyait. Si l'enfant prodigue eût gardé ses haillons ou s'il eût été placé dans la maison comme un « mercenaire », nous n'eussions jamais entendu ces douces paroles : « Mangeons et faisons bonne chère ; car *mon fils* que voici était mort, et il est revenu à la vie ; il était perdu, et il est retrouvé » [Luc 15, 23-24]. Il en est de même de tous les vrais croyants. Leur vieille nature n'est pas reconnue comme existant encore devant Dieu. Il la considère comme étant morte, et eux devraient en faire autant. Elle est morte pour Dieu — morte pour la foi. Il faut la tenir comme telle, là où l'on met les morts. Ce n'est pas en améliorant notre vieille nature que nous parvenons en la présence divine, c'est en tant que possesseurs d'une nouvelle nature. Ce ne fut pas en raccommmodant les haillons de sa première condition que le fils prodigue obtint une place à la table de son père, mais en étant revêtu d'une robe qu'il n'avait jamais vue et à laquelle il n'avait jamais pensé auparavant. Il n'apporta pas cette robe du « pays éloigné » ; il ne se la procura pas non plus chemin faisant, mais le père l'avait pour lui, dans sa maison. Le fils prodigue ne la fit pas, ni n'aida à la faire, mais le père la lui fournit et se réjouit de la lui voir. C'est ainsi qu'ils se mirent ensemble à table pour manger « le veau gras » dans une heureuse communion.

J'en viens maintenant à « la loi du sacrifice de prospérités », dans laquelle nous trouverons quelques nouveaux éléments d'un grand intérêt. Je la citerai en entier : « Et c'est ici la loi du sacrifice de prospérités qu'on présentera à l'Éternel : Si quelqu'un le présente comme action de grâces, il présentera, avec le sacrifice d'action de grâces, des gâteaux sans levain pétris à l'huile, et des galettes sans levain ointes d'huile, et de la fleur de farine mêlée avec de l'huile, en gâteaux pétris à l'huile. Il présentera pour son offrande, avec les gâteaux, du pain levé avec son sacrifice d'action de grâces de prospérités ; et de l'offrande entière, il en présentera un en offrande élevée à l'Éternel : il sera pour le sacrificateur qui aura fait aspersion du sang du sacrifice de prospérités ; il lui appartient. Et la chair de son sacrifice d'action de grâces de prospérités sera mangée le jour où elle sera présentée ; on n'en laissera rien jusqu'au matin. Et si le sacrifice de son offrande est un vœu, ou [une offrande] volontaire, son sacrifice sera mangé le jour où il l'aura présenté ; et ce qui en restera sera mangé le lendemain ; et ce qui restera de la chair du sacrifice sera brûlé au feu le troisième jour. Et si quelqu'un mange de la chair de son sacrifice de prospérités le troisième jour, [le sacrifice] ne sera pas agréé ; il ne sera pas imputé à celui qui l'aura présenté : ce sera une chose impure ; et l'âme qui en mangera portera son iniquité. Et la chair qui aura touché quelque chose d'impur ne sera point mangée : elle sera brûlée au feu. Quant à la chair, quiconque est pur mangera la chair. Et l'âme qui, ayant sur soi son impureté, mangera de la chair du sacrifice de prospérités qui appartient à l'Éternel, cette âme-là sera retranchée de ses peuples. Et si une âme touche quoi que ce soit d'impur, impureté d'homme, ou bête impure, ou toute [autre] chose abominable et impure, et qu'elle mange de la chair du sacrifice de prospérités qui appartient à l'Éternel, cette âme-là sera retranchée de ses peuples » (Lév. 7, 11-21).

Il est de la plus grande importance d'établir une distinction entre le péché *dans la chair*, et le péché *sur la conscience*. Si nous confondons ces deux choses, nos âmes en seront nécessairement ébranlées et notre culte affaibli. Un examen attentif de 1 Jean 1, 8 à 10 jettera beaucoup de lumière sur ce sujet, qu'il est si essentiel de bien comprendre pour apprécier à sa juste valeur la doctrine tout entière du sacrifice de prospérité et tout spécialement le sujet particulier auquel nous sommes arrivés. Personne n'aura conscience du péché demeurant en lui, autant que l'homme qui marche dans la lumière. « Si nous disons que nous n'avons *pas de péché*, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous » [1 Jean 1, 8]. Au verset précédent, nous lisons : « Le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie de *tout péché* ». Ici, la distinction entre le péché *en* nous et le péché *sur* nous est bien marquée et établie. Prétendre qu'il y a encore du péché sur le croyant, en la

présence de Dieu, c'est douter de l'efficacité du sang de Jésus et nier la vérité de la Parole divine. Si le sang de Jésus Christ peut purifier parfaitement, alors la conscience du croyant est parfaitement purifiée. C'est ainsi que la Parole de Dieu présente la question, et nous devons toujours nous souvenir que c'est de Dieu Lui-même que nous avons à apprendre quelle est, à Ses yeux, la vraie condition du croyant. Nous sommes plus disposés à dire à Dieu ce que nous sommes en nous-mêmes qu'à Le laisser nous dire ce que nous sommes en Christ. En d'autres termes, nous sommes plus préoccupés de nos sentiments sur nous-mêmes que de la révélation que Dieu nous fait de Lui-même. Dieu nous parle en vertu de ce qu'Il est en Lui-même et de ce qu'Il a accompli en Christ. Telle est la nature de cette révélation que la foi saisit, et qui remplit l'âme d'une parfaite paix. La révélation de Dieu est une chose, mes sentiments sur moi-même sont une tout autre chose.

Mais la même parole qui nous dit que nous n'avons pas le péché *sur* nous, nous dit, avec tout autant de force et de clarté, que nous avons le péché *en* nous. « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous » [1 Jean 1, 8]. Tout homme qui a « la vérité » en lui, saura qu'il a aussi « le péché » en lui : car la vérité révèle chaque chose telle qu'elle est. Que devons-nous donc faire ? Dans la puissance de la nouvelle nature, nous avons le privilège de pouvoir marcher de telle sorte que « le péché » qui habite en nous ne se manifeste pas sous la forme de « *péchés* ». La position du chrétien est une position de victoire et de liberté. Il est délivré non seulement de la culpabilité du péché, mais encore du péché en tant que principe dominant de sa vie. « Sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché. Car celui qui est mort est justifié du péché... Que le péché donc ne *règne* point dans votre corps mortel pour que vous *obéissiez* aux convoitises de celui-ci... Car le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous [la] loi, mais sous [la] grâce » (Rom. 6, 6-14). Le péché est là dans toute sa laideur native, mais le croyant est « mort au péché ». Comment ? Il est mort en Christ. Par nature il était mort *dans* le péché. Par grâce il est mort *au* péché. Quels droits peut-on avoir sur un homme mort ? Aucun. Christ « est mort une fois pour toutes au péché » et le croyant est mort en Lui. « Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui. Car en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu ». Que résulte-t-il de cela pour les croyants ? « *De même* vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour *morts au péché*, mais pour vivants à Dieu dans le Christ Jésus ». Telle est, devant Dieu, la position inaltérable du croyant ! De sorte qu'il a le saint privilège de jouir de la délivrance du péché, en tant que *dominateur* sur lui, quoique le péché *habite* encore en lui.

Mais, alors, « si quelqu'un a péché », qu'y a-t-il à faire ? À cette question, l'apôtre inspiré donne une réponse des plus claires et des plus bénies : « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité » (1 Jean 1, 9). C'est par la confession que la conscience doit être délivrée. L'apôtre ne dit pas : « Si nous demandons pardon, Dieu est assez bon et miséricordieux pour nous pardonner ». Sans doute qu'il y a une grande douceur pour un enfant de confier le sentiment de ses besoins à son père, de lui dire sa faiblesse, de lui avouer ses folies, ses manquements et ses fautes. Tout cela est parfaitement vrai, et il est encore également vrai que notre Père est assez tendre et miséricordieux pour répondre à toute la faiblesse et à l'ignorance de ses enfants ; mais, quoique tout cela soit vrai, le Saint Esprit déclare, par la bouche de l'apôtre, que « si nous *confessons nos péchés*, il est *fidèle* et *juste* pour nous pardonner ». La confession est donc ce que Dieu demande. Un chrétien, qui aurait péché en pensée, parole ou action, pourrait prier pendant des jours et des mois pour demander le pardon, et cependant ne pas avoir l'assurance, fondée sur 1 Jean 1, 9, qu'il est pardonné ; tandis que, dès l'instant qu'il confesse sincèrement son

péché devant Dieu, ce n'est plus qu'une affaire de foi de savoir qu'il est parfaitement pardonné et parfaitement purifié.

Il y a une immense différence morale entre prier pour demander le pardon et confesser nos péchés, que nous considérons la chose en rapport avec le caractère de Dieu, avec le sacrifice de Christ ou avec l'état de l'âme. Il est fort possible que la prière d'un chrétien puisse contenir, au fond, sinon dans la forme, la confession de son péché, quel qu'il soit, et alors cela revient au même. Cependant, il vaut toujours mieux nous en tenir strictement à l'Écriture dans ce que nous pensons, disons et faisons. Il est évident que lorsque le Saint Esprit parle de *confession*, Il n'entend pas par ce mot la *prière*. Et il est également évident qu'Il sait bien qu'il y a des éléments spirituels dans la confession, et des résultats pratiques de la confession, qui n'appartiennent pas à la prière. De fait, il arrive souvent que l'habitude d'importuner Dieu pour obtenir le pardon des péchés témoigne de l'ignorance où l'on est quant à la manière dont Dieu s'est révélé en la personne et en l'œuvre de Christ, quant à la relation dans laquelle le sacrifice de Christ a placé le croyant, et quant au divin moyen d'avoir la conscience soulagée du fardeau et purifiée de la souillure du péché.

Dieu a été parfaitement satisfait par la croix de Christ, relativement à tous les péchés du croyant. Sur cette croix, une entière expiation fut offerte pour tout iota et trait de lettre de péché dans la nature du croyant et sur sa conscience. Par conséquent Dieu n'a pas besoin d'une autre propitiation. Il ne Lui faut rien de plus pour attirer Son cœur vers celui qui croit. Nous n'avons pas à Le supplier d'être « fidèle et juste », quand Sa fidélité et Sa justice ont été si glorieusement démontrées, manifestées et satisfaites dans la mort de Christ. Nos péchés ne peuvent jamais venir en présence de Dieu, puisque Christ qui les a tous portés et ôtés, y est à leur place. Mais, si nous péchons, notre conscience le sentira, elle devra le sentir : oui, le Saint Esprit nous le fera sentir. Il ne saurait laisser même une seule légère pensée passer dans nos cœurs sans être jugée. Quoi donc ? Notre péché s'est-il frayé un chemin jusqu'en la présence de Dieu ? A-t-il trouvé sa place dans la pure lumière du lieu très saint ? À Dieu ne plaise ! Notre « Avocat » est là — « Jésus Christ, le juste » ^[1 Jean 2, 1], pour maintenir, dans toute leur intégrité, les relations dans lesquelles nous sommes. Mais, quoique le péché ne puisse pas affecter les pensées de Dieu par rapport à nous, il affecte nos pensées par rapport à Dieu^[6]. Quoiqu'il ne puisse pas arriver jusqu'en Sa présence, il peut arriver jusqu'à nous de la manière la plus triste et la plus humiliante. Quoiqu'il ne puisse pas cacher l'Avocat aux yeux de Dieu, il peut Le cacher aux nôtres. Il s'accumule, comme un sombre et épais nuage, à notre horizon spirituel, en sorte que nos âmes ne peuvent se réjouir à la clarté bénie de la face de notre Père. Il ne peut altérer nos relations avec Dieu, mais il peut très sérieusement altérer la jouissance que nous en avons. Qu'est-ce que nous avons donc à faire ? La Parole répond : « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité » ^[1 Jean 1, 9]. Par la confession notre conscience est déchargée, le doux sentiment de notre relation rétabli ; le sombre nuage, dissipé ; l'influence glacée et desséchante, éloignée ; nos pensées sur Dieu, rectifiées. Telle est la méthode divine, et nous pouvons dire, en toute vérité, que le cœur qui sait ce que c'est que de s'être placé dans la position de la confession, sentira d'autant mieux la divine puissance des paroles de l'apôtre : « Mes enfants, je vous écris ces choses *afin que vous ne péchiez pas* » (1 Jean 2, 1). De plus, il y a une manière de prier pour demander le pardon, qui fait voir qu'on perd de vue le fondement parfait du pardon qui a été posé par le sacrifice de la croix. Si Dieu pardonne les péchés, il faut qu'Il soit « fidèle et juste » en le faisant. Mais il est bien évident que nos prières, quelque sincères et ferventes qu'elles fussent, ne pourraient pas former la base de la fidélité et de la justice de Dieu en nous pardonnant nos péchés. Rien, sauf l'œuvre de la croix, ne saurait le faire. C'est là que la fidélité et la justice de Dieu ont été pleinement établies, et cela en rapport immédiat avec nos péchés positifs, aussi bien que relativement à la racine du péché dans la personne de notre substitut, « sur le bois » ; et, dans l'acte de la confession, nous nous jugeons nous-mêmes. Elle est

essentielle pour jouir du sentiment du pardon divin et de la restauration. Le plus petit péché, demeurant non confessé et non jugé sur la conscience, interrompra complètement notre communion avec Dieu. Le péché *en* nous n'a pas nécessairement cet effet ; mais si nous permettons au péché de rester *sur* nous, nous ne pouvons avoir communion avec Dieu. Il a ôté nos péchés de telle manière qu'Il peut nous avoir en Sa présence ; et aussi longtemps que nous demeurons en Sa présence, le péché ne nous trouble pas. Mais si nous nous éloignons de Lui et que nous péchions, même en pensée, notre communion est nécessairement suspendue, jusqu'à ce que, par la confession, nous soyons débarrassés de notre péché. Tout cela, j'ai à peine besoin de le dire, est entièrement fondé sur le sacrifice parfait et la juste intercession du Seigneur Jésus Christ.

Enfin, quant à la différence qui existe entre la prière et la confession, relativement à l'état du cœur devant Dieu, et au sentiment qu'Il a de l'odieux du péché, cette différence ne saurait être trop appréciée. Il est beaucoup plus facile de demander, d'une manière générale, le pardon de nos péchés, que de confesser ces péchés. La confession implique le *jugement de soi-même* ; demander pardon ne le fait pas toujours. Cela seul suffirait pour montrer la différence. Le jugement de soi-même est un des exercices les plus précieux et les plus salutaires de la vie chrétienne, et par conséquent tout ce qui tend à l'amener doit être hautement estimé par tout chrétien sérieux.

La différence qu'il y a entre demander pardon et confesser son péché se manifeste sans cesse dans nos rapports avec les enfants. Si un enfant a fait quelque mal, il aura beaucoup moins de peine à demander à son père de lui pardonner, qu'à confesser son tort franchement et sans réserve. En demandant pardon, l'enfant peut avoir à l'esprit bien des choses qui tendent à diminuer le sentiment de sa faute ; il pense peut-être, en secret, qu'après tout il n'est pas tellement à blâmer, quoique pourtant il soit convenable qu'il demande à son père de lui pardonner ; tandis qu'en confessant sa faute, il n'y a qu'une chose, savoir le jugement de soi-même. En outre, en demandant pardon, l'enfant peut être surtout influencé par le désir d'échapper aux conséquences du mal qu'il a fait, tandis que des parents judicieux chercheront à produire une juste appréciation de ce mal, laquelle ne peut exister que liée à la pleine confession de la faute — liée à l'examen de soi-même.

Il en est de même, quant aux dispensations de Dieu à l'égard de Ses enfants, lorsqu'ils tombent en faute : Il veut que tout péché soit mis devant Lui et complètement jugé. Il veut que, non seulement nous craignons les conséquences du péché — qui sont immenses — mais que nous haïssions le péché lui-même, parce qu'il est odieux à Ses yeux. Si, quand nous commettons le péché, nous pouvions être pardonnés, simplement en demandant pardon, notre sentiment et notre aversion du péché ne seraient pas, à beaucoup près, aussi intenses, et, en retour, notre appréciation de la communion dont nous jouissons ne serait pas aussi haute. L'effet moral de tout cela sur l'état général de notre constitution spirituelle, de même que sur toute notre conduite et notre marche pratique, doit être évident pour tout chrétien expérimenté^[7].

Tout cet enchaînement de pensées est intimement lié et pleinement justifié par les deux grands principes, posés dans « la loi du sacrifice de prospérités ».

Au verset 13 du chapitre 7 du Lévitique, nous lisons : « Il présentera... du pain *levé* avec son sacrifice » ; et cependant, au verset 20, il est dit : « Et l'âme qui, ayant sur soi son impureté, mangera de la chair du sacrifice de prospérités qui appartient à l'Éternel, cette âme-là sera retranchée de ses peuples ». Nous avons ici bien clairement les deux choses, savoir, le péché *en* nous, et le péché *sur* nous. « Le levain » était permis, parce qu'il y avait du péché dans la nature de l'adorateur. « L'impureté » était interdite, parce qu'il ne devait y avoir aucun péché sur la conscience de l'adorateur. S'il est question de péché, il ne peut plus être question de communion. Dieu a pourvu par le sang de l'expiation à ce qui regarde le péché, qu'Il sait être en nous ; et c'est pourquoi il est dit du pain levé du sacrifice de prospérités : « et de l'offrande entière, il en présentera un en offrande élevée à

l'Éternel : il sera pour le *sacrificateur qui aura fait aspersion du sang du sacrifice de prospérités*» (v. 14). En d'autres termes, « le levain », dans la nature de l'adorateur, était parfaitement contrebalancé par « le sang » du sacrifice. Le sacrificateur, à qui appartient le pain levé, doit être celui qui répand le sang. Dieu a mis nos péchés loin de Ses yeux pour toujours. Quoique le péché soit en nous, ce n'est pas sur lui que Ses yeux reposent. Il ne voit que le sang, et c'est pourquoi Il peut continuer avec nous et nous permettre la plus intime communion avec Lui. Mais si nous laissons *le péché*, qui est en nous, se développer sous la forme de « *péchés* », alors il faut qu'il y ait confession, pardon et purification, avant que nous puissions manger de nouveau de la chair du sacrifice de prospérités. Le retranchement de l'adorateur, à cause de souillures cérémonielles, répond maintenant à l'exclusion du croyant de la communion, à cause de péchés non confessés. Chercher à avoir communion avec Dieu dans nos péchés impliquerait l'idée blasphématoire, qu'Il peut marcher en compagnie avec le péché. « Si nous disons que nous avons communion avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons et nous ne pratiquons pas la vérité » (1 Jean 1, 6).

À la lumière de cette vérité, nous comprendrons aisément dans quelle erreur nous sommes, quand nous nous imaginons que c'est une marque de spiritualité d'être occupés de nos péchés. Le péché ou les péchés pourraient-ils jamais être le fondement ou le sujet de notre communion avec Dieu ? Assurément non. Nous venons de voir, au contraire, qu'aussi longtemps que le péché est devant nous, la communion ne peut exister que « dans la lumière », et, certes, il n'y a pas de péché dans la lumière. Là, rien ne se voit, sauf le sang qui a ôté nos péchés et nous a rapprochés, et l'Avocat qui nous garde près de Dieu. Le péché a été effacé pour toujours du lieu élevé où Dieu et l'adorateur se tiennent dans une sainte intimité. Qu'est-ce qui formait le fond de la communion entre le père et l'enfant prodigue ? Étaient-ce les haillons de ce dernier ? Étaient-ce les gousses du « pays éloigné » ? Nullement. Ce n'était rien de ce que le fils prodigue apportait avec lui. C'était la riche provision de l'amour du père — « le veau gras ». Il en est de même à l'égard de Dieu et de tout vrai adorateur. Ils se nourrissent ensemble, dans une communion sainte et élevée, de Celui dont le sang précieux les a associés pour toujours, dans cette lumière, de laquelle nul péché ne peut jamais approcher. Ne pensons pas non plus que la vraie humilité se montre ou se développe en considérant et approfondissant nos péchés. Cela produirait un caractère sombre et mélancolique, sans vraie sainteté ; or la plus profonde humilité procède d'une toute autre source. Quand est-ce que le fils prodigue était le plus humble ? Est-ce quand « il fut revenu à lui-même » dans le pays éloigné, ou quand le père se jeta à son cou, et qu'il entra dans la maison du père ? N'est-il pas évident que la grâce, qui nous élève aux plus grandes hauteurs de la communion avec Dieu, est seule capable de nous amener aux plus grandes profondeurs d'une vraie humilité ? Sans aucun doute. L'humilité qui découle du pardon de nos péchés, sera toujours plus profonde que celle qui découle de la découverte de ces péchés. La première nous met en rapport avec Dieu ; la seconde a affaire avec le « moi ». Pour être vraiment humble, il faut marcher avec Dieu dans l'intelligence et la puissance de la relation où Il nous a placés. Il nous a faits Ses enfants ; et pourvu que nous marchions comme tels, nous serons humbles.

Avant de quitter cette partie de notre sujet, je désire faire une remarque relativement à la cène du Seigneur, laquelle, étant un acte important de la communion de l'Église, peut aussi être considérée en connexion avec la doctrine du sacrifice de prospérités. La célébration intelligente de la cène dépendra toujours de la connaissance de son caractère purement eucharistique ou d'actions de grâces. C'est tout spécialement une fête d'actions de grâces — d'actions de grâces pour une rédemption accomplie. « La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang du Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps du Christ ? » (1 Cor. 10, 16). Aussi, une âme, courbée sous le lourd fardeau du péché, ne peut pas, avec une intelligence spirituelle, prendre la cène du Seigneur, puisque cette fête exprime l'éloignement complet du péché par la mort de Christ : « Vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il

viennne » (1 Cor. 11). La mort de Christ est, pour la foi, la fin de tout ce qui appartenait à notre état dans la vieille création ; or, puisque la cène « annonce » cette mort, elle doit être considérée comme le monument de ce fait glorieux, que le fardeau du péché du croyant a été porté par Celui qui l'a ôté pour toujours. Elle déclare que la chaîne de nos péchés, qui une fois nous liait, a été éternellement rompue par la mort de Christ, et ne pourra plus jamais nous lier de nouveau. Nous nous réunissons autour de la table du Seigneur dans toute la joie de vainqueurs. Nous regardons en arrière à la croix, où la bataille fut livrée et gagnée ; et nous regardons en avant à la gloire, où nous entrerons dans les résultats complets et éternels de la victoire.

Il est vrai que nous avons « du levain » *en* nous, mais nous n'avons aucune « souillure » *sur* nous. Nous ne devons pas fixer nos regards sur nos péchés, mais sur Celui qui les a portés à la croix et qui les a ôtés pour toujours. Nous ne devons pas « nous séduire nous-mêmes » par la vaine pensée que « nous n'avons pas de péché » [1 Jean 1, 8] en nous ; mais nous ne devons pas non plus nier la vérité de la Parole de Dieu et l'efficacité du sang de Christ, en refusant de nous réjouir de la précieuse vérité que nous n'avons pas de péché sur nous, car « le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie de tout péché » [1 Jean 1, 7]. Il est vraiment déplorable de voir quel sombre nuage recouvre la table du Seigneur, dans le jugement de tant de chrétiens de profession. Ce fait, ainsi que beaucoup d'autres, montre à quel degré d'ignorance on peut tomber relativement aux vérités les plus élémentaires de l'évangile. Nous savons, en effet, que quand la cène est prise pour une raison quelconque, autre que celle de la connaissance du salut — de la jouissance du pardon — du sentiment de la délivrance — l'âme s'enveloppe de nuages de plus en plus épais. Ce qui n'est qu'un mémorial de Christ est employé à Le mettre de côté. Ce qui rappelle une rédemption accomplie est employé comme moyen d'y arriver. C'est ainsi que l'on abuse des ordonnances, et que les âmes sont plongées dans les ténèbres, la confusion et l'erreur.

Combien la belle ordonnance du sacrifice de prospérités est différente de cela ! Cette dernière, considérée dans sa signification typique, nous montre que, dès le moment où le sang était répandu, Dieu et l'adorateur pouvaient se nourrir ensemble dans une heureuse et paisible communion. Rien de plus n'était nécessaire pour cela. La paix était établie par le sang, et c'est de cette base que la communion procédait. Un seul doute sur la réalité de la prospérité ou de la paix^[8] doit être le coup de mort de la communion. Si nous sommes occupés à de vains efforts pour faire la paix avec Dieu, nous sommes totalement étrangers soit à la communion, soit au culte. Si le sang du sacrifice de prospérités n'a pas été répandu, il est impossible que nous puissions nous nourrir de « la poitrine tournoyée » ou de « l'épaule élevée ». Mais, d'un autre côté, si le sang a été répandu, alors la paix est déjà faite. Dieu Lui-même l'a faite ; pour la foi, c'est assez ; et par conséquent, par la foi, nous avons communion avec Dieu, dans l'intelligence et la joie d'une rédemption accomplie. Nous goûtons la douceur de la joie même de Dieu en ce qu'Il a opéré. Nous nous nourrissons de Christ dans toute la plénitude et toute la félicité de la présence de Dieu.

Ce dernier point est lié à une autre vérité importante indiquée dans « la loi du sacrifice de prospérités », et il en dépend. « Et la chair de son sacrifice d'action de grâces de prospérités sera mangée le jour où elle sera présentée ; on n'en laissera rien jusqu'au matin » [Lév. 7, 15]. C'est-à-dire que la communion de l'adorateur ne doit jamais être séparée du sacrifice sur lequel cette communion est fondée. Aussi longtemps qu'on a assez d'énergie spirituelle pour maintenir cette connexion, le culte et la communion demeurent aussi agréables et acceptables ; mais pas plus longtemps. *Nous devons nous tenir près du sacrifice*, dans l'esprit de nos entendements, les affections de nos cœurs, et l'expérience de nos âmes. C'est ce qui donnera de la puissance et de la durée à notre culte. Il se peut que nous commencions quelque acte du culte avec des cœurs tout occupés de Christ, et avant de terminer, il se peut que nous soyons occupés de ce que nous faisons ou disons, ou des personnes qui nous écoutent ; et de cette manière nous tombons dans ce qui peut être appelé « l'iniquité de nos saintes offrandes » [Ex. 28, 38]. C'est très solennel et cela devrait nous rendre très vigilants. Nous pouvons

commencer notre culte dans l'Esprit et le terminer dans la chair. Nous devrions toujours prendre garde de continuer un seul instant au-delà de l'énergie de l'Esprit pour le moment actuel ; car l'Esprit nous gardera toujours occupés directement de Christ. Si le Saint Esprit produit « cinq paroles » [1 Cor. 14, 19] d'adoration ou d'actions de grâces, prononçons ces cinq paroles et taisons-nous. Si nous continuons, nous mangeons la chair de notre sacrifice au-delà du temps fixé, et au lieu d'être « accepté », c'est, en réalité, « une abomination ». Souvenons-nous-en, et soyons sur nos gardes. Que cela, pourtant, ne nous alarme pas. Dieu veut que nous soyons conduits par l'Esprit, et ainsi remplis de Christ dans tout notre culte. Il ne peut accepter que ce qui est divin, c'est pourquoi Il veut que nous ne Lui présentions que ce qui est divin.

« Et si le sacrifice de son offrande est un vœu, ou une offrande volontaire, son sacrifice sera mangé le jour où il l'aura présenté ; et ce qui en restera *sera mangé le lendemain* » (chap. 7, 16). Quand l'âme s'élève à Dieu dans un acte volontaire de culte, un tel culte provient d'une plus abondante mesure d'énergie spirituelle que lorsqu'il s'agit simplement de quelque grâce spéciale reçue au moment même. Si l'on a reçu quelque faveur signalée de la main du Seigneur, à l'instant l'âme s'élèvera en actions de grâces. Dans ce cas, le culte est suscité par cette grâce, et lié à cette grâce, quelle qu'elle puisse être, et il ne va pas plus loin. Mais quand le cœur est porté par le Saint Esprit à quelque expression volontaire ou délibérée de louanges, le culte aura un caractère plus durable : dans tous les cas, le culte spirituel se rattachera toujours au précieux sacrifice de Christ.

« Et ce qui restera de la chair du sacrifice sera brûlé au feu le troisième jour. Et si quelqu'un mange de la chair de son sacrifice de prospérités le troisième jour, [le sacrifice] ne sera pas agréé ; il ne sera pas imputé à celui qui l'aura présenté : ce sera une chose impure ; et l'âme qui en mangera portera son iniquité ». Rien n'a de valeur aux yeux de Dieu que ce qui est intimement lié à Christ. Il peut y avoir beaucoup de ce qui a l'apparence du culte, et qui, après tout, n'est que l'excitation et l'expression de sentiments naturels. Il peut y avoir une grande dévotion apparente, qui n'est au fond qu'un piétisme charnel. La chair peut être excitée, religieusement parlant, par une variété de choses, telles que la pompe et l'éclat des cérémonies, par les chants et les attitudes, les robes et les riches vêtements, par une liturgie éloquente, et tous les divers attraites d'un splendide rituel ; et avec tout cela il peut n'y avoir aucun culte spirituel. Il arrive aussi assez souvent que les mêmes goûts, qui sont excités et satisfaits par les formes pompeuses d'un culte soi-disant religieux, trouveraient un aliment plus convenable encore à l'opéra ou au concert.

Ceux qui désirent se souvenir que « Dieu est esprit », et qu'il faut que « ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité » (Jean 4), doivent se tenir en garde contre tout cela. Ce qu'on appelle la religion se revêt, de nos jours, de ses charmes les plus puissants. Rejetant les grossièretés du Moyen-Âge, elle appelle à son aide toutes les ressources d'un goût épuré, d'un siècle cultivé et éclairé. La sculpture, la musique et la peinture versent leurs riches trésors dans son sein, afin que, par leur moyen, elle puisse préparer un puissant narcotique pour bercer les multitudes ignorantes dans un assoupissement qui ne sera interrompu que par les inexprimables horreurs de la mort, du jugement et du lac de feu. Elle, aussi, peut dire : « J'ai chez moi des *sacrifices de prospérités*, j'ai aujourd'hui payé mes *vœux*... J'ai étendu sur mon lit des tapis, des couvertures de fil d'Égypte de couleurs variées ; j'ai parfumé ma couche de myrrhe, d'aloès, et de cinnamome » (Prov. 7). C'est ainsi qu'une religion corruptrice attire, par sa puissante influence, ceux qui ne veulent pas écouter la voix céleste de la sagesse.

Lecteur, gardez-vous de toutes ces choses. Veillez à ce que votre culte soit inséparablement lié à l'œuvre de la croix. Veillez à ce que Dieu soit le fondement, Christ, le canal, et le Saint Esprit, la puissance de votre culte. Prenez garde que vos actes extérieurs de culte ne s'étendent pas au-delà de cette puissance intérieure. Il

faut beaucoup de vigilance pour éviter ce mal. Ses menées secrètes sont des plus difficiles à découvrir et à combattre. Nous pouvons commencer un hymne dans le vrai esprit du culte et, par faiblesse spirituelle, avant d'en être à la fin, nous pouvons tomber dans le mal qui répond à l'acte cérémoniel de manger, le troisième jour, la chair du sacrifice de prospérités. Notre seule sauvegarde, c'est de nous tenir près de Jésus. Si nous élevons nos cœurs en « actions de grâces », pour quelque faveur spéciale, faisons-le dans la puissance du nom et du sacrifice de Christ. Si nos âmes s'épanchent en adoration « volontaire », que ce soit dans l'énergie du Saint Esprit. De cette manière, notre culte aura cette fraîcheur, ce parfum, cette profondeur et cette hauteur morale, qui doivent résulter du fait que l'on a le Père pour objet, le Fils pour base et le Saint Esprit pour puissance du culte.

Puisse-t-il en être ainsi, ô Seigneur ! de tous ceux qui t'adorent, jusqu'à ce que nous nous trouvions, corps, âme et esprit, en sûreté dans ton éternelle présence, au-delà de l'atteinte de toute mauvaise influence de faux culte et de religion corrompue, et aussi au-delà de l'atteinte des divers empêchements qui proviennent de ces corps de péché et de mort que nous portons avec nous !

Note. — Il est intéressant de remarquer que, quoique le sacrifice de prospérités soit mis au troisième rang, cependant « la loi » nous en est donnée après toutes les autres. Cette circonstance n'est pas insignifiante. Dans aucune des offrandes, la communion de l'adorateur n'est si pleinement développée que dans le sacrifice de prospérités. Dans l'holocauste, c'est Christ s'offrant Lui-même à Dieu. Dans l'offrande de gâteau, nous avons la parfaite humanité de Christ. Puis, passant au sacrifice pour le péché, nous voyons qu'il répond parfaitement au *péché*, dans sa racine. Dans le sacrifice pour le délit, se trouve une réponse pleine et entière pour tous les *péchés* actuels de la vie. Mais la doctrine de la communion de l'adorateur n'est développée dans aucune de ces offrandes. C'était au « sacrifice de prospérités » de le faire, et c'est ce qui explique, je le crois, la place qu'occupe la loi de ce sacrifice. Elle vient à la fin de toutes les autres, nous enseignant par là que, quand il est question que l'âme se nourrisse de Christ, il faut que ce soit un Christ entier considéré dans toutes les phases possibles de Sa vie, de Son caractère, de Sa personne, de Son œuvre, de Ses offices. En outre, que quand nous en aurons fini pour toujours avec le péché et les péchés, nous ferons nos délices de Christ et nous nous nourrirons de Lui à travers toute l'éternité. Il me semble que notre étude des sacrifices serait incomplète, si nous omettions une circonstance aussi digne de remarque que celle-ci. Si « la loi de prospérités » était donnée dans l'ordre où se présente le sacrifice lui-même, elle viendrait immédiatement après la loi de l'offrande de gâteau ; mais au lieu de cela, « la loi du sacrifice pour le péché », et « la loi du sacrifice pour le délit » sont données d'abord, puis « la loi du sacrifice de prospérités » termine le tout.

Chapitre 4 à chapitre 5, 13

Ayant considéré les offrandes « d'agréable odeur », nous arrivons maintenant aux sacrifices « pour le péché ». Ils étaient divisés en deux classes, savoir, les sacrifices pour le péché, et les oblations pour le délit. Il y avait trois degrés dans les offrandes : d'abord, l'offrande pour « le sacrificateur oint », puis celle pour « toute l'assemblée », enfin celle pour l'individu. Les deux premières étaient semblables dans leurs rites et cérémonies (comp. v. 3-12, avec v. 13-21). Le résultat était le même, que ce fût le représentant de l'assemblée ou l'assemblée elle-même qui eût péché. Dans l'un et l'autre cas, trois choses étaient impliquées : le sanctuaire de Dieu au milieu de l'assemblée, l'adoration de l'assemblée, et la conscience individuelle. Or, comme toutes les trois dépendaient du sang, nous voyons que, dans le premier degré de sacrifices pour le péché, on faisait trois

choses avec le sang. On en faisait aspersion « sept fois, devant l'Éternel, *par-devant le voile du lieu saint* ». Cela garantissait les relations de l'Éternel avec le peuple, et Sa demeure au milieu d'eux. Ensuite, nous lisons : « Et le sacrificateur mettra le sang sur les cornes de l'autel de l'encens des drogues odoriférantes qui est dans la tente d'assignation, devant l'Éternel ». Cela garantissait le culte de l'assemblée. En mettant le sang sur « l'autel d'or », la vraie base du culte était sauvegardée, de sorte que la flamme de l'encens et sa bonne odeur pouvaient monter continuellement. Enfin : « Il versera tout le sang du taureau au pied de l'autel de l'holocauste qui est à l'entrée de la tente d'assignation ». Ici, nous avons ce qui répond pleinement aux exigences de la conscience de chaque individu, car l'autel d'airain était le lieu où tous avaient accès. C'était l'endroit où Dieu rencontrait le pécheur.

Dans les deux autres degrés, pour « un chef », ou pour « quelqu'un du peuple du pays », ce n'était qu'une question de conscience individuelle ; c'est pourquoi on ne faisait qu'une chose avec le sang. Il était entièrement répandu « au pied de l'autel de l'holocauste » (comp. v. 7 avec v. 25, 30). Il y a dans tout cela une précision divine, qui demande toute l'attention de mon lecteur, s'il désire bien saisir les merveilleux détails de ce type^[9].

L'effet du péché individuel ne pouvait s'étendre au-delà de la conscience de l'individu. Le péché d'un « chef » ou « de quelqu'un du peuple du pays » ne pouvait avoir d'influence sur « l'autel des parfums » — lieu d'adoration du sacrificateur. Il ne pouvait arriver non plus jusqu'au « voile du lieu saint » — limite sacrée de l'habitation de Dieu au milieu de Son peuple. Il faut bien considérer cela. Nous ne devons jamais soulever une question de péché ou de chute personnelle, dans le lieu du culte ou dans l'assemblée. Il faut qu'elle soit réglée là où chacun peut approcher en personne. Beaucoup se trompent à cet endroit. Ils viennent dans l'assemblée, ou dans le lieu apparent du culte sacerdotal, avec leur conscience souillée, et ainsi ils affaiblissent toute l'assemblée et en troublent le culte. On devrait y porter une grande attention et s'en garder soigneusement. Nous avons besoin d'une grande vigilance, afin que notre conscience puisse être toujours dans la lumière. Et quand nous bronchons, comme, hélas ! nous le faisons en bien des choses, ayons d'abord affaire avec Dieu, en secret, quant à notre chute, afin que le vrai culte et la vraie position de l'assemblée puissent toujours être conservés pleinement et clairement devant l'âme.

Après avoir ainsi exposé ce qui concerne les trois degrés du sacrifice pour le péché, examinons, en détail, les principes compris dans le premier. En le faisant, nous pourrions nous faire, en quelque mesure, une juste idée des principes de tous les autres. Cependant, avant de commencer cet examen, je désire appeler l'attention de mes lecteurs sur un point très essentiel, indiqué au verset second de ce quatrième chapitre. Il est contenu dans cette expression : « Si quelqu'un a péché par *erreur* ». Ceci nous présente une vérité des plus précieuses, en rapport avec l'expiation opérée par le Seigneur Jésus Christ. En méditant sur cette expiation, nous y voyons infiniment plus que la simple satisfaction des exigences de la conscience, cette conscience eût-elle même atteint le plus haut degré d'une extrême sensibilité. Nous avons le privilège d'y voir ce qui a pleinement satisfait à tous les droits de la sainteté divine, de la justice divine, et de la majesté divine. La sainteté de la demeure de Dieu, et le fondement de Son association avec Son peuple, n'auraient jamais pu être réglés d'après la mesure de la conscience de l'homme, quelque élevée que cette mesure pût être. Il y a bien des choses que la conscience humaine omettrait — bien des choses qui pourraient échapper à la connaissance de l'homme — bien des choses que son cœur pourrait estimer licites, mais que Dieu ne saurait tolérer, et qui, par conséquent, viendraient se mettre entre l'homme et Dieu, pour l'empêcher de s'approcher et de Lui rendre culte. C'est pourquoi, si l'expiation de Christ ne s'appliquait qu'aux péchés que l'homme peut discerner et reconnaître, nous nous trouverions bien éloignés du vrai fondement de la paix. Nous avons besoin de comprendre que le péché a été expié selon la justice de Dieu — que les droits de Son trône ont été parfaitement satisfaits — que le péché, envisagé à la lumière de Son inflexible sainteté, a été divinement jugé.

C'est là ce qui donne à l'âme une paix durable. Une pleine expiation a été faite pour les péchés d'erreur ou d'ignorance du croyant, aussi bien que pour ses péchés connus. Le sacrifice de Christ pose la base de ses relations et de sa communion avec Dieu, selon l'appréciation divine que Dieu en fait.

Une intelligence claire de cela est d'une valeur inexprimable. À moins qu'on n'ait bien saisi ce trait de l'expiation, il ne peut y avoir de paix assurée, et l'on ne sentira pas non plus complètement l'étendue et la plénitude de l'œuvre de Christ, ni la vraie nature des relations qui s'y rattachent. Dieu savait ce qu'il y avait à faire pour que l'homme pût être en Sa présence sans crainte, et Il y a parfaitement pourvu par la croix. Il n'aurait jamais pu y avoir de communion entre Dieu et l'homme, si Dieu n'en eût pas fini avec le péché à Sa manière, car lors même que la conscience de l'homme eût été satisfaite, il y aurait toujours eu lieu de poser cette question : Est-ce que Dieu est satisfait ? Et si cette question n'avait pu être résolue affirmativement, la communion n'aurait jamais existé^[10]. Le cœur se dirait sans cesse que, dans les détails de la vie, certaines choses se manifestent que la sainteté divine ne saurait tolérer. Il est vrai, qu'il se peut que nous fassions ces choses « par erreur », mais cela n'en changerait en rien le caractère devant Dieu, puisque tout Lui est connu. Il y aurait donc des doutes, des appréhensions, des craintes continues. À toutes ces choses répond divinement le fait que le péché a été expié, non pas selon notre ignorance, mais selon la sagesse de Dieu. Cette assurance donne un grand repos à l'âme et à la conscience. Toutes les exigences de Dieu sur nous ont été satisfaites par Son œuvre même. Lui-même a trouvé le remède, et par conséquent, plus la conscience du croyant gagne en délicatesse sous l'action combinée de la Parole et de l'Esprit de Dieu, mieux il comprend, par un esprit divinement éclairé, tout ce qui convient moralement au sanctuaire — plus il devient sensible à tout ce qui est incompatible avec la présence divine, mieux il saisit avec toujours plus de clarté, de profondeur et de force, la valeur infinie de ce sacrifice pour le péché qui, non seulement dépasse les extrêmes limites de la conscience humaine, mais qui encore répond avec une profondeur absolue à toutes les exigences de la divine sainteté.

Rien ne saurait montrer plus fortement l'incapacité de l'homme à discuter sur le péché que ce fait, qu'il existe des « péchés d'ignorance ». Comment pourrait-il raisonner sur ce qu'il ne connaît pas ? Comment pourrait-il disposer, à sa volonté, de ce qui n'est même jamais entré dans les limites de sa conscience ? Impossible. L'ignorance où l'homme est du péché prouve son incapacité totale de s'en défaire. S'il ne le connaît pas, que peut-il faire à son égard ? Rien. Il est aussi faible qu'il est ignorant. Et ce n'est pas tout. Le fait qu'il y a un « péché d'ignorance » démontre, des plus clairement, l'incertitude qui doit accompagner tout essai de solution de la question du péché, lequel ne pourrait jamais s'appliquer à des notions plus élevées que celles qui peuvent résulter de la conscience humaine la plus délicate. Il ne peut jamais y avoir de paix durable sur cette base. Il restera toujours la pénible appréhension que, par-dessus tout cela, il y a du mal. Si le cœur n'est pas amené à un état de repos permanent par le témoignage de l'Écriture, que les droits inflexibles de la justice divine ont été satisfaits, il y aura, nécessairement, un sentiment de malaise, et tout sentiment de ce genre est un obstacle à notre culte, à notre communion et à notre témoignage. Si je suis inquiet quant à la solution de la question du péché, je ne puis pas rendre culte, je ne puis pas jouir de la communion avec Dieu, ni avec Son peuple, et je ne puis pas non plus être un témoin de Christ intelligent ou béni. Il faut que le cœur soit en repos devant Dieu, quant à la parfaite rémission des péchés, avant que nous puissions L'adorer « en esprit et en vérité » [Jean 4, 23-24]. Si le sentiment de la culpabilité pèse sur la conscience, il doit y avoir de la terreur dans le cœur, et, assurément, un cœur rempli de terreur ne peut pas être un cœur heureux en adorant. Ce n'est que d'un cœur rempli de ce doux et saint repos, que procure le sang de Christ, qu'un culte vrai et acceptable peut monter jusqu'au Père. Le même principe s'applique à notre communion avec le peuple de Dieu, à notre service et à notre témoignage au milieu des hommes. Tout doit reposer sur le fondement d'une paix bien établie, et

cette paix repose sur le fondement d'une conscience parfaitement purifiée, et cette conscience purifiée repose sur la base de la parfaite rémission de tous nos péchés, soit connus, soit ignorés.

Nous allons maintenant comparer le sacrifice pour le péché avec l'holocauste, ce qui nous offrira deux aspects très différents de Christ. Mais malgré cette différence, c'est un seul et même Christ ; c'est pourquoi, dans l'un et l'autre cas, le sacrifice était « sans défaut ». Cela est facile à comprendre. Sous quelque aspect que nous contemplions le Seigneur Jésus, c'est toujours le même Être parfait, pur, saint et sans tache. Il est vrai que, dans Son abondante grâce, Il a bien voulu se charger du péché de Son peuple, mais alors même Il était un Christ parfait et sans tache ; et il ne faudrait rien de moins qu'une impiété diabolique pour prendre occasion de la profondeur de Son humiliation, afin de ternir la gloire personnelle de Celui qui s'est ainsi humilié. L'excellence intrinsèque, la pureté inaltérable et la divine gloire de notre bien-aimé Seigneur apparaissent tout aussi pleinement dans le sacrifice pour le péché que dans l'holocauste. Dans quelque relation qu'Il nous soit présenté, quelque office qu'Il remplisse, quelque œuvre qu'Il accomplisse, quelque position qu'Il occupe, Ses gloires personnelles rayonnent de tout leur éclat divin.

Cette vérité d'un seul et même Christ, soit dans l'offrande pour l'holocauste, soit dans le sacrifice pour le péché, se voit non seulement dans le fait que dans les deux cas, l'offrande était « sans défaut », mais aussi dans « la loi du sacrifice pour le péché », où nous lisons : « C'est ici la loi du sacrifice pour le péché : au lieu où l'holocauste sera égorgé, le sacrifice pour le péché sera égorgé devant l'Éternel : c'est une chose très sainte » (Lév. 6, 18). Les deux types figurent un seul et même grand antitype, quoiqu'ils Le présentent sous des aspects bien différents de Son œuvre. Dans l'holocauste, Christ répond aux affections de Dieu ; dans l'offrande pour le péché, Il répond aux profondeurs des besoins de l'homme. L'un nous Le présente comme Celui qui accomplit la volonté de Dieu, l'autre comme Celui qui porte le péché de l'homme. Dans le premier, nous apprenons quelle est la valeur du sacrifice ; dans la seconde, quel est l'odieux du péché. En voilà assez quant à ces deux offrandes en général. Un examen minutieux des détails ne fera que confirmer toujours mieux cette assertion générale.

D'abord, quand nous nous sommes occupés de l'holocauste, nous avons vu que c'était une offrande volontaire. « Il la présentera... pour être agréé », ou, suivant d'autres versions : de son bon gré^[11]. Or, il n'est pas question de « bon gré ou volontairement » dans le sacrifice pour le péché, et c'est précisément ce à quoi nous pouvions nous attendre. C'est en parfait accord avec le but spécial du Saint Esprit dans l'holocauste, de le représenter comme une offrande volontaire. C'était la nourriture et le breuvage de Christ de faire la volonté de Dieu [Jean 4, 34], quelle qu'elle pût être. Il ne Lui venait jamais à la pensée de demander quels ingrédients étaient dans la coupe que le Père Lui mettait entre les mains. Il Lui suffisait que le Père l'eût préparée. Tel était le Seigneur Jésus en tant que préfiguré par l'offrande pour l'holocauste. Mais dans le sacrifice pour le péché, se développe une tout autre face de vérités. Ce type nous présente Christ, non comme Celui qui accomplit de « bon gré » la volonté de Dieu, mais comme Celui qui porte cette chose terrible, appelée « le péché », comme Celui qui en endure toutes les effrayantes conséquences, dont la plus terrible pour Lui était que Dieu Lui cachait Sa face. Aussi l'expression « bon gré » ne serait pas en harmonie avec le but de l'Esprit dans le sacrifice pour le péché. Elle serait tout aussi complètement hors de place dans ce type, qu'elle est divinement en place dans l'holocauste. Sa présence et son absence sont également divines, et témoignent, l'une comme l'autre, de la parfaite et divine précision des types du Lévitique.

Ce point de contraste que nous venons de considérer explique, ou plutôt harmonise, deux expressions employées par notre Seigneur. Dans une occasion, Il dit : « La coupe que le Père m'a donnée, ne la boirai-je pas ? » [Jean 18, 11] et ailleurs : « Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi ! » [Matt. 26, 39]. La

première de ces expressions était le parfait accomplissement de ces paroles, avec lesquelles Il commença Sa carrière : « Voici, je viens, pour faire, ô Dieu, ta volonté » [Héb. 10, 7], et en outre, c'est l'expression de Christ comme offrande pour l'holocauste. La seconde, au contraire, est l'exclamation de Christ, quand Il contemple ce qu'Il va devenir, comme sacrifice pour le péché. Nous verrons plus tard ce qu'était cette position, et ce qui L'attendait en la prenant ; mais il est intéressant et instructif de trouver toute la doctrine de ces deux offrandes renfermée, en quelque sorte, dans le fait qu'un seul mot introduit dans l'une est omis dans l'autre. Si, dans l'holocauste, nous voyons la parfaite disposition de cœur, avec laquelle Christ s'offrit Lui-même pour accomplir la volonté de Dieu — dans le sacrifice pour le péché, nous voyons avec quelle entière soumission Il prit sur Lui toutes les conséquences du péché de l'homme. Il prenait plaisir à faire la volonté de Dieu ; Il redoutait de perdre, pour un instant, la lumière de Sa face bénie. Aucune offrande, à elle seule, n'aurait pu Le représenter sous ses deux faces. Il nous fallait un type qui nous Le montrât comme Celui qui prenait Son plaisir à faire la volonté de Dieu, et il nous fallait un type qui nous Le montrât comme Celui dont la sainte nature reculait devant les conséquences du péché imputé. Béni soit Dieu, nous avons l'un et l'autre dans ces deux offrandes. C'est pourquoi, plus nous approfondirons le dévouement du cœur de Christ à Dieu, mieux nous comprendrons Son horreur du péché, et *vice versa*. Chacun de ces types donne du relief à l'autre, et l'emploi du mot « bon gré ou volontaire », dans l'un et non dans l'autre, fixe le caractère principal de chacun.

Mais l'on dira peut-être : « N'était-ce pas la volonté de Dieu que Christ s'offrit Lui-même en sacrifice pour le péché ? Et s'il en est ainsi, comment pouvait-Il avoir la moindre répugnance à accomplir cette volonté ? ». Assurément, c'était selon « le conseil arrêté » de Dieu, que Christ souffrît, et de plus, c'était la joie de Christ de faire la volonté de Dieu. Mais comment devons-nous comprendre l'expression : « S'il est possible, que cette coupe passe loin de moi » ? N'est-ce pas le cri de Christ ? Et n'y a-t-il pas de type spécial pour Celui qui l'a poussé ? Certainement. Il y aurait une grave lacune dans les types de l'économie mosaïque, s'il n'y en avait pas un pour représenter le Seigneur Jésus dans l'exacte attitude morale, signalée par cette exclamation. Or l'holocauste ne nous le présente pas de la sorte. Il n'y a pas une seule circonstance se rattachant à cette offrande, qui pût correspondre à un tel langage. Le sacrifice pour le péché fournit seul le type approprié au Seigneur Jésus, en tant que Celui qui exhale ces accents d'intense agonie, car c'est en lui seul que nous trouvons les circonstances qui évoquent de tels accents des profondeurs de Son âme sans tache. L'ombre terrible de la croix, avec son ignominie, sa malédiction, et son exclusion de la lumière de la face de Dieu, passait devant Son esprit, et Il ne pouvait pas même la contempler sans crier : « S'il est possible, que cette coupe passe loin de moi ». Mais à peine a-t-Il prononcé ces paroles, que Sa profonde soumission se montre par ces mots : « Toutefois, non pas comme moi je veux, mais comme toi tu veux » [Matt. 26, 39]. Quelle « coupe » amère que celle qui put faire sortir d'un cœur parfaitement soumis les mots : « Qu'elle passe loin de moi ! ». Quelle parfaite soumission, quand, en présence d'une coupe si amère, le cœur pouvait s'écrier : « Que ta volonté soit faite ! ».

Nous allons considérer maintenant l'acte typique de « l'imposition des mains ». Cet acte était commun à l'holocauste et au sacrifice pour le péché ; mais, dans le premier, il identifiait la personne qui offrait le sacrifice avec une offrande sans tache ; dans le second, cet acte impliquait la translation du péché de la personne qui offrait, sur la tête de l'offrande. Il en était ainsi du type, et quand nous considérons l'Antitype, nous apprenons une vérité des plus consolantes et édifiantes ; vérité qui, si elle était mieux comprise et réalisée, procurerait une paix bien plus permanente que celle dont on jouit généralement.

Quelle est donc la doctrine exprimée dans l'acte d'imposer les mains ? C'est celle-ci : Christ a été « fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui » (2 Cor. 5). Il a pris notre position, avec toutes ses conséquences, afin que nous puissions avoir Sa position avec toutes ses conséquences. Il a été

traité comme le péché, sur la croix, afin que nous puissions être traités comme la justice, en présence de l'infinie sainteté. Il a été rejeté de la présence de Dieu, parce que, par imputation, Il avait le péché sur Lui, afin que nous puissions être reçus dans la maison de Dieu et dans Son sein, parce que, par imputation, nous avons une justice parfaite. Il a eu à endurer que Dieu Lui cachât Sa face, afin que nous puissions nous réjouir à la clarté de cette face. Il a dû passer par trois heures de ténèbres, afin que nous puissions entrer dans la lumière éternelle. Il fut abandonné de Dieu pour un temps, afin que nous puissions jouir de Sa présence à jamais. Tout ce qui nous était dû, en tant que pécheurs perdus, fut mis sur Lui, afin que tout ce qui Lui était dû pour avoir accompli l'œuvre de la rédemption, pût devenir notre partage. Tout était contre Lui, lorsqu'Il fut suspendu au bois maudit, afin que rien ne pût être contre nous. Il s'était identifié avec nous, dans la réalité de la mort et du jugement, afin que nous puissions être identifiés avec Lui, dans la réalité de la vie et de la justice. Il a bu la coupe de la colère — la coupe de la terreur — afin que nous puissions boire la coupe du salut — la coupe de la grâce infinie.

Telle est la vérité merveilleuse, illustrée par l'acte cérémoniel de l'imposition des mains. Lorsque l'adorateur avait posé sa main sur la tête de la victime pour l'holocauste, il ne s'agissait plus de ce qu'il était ou de ce qu'il méritait, il s'agissait uniquement de ce qu'était l'offrande au jugement de l'Éternel. Si la victime était sans défaut, la personne qui l'offrait l'était aussi. Ils étaient parfaitement identifiés. L'acte d'imposer les mains les faisait être un, aux yeux de Dieu. Il voyait l'adorateur à travers l'offrande. Il en était ainsi dans le cas de l'holocauste. Mais dans le sacrifice pour le péché, quand celui qui l'offrait avait posé sa main sur la tête de la victime, la question à résoudre était de savoir ce qu'il était et ce qu'il méritait. La victime était traitée selon ce que méritait celui qui l'offrait. Ils étaient parfaitement identifiés. L'acte de poser les mains les constituait un, aux yeux de Dieu. Dans le sacrifice pour le péché, on avait affaire avec le péché de celui qui l'offrait; dans l'holocauste, celui qui l'offrait était accepté. Cela faisait une immense différence. C'est pourquoi, quoique l'acte d'imposer les mains fût commun aux deux types, et qu'en outre cet acte exprimât, dans les deux cas, l'identification, cependant les conséquences en étaient aussi différentes que possible : Le juste traité comme l'injuste; l'injuste accepté dans le juste. « Christ a souffert une fois pour les péchés, [le] juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu » [1 Pier. 3, 18]. Voilà la doctrine. Nos péchés ont amené Christ à la croix, mais Lui nous amène à Dieu. Et s'Il nous amène à Dieu, c'est dans Sa propre acceptation, en tant que ressuscité d'entre les morts, ayant ôté nos péchés selon la perfection de Son œuvre. Il a emporté nos péchés loin du sanctuaire de Dieu, afin qu'Il pût nous en approcher, nous introduire même dans le saint des saints, en toute assurance du cœur, ayant la conscience purifiée de toute souillure de péché, par Son précieux sang.

Or, plus nous comparerons tous les détails de l'offrande pour l'holocauste et du sacrifice pour le péché, mieux nous comprendrons la vérité de ce que nous avons dit plus haut, relativement à l'acte d'imposer les mains et à ses résultats dans l'un et l'autre cas.

Au [premier chapitre de ce volume](#), nous avons signalé le fait qu'il est question « des fils d'Aaron » dans l'holocauste, mais non dans le sacrifice pour le péché. Comme sacrificateurs, ils avaient le privilège de se tenir autour de l'autel et de contempler la flamme d'un sacrifice agréable à l'Éternel et s'élevant à Lui. Mais dans le sacrifice pour le péché, il s'agissait tout d'abord du jugement solennel du péché, et non du culte des sacrificateurs, et c'est pourquoi les fils d'Aaron ne paraissent pas. C'est comme pécheurs convaincus que nous avons affaire avec Christ, antitype du sacrifice pour le péché. C'est comme des sacrificateurs rendant culte, revêtus des vêtements du salut, que nous contemplons Christ, antitype de l'holocauste.

En outre, mes lecteurs remarqueront que la victime pour l'holocauste était « écorchée », tandis que celle pour le péché ne l'était point. La victime pour l'holocauste était « coupée en morceaux », mais non celle pour le

péché. « L'intérieur et les jambes » de l'holocauste étaient « lavés avec de l'eau », ce qui était entièrement omis dans le sacrifice pour le péché. Enfin, l'holocauste était brûlé sur l'autel, le sacrifice pour le péché était brûlé hors du camp. Ce sont là tout autant de points importants de différences, provenant simplement du caractère distinctif des offrandes. Nous savons que, dans la Parole de Dieu, il n'est rien qui n'ait une signification spéciale : et tout lecteur intelligent et attentif des Écritures remarquera ces points de dissemblance et, les ayant remarqués, il cherchera naturellement à comprendre leur vraie portée. Il peut y avoir *ignorance* de cette portée, mais il ne devrait pas y avoir *indifférence* à cet endroit. Laisser de côté un seul point des pages inspirées, en général, et en particulier, et surtout de celles dont nous nous occupons, qui sont si riches en enseignements, ce serait en déshonorer le divin Auteur et priver nos propres âmes d'un grand profit spirituel. Nous devrions nous arrêter sur les moindres détails, soit pour adorer la sagesse de Dieu qui s'y manifeste, soit pour confesser notre ignorance à leur égard et nous en humilier. Passer par-dessus, dans un esprit d'indifférence, c'est, en quelque sorte, affirmer que le Saint Esprit a pris la peine de faire écrire des choses que nous ne trouvons pas dignes de chercher à comprendre. C'est ce que nul chrétien vraiment droit n'oserait penser. Si l'Esprit, en nous donnant la loi du sacrifice pour le péché, a omis les divers rites mentionnés ci-dessus — rites qui occupent une place essentielle dans la loi pour l'holocauste — il doit assurément y avoir une bonne raison et une signification importante à cela. C'est ce que nous devons chercher à comprendre ; et sans doute, ces différences tiennent au but spécial que la pensée de Dieu avait en vue dans chaque offrande. Le sacrifice pour le péché montre le côté de l'œuvre de Christ, où Il est vu prenant, judiciairement, la place qui, moralement, nous appartenait. Pour cette raison, nous ne pouvions nous attendre à y trouver cette expression intense de ce qu'Il était, dans tous les motifs secrets qui Le faisaient agir, symbolisé dans l'acte typique d'« écorcher ». Il ne pouvait y avoir non plus cette ample exposition de ce qu'Il était, non seulement dans tout Son être, mais dans les moindres traits de Son caractère, qui se voit dans l'acte de « couper en morceaux ». Et enfin, il ne pouvait y avoir cette manifestation de ce qu'Il était, en personne, en pratique, et intrinsèquement, représentée par l'acte très significatif de « laver avec de l'eau l'intérieur et les jambes ».

Toutes ces choses appartenaient à la phase holocaustique de notre bien-aimé Seigneur, et à celle-là seulement, parce que là nous Le voyons s'offrant Lui-même à l'œil, au cœur et à l'autel de l'Éternel, sans qu'il soit nullement question de péché imputé, de colère ou de jugement. Dans le sacrifice pour le péché, au contraire, au lieu d'avoir, comme idée prééminente, ce que Christ est, nous avons ce qu'est le péché. Au lieu de la valeur de Jésus, nous avons l'odieux du péché. Dans l'holocauste, puisque c'est Christ Lui-même qui s'offre à Dieu et qui est accepté, nous avons tout ce qui pouvait être fait pour manifester ce qu'Il était à tous égards. Dans le sacrifice pour le péché, comme c'est le péché, jugé par Dieu, nous trouvons précisément tout le contraire. Tout cela est si simple qu'il ne faut aucun effort d'intelligence pour le comprendre. Cela découle tout naturellement du caractère distinctif du type.

Cependant, quoique le but principal du sacrifice pour le péché soit de préfigurer ce que Christ a été fait pour nous, et non pas ce qu'Il était en Lui-même, il y a néanmoins un rite, se rattachant à ce type, qui exprime de la manière la plus expresse, combien Il était personnellement agréable à Dieu. Ce rite est indiqué par les paroles suivantes : « Et toute la graisse du taureau du sacrifice pour le péché, il la lèvera : la graisse qui couvre l'intérieur, et toute la graisse qui est sur l'intérieur, et les deux rognons, et la graisse qui est dessus, qui est sur les reins, et le réseau qui est sur le foie, qu'on ôtera jusque sur les rognons, comme on les lève du bœuf du sacrifice de prospérités : et le sacrificateur les fera fumer sur l'autel de l'holocauste » (chap. 4, 8-10). Ainsi, l'excellence intrinsèque de Christ n'est point omise, même dans le sacrifice pour le péché. La graisse brûlée sur l'autel est la juste expression de la divine appréciation de la valeur de Christ, quelle que fût la position que, dans Sa parfaite grâce, Il prît pour nous ou à notre place ; Il a été fait péché pour nous [2 Cor. 5, 21], et le sacrifice

pour le péché est le type divin qui Le représente sous cet aspect. Or, comme c'était le Seigneur Jésus Christ, l'Élu de Dieu, Son saint Fils, parfaitement pur et éternel, qui était fait péché, en conséquence la graisse du sacrifice pour le péché était brûlée sur l'autel, comme matière tout à fait convenable à ce feu qui figurait si bien la sainteté divine.

Mais, même à cet égard, nous voyons quel contraste il y a entre le sacrifice pour le péché et l'holocauste. Dans ce dernier c'était, non seulement la graisse, mais la victime tout entière qui était brûlée sur l'autel, parce que c'était Christ, sans qu'il fût nullement question de péché quelconque porté par Lui. Dans le premier, la graisse seule devait être brûlée sur l'autel, parce qu'il s'agissait de porter le péché, lors même que Christ en fût le porteur. Les gloires divines de la personne du Christ brillent même au milieu des ombres les plus noires de ce bois maudit, auquel Il consentit d'être cloué comme malédiction pour nous. L'odieux du péché auquel, dans l'exercice de Son amour divin, Il associa Sa personne bénie sur la croix, ne pouvait pas empêcher l'agréable odeur de Ses perfections de monter jusqu'au trône de Dieu. C'est ainsi que nous est dévoilé ce profond mystère de la face de Dieu cachée à Christ *fait péché*, et du cœur de Dieu réjoui par ce que Christ *était* en Lui-même. C'est là ce qui donne une beauté toute particulière au sacrifice pour le péché. Les vifs rayons de la gloire personnelle de Christ, resplendissant au milieu des lugubres ténèbres du Calvaire — Sa valeur personnelle ressortant même des plus grandes profondeurs de Son humiliation — les délices de Dieu en Celui duquel, en vertu de Son inflexible justice et de Sa sainteté, Il devait cacher Sa face — tout cela est exprimé par le fait que la graisse du sacrifice pour le péché était brûlée sur l'autel.

Ayant ainsi cherché à indiquer, en premier lieu, ce qu'on faisait « du sang », et ensuite, ce qu'on faisait de « la graisse », nous avons maintenant à considérer ce qu'on faisait de « la chair ». « Et la peau du taureau et toute sa chair... tout le taureau, il l'emportera hors du camp, dans un lieu net, là où l'on verse les cendres, et il le brûlera sur du bois, au feu ; il sera brûlé au lieu où l'on verse les cendres » (v. 11, 12). Nous avons dans cet acte le trait essentiel du sacrifice pour le péché — ce qui le distinguait à la fois de l'holocauste, et du sacrifice de prospérités. Sa chair n'était pas brûlée sur l'autel, comme dans l'holocauste, ni mangée par le sacrificateur ou par l'adorateur, comme dans le sacrifice de prospérités. Elle était entièrement brûlée hors du camp^[12]. « Nul sacrifice pour le péché dont le sang sera porté dans la tente d'assignation pour faire propitiation dans le lieu saint, ne sera mangé ; il sera brûlé au feu » (Lév. 6, 23). « Car les corps des animaux dont le sang est porté, pour le péché, dans les lieux saints, par le souverain sacrificateur, sont brûlés hors du camp. C'est pourquoi aussi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte » (Héb. 13, 11, 12).

En comparant ce qu'on faisait du « sang » avec ce qu'on faisait de la « chair » ou du « corps » de la victime, deux grandes classes de vérités se présentent à nos yeux, savoir le culte et l'état du disciple. Le sang porté dans le sanctuaire est le fondement du premier. Le corps brûlé hors du camp est la base du second. Avant que nous puissions jamais rendre culte, dans la paix de la conscience et en liberté de cœur, il faut que nous sachions, sur l'autorité de la Parole et par la puissance de l'Esprit, que la question tout entière du *péché* a été à jamais tranchée par le sang du divin sacrifice pour le péché — que ce sang a été répandu, en perfection, devant l'Éternel — que toutes les exigences de Dieu, et tous nos besoins, en tant que pécheurs perdus et coupables, ont été pour toujours satisfaits. C'est ce qui donne une paix parfaite ; et dans la jouissance de cette paix, nous rendons culte à Dieu. Quand un Israélite de jadis avait offert son sacrifice pour le péché, sa conscience était en repos, autant que le sacrifice était capable de donner du repos. Il est vrai que ce n'était qu'une paix temporaire, puisqu'elle était le fruit d'un sacrifice temporaire. Mais il est clair que, quel que fût le genre de paix que le sacrifice était destiné à procurer, celui qui l'offrait pouvait en jouir. Par conséquent donc, notre sacrifice étant divin et éternel, notre paix est divine et éternelle aussi. Tel qu'est le sacrifice, telle est la paix dont il est le fondement. Un Juif n'avait jamais une conscience purifiée pour toujours, parce qu'il n'avait

pas un sacrifice éternellement efficace. Il pouvait, en un certain sens, avoir sa conscience purifiée pour un jour, un mois ou une année, mais il ne pouvait pas avoir sa conscience purifiée pour toujours. « Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, et non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, ayant obtenu une rédemption *éternelle*. Car si le sang de *boucs* et de *taureaux* — et la cendre d'une génisse avec laquelle on fait aspersion sur ceux qui sont souillés — sanctifie pour la pureté de la chair, combien plus le sang du Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant ! » (Héb. 9, 11-14).

Nous avons ici un exposé complet et explicite de la doctrine. Le sang des taureaux et des boucs procurait une rédemption temporaire ; le sang de Christ procure une rédemption éternelle. Le premier purifiait extérieurement, le second intérieurement. Celui-là purifiait la chair pour un temps, celui-ci la conscience pour toujours. Toute la question dépend non du caractère ou de la condition de celui qui offrait, mais de la valeur du sacrifice. Il ne s'agit nullement de savoir si un chrétien vaut mieux qu'un Juif, mais si le sang de Christ vaut mieux que le sang d'un taureau. Assurément, il vaut mieux, infiniment mieux. Le Fils de Dieu communique toute la valeur de Sa divine personne au sacrifice qu'Il a offert ; et si le sang d'un taureau purifiait la chair pour une année, « combien plus » le sang du Fils de Dieu purifiera-t-il pour toujours la conscience ? Si celui-là ôtait *quelques* péchés, combien plus celui-ci les ôtera-t-il « *tous* » ?

Maintenant, d'où venait que l'âme d'un Juif était en paix pour un temps, après qu'il avait offert son sacrifice pour le péché ? Comment savait-il que le péché spécial, pour lequel il avait présenté son sacrifice était pardonné ? Parce que Dieu avait dit : « Il lui sera pardonné ». La paix de son âme, quant à ce péché particulier, reposait sur le témoignage du Dieu d'Israël et sur le sang de la victime. De même maintenant, la paix du croyant, relativement à *tout* péché, repose sur l'autorité de la Parole de Dieu et sur « le précieux sang de Christ ». Si un Juif avait péché et qu'il eût négligé d'offrir son sacrifice pour le péché, il aurait été « retranché d'entre ses peuples » ; mais quand il prenait sa place comme pécheur — quand il posait la main sur la tête d'une victime pour le péché, alors la victime était « retranchée » au lieu de lui, et il était délivré, selon la valeur du sacrifice. La victime était traitée comme celui qui l'offrait méritait de l'être ; et par conséquent si ce dernier n'avait pas su que son péché lui était pardonné, il aurait fait Dieu menteur, et traité d'inutile le sang du sacrifice divinement ordonné.

Et, si cela était vrai pour celui qui ne pouvait se reposer que sur le sang d'un bouc, « combien plus » fortement cela s'applique-t-il à celui qui peut se reposer sur le précieux sang de Christ ? Le croyant voit en Christ Celui qui a été jugé pour tous ses péchés — qui, suspendu à la croix, y porta le poids tout entier de ses péchés — Celui qui, s'étant rendu responsable de ces péchés, ne pourrait être là où Il est maintenant, si toute la question du péché n'avait pas été réglée selon les exigences de la justice infinie. Christ a tellement pris la place du croyant sur la croix — celui-ci était si entièrement identifié avec Lui — tous les péchés du croyant Lui ont été alors si complètement imputés, que toute question de culpabilité du croyant, toute idée de jugement ou de colère, auxquels il serait exposé, est éternellement mise de côté^[13]. Tout a été réglé sur le bois maudit, entre la justice divine et la Victime sans tache. Et maintenant le croyant est aussi absolument identifié avec Christ sur le trône, que Christ fut identifié avec lui sur la croix. La justice n'a plus aucun grief à élever contre le croyant, parce qu'elle n'a aucun grief à élever contre Christ. Il en est ainsi à jamais. Si une accusation pouvait être valable contre le croyant, ce serait mettre en question la réalité de l'identification de Christ avec lui sur la croix, et la perfection de l'œuvre de Christ en sa faveur. Si, lorsque l'adorateur de jadis retournait chez lui, après avoir offert son sacrifice pour le péché, quelqu'un l'eût accusé du péché même, pour lequel sa victime avait été

immolée, quelle aurait été sa réponse ? Simplement celle-ci : « Le péché a été enlevé par le sang de la victime, et l'Éternel a prononcé ces paroles : Il lui sera pardonné ». La victime était morte à sa place et il vivait à la place de la victime.

Tel était le type. Et quant à l'antitype, lorsque l'œil de la foi se repose sur Christ comme sacrifice pour le péché, il voit en Lui Celui qui, ayant pris une parfaite vie humaine, a laissé cette vie sur la croix, parce que le péché, là et alors, y avait été attaché par imputation. Mais il voit aussi en Lui Celui qui, ayant en Lui-même la puissance de la vie éternelle et divine, sortit du tombeau, et qui, maintenant, communique Sa vie de résurrection, Sa vie divine et éternelle, à tous ceux qui croient en Son nom. Le péché est ôté, parce que la vie à laquelle il était attaché a été ôtée. Et maintenant, au lieu de la vie à laquelle le péché était attaché, tous les vrais croyants possèdent la vie à laquelle est liée la justice. La question du péché ne peut jamais être élevée relativement à la vie ressuscitée et victorieuse de Christ, et c'est la vie que possèdent les croyants. Il n'y a pas d'autre vie. En dehors, tout est mort, parce que, en dehors, tout est sous la puissance du péché. « Celui qui a le Fils a la vie » [1 Jean 5, 12], et celui qui a la vie a aussi la justice. Les deux choses sont inséparables, parce que Christ est l'une et l'autre. Si le jugement et la mort de Christ étaient des réalités, alors la vie et la justice du croyant sont des réalités. Si le péché imputé était une réalité pour le Christ, la justice imputée est une réalité pour le croyant. L'un est aussi réel que l'autre, car s'il n'en était pas ainsi, Christ serait mort en vain. Le vrai et inébranlable fondement de la paix est ceci : que les exigences de la nature de Dieu, quant au péché, ont été parfaitement satisfaites. La mort de Jésus les a toutes satisfaites — satisfaites pour toujours. Qu'est-ce qui prouve cela, de manière à tranquilliser une conscience réveillée ? Le grand fait de la résurrection. Un Christ ressuscité proclame l'entière délivrance du croyant — son parfait acquittement de toute charge possible. « Il a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification » (Rom. 4, 25). Un chrétien qui ne sait pas que son péché est ôté, et ôté pour toujours, fait peu de cas du sang de son divin sacrifice pour le péché. Il nie ou il oublie qu'il y a eu la parfaite présentation — l'aspersion, faite par sept fois, du sang devant l'Éternel.

Et maintenant, avant de quitter ce point fondamental qui vient de nous occuper, je voudrais faire un appel sérieux au cœur et à la conscience de mon lecteur. Je vous le demande, cher ami, avez-vous été amené à vous reposer sur ce saint et heureux fondement ? Savez-vous que la question de votre péché et de vos péchés a été pour toujours résolue ? Avez-vous posé votre main, par la foi, sur la tête de la victime pour le péché ? Avez-vous vu le sang expiatoire de Jésus Christ rouler de dessus vous toute votre culpabilité et la jeter dans les profondes eaux de l'oubli de Dieu ? La justice divine a-t-elle encore quelque chose contre vous ? Êtes-vous délivré des indicibles tourments d'une conscience coupable ? Ne vous donnez pas de repos, je vous en prie, jusqu'à ce que vous puissiez faire une joyeuse réponse à ces questions. Soyez assuré que c'est l'heureux privilège du plus faible enfant en Christ, de se réjouir d'une pleine et éternelle rémission de ses péchés, en raison d'une parfaite expiation, et par conséquent, quiconque enseigne autre chose rabaisse le sacrifice de Christ au niveau de celui des « taureaux et des boucs ». Si nous ne pouvons savoir que nos péchés sont pardonnés, alors où est la bonne nouvelle de l'évangile ? Le chrétien n'a-t-il aucun avantage sur le Juif, quant à un sacrifice pour le péché ? Ce dernier avait le privilège de savoir que la propitiation était faite pour lui, pour un an, par le sang d'un sacrifice annuel. Le premier ne peut-il avoir de certitude ? Sans aucun doute. Eh bien ! donc, s'il y a une certitude pour lui, il faut qu'elle soit éternelle, puisqu'elle repose sur un sacrifice éternel.

Cela, et cela seul, est la base du culte. La parfaite assurance du péché ôté produit, non pas un esprit de confiance en soi-même, mais un esprit de louange, d'action de grâces et d'adoration. Elle produit non pas un esprit de satisfaction personnelle, mais de satisfaction en Christ, lequel, Dieu en soit béni, est l'esprit qui caractérisera les rachetés durant toute l'éternité. Elle nous conduit, non pas à faire peu de cas du péché, mais à faire beaucoup de cas de la grâce qui l'a parfaitement pardonné, et du sang qui l'a parfaitement annulé. Il est

impossible que l'on puisse contempler la croix, que l'on puisse voir la place que Christ y a prise — méditer sur les souffrances qu'Il y a endurées — penser à ces trois terribles heures de ténèbres — et que l'on puisse en même temps regarder le péché comme quelque chose de peu d'importance. Quand on a bien saisi toutes ces choses, par la puissance du Saint Esprit, il doit s'ensuivre deux résultats, savoir l'horreur du péché sous toutes ses formes, et un sincère amour pour Christ, pour Son peuple et pour sa cause.

Considérons maintenant ce qui était fait de la « chair » ou du « corps » de la victime, dans lequel nous trouvons, comme nous l'avons déjà dit, la vraie base de l'état du disciple. « Tout le taureau, il l'emportera *hors du camp*, dans un lieu net, là où l'on verse les cendres, et il le brûlera sur du bois, au feu » (chap. 4, 12). Cet acte doit être considéré sous deux points de vue : d'abord, comme exprimant la place que le Seigneur Jésus prit pour nous en portant le péché ; en second lieu, comme exprimant la place où Il fut chassé par un monde qui L'avait rejeté. C'est sur ce dernier point que je voudrais appeler ici l'attention de mon lecteur.

La leçon que l'apôtre tire en Hébreux 13, de ce que Christ « a souffert hors de la porte », est profondément pratique. « Ainsi donc, sortons *vers lui* hors du camp, *portant son opprobre* ». Si les souffrances de Christ nous ont assuré une entrée au ciel, l'endroit où Il souffrit exprime notre réjection de la terre. Sa mort nous a procuré une cité en haut ; le lieu où Il mourut nous prive d'une cité en bas^[14]. « Il a souffert hors de la porte », et par là Il mit de côté Jérusalem, comme le centre des opérations divines. Il n'y a plus maintenant de lieu consacré sur la terre. Christ a pris Sa place, comme victime, hors des limites de la religion de ce monde — de sa politique et de tout ce qui lui appartient. Le monde L'a haï et rejeté. C'est pour cela qu'il est dit : « *Sortez* ». C'est la devise, concernant tout ce que les hommes élèvent ici-bas, sous forme de « camp », quel que puisse être ce camp. Si les hommes érigent « une sainte cité », vous devez chercher un Christ rejeté « hors de la porte ». Si les hommes forment un camp religieux de quelque nom qu'on puisse l'appeler, vous devez en « sortir », afin de trouver un Christ rejeté. Une aveugle superstition peut fouiller les ruines de Jérusalem pour y chercher des reliques de Christ. Elle l'a fait et le fera encore. Elle affectera d'avoir découvert et d'honorer l'emplacement de Sa croix et celui de Son sépulcre. La convoitise naturelle, aussi, profitant de la superstition naturelle, a fait, pendant des siècles, un trafic lucratif, sous le rusé prétexte d'honorer les prétendus lieux saints de l'antiquité. Mais un seul rayon de lumière de la lampe divine de la rédemption suffira pour vous faire voir qu'il faut « sortir » de tout cela, afin de trouver un Christ rejeté et de jouir de Sa communion.

Cependant mon lecteur devra se souvenir que le cri si impératif de « Sortez » implique beaucoup plus que le simple éloignement des grossières absurdités d'une ignorante superstition ou des ruses d'une adroite cupidité. Plusieurs peuvent parler avec force et éloquence sur toutes ces choses, qui sont pourtant bien loin d'être disposés à obéir au commandement de l'apôtre. Lorsque les hommes forment un « camp » et se rallient autour d'une bannière, ayant pour armoiries quelque dogme vrai et important ou quelque excellente institution — lorsqu'ils peuvent en appeler à un crédo orthodoxe — à un plan avancé et éclairé de doctrine — à un rituel splendide, capable de satisfaire les plus ardentes aspirations de la nature dévote de l'homme — quand une ou plusieurs de ces choses existent, il faut une grande intelligence spirituelle pour discerner la force réelle et la vraie application de ces mots : « Sortons », et beaucoup d'énergie et de décision spirituelles pour s'y conformer. Il faut cependant les discerner et s'y conformer, car il est parfaitement certain que l'atmosphère d'un camp (quels qu'en soient le fondement ou la bannière) est contraire à la communion personnelle avec un Christ rejeté ; or aucun prétendu avantage religieux ne contrebalancera jamais la perte de cette communion. C'est la tendance de nos cœurs de tomber dans des formes froides et stéréotypées. Il en a toujours été ainsi dans l'église professante. Ces formes peuvent avoir été vraiment puissantes dans l'origine. Elles peuvent avoir résulté de positives visitations de l'Esprit de Dieu. Le danger est de stéréotyper la forme, quand l'esprit et la force ont disparu. C'est, en principe, établir un camp. Le système juif pouvait se vanter d'une origine divine. Un

Juif pouvait montrer avec orgueil le temple, avec son pompeux système de culte, sa sacrificature, ses sacrifices, tous ses ornements et ses ustensiles, et prouver que tout avait été ordonné par le Dieu d'Israël. Il pouvait, comme nous disons, citer le chapitre et le verset, pour tout ce qui avait rapport au système auquel il était attaché. Quel est le système de l'antiquité, du Moyen-Âge ou des temps modernes, qui puisse mettre en avant de si hautes et puissantes prétentions, ou s'adresser au cœur avec une autorité aussi imposante ? Et cependant, l'ordre était d'en « *sortir* ».

C'est un sujet des plus sérieux. Il nous concerne tous, parce que nous sommes tous enclins à glisser de la communion avec un Christ vivant dans une routine morte. De là la force pratique de ces mots : « Sortons donc vers *lui* ». Ce n'est pas : Sortons d'un système pour entrer dans un autre — laissons certaines opinions pour en embrasser d'autres — quittons telle société pour nous joindre à une autre. Non, mais sortons, de tout ce qui peut s'appeler un camp, « vers *lui* » qui « a souffert hors de la porte ». Le Seigneur Jésus est tout aussi hors de la porte maintenant que quand Il souffrit il y a plus de dix-neuf siècles. Par qui fut-Il mis hors de la porte ? Par le monde religieux d'alors ; et le monde religieux d'alors était, en esprit et en principe, le monde religieux d'aujourd'hui. Le monde est toujours le monde. « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil » [Eccl. 1, 9]. Christ et le monde ne sont pas un. Le monde s'est revêtu du manteau du christianisme, mais c'est seulement pour que sa haine contre Christ puisse se développer en formes plus dangereuses par-dessous. Ne nous séduisons pas nous-mêmes. Si nous voulons marcher avec un Christ rejeté, il faut que nous soyons un peuple rejeté. Si notre Maître « a souffert *hors* de la porte », nous ne pouvons nous attendre à régner *en dedans* de la porte. Si nous suivons Ses pas, où nous conduiront-ils ? Assurément pas aux positions élevées de ce monde sans Dieu et sans Christ.

Loin de toute terrestre joie,

Le sentier qu'Il parcourt ne conduit qu'à la croix.

Il est un Christ méprisé — un Christ rejeté — un Christ en dehors du camp. Oh ! sortons donc vers Lui, chers lecteurs chrétiens, en portant Son opprobre. Ne nous complaisons pas aux rayons de la faveur de ce monde, vu qu'il a crucifié et qu'il hait toujours d'une haine implacable le Bien-aimé, auquel nous devons tout ici-bas et dans l'éternité, et qui nous aime d'un amour que beaucoup d'eaux ne pourraient éteindre [Cant. 8, 7]. Ne soutenons, ni directement, ni indirectement, cette chose qui s'appelle de Son nom sacré de Christ, mais qui, en réalité, hait Sa personne, hait Ses voies, hait Sa vérité, hait la seule mention de Son avènement. Soyons fidèles à un Seigneur absent. Vivons pour Celui qui est mort pour nous. Ayant nos consciences en paix par Son sang, que les affections de nos cœurs s'enlacent autour de Sa personne, en sorte que notre séparation « du présent siècle mauvais » [Gal. 1, 4] ne soit pas seulement une affaire de froids principes, mais une séparation affectionnée, parce que l'objet de notre affection ne s'y trouve pas. Veuille le Seigneur nous préserver de l'influence de cet égoïsme consacré et prudent, si commun aujourd'hui, lequel ne voudrait pas être sans religion, mais n'en est pas moins l'ennemi de la croix de Christ. Ce qu'il nous faut, afin de pouvoir résister avec succès à cette terrible forme du mal, ce ne sont pas des vues particulières ou des principes spéciaux, ou de singulières théories, ou une froide orthodoxie intellectuelle. Ce qu'il nous faut, c'est un profond dévouement à la personne du Fils de Dieu ; une entière et cordiale consécration de nous-mêmes, corps, âme et esprit, à Son service ; un ardent désir de Sa glorieuse apparition. Tels sont, chers lecteurs, les besoins particuliers des temps où nous vivons. Ne vous joindrez-vous donc pas à nous, pour pousser, du plus profond de vos cœurs, le cri : « Ô Seigneur ! vivifie ton œuvre ! — Accomplis le nombre de tes élus ! — Viens, Seigneur Jésus ! ».

Chapitre 5, 14 à 26

Ces versets renferment la doctrine des sacrifices de culpabilité, qui se divisaient en deux classes distinctes, savoir les fautes contre *Dieu*, et les fautes contre *l'homme*. « Si quelqu'un a commis une infidélité et a péché *par erreur* dans les choses saintes de l'Éternel, il amènera son sacrifice pour le délit à l'Éternel, un bélier sans défaut, pris du menu bétail, selon ton estimation en sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire ». Nous avons ici le cas d'un tort positif, commis relativement aux choses saintes qui appartenaient à l'Éternel ; et, quoiqu'il fût commis « par erreur », il ne pouvait être passé sous silence. Dieu peut pardonner tout espèce d'offenses, mais Il ne saurait laisser passer impunément un seul iota ou un seul trait de lettre de la loi. Sa grâce est parfaite, et par conséquent Il peut *tout* pardonner. Sa sainteté est parfaite, et par conséquent Il ne peut *rien* laisser passer. Il ne peut pas tolérer l'iniquité, mais Il peut l'effacer, et cela selon la perfection de Sa grâce et selon les parfaites exigences de Sa sainteté.

C'est une grave erreur de croire que, pourvu qu'un homme suive les directions de sa conscience, il est dans le bon chemin et en sûreté. La paix qui repose sur une telle base, sera éternellement détruite quand la lumière du trône judiciaire resplendira sur la conscience. Dieu ne saurait abaisser Ses droits à un semblable niveau. Les balances du sanctuaire sont réglées d'après une échelle bien différente de celle que peut fournir même la conscience la plus délicate. Nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur cette pensée en parlant du sacrifice pour le péché. On ne saurait trop s'y arrêter. Deux choses y sont impliquées : d'abord une juste perception de ce qu'est réellement la sainteté de Dieu, puis une idée claire du fondement de la paix du croyant en la présence divine.

Qu'il s'agisse de ma position ou de ma conduite, de ma nature ou de mes actions, Dieu seul peut être juge de ce qui Lui convient et de ce qui convient à Sa sainte présence. L'ignorance humaine peut-elle présenter des excuses, quand il s'agit des exigences divines ? À Dieu ne plaise. Un tort a été commis à l'égard des « choses saintes de l'Éternel », mais la conscience de l'homme n'en a pas pris connaissance. Quoi donc ? Ne s'en inquiétera-t-on plus ? Peut-on disposer si légèrement de ce qui appartient à Dieu ? Non, assurément. Cela serait subversif de toute relation avec Dieu. Les justes sont appelés à célébrer la mémoire de la sainteté de Dieu (Ps. 97, 12) ; comment peuvent-ils le faire ? Parce que leur paix a été assurée sur le fondement de l'entière justification et du parfait établissement de cette sainteté. De là, plus leurs idées sur cette sainteté seront élevées, plus profonde et plus assurée devra être leur paix. C'est une vérité des plus précieuses. L'homme irrégénéré ne pourrait jamais se réjouir de la sainteté divine ; s'il ne pouvait l'ignorer entièrement, son désir serait de la rabaisser autant que possible. Un tel homme se consolera par la pensée que Dieu est bon, que Dieu est miséricordieux, que Dieu est patient, mais vous ne le verrez jamais se réjouir en pensant que Dieu est saint. Toutes ses pensées sur la bonté de Dieu, Sa grâce et sa miséricorde, sont profanes. Il voudrait trouver dans Ses divers attributs une excuse pour continuer à vivre dans le péché.

L'homme régénéré, au contraire, est transporté de joie en pensant à la sainteté de Dieu. Il en voit l'entière expression dans la croix du Seigneur Jésus Christ. C'est cette sainteté qui a posé le fondement de sa paix, et non seulement cela, mais il en est rendu participant et il en fait ses délices, tout en haïssant le péché d'une parfaite haine. Les instincts de la nature divine y répugnent et aspirent à la sainteté. Il serait impossible de jouir d'une vraie paix et liberté de cœur, si l'on ne savait pas que toutes les exigences liées aux « choses saintes de l'Éternel », ont été parfaitement satisfaites, par notre divin sacrifice de culpabilité. Il s'élèverait toujours dans le cœur le sentiment pénible que ces exigences ont été méconnues et offensées par nos nombreuses infirmités et nos manquements. Les meilleurs de nos services, nos moments les plus saints, nos exercices les plus

sanctifiés, peuvent être mélangés de culpabilité « dans les choses saintes de l'Éternel » — de « ce qui ne doit pas se faire ». Que de fois nos heures de culte public et de dévotion particulière sont troublées par la sécheresse et la distraction ! C'est pour cela que nous avons besoin de l'assurance que nos offenses ont toutes été divinement effacées par le précieux sang de Christ. Nous trouvons ainsi, dans le Seigneur Jésus, Celui qui est descendu jusqu'à la mesure pleine et entière de nos nécessités, en tant que pécheurs par nature et coupables de fait. Nous trouvons en Lui la réponse parfaite à tous les désirs d'une conscience coupable et à toutes les exigences de la sainteté infinie, relativement à *tous* nos péchés et à *toutes* nos offenses ; en sorte que le croyant peut se tenir, avec une conscience tranquille et un cœur soulagé, dans la pleine lumière de cette sainteté qui est trop pure pour voir l'iniquité ou pour regarder le péché.

« Et ce en quoi il a péché en prenant de la chose sainte, il le restituera, et y ajoutera par-dessus un cinquième, et le donnera au sacrificateur ; et le sacrificateur fera propitiation pour lui avec le bœuf du sacrifice pour le délit ; et il lui sera pardonné » (chap. 5, 16). Outre « le cinquième », dont il est parlé ici, nous avons un caractère du vrai sacrifice de culpabilité qui, je le crains, n'est que bien peu apprécié. Quand nous pensons à toutes les fautes et à toutes les offenses que nous avons commises contre le Seigneur, et quand nous nous rappelons combien Dieu a été lésé dans Ses droits par ce monde méchant, avec quel intérêt ne pouvons-nous pas contempler l'œuvre de la croix, comme ce en quoi Dieu a non seulement recouvré ce qui était perdu, mais encore avec un gain réel. Il a gagné davantage par la rédemption, qu'Il n'avait perdu par la chute. Il recueille une plus riche moisson de gloire, d'honneur et de louange dans les champs de la rédemption, qu'Il n'aurait jamais pu le faire dans ceux de la création. « Les fils de Dieu » pouvaient entonner un chant de louange bien plus magnifique, autour de la tombe vide de Jésus, qu'ils ne le firent jamais en contemplant l'œuvre achevée du Créateur. Non seulement le péché a été parfaitement expié, mais un avantage éternel a été gagné par l'œuvre de la croix. C'est une vérité merveilleuse. Dieu gagne quelque chose par l'œuvre du Calvaire ! Qui l'eût jamais imaginé ? Quand nous contemplons l'homme et la création, dont il était le seigneur, gisant en ruine au pied de l'ennemi, comment pourrions-nous concevoir que, du milieu de ces ruines, Dieu récolterait de plus riches et plus nobles dépouilles, qu'aucune de celles que notre monde eût pu livrer avant la chute ? Béni soit le nom de Jésus pour tout cela ! C'est à Lui que nous le devons. C'est par Sa précieuse croix qu'une vérité si étonnante, si divine pouvait être énoncée. Assurément, cette croix renferme une sagesse mystérieuse, « qu'aucun des chefs de ce siècle n'a connue (car s'ils l'eussent connue, ils n'eussent pas crucifié le Seigneur de gloire) » (1 Cor. 2, 8). Il n'est donc pas surprenant que les affections des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs et des saints se soient toujours attachées à cette croix et à Celui qui y fut suspendu. Il n'est pas surprenant que le Saint Esprit ait prononcé cet arrêt solennel, mais juste : « Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur Jésus Christ, qu'il soit anathème, Maranatha ! » (1 Cor. 16, 22). Le ciel et la terre feront écho, par un haut et éternel amen, à cet anathème. Il n'est pas surprenant que Dieu ait irrévocablement arrêté que au nom de Jésus se ploiera tout genou des êtres célestes, et terrestres, et infernaux ; et que toute langue confessera que Jésus Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père (Phil. 2, 10, 11).

La même loi par rapport au « cinquième » s'appliquait au cas d'une offense commise contre un homme, car nous lisons : « Si quelqu'un a péché, et a commis une infidélité *envers l'Éternel*^[15], et a menti à son prochain pour une chose qu'on lui a confiée, ou qu'on a déposée entre ses mains, ou qu'il a volée, ou extorquée à son prochain ; ou s'il a trouvé une chose perdue, et qu'il mente à ce sujet, et qu'il jure en mentant à l'égard de l'une de toutes les choses qu'un homme fait de manière à pécher en les faisant ; alors, s'il a péché et qu'il soit coupable, il arrivera qu'il rendra l'objet qu'il a volé, ou la chose qu'il a extorquée, ou le dépôt qui lui a été confié, ou la chose perdue qu'il a trouvée, ou tout ce à l'égard de quoi il a juré en mentant ; et il restituera le principal, et

ajoutera un cinquième par-dessus ; il le donnera à celui à qui cela appartient, le jour de son sacrifice pour le délit » (chap. 5, 20-24).

L'homme, de même que Dieu, tire un avantage positif de la croix. En contemplant cette croix, le croyant peut dire : « Malgré tous les torts que l'on m'a faits, toutes les fautes que l'on a commises envers moi, quoique j'aie été trompé et que l'on m'ait fait du mal, je retire un profit de la croix. Non seulement j'ai regagné tout ce qui était perdu, mais bien plus encore ».

Ainsi, soit que nous pensions à la personne offensée ou à l'offenseur, dans un cas donné, nous sommes également frappés des glorieux triomphes de la rédemption ; et des résultats éminemment pratiques découlent de cet évangile qui remplit l'âme de l'heureuse assurance que toutes les offenses sont pardonnées, et que la racine d'où sont sorties ces offenses a été jugée. « L'évangile de la gloire du Dieu bienheureux » [1 Tim. 1, 11] est ce qui seul peut faire aller un homme au milieu d'un monde qui a été témoin de ses péchés, de ses offenses, de ses injustices — qui peut le renvoyer vers tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont souffert de sa part, l'y renvoyer armé de grâce, non seulement pour réparer ses torts, mais encore pour laisser le flot de la bienfaisance pratique couler dans toutes ses actions, pour aimer ses ennemis, faire du bien à ceux qui le haïssent et prier pour ceux qui lui font du tort et le persécutent [Matt. 5, 44]. Voilà ce qu'est la précieuse grâce de Dieu, agissant de concert avec notre grand sacrifice de culpabilité ; voilà quels en sont les fruits riches, rares et rafraîchissants !

Quelle réponse triomphante pour le sophiste qui dirait : « Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? » [Rom. 6, 1]. Non seulement la grâce coupe le péché par les racines, mais elle transforme le pécheur ; de malédiction qu'il était, elle en fait une bénédiction ; d'une peste morale, elle fait un canal de divine miséricorde ; d'un émissaire de Satan, un messenger de Dieu ; d'un enfant de ténèbres, un fils de la lumière ; d'un égoïste chercheur de plaisirs, un homme qui renonce à lui-même et qui aime Dieu ; d'un esclave de ses convoitises charnelles, un zélé serviteur de Christ ; d'un avare au cœur froid, un bienfaisant ministre des besoins de ses semblables. Loin de nous donc les phrases banales et rebattues : « N'avons-nous rien à faire ? C'est une manière bien commode et bien facile d'être sauvé. D'après cet évangile, nous pouvons vivre comme il nous plaît ». — Que tous ceux qui tiennent un tel langage considèrent celui qui dérobait transformé en un libéral donateur, et qu'ils se taisent pour toujours (voyez Éph. 4, 28). Ils ne savent pas ce que la grâce signifie. Ils n'en ont jamais senti les influences élevées et sanctifiantes. Ils oublient que, tandis que le sang de la victime pour l'offense purifie la conscience, la loi de ce sacrifice renvoie le coupable auprès de celui à qui il a fait tort, avec « le principal » et « le cinquième par-dessus ». Noble témoignage rendu à la grâce et à la justice du Dieu d'Israël ! Bel emblème des résultats de ce merveilleux plan de rédemption, par lequel le coupable est pardonné et l'offensé devient le gagnant ! Si la conscience a été mise en paix par le sang de la croix, relativement aux droits de Dieu, il faut que la conduite aussi soit réglée, par la sainteté de la croix, relativement aux droits de la justice pratique. Ces choses ne doivent jamais être séparées. Dieu les a jointes, que l'homme ne les sépare pas. Jamais un cœur, gouverné par une morale purement évangélique, n'aura l'idée de dissoudre cette sainte union. Hélas ! il est facile de faire profession des principes de la grâce, et d'en renier complètement la pratique et la force. Il est facile de dire qu'on se repose sur le sang du sacrifice pour l'offense, tout en retenant « le principal » et « le cinquième ». Cela est vain et pire que vain. « Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu » (1 Jean 3, 10).

Rien ne déshonore plus la pure grâce de l'évangile que de supposer qu'un homme puisse appartenir à Dieu, tandis que sa conduite et son caractère ne portent pas les traces de la sainteté pratique. « Dieu connaît toutes ses œuvres » [Act. 15, 18], sans doute ; mais Il nous a donné, dans Sa sainte Parole, des signes auxquels nous

pouvons discerner ceux qui Lui appartiennent. « Le solide fondement de Dieu demeure, ayant ce sceau : Le Seigneur connaît ceux qui sont siens, et : Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur » (2 Tim. 2, 19). Nous n'avons pas le droit de supposer qu'un méchant appartienne à Dieu. Les saints instincts de la nature divine se révoltent à une telle supposition. On a souvent beaucoup de difficulté à s'expliquer telles ou telles mauvaises œuvres de la part de ceux qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme chrétiens. La Parole de Dieu décide la chose d'une manière si claire et si péremptoire, qu'il ne reste aucun doute à ce sujet. « Par ceci sont rendus manifestes les enfants de Dieu et les enfants du diable : quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, et celui qui n'aime pas son frère » [1 Jean 3, 10]. Il est bon de se souvenir de cela dans ce siècle de relâchement et d'indulgence personnelle. Il y a énormément de profession facile et sans influence, contre laquelle le vrai chrétien est appelé à résister fermement et à témoigner avec sévérité — témoignage résultant de la constante manifestation « du fruit de la justice, qui est par Jésus Christ à la gloire et à la louange de Dieu » [Phil. 1, 11]. Il est déplorable de voir un si grand nombre suivre le chemin battu — la route large et bien frayée de la profession religieuse — tout en ne montrant pas trace d'amour ni de sainteté dans leur conduite. Lecteur chrétien, soyons fidèles. Reprenons, par une vie de renoncement et de sincère bienveillance, l'égoïsme et la coupable inactivité d'une profession évangélique et pourtant mondaine. Que Dieu donne à tout Son vrai peuple une abondante grâce pour ces choses !

Venons-en maintenant à la comparaison des deux classes de sacrifices pour l'offense, savoir le sacrifice pour l'offense « dans les choses saintes de l'Éternel », et celui qui avait rapport à une offense commise dans les transactions et relations ordinaires de la vie humaine. En les comparant, nous trouverons un ou deux points qui demandent notre attention.

Et d'abord, l'expression : « Si quelqu'un... a péché par erreur » qui se trouve dans le premier, est omise dans le second. La raison en est évidente. Les droits qui sont en connexion avec les choses saintes de l'Éternel, sont infiniment au-dessus de la plus grande sensibilité humaine. Il se peut que ces droits soient constamment négligés, constamment lésés, sans que le délinquant s'en aperçoive. La conviction de l'homme ne peut jamais être régulatrice dans le sanctuaire de Dieu. C'est une grâce inexprimable. La sainteté de Dieu seule doit déterminer la mesure, quand il s'agit des droits de Dieu.

D'un autre côté, la conscience humaine peut aisément embrasser, dans son entier, une exigence humaine, et peut aisément reconnaître tout ce qui se rattache à cette exigence. Combien de fois n'avons-nous pas offensé Dieu, dans Ses saintes choses, sans en avoir pris note sur les tablettes de notre conscience — oui, sans même avoir eu la capacité de nous en apercevoir (voyez Mal. 3, 8) ? Il n'en est pourtant pas de même, quand il s'agit des droits de l'homme. La conscience humaine peut prendre connaissance du tort que l'œil humain peut voir et que le cœur humain peut sentir. Un homme, « par ignorance » des lois qui gouvernaient le sanctuaire de jadis, pouvait commettre une offense contre ces lois, sans s'en apercevoir, jusqu'à ce qu'une plus grande lumière eût éclairé sa conscience. Mais un homme ne pouvait « par erreur » dire un mensonge, jurer faussement, commettre un acte de violence, tromper son prochain, ou trouver une chose perdue et le nier. Tous ces actes étaient évidents et palpables, à la portée de la moindre sensibilité. C'est pour cela que l'expression « par erreur » est introduite relativement aux « choses saintes de l'Éternel », et omise pour les affaires humaines. Quelle bénédiction de savoir que le précieux sang de Christ a tranché toutes les questions, soit envers Dieu, soit envers les hommes — nos péchés d'ignorance et nos péchés connus ! C'est ici qu'est le fondement profond et inébranlable de la paix du croyant : la croix a divinement répondu à *tout*.

En outre, quand il était question d'offense « dans les choses saintes de l'Éternel », le sacrifice sans défaut était d'abord mentionné ; puis « le principal » et « le cinquième ». Cet ordre était renversé quand il s'agissait des

affaires ordinaires de la vie (comp. chap. 5, 15, 16 avec chap. 5, 23-25). La raison en est également évidente. Quand on avait porté atteinte aux droits divins, le sang de l'expiation devenait l'affaire principale ; tandis que, quand c'étaient les droits humains qui étaient lésés, la restitution prenait naturellement la première place dans l'esprit. Mais, comme les relations de l'âme avec Dieu étaient impliquées dans ce dernier cas, aussi bien que dans le premier, le sacrifice y est aussi introduit, quoiqu'il soit au dernier rang. Si je fais tort à mon prochain, ce tort interrompra ma communion avec Dieu, et cette communion ne peut être rétablie qu'en vertu de l'expiation. La seule restitution ne suffirait pas. Elle pourrait satisfaire l'offensé ; mais elle ne pourrait pas former la base d'une communion rétablie avec Dieu. Je puis rendre « le principal » et y ajouter « le cinquième » dix mille fois par-dessus, et pourtant ne pas être délivré de mon péché, car « sans effusion de sang il n'y a pas de rémission » (Héb. 9, 22). Cependant, s'il est question d'un tort fait à mon prochain, la restitution doit précéder. « Si donc tu offres ton don à l'autel, et que là il te souvienne que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton don devant l'autel, et va d'abord, réconcilie-toi avec ton frère ; et alors viens et offre ton don » (Matt. 5, 23, 24)^[16].

L'ordre divin prescrit dans l'offrande pour le délit a beaucoup plus d'importance qu'il ne le semble à première vue. Les devoirs qui résultent de nos rapports avec les hommes ne doivent pas être négligés. Ils doivent toujours occuper une place convenable dans le cœur. C'est ce que nous apprend clairement le sacrifice pour le délit. Lorsqu'un Israélite avait, par quelque acte coupable, troublé ses rapports avec l'Éternel, l'ordre de conduite était : sacrifice, puis restitution. Quand il avait, par quelque acte coupable, troublé ses rapports avec son prochain, l'ordre de conduite était : restitution, puis sacrifice. Quelqu'un oserait-il dire que c'est là une distinction sans importance ? L'interversion de l'ordre n'offre-t-elle pas une leçon qui, étant divine, doit être essentielle ? Sans aucun doute. Tous les détails ont leur signification, pourvu que nous laissions le Saint Esprit les expliquer à nos cœurs, et que nous ne cherchions pas à en saisir le sens à l'aide de nos pauvres imaginations. Chaque offrande présente un aspect spécial et caractéristique du Seigneur Jésus et de Son œuvre, et chacun de ces aspects est présenté dans l'ordre caractéristique qui lui est propre ; et nous pouvons dire sans crainte que c'est, à la fois, le devoir et le bonheur d'un cœur spirituel, de bien comprendre l'un et l'autre. Le même esprit, qui ne tiendrait aucun compte de l'ordre particulier de chaque offrande, mettrait aussi de côté l'idée d'une face particulière de Christ dans chacune. Il nierait qu'il y ait aucune différence entre l'holocauste et le sacrifice pour le péché et entre le sacrifice pour le péché et le sacrifice pour le délit ; et entre quelqu'un de ceux-ci et l'offrande de gâteau ou le sacrifice de prospérités. Il s'ensuivrait que les sept premiers chapitres du Lévitique ne sont qu'une vaine redondance, chacun de ces chapitres répétant successivement le même sujet. Qui pourrait concéder quelque chose d'aussi monstrueux ? Quel esprit chrétien souffrirait qu'on fît une telle insulte aux pages sacrées ? Il n'y a qu'un rationaliste ou un néologue qui pourrait avancer des idées aussi frivoles et détestables, mais ceux qui ont été enseignés de Dieu à croire que « toute écriture est inspirée de Dieu » [2 Tim. 3, 16] seront amenés à considérer les divers types, dans leur ordre spécifique, comme autant d'écrins de formes variées, dans lesquels le Saint Esprit conserve soigneusement, pour le peuple de Dieu, « les richesses insondables du Christ » [Éph. 3, 8]. Il n'y a aucune fastidieuse répétition, aucune superfluité. Tout est d'une variété riche, divine, céleste ; et tout ce dont nous avons besoin, c'est de connaître personnellement le grand antitype, afin de comprendre les beautés et de saisir les délicates nuances de chaque type. Dès que le cœur comprend que c'est Christ que nous avons dans chaque type, il peut s'arrêter, avec un intérêt spirituel, sur les plus minutieux détails. Il voit en tous un sens et une beauté ; il trouve Christ dans chacun. Comme dans le règne de la nature, le télescope et le microscope présentent à l'œil leurs merveilles spéciales, il en est de même de la Parole de Dieu. Que nous la considérions dans son ensemble ou que nous en examinions chaque partie, nous trouvons toujours de quoi provoquer la louange et l'action de grâces de nos cœurs.

Lecteurs chrétiens, puisse le nom du Seigneur Jésus devenir toujours plus précieux à nos cœurs ! Alors nous apprécierons tout ce qui parle de Lui — tout ce qui Le représente — tout ce qui jette un nouveau jour sur Son excellence et Son incomparable beauté.

Chapitres 6 et 7

Les chapitres 6 et 7 renferment la loi des diverses offrandes dont nous nous sommes déjà occupés. La loi du sacrifice pour le péché et pour le délit présente, cependant, quelques points qui méritent d'attirer notre attention, avant que nous laissions cette importante section de notre livre.

La sainteté personnelle de Christ n'est présentée dans aucune des offrandes d'une manière plus frappante que dans le sacrifice pour le péché. « Parle à Aaron et à ses fils, en disant : C'est ici la loi du sacrifice pour le péché : au lieu où l'holocauste sera égorgé, le sacrifice pour le péché sera égorgé devant l'Éternel : *c'est une chose très sainte...* Quiconque en touchera la chair *sera saint...* Tout mâle d'entre les sacrificateurs en mangera : c'est une chose *très sainte* » (chap. 6, 18-23). De même, en parlant de l'offrande de gâteau : « C'est une chose très sainte, comme *le sacrifice pour le péché* et comme le sacrifice pour le délit » [6, 10]. C'est des plus remarquables. Le Saint Esprit n'avait pas besoin, dans l'holocauste, de mettre une telle jalousie à sauvegarder la sainteté de Christ, mais de peur que l'âme ne perdît de vue cette sainteté en contemplant la place que le Seigneur a prise dans le sacrifice pour le péché, les mots, maintes fois répétés : « C'est une chose très sainte », sont là pour nous la rappeler. Il est vraiment édifiant et rafraîchissant de voir la sainteté divine et essentielle de la personne du Christ briller avec éclat au milieu des profondes et horribles ténèbres du Calvaire. La même idée se remarque dans « la loi du sacrifice pour le délit » (7, 1, 6). Le Seigneur Jésus ne fut jamais plus visiblement présenté comme « le saint de Dieu », que lorsqu'il fut « fait péché » sur le bois maudit. L'odieux et la noirceur de ce avec quoi Il était identifié sur la croix, ne servait qu'à faire ressortir plus clairement qu'Il était « très saint ». Quoique portant le péché, Il était sans péché. Quoique endurant la colère de *Dieu*, Il était les délices du *Père*. Quoique privé de la clarté de *Dieu*, Il habitait dans le sein du *Père*. Précieux mystère ! Qui en sondera les immenses profondeurs ? Et que c'est merveilleux de le trouver si exactement figuré dans « la loi du sacrifice pour le péché » !

En outre, mes lecteurs doivent chercher à comprendre le sens de l'expression : « Tout *mâle* d'entre les sacrificateurs en mangera ». L'acte cérémoniel de manger la victime pour le péché, ou la victime pour le délit, était l'expression d'une entière identification. Mais, pour manger la victime pour le péché, pour faire des péchés d'un autre les siens propres, il fallait un haut degré d'énergie sacerdotale, comme l'expriment les mots : « Tout *mâle* d'entre les sacrificateurs ». « L'Éternel parla à Aaron : Et moi, voici, je t'ai donné la charge de mes offrandes élevées, de toutes les choses saintes des fils d'Israël ; je te les ai données, à cause de l'onction, et à tes *fils*, par statut perpétuel. Ceci sera à toi des choses très saintes, qui n'ont pas été consommées : toutes leurs offrandes, savoir toutes leurs offrandes de gâteau et tous leurs sacrifices pour le péché et tous leurs sacrifices pour le délit qu'ils m'apporteront ; ce sont des choses très saintes pour toi et pour *tes fils*. Tu les mangeras comme des choses très saintes, *tout mâle* en mangera : ce sera pour toi une chose sainte. Et ceci sera à toi : les offrandes élevées de leurs dons, avec toutes les offrandes tournoyées des fils d'Israël ; je te les ai données, et à tes fils et à *tes filles* avec toi, par statut perpétuel ; *quiconque sera pur* dans ta maison en mangera » (Nomb. 18, 8-11).

Il fallait une plus abondante mesure d'énergie sacerdotale pour manger de la victime pour le péché ou pour le délit, que pour avoir part aux offrandes élevées et tournoyées, en don. Les « filles » d'Aaron pouvaient manger

de ces dernières. Les « fils » seuls pouvaient manger des autres. En général, le mot « mâle » exprime quelque chose en rapport avec l'idée divine ; le mot « femme », avec le développement humain. Le premier présente la chose dans toute sa force ; le second, dans son imperfection. Combien peu d'entre nous ont une énergie sacerdotale suffisante à les rendre capables de s'approprier les péchés et les délits d'un autre ! Le Seigneur Jésus l'a fait parfaitement. Il s'appropriâ les péchés de Son peuple et en porta la peine sur la croix. Il s'est si complètement identifié avec nous que nous savons, d'une pleine et heureuse certitude, que toute la question du péché et du délit a été divinement résolue. Si l'identification de Christ a été parfaite, alors la solution a été parfaite aussi ; et, qu'elle ait été parfaite, la scène du Calvaire le proclame. Tout est accompli. Le péché, les délits, les exigences de Dieu, les exigences de l'homme, tout a été éternellement réglé ; et maintenant une paix parfaite est le partage de tous ceux qui, par grâce, reçoivent comme véritable le témoignage de Dieu. Il est aussi simple que Dieu pouvait le faire, et l'âme qui le croit est rendue heureuse. La paix et le bonheur du croyant dépendent entièrement de la perfection du sacrifice de Christ. Il n'est pas question ici de la manière dont il le reçoit, de ce qu'il en pense ou de ce qu'il sent à cet égard. Il s'agit simplement qu'il reçoive, par la foi, le témoignage de Dieu, rendu à la valeur du sacrifice. Béni soit le Seigneur pour Son chemin de la paix, si simple et si parfait. Puissent beaucoup d'âmes troublées être amenées à le comprendre, par le Saint Esprit !

Nous terminerons ici nos méditations sur l'une des plus riches portions des Écritures. Nous n'avons pu y glaner que quelques épis. C'est à peine si nous avons pénétré sous la surface d'une mine inépuisable. Si, cependant, le lecteur a été conduit, pour la première fois, à considérer les offrandes comme autant de représentations diverses du grand Sacrifice, et s'il est amené à se jeter aux pieds du grand Docteur, pour apprendre à connaître mieux ces profondeurs vivifiantes, un but aura été atteint, pour lequel nous devons être vivement reconnaissants.

Chapitres 8 et 9

Ayant considéré la doctrine du sacrifice, telle qu'elle est développée dans les sept premiers chapitres de ce livre, nous arrivons maintenant à la sacrificature. Ces deux sujets sont intimement liés. Le pécheur a besoin d'un *sacrifice* ; le croyant a besoin d'un *sacrificateur*. Nous trouvons l'un et l'autre en Christ qui, après s'être offert Lui-même à Dieu, sans tache [Héb. 9, 14], est entré dans les fonctions de Son ministère de sacrificateur, dans le sanctuaire céleste. Nous n'avons besoin d'aucun autre sacrifice, d'aucun autre sacrificateur. Jésus est divinement suffisant. Il communique la dignité et la valeur de Sa propre personne à tous les offices qu'Il remplit, à toutes les œuvres qu'Il accomplit. Quand nous Le voyons comme sacrifice, nous savons que nous avons en Lui tout ce qu'un sacrifice pouvait être ; et quand nous Le voyons comme sacrificateur, nous savons que toutes les fonctions de la sacrificature sont parfaitement accomplies par Lui. Comme sacrifice, Il introduit les croyants dans une relation intime avec Dieu ; et comme sacrificateur, Il les y maintient, selon la perfection de ce qu'Il est. La sacrificature est pour ceux qui ont déjà certains rapports avec Dieu. En tant que pécheurs, par nature et de fait, nous sommes « approchés de Dieu par le sang du Christ » [Éph. 2, 13] ; nous sommes mis en relation positive avec Lui ; nous sommes devant Lui comme les fruits de Son œuvre. Il a ôté nos péchés d'une manière digne de Lui, afin que nous puissions être devant Lui, à la louange de Son nom, comme monuments de ce qu'Il peut accomplir par la puissance de la mort et de la résurrection.

Mais, quoique nous soyons si complètement délivrés de tout ce qui pouvait être contre nous ; quoique si parfaitement acceptés dans le Bien-aimé ; quoique si parfaits en Christ ; quoique si souverainement élevés, nous sommes pourtant en nous-mêmes, aussi longtemps que nous vivons ici-bas, de pauvres et faibles créatures, toujours portées à nous égarer, prêtes à tomber, exposées à diverses tentations, épreuves et

embûches. Comme tels, nous avons besoin du ministère incessant de notre « grand souverain Sacrificateur », dont la présence dans le sanctuaire d'en haut nous maintient dans toute l'intégrité de la place et de la relation où nous sommes, par grâce. Il est « toujours vivant pour intercéder » pour nous (Héb. 7, 25). Nous ne pourrions nous tenir un instant debout, ici-bas, s'il n'était pas vivant pour nous, là-haut. « Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez » (Jean 14, 19). « Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt, ayant été réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie » (Rom. 5, 10). La « mort » et la « vie » sont inséparablement liées dans l'économie de la grâce. Mais, remarquez que la vie vient après la mort. C'est à la vie de Christ ressuscité d'entre les morts, et non à Sa vie ici-bas, que l'apôtre fait allusion, dans le passage que nous venons de citer. Cette distinction est éminemment digne de l'attention du lecteur. La vie de notre Seigneur Jésus sur la terre était infiniment précieuse, cela va sans dire, mais Il n'entra pas dans la sphère de Ses fonctions sacerdotales, avant d'avoir accompli l'œuvre de la rédemption. Et il ne pouvait en être autrement, puisqu'« il est évident que notre Seigneur a surgi de Juda, tribu à l'égard de laquelle Moïse n'a rien dit concernant des sacrificateurs » (Héb. 7, 14). « Car tout souverain sacrificateur est établi pour offrir des dons et des sacrifices ; c'est pourquoi il était nécessaire que celui-ci aussi eût quelque chose à offrir. Si donc il était sur la terre, il ne serait pas sacrificateur, puisqu'il y a ceux qui offrent des dons selon la loi » (Héb. 8, 3, 4). « Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, et non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, ayant obtenu une rédemption éternelle... Car le Christ n'est pas entré dans les lieux saints faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu » (Héb. 9, 11, 12, 24).

C'est le ciel et non la terre, qui est la sphère du ministère sacerdotal de Christ ; et Il y entra lorsqu'Il se fut offert Lui-même, sans tache, à Dieu. Il n'entra jamais dans le temple terrestre, comme sacrificateur. Il monta souvent au temple^[17] pour enseigner, mais jamais pour y sacrifier ou y offrir le parfum. Personne ne fut jamais établi de Dieu pour exercer les charges de la sacrificature sur la terre, sauf Aaron et ses fils. « S'il était sur la terre, il ne serait pas sacrificateur » [Héb. 8, 4]. C'est un point d'un grand intérêt et de beaucoup de valeur, en connexion avec la doctrine de la sacrificature. Le ciel est la sphère, et la rédemption la base, de la sacrificature de Christ. Sauf dans le sens que tous les croyants sont des sacrificateurs (1 Pier. 2, 5), il n'y a plus de sacrificateurs ou de prêtres sur la terre. À moins qu'un homme ne puisse prouver qu'il descend d'Aaron, à moins qu'il ne puisse faire remonter sa généalogie jusqu'à cette source antique, il n'a aucun droit d'exercer l'office sacerdotal. La succession apostolique elle-même, pût-on la prouver, n'aurait absolument aucune valeur ici, puisque les apôtres eux-mêmes n'étaient pas des sacrificateurs, si ce n'est dans le sens que nous venons de rappeler. Le membre le plus faible de la maison de la foi est tout aussi bien un sacrificateur que l'apôtre Pierre lui-même. Il est un sacrificateur spirituel ; il adore dans un temple spirituel ; il se tient à un autel spirituel ; il offre un sacrifice spirituel ; il est revêtu de vêtements spirituels. « Vous-mêmes aussi, comme des pierres vivantes, êtes édifiés une maison spirituelle, une sainte sacrificature, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ » (1 Pier. 2, 5). « Offrons donc, par lui, sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui confessent son nom. Mais n'oubliez pas la bienfaisance, et de faire part de vos biens, car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices » (Héb. 13, 15, 16).

Si un descendant direct de la famille d'Aaron se convertissait à Christ, il entrerait dans un genre entièrement nouveau de service sacerdotal. Et remarquez-le bien, les passages que nous venons de citer présentent les deux grandes classes de sacrifices spirituels, que le sacrificateur ou prêtre spirituel a le privilège d'offrir. Il y a le sacrifice de louange à Dieu et le sacrifice de bienfaisance envers les hommes. Un double courant sort continuellement du chrétien qui réalise son caractère et son office de sacrificateur — un courant de louanges

reconnaissantes montant vers le trône de Dieu, et un courant d'active bienfaisance descendant vers les malheureux et les pauvres. Le sacrificateur spirituel se tient, une main levée vers Dieu, présentant le parfum de la louange et de la gratitude ; et l'autre, grande ouverte pour soulager, avec une sincère bienveillance, toutes les formes de misères humaines. Si ces choses étaient mieux comprises, quelle sainte élévation et quelle grâce morale ne communiqueraient-elles pas au caractère chrétien ? Élévation, puisque le cœur serait toujours dirigé vers la source divine de tout ce qui peut élever ; grâce morale, puisque le cœur serait toujours ouvert à tout ce qui réclame ses sympathies. Ces deux choses sont inséparables. Le contact immédiat du cœur avec Dieu doit nécessairement l'élever et l'élargir. Mais, au contraire, si l'on marche à distance de Dieu, le cœur se resserrera et languira. Une communion intime avec Dieu — la réalisation habituelle de notre dignité de sacrificateurs, est le seul remède efficace contre les tendances avilissantes et égoïstes de notre vieille nature.

Après ces considérations générales sur la sacrificature, envisagée sous ses deux aspects, principal et secondaire, nous en venons à l'examen du contenu des huitième et neuvième chapitres du Lévitique. « L'Éternel parla à Moïse, disant : Prends Aaron et ses fils avec lui, et les vêtements, et l'huile de l'onction, et le jeune taureau du sacrifice pour le péché, et les deux béliers, et la corbeille des pains sans levain ; et convoque toute l'assemblée à l'entrée de la tente d'assignation. Et Moïse fit comme l'Éternel lui avait commandé, et l'assemblée fut convoquée à l'entrée de la tente d'assignation. ». Une grâce spéciale se dévoile ici. Toute l'assemblée est convoquée à l'entrée de la tente d'assignation, afin que tous puissent avoir le privilège de voir celui à qui allait être confiée la charge de leurs plus importants intérêts. Les chapitres 28 et 29 de l'Exode nous enseignent la même vérité générale à l'égard des vêtements et des sacrifices sacerdotaux ; mais, dans le Lévitique, l'assemblée est introduite, et il lui est permis de suivre des yeux chaque détail du solennel et imposant service de consécration. Le membre le plus humble de l'assemblée avait, ici, sa place. Chacun, le dernier comme le premier, pouvait contempler la personne du souverain sacrificateur, le sacrifice qu'il offrait et les vêtements qu'il portait. Chacun avait ses besoins particuliers, et le Dieu d'Israël voulait que chacun vît et sût qu'il était amplement pourvu à ses besoins par les divers attributs du souverain sacrificateur qui était devant lui. Les vêtements sacerdotaux étaient l'expression typique de ces attributs. Chaque partie du vêtement était destinée et adaptée à représenter quelque qualification spéciale, propre à intéresser profondément l'assemblée en entier, et chaque membre en particulier. La tunique brodée, la ceinture, la robe, l'éphod, le pectoral, l'urim et le thummim, la tiare, le diadème saint — tout déclarait les diverses vertus, qualifications et fonctions de celui qui devait représenter l'assemblée et en soutenir les intérêts en la présence divine.

C'est ainsi qu'avec l'œil de la foi, le croyant peut contempler son grand souverain Sacrificateur dans les cieux, et voir en Lui les réalités divines dont les vêtements d'Aaron n'étaient que les ombres. Le Seigneur Jésus Christ est le Saint, l'Oint, Celui qui porte les saints vêtements. Il est tout cela, non en vertu de vêtements extérieurs, qu'on peut mettre ou ôter, mais en vertu des grâces éternelles et divines de Sa personne, de l'immuable efficace de Son œuvre et de l'action impérissable de Ses offices sacrés. C'est ce qui rend si particulièrement précieuse l'étude des types de l'économie mosaïque. Dans tous, l'œil éclairé par l'Esprit voit Christ. Le sang du sacrifice et le vêtement du souverain sacrificateur le montrent également, et ont été l'un et l'autre destinés de Dieu à le figurer. S'il surgit une question de conscience, le sang du sacrifice y répond selon les justes exigences du sanctuaire. La grâce a satisfait aux demandes de la sainteté. Et, s'il est question des besoins en rapport avec la position du croyant ici-bas, il les voit tous divinement satisfaits dans les vêtements officiels du souverain sacrificateur.

Ici, je dirai qu'il y a deux manières de contempler la position du croyant — deux aspects sous lesquels cette position est présentée dans la Parole, et il faut en tenir compte pour pouvoir saisir avec intelligence la vraie notion de la sacrificature. Le croyant est représenté comme faisant partie d'un corps dont Christ est la tête. Ce

corps, avec Christ sa tête, est présenté comme formant un seul homme, complet à tous égards. Il a été vivifié avec Christ, ressuscité avec Christ et assis en Christ dans les cieux. Il est un avec Lui, complet en Lui, accepté en Lui ; il possède Sa vie, il est dans Sa faveur, devant Dieu. Tous les péchés sont effacés. Il n'y a aucune tache. Tout est beau et aimable aux yeux de Dieu (voyez 1 Cor. 12, 12, 13 ; Éph. 2, 5-10 ; Col. 2, 6-15 ; 1 Jean 4, 17).

Ensuite le croyant est considéré dans sa position de besoin, de faiblesse, de dépendance, ici-bas, dans ce monde. Il est toujours exposé aux tentations, porté à s'égarer, sujet à broncher et à tomber. Aussi a-t-il constamment besoin de la parfaite sympathie et du puissant ministère du souverain Sacrificateur, qui se tient toujours en la présence de Dieu, dans la pleine valeur de Sa personne et de Son œuvre, et qui représente le croyant et défend sa cause devant le trône.

Il est nécessaire de bien considérer ces deux aspects du croyant, afin de voir non seulement quelle place élevée et privilégiée il occupe avec Christ, en haut, mais aussi quelle ample provision il y a, pour répondre à tous ses besoins et ses infirmités, ici-bas. Cette distinction pourrait encore être formulée de cette manière : Le croyant est représenté comme étant *de l'Église et dans le royaume*. Dans le premier état, le ciel est sa place, sa demeure, sa portion, le siège de ses affections. Dans le dernier, il est sur la terre, lieu d'épreuve, de responsabilité et de combat. C'est pourquoi la sacrificature est une ressource divine pour ceux qui, quoique étant de l'Église et appartenant au ciel, sont néanmoins dans le royaume et marchent sur la terre. Cette distinction est fort simple, et quand elle est bien comprise elle explique nombre de passages de l'Écriture qui offrent de grandes difficultés à plusieurs^[18].

En étudiant les chapitres qui sont sous nos yeux, nous remarquons que trois choses y sont surtout mises en relief, savoir : l'autorité de la Parole, la valeur du sang, la puissance de l'Esprit. Ce sont là des sujets importants — d'une importance inexprimable — des sujets dont chacun doit être considéré par tout chrétien, comme incontestablement et foncièrement vital.

Et d'abord, quant à l'autorité de la Parole, il est des plus intéressants de voir que, dans la consécration des sacrificateurs, de même que dans toute la série des sacrifices, nous sommes placés immédiatement sous l'autorité de la Parole de Dieu. « Et Moïse dit à l'assemblée : *C'est ici ce que l'Éternel a commandé de faire* » (chap. 8, 5). Et encore : « Et Moïse dit : *C'est ici ce que l'Éternel a commandé ; faites-le, et la gloire de l'Éternel vous apparaîtra* » (chap. 9, 6). Prêtons une oreille attentive à ces paroles. Pesons-les avec soin et avec prière. Ce sont des paroles d'une valeur inestimable. « *C'est ici ce que l'Éternel a commandé* ». Il n'est pas dit : « C'est ici ce qu'il est expédient, ou agréable, ou convenable de faire » ; ni : « C'est ici ce qui a été ordonné par la voix de vos pères, par le décret des anciens ou par l'opinion des docteurs ». Moïse ne reconnaissait pas de telles sources d'autorité. Pour lui, il n'y avait qu'une source d'autorité, sainte, élevée, souveraine : c'était la Parole de l'Éternel, et il voulait que chaque membre de l'assemblée fût mis en contact direct avec cette source bénie. Cela donnait de l'assurance au cœur et de la stabilité à toutes les pensées. Il ne restait aucune place pour la tradition à la voix incertaine, ni pour l'homme avec ses doutes et ses discussions. Tout était clair, concluant, péremptoire. L'Éternel avait parlé, et tout ce qu'il y avait à faire, c'était d'écouter ce qu'Il avait dit, et d'obéir. Ni la tradition, ni les expédients ne trouvent de place dans le cœur qui a appris à apprécier, à révéler la Parole de Dieu et à lui obéir.

Et quel devait être le résultat de cette stricte adhésion à la Parole de Dieu ? Un résultat vraiment béni : « La gloire de l'Éternel vous apparaîtra ». Si la Parole n'avait pas été écoutée, la gloire ne serait pas apparue. Ces deux choses étaient intimement liées. La plus légère déviation du « ainsi a dit l'Éternel » aurait empêché les rayons de la gloire divine de briller devant l'assemblée d'Israël. Si l'on avait introduit un seul rite ou une seule

cérémonie non ordonnée par la Parole, ou si l'on avait omis quoi que ce soit de ce que cette Parole avait commandé, l'Éternel n'aurait pas manifesté Sa gloire. Il ne pouvait pas sanctionner, par la gloire de Sa présence, la négligence ou le rejet de Sa parole. Il peut supporter l'ignorance et la faiblesse, mais Il ne peut autoriser la désobéissance.

Oh ! si tout cela était plus sérieusement considéré dans ce siècle de traditions et d'expédients ! Je voudrais, en toute affection et dans le vif sentiment de ma responsabilité personnelle envers mon lecteur, l'exhorter à donner la plus sérieuse attention à l'importance d'une stricte — je dirais presque d'une sévère adhésion, d'une respectueuse soumission à la Parole de Dieu. Qu'il éprouve toutes choses par cette règle, et qu'il rejette tout ce qui ne s'y rapporte pas ; qu'il pèse tout dans cette balance, et mette de côté ce qui n'est pas de bon poids. Si je pouvais seulement être le moyen d'amener une âme à bien comprendre quelle place appartient à la Parole de Dieu, je n'aurais pas écrit mon livre en vain.

Lecteur, arrêtez-vous ; et, en présence de Celui qui sonde les cœurs, posez-vous à vous-même cette simple question : « Est-ce que je sanctionne par ma présence, ou est-ce que j'adopte dans ma conduite quelque déviation ou quelque négligence de la Parole de Dieu ? ». Faites de cela une affaire solennelle et personnelle devant le Seigneur. Soyez sûr que c'est de la plus grande importance. Si vous découvrez que vous avez été, de quelque manière, impliqué dans une chose quelconque qui ne porte pas le cachet distinct de la sanction divine, rejetez-la à l'instant et pour toujours. Oui, rejetez-la, quoiqu'elle puisse se présenter revêtue du manteau imposant de l'antiquité, accrédité par la voix de la tradition, et mettant en avant les motifs presque irrésistibles de la convenance. Si vous ne pouvez pas dire de tout ce en quoi vous êtes engagé : « c'est ici ce que l'Éternel a commandé », alors rejetez-le sans hésiter, renoncez-y pour toujours. Rappelez-vous ces paroles : « L'Éternel a commandé de faire *comme* on a fait aujourd'hui ». Oui, rappelez-vous le « comme » et le « ainsi » ; veillez à ce qu'ils soient liés dans vos voies, dans votre marche et dans vos pensées, et ne les laissez jamais être séparés.

« Et Aaron et ses fils firent *toutes* les choses *que l'Éternel avait commandées* par Moïse » (chap. 8, 36). « Et Moïse et Aaron entrèrent dans la tente d'assignation ; puis ils sortirent et bénirent le peuple : et la gloire de l'Éternel apparut à tout le peuple ; et le feu sortit de devant l'Éternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses ; et tout le peuple le vit, et ils poussèrent des cris de joie, et tombèrent sur leurs faces » (chap. 9, 23, 24). Nous avons ici une scène du « huitième jour » — une scène de la gloire de la résurrection. Aaron, ayant offert le sacrifice, élève ses mains pour bénir le peuple ; puis Moïse et Aaron entrent dans le tabernacle et disparaissent, tandis que le peuple attend au-dehors. Enfin, Moïse et Aaron, représentant Christ dans Son double caractère de Sacrificateur et de Roi, sortent et bénissent le peuple ; la gloire apparaît dans toute sa splendeur, le feu consume l'holocauste, et toute l'assemblée adore et se prosterne devant la présence du Seigneur de toute la terre.

Tout cela se faisait, à la lettre, lors de la consécration d'Aaron et de ses fils. Et de plus, tout cela était le résultat d'une stricte adhésion à la parole de l'Éternel. Mais, avant de quitter cette partie du sujet, je rappellerai au lecteur que tout le contenu de ces chapitres n'est qu'une « ombre des biens à venir ». Cela, du reste, peut se dire de toute l'économie mosaïque (Héb. 10, 1). Aaron et ses fils réunis représentent Christ et Sa maison sacerdotale, Aaron seul représente Christ dans Ses fonctions de sacrifice et d'intercession. Moïse et Aaron ensemble représentent Christ comme Roi et Sacrificateur. « Le huitième jour » représente le jour glorieux de la résurrection, où le peuple d'Israël verra le Messie assis sur Son trône, comme Sacrificateur et Roi ; et où la gloire de l'Éternel remplira toute la terre, comme les eaux couvrent la mer [Hab. 2, 14]. Ces vérités sublimes sont amplement développées dans l'Écriture ; elles brillent comme des bijoux d'un éclat céleste d'un bout à l'autre des pages inspirées ; mais de peur que quelque lecteur ne les prenne pour une nouveauté suspecte, je le

renvoie aux passages suivants, comme à autant de preuves scripturaires : Nomb. 14, 21 ; És. 9, 6, 7 ; 11 ; 25, 6-12 ; 32, 1, 2 ; 35 ; 37, 31, 32 ; 40, 1-5 ; 54 ; 59, 16-21 ; 60 à 66 passim.^[19] ; Jér. 23, 5-8 ; 30, 10-24 ; 33, 6-22 ; Éz. 48, 35 ; Dan. 7, 13, 14 ; Os. 14, 4-9 ; Soph. 3, 14-20 ; Zach. 3, 8-10 ; 6, 12, 13 ; 14.

Venons-en maintenant au second point de notre sujet, savoir l'efficace du sang. Il est largement développé et occupe une place prééminente. Soit que nous considérions la doctrine du sacrifice ou celle de la sacrificature, nous voyons que l'effusion du sang y a une place importante. « Et il fit approcher le taureau du sacrifice pour le péché, et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du taureau du sacrifice pour le péché ; et on l'égorgea, et Moïse prit le sang, et en mit avec son doigt sur les cornes de l'autel, tout autour, et il purifia l'autel ; et il versa le sang au pied de l'autel, et le sanctifia, faisant propitiation pour lui » (chap. 8, 14, 15). « Et il fit approcher le bœuf de l'holocauste, et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du bœuf ; et on l'égorgea, et Moïse fit aspersion du sang sur l'autel, tout autour » (v. 18, 19). « Et il fit approcher le second bœuf, le bœuf de consécration ; et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du bœuf ; et on l'égorgea, et Moïse prit de son sang, et le mit sur le lobe de l'oreille droite d'Aaron, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit ; et il fit approcher les fils d'Aaron, et Moïse mit du sang sur le lobe de leur oreille droite, et sur le pouce de leur main droite, et sur le gros orteil de leur pied droit ; et Moïse fit aspersion du sang sur l'autel, tout autour » (v. 22-24).

Le sens des divers sacrifices a été, en quelque mesure, développé dans les premiers chapitres de ce volume ; mais les passages que je viens de citer font ressortir la place importante que le sang occupe dans la consécration des sacrificateurs. Il fallait une *oreille* aspergée de sang pour écouter les divines communications, une *main* teinte de sang pour exécuter les services du sanctuaire, et un *pied* taché de sang pour marcher dans les parvis de la maison de l'Éternel. Tout cela est parfait en son genre. L'aspersion du sang était le grand fondement de tout sacrifice pour le péché, et le sang était en connexion avec tous les vaisseaux du sanctuaire et avec toutes les fonctions de la sacrificature. Dans tout l'ensemble du service lévitique, nous remarquons la valeur, l'efficace, la puissance et la large application du sang. « Et presque toutes choses sont purifiées par du sang, selon la loi » (Héb. 9, 22). Christ est entré, avec Son propre sang, dans le ciel même. Il apparaît sur le trône de la majesté dans les cieux, en vertu de tout ce qu'Il a accompli sur la croix. Sa présence sur le trône atteste la valeur et l'acceptation de Son sang expiatoire. Il est là *pour nous*. Assurance bénie ! Il est toujours vivant. Il ne change jamais, et nous sommes en Lui, et comme Il est. Il nous présente au Père, dans Sa propre perfection éternelle ; et le Père prend plaisir en nous, présentés de la sorte, tout comme Il prend plaisir en Celui qui nous présente. Cette identification est typiquement représentée par « Aaron et ses fils » posant leurs mains sur la tête de chacune des victimes. Ils étaient tous devant Dieu dans la valeur du même sacrifice. Que ce fût « le taureau du sacrifice pour le péché », « le bœuf de l'holocauste », ou « le bœuf de consécration », ils posaient ensemble les mains sur tous. Il est vrai qu'Aaron seul était oint avant l'aspersion du sang. Il était revêtu des robes de son office et oint de la sainte huile, avant que ses fils le fussent. La raison en est évidente. Aaron, quand il est seul, est le type de Christ dans Son excellence incomparable et dans Sa dignité propre ; et nous savons que Christ parut dans toute Sa valeur personnelle, et fut oint du Saint Esprit, avant l'accomplissement de Son œuvre expiatoire. En toutes choses Il tient le premier rang (Col. 1). Cependant, plus tard, il y a la plus entière identification entre Aaron et ses fils, comme il y a la plus entière identification entre Christ et Son peuple. « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un » (Héb. 2, 11). La distinction personnelle rehausse la valeur de l'unité mystique.

Cette vérité de la distinction et en même temps de l'unité de la Tête et des membres, nous amène tout naturellement à notre troisième et dernier point, savoir la puissance de l'Esprit. Nous pouvons remarquer tout ce qui se passe entre l'onction d'Aaron et celle de ses fils avec lui. Le sang est répandu, la graisse consumée

sur l'autel, et la poitrine tournoyée devant l'Éternel. En d'autres termes, le sacrifice est accompli, la bonne odeur en monte jusqu'à Dieu, et Celui qui l'a offert monte, dans la puissance de la résurrection, et prend Sa place en haut. Tout cela se passe entre l'onction de la Tête et l'onction des membres. Lisons et comparons les passages. D'abord, quant à Aaron seul, nous lisons : « Et il mit sur Aaron la tunique, et le ceignit avec la ceinture, et le revêtit de la robe, et mit sur lui l'éphod, et le ceignit avec la ceinture de l'éphod, qu'il lia par elle sur lui ; et il plaça sur lui le pectoral, et mit sur le pectoral les *urim* et les *thummim* ; et il plaça la tiare sur sa tête, et, sur la tiare, sur le devant, il plaça la lame d'or, le saint diadème, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse. Et Moïse prit l'huile de l'onction, et oignit le tabernacle et toutes les choses qui y étaient, et les sanctifia ; et il en fit aspersion sur l'autel sept fois, et il oignit l'autel, et tous ses ustensiles, et la cuve et son soubassement, pour les sanctifier ; et il versa de l'huile de l'onction sur la tête d'Aaron, et l'oignit, pour le sanctifier » (chap. 8, 7-12).

Nous avons ici Aaron seul. L'huile de l'onction est répandue sur sa tête, en même temps que sur tous les vaisseaux du tabernacle. Le peuple tout entier peut voir revêtir le souverain sacrificateur de ses vêtements officiels, de la tiare, puis recevoir l'onction ; et non seulement cela, mais à mesure que chaque partie du vêtement était mise, que chaque acte s'accomplissait, que chaque cérémonie se célébrait, on pouvait voir que tout était directement basé sur l'autorité de la Parole. Il n'y avait rien de vague, rien d'arbitraire, rien qui vînt de l'imagination humaine. Tout était divinement stable. Il était amplement pourvu aux besoins du peuple, et pourvu de telle manière qu'on pouvait dire : « C'est ici ce que l'Éternel a commandé de faire ».

Or, dans l'onction d'Aaron, seul, préalablement à l'effusion du sang, nous avons donc un type de Christ qui, jusqu'à ce qu'Il s'offrît Lui-même sur la croix, était entièrement seul. Il ne pouvait y avoir d'union entre Lui et Son peuple, si ce n'est sur le principe de la mort et de la résurrection. Cette vérité de toute importance a déjà été mentionnée et, en quelque mesure développée, en rapport avec le sujet du sacrifice ; mais elle gagne encore en force et en intérêt quand on la voit si distinctement présentée, en rapport avec la question de la sacrificature. Sans effusion de sang il n'y avait pas de rémission [Héb. 9, 22] — le sacrifice n'était pas complet. De même aussi, sans effusion de sang, Aaron et ses fils ne pouvaient pas être oints ensemble. Lecteur, remarquez ce fait qui, soyez-en bien sûr, est digne de la plus grande attention. Prenons toujours garde de laisser passer légèrement aucun détail de l'économie lévitique ; chacun d'eux a une voix et un sens spécial, et celui qui a dessiné et développé cet ordre de choses peut expliquer au cœur et à l'intelligence ce que cet ordre veut dire.

« Et Moïse prit de *l'huile* de l'onction et du sang qui était sur l'autel, et il en fit aspersion sur Aaron, sur ses vêtements, et sur ses fils et sur les vêtements de ses fils *avec lui* : il sanctifia Aaron, ses vêtements, et ses fils et les vêtements de ses fils *avec lui* » (chap. 8, 30). Pourquoi les fils d'Aaron ne sont-ils pas oints avec lui au verset 12 ? Simplement parce que le sang n'avait pas été répandu. Lorsque le sang et l'huile pouvaient être associés, alors Aaron et ses fils pouvaient être oints et sanctifiés ensemble, mais pas avant. « Et moi, je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité » (Jean 17, 19). Le lecteur qui pourrait passer à la légère sur une circonstance aussi remarquable, ou dire qu'elle n'a aucune signification, doit encore apprendre à apprécier dûment les types de l'Ancien Testament — « les ombres des biens à venir » [Héb. 10, 1]. Et d'un autre côté, celui qui admet qu'il y a un sens caché sous ces détails, mais qui cependant refuse de chercher à comprendre, fait un grand tort à son âme et ne montre que peu d'intérêt pour les précieux oracles de Dieu.

« Et Moïse dit à Aaron et à ses fils : Cuisez la chair à l'entrée de la tente d'assignation, et vous la mangerez là, ainsi que le pain qui est dans la corbeille de consécration, comme j'ai commandé, en disant : Aaron et ses fils les mangeront. Et le reste de la chair et du pain, vous le brûlerez au feu. Et vous ne sortirez pas de l'entrée de la tente d'assignation pendant sept jours, jusqu'au jour de l'accomplissement des jours de votre

consécration ; car on mettra sept jours à vous consacrer. L'Éternel a commandé de faire comme on a fait aujourd'hui, pour faire propitiation pour vous. Et vous demeurerez pendant sept jours à l'entrée de la tente d'assignation, jour et nuit, et vous garderez ce que l'Éternel vous a donné à garder, afin que vous ne mouriez pas ; car il m'a été ainsi commandé » (v. 31-35). Ces versets offrent un beau type de Christ et de Son peuple se nourrissant ensemble des résultats de l'expiation accomplie. Aaron et ses fils, ayant été oints ensemble, en vertu du sang répandu, nous sont présentés ici, enfermés pour « sept jours », dans l'enceinte du tabernacle. Type remarquable de la position actuelle de Christ et de Ses membres, pendant toute la durée de cette dispensation, enfermés avec Dieu et attendant la manifestation de la gloire. Position bénie ! Partage béni ! Bienheureuse espérance ! Être associé avec Christ, enfermé avec Dieu, attendre le jour de la gloire et, tout en attendant la gloire, se nourrir des richesses de la grâce divine, dans la puissance de la sainteté, ce sont là des bénédictions des plus précieuses, des privilèges des plus élevés. Oh ! si nous étions capables de les bien saisir, si nous avions des cœurs pour en jouir, et un sentiment plus profond de leur importance ! Puissent nos cœurs être détachés de tout ce qui appartient à ce présent siècle mauvais, pour que nous puissions nous nourrir du contenu de « la corbeille de consécration », qui est notre aliment propre en tant que sacrificateurs dans le sanctuaire de Dieu.

« Et il arriva, le *huitième jour*, que Moïse appela Aaron et ses fils, et *les anciens d'Israël* ; et il dit à Aaron : Prends un jeune veau pour le sacrifice pour le péché, et un bœuf pour l'holocauste, sans défaut, et présente-les devant l'Éternel. Et tu parleras *aux fils d'Israël*, en disant : Prenez un bouc pour le sacrifice pour le péché ; et un veau, et un agneau, âgés d'un an, sans défaut, pour l'holocauste ; et un taureau et un bœuf pour le sacrifice de prospérités, pour sacrifier devant l'Éternel, et une offrande de gâteau pétri à l'huile, *car aujourd'hui l'Éternel vous apparaîtra* » (chap. 9, 1-4).

Les « sept jours », pendant lesquels Aaron et ses fils étaient retirés dans le tabernacle, étant passés, toute l'assemblée est maintenant introduite et la gloire de l'Éternel se manifeste. Cela complète toute la scène. Les ombres des biens à venir passent ici devant nous dans leur ordre divin. « Le huitième jour » est une ombre de ce beau matin millénaire qui poindra sur cette terre, quand le peuple d'Israël verra le vrai sacrificateur sortant du sanctuaire (où Il est maintenant, caché aux yeux des hommes), accompagné du corps des sacrificateurs, compagnons de Sa retraite, et associés à Sa gloire manifestée. En un mot, comme ombre ou type, rien ne pouvait être plus complet. En premier lieu, Aaron et ses fils, lavés avec de l'eau — types de Christ et de Son Église, considérés dans le décret éternel de Dieu, sanctifiés ensemble (chap. 8, 6). Puis nous avons le mode et l'ordre dans lequel ce but devait être atteint. Aaron est vêtu et oint, dans l'isolement — type de Christ sanctifié et envoyé dans le monde, et oint du Saint Esprit (v. 7-12 ; comp. Luc 3, 21-22 ; Jean 10, 36 ; 12, 24). Ensuite nous avons la présentation et l'acceptation du sacrifice, en vertu duquel Aaron et ses fils étaient oints et sanctifiés *ensemble* (v. 14-29), type de la croix, dans son application à ceux qui constituent maintenant la famille sacerdotale de Christ, qui sont unis à Lui, oints avec Lui, cachés avec Lui, et attendant avec Lui « le huitième jour », où Il sera manifesté avec eux dans tout l'éclat de cette gloire qui Lui appartient selon le conseil éternel de Dieu (Jean 14, 19 ; Act. 2, 33 ; 19, 1-7 ; Col. 3, 1-4). Enfin, nous avons Israël amené à la pleine jouissance des résultats de l'expiation accomplie. Ils sont assemblés devant l'Éternel : « Aaron éleva ses mains vers le peuple et les bénit ; et il descendit après avoir offert le sacrifice pour le péché, et l'holocauste, et le sacrifice de prospérités » (chap. 9, 1-22).

Maintenant que reste-t-il à faire ? C'est ce que nous pouvons à bon droit demander. Uniquement ceci, c'est que la pierre la plus haute soit posée avec des cris de victoire et des hymnes de louange. « Et Moïse et Aaron entrèrent dans la tente d'assignation ; puis ils sortirent et bénirent le peuple : et *la gloire de l'Éternel apparut à tout le peuple* ; et le feu sortit de devant l'Éternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses ; et tout le

peuple le vit, et *ils pousserent des cris de joie, et tombèrent sur leurs faces*» (v. 23-24). C'était le cri de la victoire — l'adoration. Tout était accompli.

Le sacrifice — le sacrificateur avec ses robes et sa tiare — la famille sacerdotale associée à son chef — la bénédiction pontificale — l'apparition du Roi et Sacrificateur — en un mot, rien ne manquait ; c'est pourquoi la gloire divine se manifeste et tout le peuple se prosterne en adorant. C'est, en somme, une scène vraiment magnifique — une ombre merveilleusement belle des biens à venir. Et n'oublions pas que tout ce qui est ici représenté par des types, sera avant qu'il soit longtemps pleinement réalisé. Notre grand souverain Sacrificateur est entré dans les cieux, dans la pleine vertu et la puissance d'une expiation accomplie. Il s'y tient caché, maintenant, et avec Lui aussi, en principe, tous les membres de la famille sacerdotale ; mais, quand « les sept jours » seront écoulés, et que « le huitième jour » jettera ses rayons sur la terre, alors le résidu d'Israël — peuple repentant et attendant — saluera, avec un cri de victoire, la présence visible du royal Sacrificateur ; et dans une intime union avec Lui on verra une multitude d'adorateurs, occupant la position la plus élevée. Voilà quelles sont « les bonnes choses à venir » ; choses, assurément, qu'il vaut bien la peine d'attendre — choses dignes de Dieu qui les donne — choses par lesquelles Il sera éternellement glorifié, et Son peuple éternellement béni.

Chapitre 10

Les pages de l'histoire de l'humanité ont toujours été déplorablement souillées. Ce sont, du commencement à la fin, les annales des chutes, des fautes, des crimes de l'homme. Au milieu des délices du jardin d'Éden, l'homme prêta l'oreille aux mensonges du tentateur (Gen. 3). Après avoir été préservé du jugement par la main d'amour et l'élection de Dieu, et introduit dans une terre renouvelée, il se rendit coupable du péché d'intempérance (Gen. 9). Quand il eut été amené au pays de Canaan, par le bras étendu de l'Éternel, il « abandonna l'Éternel et servit Baal et Ashtaroth » (Jug. 2, 13). Placé au plus haut degré de la puissance et de la gloire terrestres, ayant des richesses inouïes à ses pieds et toutes les ressources du monde à son commandement, il donna son cœur aux filles des incirconcis (1 Rois 11). Pas plus tôt les vérités bénies de l'évangile eurent été promulguées, qu'il devint nécessaire que le Saint Esprit mît les saints en garde contre « les loups redoutables », « l'apostasie » et toute espèce de péchés (Act. 20, 29 ; 1 Tim. 4, 1-3 ; 2 Tim. 3, 1-5 ; 2 Pier. 2 ; Jude). Et pour mettre le comble à tout cela, nous avons le témoignage prophétique de l'apostasie humaine au milieu de toutes les splendeurs de la gloire millénaire (Apoc. 20, 7-10).

C'est ainsi que l'homme gâte tout. Placez-le dans une position de suprême dignité, il se dégradera. Accordez-lui les plus grands privilèges, il en abusera. Répandez, avec profusion, des bénédictions autour de lui, il se montrera ingrat. Placez-le au milieu des institutions les plus propres à faire impression sur les cœurs, il les corrompra. Tel est l'homme. Telle est la nature humaine sous ses plus belles formes, et dans les circonstances les plus favorables !

Nous sommes donc, en quelque mesure, préparés à entendre, sans trop de surprise, les paroles qui ouvrent notre chapitre. « Et les fils d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun leur encensoir, et y mirent du feu, et placèrent de l'encens dessus, et présentèrent devant l'Éternel un feu étranger, ce qu'il ne leur avait pas commandé ». Quel contraste avec la scène qui avait terminé notre dernière section ! Là, tout avait été fait « comme l'Éternel l'avait commandé », et le résultat en avait été la manifestation de la gloire. Ici, quelque chose se fait que l'Éternel « ne leur avait pas commandé », et le résultat en est le jugement. À peine le dernier son des cris de victoire a-t-il cessé de retentir, que les éléments d'un culte corrompu se préparent. À peine la position

selon Dieu a-t-elle été occupée qu'elle est abandonnée, de propos délibéré, par la négligence du commandement divin. À peine ces sacrificateurs ont-ils été inaugurés, qu'ils manquent grièvement dans l'accomplissement de leurs saintes fonctions !

Et en quoi consistait leur faute ? Étaient-ils de faux sacrificateurs ? N'étaient-ils que des usurpateurs de cet office ? Nullement. Ils étaient bien les fils d'Aaron — de vrais membres de la famille sacerdotale — des sacrificateurs dûment ordonnés. Les vases de leur ministère et leurs vêtements officiels, aussi, semblaient dans l'ordre voulu. En quoi consistait donc leur péché ? Avaient-ils souillé de sang humain les courtines du tabernacle, ou profané l'enceinte sacrée par quelque crime qui choque le sens moral ? Rien ne donne lieu de le croire ; il nous est seulement dit ceci : « Ils présentèrent devant l'Éternel un feu étranger, ce qu'il ne leur avait pas commandé ». Voilà quel était leur péché. Ils s'éloignèrent, dans leur culte, de la simple parole, de l'ordre formel de l'Éternel, qui les avait clairement instruits du genre et du mode de ce culte. Nous avons déjà dit combien était divinement complète et suffisante la parole du Seigneur, relativement à tous les détails du service des sacrificateurs. Tout était si bien déterminé, qu'il ne restait aucune lacune que l'homme crût pouvoir remplir en imaginant quelque rite qui lui paraîtrait convenable. « C'est ici ce que l'Éternel a commandé », voilà qui était tout à fait suffisant. Cela rendait tout fort clair et fort simple. Du côté de l'homme, rien n'était exigé, si ce n'est un esprit d'obéissance implicite au commandement divin. Mais c'est en cela qu'il manqua. L'homme a toujours montré de la répugnance à marcher dans le sentier étroit d'une stricte adhésion à la simple Parole de Dieu. Les sentiers de traverse semblent toujours avoir des charmes irrésistibles pour le pauvre cœur humain. « Les eaux dérobées sont douces, et le pain mangé en secret est agréable » (Prov. 9, 17). Tel est le langage de l'ennemi ; mais le cœur humble et obéissant sait parfaitement que le chemin de la soumission à la Parole de Dieu est le seul qui conduise à des « eaux » qui soient réellement « douces », ou à « du pain » qui puisse vraiment être appelé « agréable ». Nadab et Abihu pouvaient penser qu'une espèce de « feu » était aussi bonne qu'une autre, mais ce n'était pas leur affaire de décider ce point-là. Ils auraient dû s'en tenir à la parole du Seigneur, mais au lieu de cela ils firent à leur tête, et recueillirent les fruits amers de la propre volonté. « Et il ne sait pas que les trépassés sont là, et que ses conviés sont dans les profondeurs du shéol » [Prov. 9, 18].

« Et le feu sortit de devant l'Éternel, et les dévora, et ils moururent devant l'Éternel ». Combien c'est sérieux et solennel. L'Éternel habitait au milieu de Son peuple, pour gouverner, juger et agir selon les droits de Sa nature. À la fin du chapitre 9, nous lisons : « Et le feu sortit de devant l'Éternel, et consuma sur l'autel l'holocauste et les graisses ». L'Éternel montrait ainsi qu'Il acceptait un sacrifice véritable. Mais, au chapitre 10, c'est Son jugement tombant sur les sacrificateurs égarés. C'est une double action du même feu. L'holocauste monta en agréable odeur ; le « feu étranger » fut rejeté comme une abomination. L'Éternel était glorifié par le premier ; mais c'eût été un déshonneur pour Lui que d'accepter le second. La divine grâce agréait ce qui était un type du précieux sacrifice de Christ et elle y prenait plaisir ; la divine sainteté rejetait ce qui était le fruit de la volonté corrompue de l'homme — volonté qui n'est jamais plus hideuse et abominable que quand elle s'occupe des choses de Dieu.

« Et Moïse dit à Aaron : C'est là ce que l'Éternel prononça, en disant : Je serai sanctifié en ceux qui s'approchent de moi, et devant tout le peuple je serai glorifié ». La dignité et la gloire de l'économie tout entière dépendaient du strict maintien des justes droits de l'Éternel. Si ces droits étaient méconnus ou négligés, tout était perdu. S'il était permis à l'homme de souiller le sanctuaire de la présence divine par « un feu étranger », c'en était fait de tout le reste. Rien ne devait monter de l'encensoir du sacrificateur, sauf le feu pur, allumé sur l'autel de Dieu et alimenté par le pur encens pilé très fin. Beau type du culte vraiment saint, duquel le Père est l'objet, Christ le canal et le Saint Esprit la puissance. Il ne peut être permis à l'homme d'introduire ses idées ou ses inventions dans le culte de Dieu. Tous ses efforts n'aboutissent qu'à la présentation d'un « feu étranger » —

d'un encens impur — d'un culte faux. Ce qu'il peut faire de mieux en ce genre n'est qu'une abomination aux yeux de Dieu.

Je ne parle pas ici des efforts honnêtes d'esprits sérieux, qui cherchent la paix avec Dieu — des efforts sincères de consciences droites, quoique non éclairées, pour arriver à la connaissance du pardon des péchés par des œuvres de loi ou par des ordonnances d'un système religieux. De tels efforts auront sans doute pour résultat, par l'infinie bonté de Dieu, la vue claire d'un salut connu et apprécié. Ils prouvent bien clairement que la paix est sérieusement cherchée, quoiqu'ils prouvent, tout aussi clairement, que la paix n'a pas encore été trouvée. Il n'est personne qui ait sincèrement suivi les plus faibles lueurs, éclairant son intelligence, sans en recevoir davantage, en temps convenable. « À quiconque a, il sera donné » [Luc 19, 26] et : « Le sentier des justes est comme la lumière resplendissante qui va croissant jusqu'à ce que le plein jour soit établi » [Prov. 4, 18].

Tout cela est aussi simple qu'encourageant, mais ne touche en rien à la question de la volonté de l'homme et de ses impies inventions à l'endroit du service et du culte de Dieu. De telles inventions doivent inévitablement appeler, tôt ou tard, les jugements d'un Dieu juste, qui ne peut souffrir que Ses droits soient méprisés. « Je serai sanctifié en ceux qui s'approchent de moi, et devant tout le peuple je serai glorifié ». Les hommes seront traités conformément à leur profession. Ceux qui cherchent avec droiture, trouveront certainement ; mais quand des hommes s'approchent comme des adorateurs, ils ne doivent plus être considérés comme des chercheurs, mais comme faisant profession d'avoir trouvé ; et alors, si leur encensoir sacerdotal fume d'un feu profane, s'ils offrent à Dieu les éléments d'un faux culte, s'ils font profession de fouler Ses parvis, tout en n'étant ni lavés, ni sanctifiés, ni humiliés ; s'ils placent sur Son autel les produits de leur volonté corrompue, quel sera le résultat ? Le jugement. Oui, tôt ou tard le jugement viendra ; il peut tarder, mais il viendra. Il n'en pourrait être autrement. Et non seulement le jugement viendra à la fin, mais, en tout cas, le ciel rejettera immédiatement tout culte qui n'a pas le Père pour objet, Christ pour canal et le Saint Esprit pour force. La sainteté de Dieu est aussi prompte à rejeter tout « feu étranger » que Sa grâce est disposée à accepter les plus faibles soupirs d'un cœur sincère. Il faut qu'Il juge tout culte faux, quoiqu'Il « n'éteigne jamais le lin qui brûle à peine, ni ne brise le roseau froissé » [És. 42, 3]. Cette pensée est bien solennelle, quand on se rappelle les milliers d'encensoirs, fumant d'un feu étranger, dans les vastes domaines de la chrétienté. Veuillez le Seigneur, dans Son abondante grâce, augmenter le nombre des vrais adorateurs, qui adorent le Père en Esprit et en vérité (Jean 4) ! Il est infiniment plus doux de penser au vrai culte, qui s'élève de cœurs honnêtes jusqu'au trône de Dieu, que de s'arrêter, ne fût-ce que pour un instant, sur le culte corrompu qui attirera, avant qu'il soit longtemps, les jugements divins. Tous ceux qui connaissent, par grâce, le pardon de leurs péchés en vertu du sang expiatoire de Jésus Christ, peuvent adorer le Père en Esprit et en vérité. Ils connaissent le vrai principe, le vrai objet, la vraie force du culte. Ces choses ne peuvent être connues que d'une manière divine. Elles ne sont pas du ressort du cœur naturel, ni de la terre, elles sont spirituelles et célestes. Une grande partie de ce qui passe parmi les hommes pour être le culte de Dieu n'est, après tout, qu'un « feu étranger ». Il n'y a là ni le feu pur, ni le pur encens, c'est pourquoi le ciel ne saurait l'accepter ; et quoiqu'on ne voie pas le jugement divin tomber sur ceux qui offrent un tel culte, comme il tomba autrefois sur Nadab et Abihu, c'est seulement parce que Dieu est « en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes » [2 Cor. 5, 19]. Ce n'est point parce que le culte est agréable à Dieu, mais parce que Dieu est miséricordieux^[20]. Cependant le temps approche rapidement, où le feu étranger sera éteint pour toujours, où le trône de Dieu ne sera plus outragé par des nuages d'encens impur, montant d'adorateurs impurs ; où tout ce qui est faux sera aboli, et où l'univers entier ne sera qu'un vaste et magnifique temple, dans lequel le seul vrai Dieu, Père, Fils et Saint Esprit, sera adoré aux siècles des siècles.

C'est là ce que les rachetés attendent, et, béni soit Dieu, seulement encore un peu de temps et tous leurs ardents désirs seront pleinement satisfaits, et satisfaits à jamais — oui, satisfaits de telle façon que chacun

d'eux s'écriera, comme la reine de Sheba : « On ne m'avait pas rapporté la moitié ! » [2 Chron. 9, 6]. Veuille le Seigneur hâter cet heureux moment !

Revenons maintenant à notre sérieux chapitre, et cherchons à en tirer quelques-unes de ses salutaires instructions, car elles sont vraiment nécessaires dans un siècle comme celui-ci, où le « feu étranger » abonde tellement autour de nous.

Il y a quelque chose d'extraordinairement frappant et saisissant dans la manière dont Aaron reçut le rude coup du jugement de Dieu. « *Et Aaron se tut* ». C'était une scène solennelle. Ses deux fils frappés de mort à ses côtés, frappés par le feu du jugement divin^[21]. Il venait de les voir revêtus de leurs vêtements de gloire et de beauté — lavés, habillés et oints. Ils s'étaient tenus avec lui devant l'Éternel, pour être installés et consacrés dans leur office de sacrificateurs. Ils avaient offert, de concert avec lui, les sacrifices ordonnés. Ils avaient vu les rayons de la gloire divine, sortant du sanctuaire, ils avaient vu le feu de l'Éternel tomber sur le sacrifice et le consumer. Ils avaient entendu les cris de triomphe poussés par l'assemblée des adorateurs. Tout cela venait de passer sous ses yeux et maintenant, hélas ! ses deux fils gisaient devant lui, frappés de mort. Le feu de l'Éternel, qui avait été nourri naguère par un sacrifice acceptable, était maintenant tombé en jugement sur eux, et que pouvait-il dire ? Rien. « Et Aaron se tut ». « Je suis resté muet, je n'ai pas ouvert la bouche, car c'est toi qui l'as fait » [Ps. 39, 9]. C'était la main de Dieu, et quoiqu'elle pût paraître bien lourde au jugement de la chair et du sang, il ne pouvait cependant que baisser la tête en silence et dans un respectueux acquiescement. « Je suis resté muet... car c'est *toi* qui l'as fait ». C'était là l'attitude convenable en présence de la visitation divine. Aaron sentait probablement que les piliers mêmes de sa maison étaient ébranlés par le tonnerre du jugement divin, et pourtant il ne pouvait que se tenir dans un silencieux étonnement au milieu de cette scène accablante. Un père privé de ses deux fils, et cela d'une telle manière et dans de telles circonstances, ce n'était point un fait ordinaire. C'était un commentaire extrêmement frappant de ces paroles du psalmiste : « Dieu est extrêmement redoutable dans l'assemblée des saints, et terrible au milieu de tous ceux qui l'entourent » (Ps. 89). « Qui ne te craindrait, Seigneur, et qui ne glorifierait ton nom ! » [Apoc. 15, 4]. Pussions-nous apprendre à marcher paisiblement en la présence de Dieu — à fouler les parvis de l'Éternel, les pieds déchaussés et en toute révérence. Puisse notre encensoir de sacrificateurs contenir toujours le seul aliment, l'encens pilé des perfections variées de Christ, et puisse la flamme sainte en être allumée par la puissance de l'Esprit. Toute autre chose est non seulement sans valeur, mais mauvaise. Tout ce qui vient de l'énergie naturelle, tout ce qui est le résultat du travail de la volonté humaine, l'encens le plus suave imaginé par l'homme, l'ardeur la plus intense d'une dévotion naturelle, tout cela aboutira à un « feu étranger » et attirera les solennels jugements du Seigneur Dieu Tout-puissant. Oh ! pussions-nous avoir toujours des cœurs vraiment sincères et un esprit d'adoration en présence de notre Dieu et Père !

Cependant qu'un cœur droit, mais timide, ne se laisse pas décourager ou alarmer. Il arrive trop souvent que ceux qui devraient réellement être alarmés, n'y prennent pas garde ; tandis que ceux pour lesquels l'Esprit de grâce n'aurait que des paroles de consolation et d'encouragement, s'appliquent, à tort, les sévères avertissements des saintes Écritures. Nul doute que le cœur doux et contrit, qui tremble à la parole du Seigneur [És. 66, 2], ne soit dans un bon état ; mais nous devons nous souvenir qu'un père avertit son enfant, non parce qu'il ne le regarde pas comme son enfant, mais justement pour le contraire ; et une des meilleures preuves de cette relation est la disposition à recevoir l'avertissement et à le mettre à profit. La voix du père, même quand c'est une voix de grave admonition, atteindra le cœur de l'enfant ; mais certes, non pas pour y élever des doutes sur son lien de parenté avec celui qui parle. Si un fils doutait de ses relations de fils chaque fois que son père le reprend, ce serait vraiment pitoyable. Le jugement qui venait de tomber sur la famille

d'Aaron ne le fit pas douter qu'il fût réellement un sacrificateur. Il eut seulement pour effet de lui apprendre comment il devait se conduire dans cette haute et sainte position.

« Et Moïse dit à Aaron, et à Éléazar et à Ithamar, ses fils : Ne découvrez pas vos têtes et ne déchirez pas vos vêtements, afin que vous ne mouriez pas, et qu'il n'y ait pas de la colère contre toute l'assemblée ; mais vos frères, toute la maison d'Israël, pleureront l'embrasement que l'Éternel a allumé. Et ne sortez pas de l'entrée de la tente d'assignation, de peur que vous ne mouriez, car l'huile de l'onction de l'Éternel est sur vous. Et ils firent selon la parole de Moïse ».

Aaron, Éléazar et Ithamar devaient rester immobiles dans leur place élevée — dans leur dignité sacrée — leur position de sainteté sacerdotale. Ni le manquement, ni le jugement qui en avait été la conséquence, ne devaient affecter ceux qui portaient les vêtements sacerdotaux et qui étaient oints « de l'huile de l'Éternel ». Cette sainte huile les avait placés dans une enceinte sacrée, où les influences du péché, de la mort et du jugement ne pouvaient pas les atteindre. Ceux qui étaient en dehors à distance du sanctuaire, ceux qui n'avaient pas la position de sacrificateurs, ceux-là pouvaient « pleurer l'embrasement », mais, quant à Aaron et à ses fils, ils devaient continuer à accomplir leurs saintes fonctions, comme si rien n'était arrivé. Sacrificateurs du sanctuaire, ils devaient, non pas pleurer, comme en présence de la mort, mais courber leur tête ointe, en présence du jugement divin. « Le feu de l'Éternel » pouvait sortir et faire son œuvre solennelle de jugement ; mais, pour un fidèle sacrificateur, peu importait ce que ce « feu » était venu faire : soit qu'il eût exprimé l'approbation divine en consumant un sacrifice, soit qu'il eût montré le déplaisir divin en consumant ceux qui offraient « un feu étranger », le sacrificateur n'avait qu'à adorer. Ce « feu » était une manifestation bien connue de la présence divine au milieu d'Israël, et qu'il agît « en grâce ou en jugement », le devoir de tous les sacrificateurs fidèles était d'adorer. « Je chanterai la bonté et le jugement ; à toi, ô Éternel, je psalmodierai » [Ps. 101, 1].

Il y a pour l'âme une sainte et sérieuse leçon dans tout cela. Ceux qui ont été amenés à Dieu par l'efficace du sang et par l'onction du Saint Esprit, doivent se mouvoir dans une sphère hors de la portée des influences naturelles. La proximité de Dieu donne à l'âme une telle intuition de toutes Ses voies, un tel sentiment de la justice de toutes Ses dispensations, que nous pouvons rendre culte en Sa présence, même alors qu'un coup de Sa main nous a enlevé l'objet de notre plus tendre affection. On demandera peut-être : Devons-nous être des stoïques ? Je demanderai à mon tour : Est-ce qu'Aaron et ses fils étaient des stoïques ? Non, ils étaient des sacrificateurs. Ne sentaient-ils pas comme les autres hommes ? Oui, mais ils adoraient comme sacrificateurs. C'est une idée très profonde. Cela découvre un horizon de pensées, de sentiments et d'expériences, où l'homme naturel ne pourra jamais se mouvoir — dont il ne connaît absolument rien, malgré tout le raffinement, toute la sentimentalité dont il se vante. Il faut que nous marchions, avec la vraie énergie du sacrificateur, dans le sanctuaire de Dieu, pour pouvoir comprendre la profondeur, le sens et la force de ces saints mystères.

Le prophète Ézéchiél fut appelé autrefois à apprendre cette difficile leçon : « Et la parole de l'Éternel vint à moi, disant : Fils d'homme, voici, je vais t'ôter, par une plaie, le désir de tes yeux ; et tu ne mèneras pas deuil, et tu ne pleureras pas, et tes larmes ne couleront pas. Gémis en silence : tu ne feras point le deuil des morts. Enroule ton turban sur toi, et mets tes sandales à tes pieds, et ne couvre pas ta barbe, et ne mange pas le pain des *hommes*... Et, le matin, je fis comme il m'avait été commandé » (Éz. 24, 15-18). On dira que tout cela était « un signe » pour Israël. C'est vrai ; mais cela prouve que, dans le témoignage prophétique, aussi bien que dans le culte sacerdotal, nous devons nous élever au-dessus de toutes les exigences et de toutes les influences de la nature et de la terre. Les fils d'Aaron et la femme d'Ézéchiél avaient été retranchés d'un seul coup, et cependant ni le sacrificateur, ni le prophète, ne devaient découvrir leur tête ou verser une larme.

Oh ! cher lecteur, quels progrès avons-nous faits, vous et moi, dans cette profonde science ? Le lecteur et celui qui écrit ont sans doute la même humiliante confession à faire. Trop souvent, hélas ! nous marchons comme les hommes et nous mangeons le pain des hommes. Trop souvent, nous nous laissons dépouiller de nos privilèges de sacrificateurs par les menées de la nature et les influences de la terre. Il importe de veiller pour se garder de ces influences. Rien, sauf la conscience de la proximité de Dieu, comme sacrificateurs, ne peut préserver le cœur de la puissance du mal, ou en maintenir la spiritualité. Tous les croyants sont sacrificateurs à Dieu, et rien ne peut leur enlever leur position, comme tels. Mais quoiqu'ils ne puissent la perdre, ils peuvent manquer gravement dans l'accomplissement de leurs fonctions. On ne distingue pas assez ces deux choses. Quelques-uns, ne voyant que la précieuse vérité de la sécurité du croyant, oublient la possibilité de ses fautes dans l'accomplissement de ses fonctions sacerdotales. D'autres, au contraire, regardant surtout aux manquements, osent mettre en doute la sécurité.

Je désire que mon lecteur se garde de ces deux erreurs. Il faut, pour cela, qu'il soit bien fondé dans la doctrine divine du salut éternel de tout membre de la vraie maison sacerdotale ; mais il doit aussi se rappeler qu'il est fort susceptible de faire des chutes, et qu'il a donc constamment besoin de veiller et de prier, pour ne pas tomber. Puissent tous ceux qui ont été amenés à connaître la haute position de sacrificateurs à Dieu, être préservés par Sa grâce, de toute espèce de manquements et de péchés, qu'ils consistent soit en souillures personnelles, soit en la présentation de quelqu'une des formes variées de « feu étranger », qui abondent tellement dans l'église professante.

« Et l'Éternel parla à Aaron, disant : Vous ne boirez point de vin ni de boisson forte, toi et tes fils avec toi, quand vous entrerez dans la tente d'assignation, afin que vous ne mouriez pas. C'est un statut perpétuel, en vos générations, afin que vous discerniez entre ce qui est saint et ce qui est profane, et entre ce qui est impur et ce qui est pur, et afin que vous enseigniez aux fils d'Israël tous les statuts que l'Éternel leur a dits par Moïse » (v. 8-11).

L'effet du vin est d'exciter la chair, et toute excitation de ce genre nuit à cette condition calme et bien équilibrée de l'âme, qui est essentielle pour accomplir convenablement les offices de sacrificateur. Loin d'employer des moyens pour exciter la nature, nous devrions la traiter comme quelque chose qui n'existe pas. Alors, seulement, nous serons dans l'état moral voulu pour servir au sanctuaire, pour former un jugement impartial entre ce qui est souillé et ce qui est net, et pour expliquer et communiquer la pensée de Dieu. C'est à chacun de juger, pour lui-même, de ce qui, dans son cas particulier, agirait comme « le vin ou la boisson forte »^[22]. Les choses qui excitent notre nature sont de bien divers genres, en vérité — la fortune, l'ambition, la politique, les nombreux sujets d'émulation dans le monde autour de nous. Toutes ces choses agissent avec une puissance excitante, sur notre nature, et nous rendent complètement impropres à tout service sacerdotal. Si le cœur est enflé de sentiments d'orgueil, de convoitise ou d'envie, il est totalement impossible de jouir de l'air pur du sanctuaire, ou d'accomplir les fonctions sacrées du ministère sacerdotal. Les hommes parlent de la versatilité de l'esprit humain, ou de la facilité avec laquelle il passe promptement d'une chose à une autre. Mais le génie le plus versatile qu'un homme ait jamais possédé ne pourrait pas le rendre capable de passer d'un cercle profane de discussions littéraires, commerciales ou politiques, dans la sainte retraite du sanctuaire de la présence divine ; ni rendre l'œil, obscurci par l'influence de telles scènes, capable de discerner avec l'exactitude du sacrificateur la différence « entre ce qui est saint et ce qui est profane, et entre ce qui est impur et ce qui est pur ». Non, cher lecteur ; les sacrificateurs de Dieu doivent se tenir éloignés du « vin et de la boisson forte ». Leur chemin est un chemin de sainte séparation et de sobriété. Ils doivent être élevés bien au-dessus de l'influence des joies terrestres, tout comme de celle des douleurs terrestres. La seule chose qu'ils aient à faire avec la « boisson forte », c'est qu'elle soit versée « dans le lieu saint », en libation de boisson forte,

à l'Éternel (Nomb. 28, 7). En d'autres termes, la joie des sacrificateurs de Dieu n'est pas la joie de la terre, mais la joie du ciel, la joie du sanctuaire. « La joie de l'Éternel est votre force » [Néh. 8, 10].

Plût à Dieu que ces saintes instructions fussent mieux pesées par nous ! Nous en avons un grand besoin, assurément. Si nous négligeons nos responsabilités de sacrificateurs, tout s'en ressentira. Quand nous contemplons le camp d'Israël, nous voyons trois cercles, dont le plus intérieur avait pour centre le sanctuaire. Il y avait ensuite le cercle des hommes de guerre (Nomb. 1 et 2), puis le cercle des Lévites tout autour du tabernacle (Nomb. 3 et 4), et enfin le cercle intérieur des sacrificateurs, officiant dans le lieu saint. Or, rappelons-nous que le croyant est appelé à se mouvoir dans tous ces cercles. Il entre, lutte et combat, comme un homme de guerre (Éph. 6, 11-17 ; 1 Tim. 1, 18 ; 6, 12 ; 2 Tim. 4, 7). Il sert, comme un Lévite au milieu de ses frères, selon sa mesure et sa sphère (Matt. 25, 14, 15 ; Luc 19, 12, 13). Enfin il sacrifie et adore, comme sacrificateur, dans le lieu saint (Héb. 13, 15, 16 ; 1 Pier. 2, 5, 9). Ce dernier office durera à toujours. En outre, ce n'est qu'en tant que nous serons rendus capables de nous mouvoir dûment dans le cercle sacré, que toutes les autres relations et responsabilités seront dûment accomplies. Par conséquent, tout ce qui entrave nos fonctions sacerdotales — tout ce qui nous éloigne du centre de ce cercle intérieur, où nous avons le privilège de nous tenir — en un mot, tout ce qui tend à altérer notre relation de sacrificateurs, ou à obscurcir notre vision de sacrificateurs, doit nécessairement nous rendre impropres au service que nous sommes appelés à accomplir, et à la guerre que nous sommes appelés à faire.

Ce sont là des considérations importantes. Arrêtons-nous-y sérieusement. Nous avons à garder un cœur droit — une conscience pure — un œil simple — une vision spirituelle non troublée. Les intérêts de l'âme dans le lieu saint doivent être recherchés fidèlement et avec zèle, sans cela tout ira mal. La communion particulière avec Dieu doit être conservée ; sans cela nous serons inutiles comme serviteurs, et vaincus comme hommes de guerre. C'est en vain que nous nous agitions et courons ici et là pour ce que nous appelons service, ou que nous faisons de belles phrases sur l'armure et la lutte du chrétien. Si nous ne maintenons pas nos vêtements de sacrificateurs sans souillures, et si nous ne nous gardons pas de tout ce qui exciterait notre nature, nous tomberons certainement. Le *sacrificateur* doit garder son cœur avec soin, sinon le *Lévite* faillira, et le *guerrier* sera défait.

Je le répète, c'est l'affaire de chacun de se rendre clairement compte de ce qui, pour lui, constitue le « vin et la boisson forte » — de ce qui l'excite — de ce qui émousse ses perceptions spirituelles ou trouble sa vision sacerdotale. Il se peut que ce soit un marché, une exposition de bestiaux, un journal. Il se peut que ce soit la moindre bagatelle. Mais n'importe ce que c'est : si cela tend à exciter, cela nous rendra impropres au ministère de sacrificateurs ; et si nous ne sommes pas qualifiés comme sacrificateurs, nous ne le sommes pas non plus pour tout le reste, puisque nos succès, à tous égards et pour tous les détails de notre service, dépendront toujours de la mesure en laquelle nous cultiverons un esprit de culte.

Exerçons donc un esprit de jugement sur nous-mêmes — un esprit de vigilance sur nos habitudes, nos voies, nos pensées, nos goûts et nos associations ; et quand, par grâce, nous découvrons quoi que ce soit qui ait la moindre tendance à nous détourner des saints exercices du sanctuaire, rejetons-le, coûte que coûte. Ne nous laissons pas devenir les esclaves d'une habitude. La communion avec Dieu devrait être plus chère à nos cœurs que toute autre chose ; et dans la proportion où nous apprécierons cette communion, nous veillerons et prierons, et nous tiendrons en garde contre tout ce qui nous en priverait — contre tout ce qui pourrait exciter, troubler ou ébranler^[23].

« Et Moïse dit à Aaron, et à Éléazar et à Ithamar, ses fils qui restaient : Prenez l'offrande de gâteau, ce qui reste des sacrifices de l'Éternel faits par feu, et mangez-la en pains sans levain, à côté de l'autel ; car c'est une

chose très sainte. Et vous la mangerez dans un lieu saint, parce que c'est là ta part et la part de tes fils dans les sacrifices de l'Éternel faits par feu ; car il m'a été ainsi commandé » (v. 12, 13).

Il y a peu de choses qui nous soient plus difficiles que de nous maintenir à la hauteur divine, quand la faiblesse humaine s'est manifestée. Nous sommes comme David, lorsque l'Éternel fit une brèche en la personne d'Uzza, parce qu'il avait étendu sa main sur l'arche : « Et David eut peur de Dieu en ce jour-là, disant : Comment ferais-je entrer chez moi l'arche de Dieu ? » (1 Chron. 13, 12). Il est extrêmement difficile de fléchir devant le jugement, et en même temps de maintenir les principes divins. Le danger est d'abaisser la mesure morale, de descendre de cette haute région jusqu'au terrain humain. Nous devons soigneusement nous garder de ce mal, d'autant plus dangereux qu'il se revêt des formes de la modestie, de la défiance de soi-même et de l'humilité. Malgré tout ce qui était arrivé, Aaron et ses fils devaient manger l'offrande de gâteau dans le lieu saint. Ils devaient la manger, non parce que tout s'était bien passé, mais « parce que c'est là ta part » et qu'il « m'a été ainsi commandé ». Quoiqu'il y eût eu péché, cependant leur place était dans le tabernacle, et ceux qui étaient là avaient certaines choses, à eux assignées d'après l'ordre divin. Lors même que l'homme eût manqué mille et mille fois, la parole de l'Éternel ne pouvait manquer ; et cette parole assurait, à tous les sacrificateurs fidèles, certains privilèges dont ils avaient le droit de jouir. Les sacrificateurs de Dieu ne devaient-ils rien avoir à manger, aucune nourriture sacerdotale, parce qu'une faute avait été commise ? Ceux qui étaient demeurés de reste devaient-ils avoir faim, parce que Nadab et Abihu avaient offert un « feu étranger » ? Non, assurément. Dieu est fidèle, et Il ne permettra jamais que l'on reste à vide en Sa présence bénie. Le fils prodigue peut s'égarer, errer, dépenser tout son bien et tomber dans l'indigence ; mais il sera toujours vrai que dans la maison de son père il y a « du pain en abondance » [Luc 15, 17].

« Et vous mangerez la poitrine tournoyée et l'épaule élevée, dans un lieu pur, toi et tes fils et tes filles avec toi ; car elles vous sont *données* comme ta part et la part de tes fils dans les sacrifices de prospérités des fils d'Israël... par statut *perpétuel, comme l'Éternel l'a commandé* » (v. 14, 15). Quelle force et quelle stabilité nous avons ici ! Tous les membres de la famille du sacrificateur, les « filles » aussi bien que les « fils » — tous, quelle que soit la mesure de leur énergie ou de leur capacité — doivent se nourrir de « la poitrine » et de « l'épaule », types des affections et de la force du vrai Sacrifice de prospérités, en tant que ressuscité d'entre les morts, et présenté devant Dieu. Ce précieux privilège leur appartient, en tant que leur ayant été donné, « par statut perpétuel, comme l'Éternel l'a commandé ». Cela rend tout « sûr et ferme », quoi qu'il puisse arriver. Les hommes peuvent manquer et pécher ; le feu étranger peut être offert ; mais la famille sacerdotale de Dieu ne doit jamais être privée de la riche et miséricordieuse portion que l'amour divin lui a procurée, et que la fidélité divine lui a garantie « par statut perpétuel ».

Cependant nous devons faire une distinction entre les privilèges qui appartenaient à tous les membres de la famille d'Aaron, « filles » aussi bien que « fils », et ceux dont la partie mâle de la famille pouvait seule jouir. Nous avons déjà fait allusion à ce point dans les notes sur les offrandes. Certaines bénédictions sont communes à tous les croyants, simplement comme tels ; et il en est d'autres qui demandent une plus grande mesure de connaissance spirituelle et d'énergie sacerdotale, pour être comprises et goûtées. Or il est tout à fait inutile, il est même coupable de prétendre à la jouissance de cette plus haute mesure, quand, en réalité, nous ne la possédons pas. C'est une chose que de tenir ferme les privilèges qui sont « donnés » de Dieu et qui ne peuvent jamais être ôtés, et autre chose de prétendre à une capacité spirituelle à laquelle nous n'avons jamais atteint. Sans doute, nous devons désirer ardemment la plus haute mesure de communion sacerdotale — l'ordre le plus élevé des privilèges des sacrificateurs ; mais il est bien différent de désirer une chose ou de prétendre l'avoir.

Cette pensée jettera de la lumière sur la dernière partie de notre chapitre : « Et Moïse chercha diligemment le bouc du sacrifice pour le péché ; mais voici, il avait été brûlé ; et Moïse se mit en colère contre Éléazar et Ithamar, les fils d'Aaron qui restaient, et il leur dit : Pourquoi n'avez-vous pas mangé le sacrifice pour le péché dans un lieu saint ? Car c'est une chose très sainte ; et Il vous l'a donné pour porter l'iniquité de l'assemblée, pour faire propitiation pour eux devant l'Éternel : voici, son sang n'a pas été porté dans l'intérieur du lieu saint ; vous devez de toute manière le manger dans le lieu saint, comme je l'ai commandé. Et Aaron dit à Moïse : Voici, ils ont présenté aujourd'hui leur sacrifice pour le péché et leur holocauste devant l'Éternel, et ces choses me sont arrivées ; et si j'eusse mangé aujourd'hui le sacrifice pour le péché, cela eût-il été bon aux yeux de l'Éternel ? Et Moïse l'entendit, et cela fut bon à ses yeux ».

Les « filles » d'Aaron n'avaient pas la permission de manger du « sacrifice pour le péché ». Ce grand privilège n'appartenait qu'aux « fils », et il était le type de la forme la plus élevée du service sacerdotal. Manger du sacrifice pour le péché était l'expression de la complète identification avec celui qui l'offrait, et cela demandait une mesure de capacité sacerdotale et une énergie qui trouvaient leur type dans « les fils d'Aaron ». Dans cette occasion-ci, cependant, il est évident qu'Aaron et ses fils n'étaient pas en état de s'élever jusqu'à cette sainte hauteur. Ils auraient dû l'être, mais ils ne l'étaient pas. « Ces choses me sont arrivées », dit Aaron. Sans doute, c'était une faute à déplorer, mais pourtant « Moïse l'entendit, et cela fut bon à ses yeux ». Il vaut beaucoup mieux être sincère dans la confession de nos chutes et de nos négligences, que d'avoir des prétentions de force spirituelle qui sont tout à fait sans fondement.

Ainsi donc, le dixième chapitre du Lévitique s'ouvre par un péché positif et se termine par une faute d'omission. Nadab et Abihu offrent du « feu étranger » ; et Éléazar et Ithamar sont incapables de manger l'offrande pour le péché. Le péché attire le jugement divin, la faute est traitée avec une indulgence divine. Il ne pouvait y avoir de tolérance pour le « feu étranger ». C'était braver ouvertement le commandement formel de Dieu. Il y a, évidemment, une grande différence entre la transgression délibérée d'un commandement positif, et la simple incapacité à s'élever à la hauteur d'un privilège divin. Le premier cas est un déshonneur ouvertement fait à Dieu ; le second est un tort qu'on se fait en se privant de sa propre bénédiction. Ni l'un, ni l'autre ne devraient avoir lieu, mais la différence entre les deux est facile à saisir.

Puisse le Seigneur, dans Sa grâce infinie, nous faire toujours habiter dans la retraite cachée de Sa sainte présence, demeurant dans Son amour, et nous nourrissant de Sa vérité. Ainsi nous serons préservés du « feu étranger » et de la « boisson forte » — c'est-à-dire de tout culte faux, et de l'excitation charnelle sous toutes ses formes. Ainsi aussi, nous serons rendus capables de nous comporter droitement dans tous les détails du ministère sacerdotal, et de jouir de tous les privilèges de notre position de sacrificateurs. La communion du chrétien est comme la sensitive. Elle est aisément affectée par les rudes influences d'un monde méchant. Elle se développera sous l'action bienfaisante de l'atmosphère du ciel, mais devra se fermer résolument au souffle glacial du monde et des sens. Souvenons-nous de ces choses, et tâchons de demeurer toujours dans l'enceinte sacrée de la présence divine. Là, tout est pur, heureux et sûr.

Chapitre 11

Le livre du Lévitique peut, à bon droit, être appelé « le guide du sacrificateur ». Il en a tout à fait le caractère. Il est rempli de principes pour la direction de ceux qui désirent vivre dans la jouissance de la proximité sacerdotale de Dieu. Si Israël avait continué à marcher avec l'Éternel, selon la grâce avec laquelle Il les avait fait remonter du pays d'Égypte, ils Lui auraient été « un royaume de sacrificateurs, et une nation sainte » (Ex.

19, 6). Mais c'est ce qu'ils ne firent pas. Ils se mirent à distance. Ils se placèrent sous la loi et ne purent l'observer. C'est pourquoi l'Éternel dut choisir une certaine tribu, et dans cette tribu une certaine famille, et dans cette famille un certain homme ; et à lui et à sa maison fut accordé le grand privilège de s'approcher de Dieu, comme sacrificateurs.

Or les privilèges d'une semblable position étaient immenses ; mais elle avait aussi ses graves responsabilités. Elle exigeait l'exercice incessant d'un esprit de discernement. « Car les lèvres du sacrificateur gardent la connaissance, et c'est de sa bouche qu'on recherche la loi, car il est le messenger de l'Éternel des armées » (Mal. 2, 7). Le sacrificateur devait non seulement porter le jugement de l'assemblée devant l'Éternel, mais aussi expliquer les ordonnances de l'Éternel à l'assemblée. Il devait être l'intermédiaire, toujours prêt pour les communications entre l'Éternel et le peuple. Il devait non seulement connaître pour lui-même les pensées de Dieu, mais pouvoir aussi les interpréter au peuple. Tout cela demandait, nécessairement, une vigilance continuelle, une attention soutenue, une étude constante des pages inspirées, afin de bien s'imprégner de tous les préceptes, jugements, statuts, commandements, et de toutes les lois et ordonnances du Dieu d'Israël, pour être à même d'instruire la congrégation des « choses qui devaient être faites ».

Il n'y avait là aucune place laissée au jeu de l'imagination, à l'introduction des plausibles inductions de l'homme ou aux habiles accommodements des convenances humaines. Tout était prescrit avec la précision divine et l'autorité péremptoire d'un : « Ainsi a dit l'Éternel ». Minutieuse et complète comme elle l'était, l'explication des sacrifices, des rites et des cérémonies ne laissait rien à faire à l'élaboration du cerveau de l'homme. Il ne lui était pas même permis de décider quelle espèce de sacrifice devait être offert en certaines occasions, ni de quelle manière ce sacrifice devait être présenté. L'Éternel prenait soin de tout. Ni l'assemblée, ni le sacrificateur n'avaient la moindre autorité quelconque pour décréter, accomplir ou suggérer un seul détail dans toute la longue série des ordonnances de l'économie mosaïque. *La parole de l'Éternel ordonnait tout. L'homme n'avait qu'à obéir.*

Pour un cœur obéissant, cela n'était rien moins qu'une grâce inexprimable. On ne peut jamais trop apprécier le privilège d'avoir la facilité de recourir aux oracles de Dieu, et d'y trouver, jour par jour, les plus amples directions sur tous les détails de sa foi et de son service. Ce qu'il nous faut, c'est une volonté brisée, un esprit humble, un œil simple. Le guide divin est aussi complet que nous pouvons le désirer. Nous n'avons pas besoin d'autre chose. Croire, pour un instant, qu'il reste quoi que ce soit que la sagesse humaine puisse ou doive suppléer, doit être considéré comme une insulte faite aux livres sacrés. Personne ne peut lire le Lévitique sans être frappé des soins extrêmes que s'est donné le Dieu d'Israël pour procurer à Son peuple les instructions les plus détaillées sur tout ce qui se rattachait à Son service et à Son culte. Le lecteur le plus léger peut, au moins, y trouver cette touchante et intéressante leçon.

Et, sûrement, si jamais il y eut un temps où cette même leçon eût besoin d'être répétée aux oreilles de la chrétienté, c'est bien maintenant. De tous côtés on élève des doutes sur la divine suffisance des saintes Écritures. En quelques cas, ces doutes s'expriment ouvertement et de propos délibéré ; en d'autres, avec moins de franchise, ils sont secrètement insinués, présentés par des allusions ou des inférences. On dit, directement ou indirectement, au navigateur chrétien, que la carte divine n'est pas suffisante pour tous les détails compliqués du voyage — que tant de changements se sont opérés dans l'océan de la vie depuis la formation de cette carte, que, en bien des cas, elle est totalement défectueuse pour les besoins de la navigation moderne. On lui dit que les courants, les marées, les côtes, les rivages et les abordages de cet océan, sont entièrement différents maintenant de ce qu'ils étaient il y a quelques siècles, et que, par conséquent, il faut qu'il ait recours

aux moyens fournis par les progrès de la navigation, afin de suppléer à ce qui manque dans l'ancienne carte, laquelle, on en convient pourtant, était parfaite au temps où elle fut faite.

Mon vif désir est que le lecteur chrétien puisse, en toute assurance, répondre à cette grave insulte, faite au précieux volume inspiré, dont chaque ligne lui arrive du Père, par des plumes guidées par le Saint Esprit. Je désire qu'il puisse y répondre, qu'on la lui présente soit sous la forme d'un audacieux blasphème, soit sous celle d'une savante et plausible induction. De quelque manteau qu'elle se couvre, elle doit son origine à l'ennemi de Christ, à l'ennemi de la Bible, à l'ennemi de l'âme. Si, en effet, la Parole de Dieu n'est pas suffisante, alors où en sommes-nous ? De quel côté nous tournerons-nous ? À qui nous adresserons-nous, quand nous aurons besoin de secours et de lumières, si le livre de notre Père est, à quelque égard, défectueux ? Dieu dit que Son livre peut nous rendre « parfaitement *accomplis* pour *toute* bonne œuvre » (2 Tim. 3, 17). L'homme dit que non ; qu'il y a bien des choses sur lesquelles la Bible se tait, et que, néanmoins, nous avons besoin de savoir. Qui dois-je croire ? Dieu ou l'homme ? Notre réponse à quiconque met en doute la divine suffisance de l'Écriture est simplement celle-ci : Ou bien vous n'êtes pas un homme de Dieu, ou bien la chose pour laquelle vous dites manquer de garantie n'est pas « une bonne œuvre » ! C'est très clair. Personne ne pourrait le voir autrement, en considérant soigneusement 2 Timothée 3, 17.

Oh ! puissions-nous avoir un sentiment plus profond de la plénitude, de la majesté et de l'autorité de la Parole de Dieu ! Nous avons bien besoin d'être fortifiés à cet endroit. Il nous faut un sentiment si vif, si profond et si constant de l'autorité suprême du canon sacré, et de sa complète suffisance pour tous les temps, tous les climats, toutes les positions, tous les états — personnels, sociaux et ecclésiastiques — que nous puissions résister à tous les efforts de l'ennemi pour déprécier la valeur de cet inestimable trésor. Puissent nos cœurs être mieux à l'unisson avec ces paroles du psalmiste : « La somme de ta parole est la vérité, et toute ordonnance de ta justice *est pour toujours* » (Ps. 119, 160).

Ce courant de pensées a été amené par l'examen du chapitre onzième du Lévitique. Nous y voyons l'Éternel faisant, avec de merveilleux détails, une description d'animaux, d'oiseaux, de poissons et de reptiles, et donnant à Son peuple diverses marques par lesquelles il devait reconnaître ce qui était net et ce qui était impur. Les deux derniers versets de ce remarquable chapitre nous en donnent le résumé complet : « Telle est la loi touchant les bêtes et les oiseaux, et tout être vivant qui se meut dans les eaux, et tout être qui rampe sur la terre ; afin de discerner entre ce qui est impur et ce qui est pur, et entre l'animal qu'on mange et l'animal qu'on ne mangera pas ».

À l'égard des bêtes à quatre pattes, deux choses étaient essentielles pour qu'elles fussent nettes ; il fallait qu'elles ruminassent et qu'elles eussent l'ongle divisé. « Vous mangerez, d'entre les bêtes qui ruminent, tout ce qui a l'ongle fendu et le pied complètement divisé ». L'une ou l'autre de ces marques, seule, aurait été tout à fait insuffisante pour constituer la pureté cérémonielle. Les deux devaient être réunies. Et, tandis que ces deux marques suffisaient pleinement pour diriger l'Israélite quant à la distinction des animaux nets et des souillés, indépendamment de toute mention du sens ou des motifs de ces caractères, le chrétien, lui, peut s'enquérir des vérités spirituelles contenues dans ces ordonnances cérémonielles.

Que nous enseigneront donc ces deux traits d'un animal net ? L'action de ruminer exprime l'acte de digérer intérieurement ce que l'on mange ; tandis que l'ongle divisé représente le caractère de la marche extérieure. Il y a, comme nous le savons, un intime rapport entre ces deux choses, dans la vie du chrétien. Celui qui paît dans les verts pâturages de la Parole de Dieu, et digère ce qu'il y prend — celui qui combine la calme méditation à l'étude avec prière, manifestera, sans doute, ce caractère d'une marche qui est à la louange de Celui qui a bien voulu nous donner Sa Parole pour diriger nos voies et former nos habitudes.

Il est à craindre que beaucoup de ceux qui *lisent la Bible ne digèrent pas la Parole*. Il y a une immense différence entre ces deux choses. On peut lire chapitre après chapitre, livre après livre, et n'en pas même digérer une seule ligne. Nous pouvons lire la Bible, comme si nous accomplissions une froide et vaine routine ; mais, par manque de facultés ruminantes — d'organes digestifs, nous n'en retirons aucun profit quelconque. C'est à quoi il faut prendre bien garde. Le bétail qui broute l'herbe verte peut nous enseigner une salutaire leçon. Il recueille d'abord diligemment la rafraîchissante pâture, puis il se couche tranquillement, pour la ruminer. Belle et frappante image d'un chrétien se nourrissant du précieux contenu du volume inspiré, puis le digérant intérieurement. Plût à Dieu que cela fût plus général parmi nous ! Si nous étions plus habitués à faire de la Parole la nourriture nécessaire et journalière de nos âmes, nous serions assurément dans un état plus vigoureux et plus sain. Gardons-nous de faire de la lecture de la Bible une forme morte — un froid devoir — une affaire de routine religieuse.

La même précaution est nécessaire à l'égard de l'exposition de la Parole en public. Que ceux qui expliquent les Écritures à leurs semblables s'en nourrissent et les digèrent d'abord pour eux-mêmes. Qu'ils lisent et ruminent en particulier, non seulement pour les autres, mais pour eux-mêmes. C'est triste de voir un homme continuellement occupé à procurer de la nourriture à autrui, tandis que lui meurt de faim. Et que ceux qui assistent au ministère public de la Parole, ne le fassent pas machinalement et seulement par habitude, mais avec un sincère désir d'apprendre et de digérer intérieurement ce qu'ils entendent. Alors, et ceux qui enseignent et ceux qui sont enseignés seront dans un bon état, la vie spirituelle sera nourrie et soutenue, et le vrai caractère de la marche sera manifesté.

Mais souvenons-nous que l'action de ruminer ne doit jamais être séparée de l'ongle fendu. Un homme, ne connaissant qu'imparfaitement le guide du sacrificateur, inexpérimenté dans les divines ordonnances, en voyant un animal ruminant, pouvait, à la légère, le déclarer net, ce qui eût été une grave erreur. Une plus soigneuse étude de la formule divine lui aurait bientôt montré qu'il devait aussi observer la *marche* de l'animal — remarquer l'impression laissée par chaque mouvement — chercher le résultat de l'ongle fendu. « Seulement de ceci vous ne mangerez pas, d'entre celles qui ruminent, et d'entre celles qui ont l'ongle fendu : le chameau, car il rumine, mais il n'a pas l'ongle fendu ; il vous est impur, etc. » (v. 4-6).

De même, l'ongle divisé n'était pas suffisant, s'il n'était pas accompagné de la rumination : « Et le porc, car il a l'ongle fendu et le pied complètement divisé, mais il ne rumine nullement ; il vous est impur » (v. 7). En un mot, ces deux choses étaient inséparables pour tout animal net ; et quant à l'application spirituelle, elle est de la plus haute importance au point de vue pratique. La vie intérieure et la marche extérieure doivent aller ensemble. Un homme peut faire profession d'aimer la Parole de Dieu et de s'en nourrir — de l'étudier et de la ruminer — d'en faire la pâture de son âme ; mais si les traces de sa marche sur le sentier de la vie ne sont pas telles que le demande la Parole, il n'est pas net. Et, d'un autre côté, un homme peut paraître marcher avec une exactitude pharisaïque ; mais si sa marche n'est pas le résultat de la vie cachée, elle ne vaut rien du tout au fond. Il faut qu'il y ait au-dedans le principe divin qui prend et digère la riche pâture de la Parole de Dieu, sans quoi la marque des pas ne servira de rien. La valeur de chacun de ces éléments dépend de sa liaison inséparable avec l'autre.

Cela nous rappelle forcément un bien sérieux passage de la première épître de Jean, dans lequel l'apôtre nous donne les deux marques auxquelles nous pouvons connaître ceux qui sont de Dieu : « Par ceci sont rendus manifestes les enfants de Dieu et les enfants du diable : quiconque *ne pratique pas la justice* n'est pas de Dieu, et celui qui *n'aime pas son frère* » (1 Jean 3, 10). Nous avons ici les deux grands traits caractéristiques de la vie éternelle que possèdent tous les vrais croyants, savoir : « la justice » et « l'amour », le signe extérieur et

le signe intérieur. Les deux doivent être réunis. Quelques chrétiens sont tout pour ce qu'ils appellent l'amour ; d'autres pour la justice. Selon Dieu, l'un ne peut aller sans l'autre. Si ce qu'on appelle amour existe sans la justice pratique, ce ne sera, en réalité, qu'une disposition d'esprit faible et relâché, qui tolérera toute espèce d'erreur et de mal. Et si ce qu'on appelle justice existe sans l'amour, ce sera une disposition d'âme sévère, orgueilleuse, pharisaïque, égoïste, se contentant de la misérable base de la réputation personnelle. Mais là où la vie divine agit avec énergie, on trouvera toujours la charité intérieure, unie à une sincère justice pratique. Ces deux éléments sont essentiels à la formation du vrai caractère chrétien. Il faut qu'il y ait l'amour qui se montre pour tout ce qui est de Dieu, et en même temps la sainteté qui recule avec horreur devant tout ce qui est de Satan.

Voyons, maintenant, ce que le cérémoniel lévitique enseignait à l'égard de « tout ce qui est dans les eaux ». Ici encore nous trouvons la double marque. « Vous mangerez de ceci, d'entre tout ce qui est dans les eaux : vous mangerez tout ce qui a des nageoires et des écailles, dans les eaux, dans les mers et dans les rivières. Et tout ce qui n'a point de nageoires et d'écailles, dans les mers et dans les rivières, de tout ce qui fourmille dans les eaux et de tout être vivant qui est dans les eaux — vous sera une chose abominable » (v. 9, 10). Deux choses étaient nécessaires pour rendre un poisson cérémoniellement net, savoir « les nageoires et les écailles », qui, évidemment, représentaient une certaine aptitude pour l'élément dans lequel l'animal devait se mouvoir.

Mais il y avait plus. Je crois que nous avons le privilège de pouvoir discerner, dans les propriétés naturelles dont Dieu a doué les créatures qui vivent dans les eaux, certaines qualités spirituelles qui appartiennent à la vie chrétienne. S'il faut au poisson des « nageoires » pour se mouvoir dans l'eau, et des « écailles » pour résister à l'action de cet élément, le croyant aussi a besoin de cette force spirituelle qui le met à même de marcher en avant à travers le monde qui l'entoure, et en même temps de résister à son influence — de ne pas s'en laisser pénétrer, de le tenir en dehors. Ce sont de précieuses qualités. Les nageoires et les écailles sont pleines de signification — pleines d'instruction pratique pour le chrétien. Elles nous représentent, sous la forme cérémonielle, deux choses dont nous avons particulièrement besoin : l'énergie spirituelle pour aller en avant à travers l'élément qui nous entoure, et la force pour nous préserver de son action. L'une ne servira de rien sans l'autre. Il est inutile de posséder la capacité de traverser le monde, si nous ne sommes pas à l'épreuve contre l'influence du monde ; et quoique nous puissions paraître capables de nous garantir du monde, cependant, si nous n'avons pas la force pour avancer, nous sommes en défaut.

Toute la conduite d'un chrétien devrait le montrer comme pèlerin et étranger ici-bas. Sa devise devrait être « *en avant* » — toujours et seulement, en avant. Quelles que soient ses circonstances, ses yeux doivent être fixés sur une demeure au-delà de ce monde périssable. Il est doué, par grâce, de la faculté spirituelle d'aller en avant — de franchir énergiquement tous les obstacles et de réaliser les ardentes aspirations d'une âme née d'en haut. Et tout en se frayant ainsi vigoureusement sa route en avant — tout en forçant son passage jusqu'au ciel, il faut qu'il garde son homme intérieur cuirassé tout à l'entour et fermé soigneusement à toutes les influences du dehors.

Oh ! puissions-nous avoir davantage ce besoin d'avancer, ces aspirations en haut ! Plus de sainte fixité de l'âme, et d'éloignement de ce monde léger ! Nous aurons raison de bénir le Seigneur pour nos méditations sur les ombres cérémonielles du Lévitique, si, par là, nous sommes amenés à désirer plus ardemment ces grâces, qui, quoique si pauvrement dépeintes, nous sont néanmoins si évidemment nécessaires.

Du verset 13 au verset 24 de notre chapitre, nous avons la loi relative aux oiseaux. Tous ceux qui étaient du genre carnivore, c'est-à-dire tous ceux qui se nourrissent de chair, étaient souillés. Les omnivores, ou ceux qui

mangeaient de tout, étaient souillés. Tous ceux qui, quoique doués de la faculté de s'élever dans les cieux, se traînaient néanmoins sur la terre, étaient souillés. Quant à cette dernière classe, il y avait quelques cas exceptionnels (v. 21, 22) ; mais la règle générale, le principe fixe, l'ordonnance immuable était aussi explicite que possible : « Tout reptile volant, qui marche sur quatre pattes, vous sera une chose abominable » (v. 20). Tout cela est d'une instruction bien simple pour nous. Les oiseaux qui pouvaient se nourrir de chair, ceux qui pouvaient avaler tout ce qui se présentait, et tous les oiseaux rampants devaient être souillés pour l'Israël de Dieu, parce que le Dieu d'Israël les avait déclarés tels, et le cœur spirituel n'aura pas de difficulté à reconnaître la justesse d'une semblable ordonnance. Non seulement nous pouvons voir, dans les habitudes des trois classes d'oiseaux ci-dessus, le sage motif qui les faisait déclarer souillés, mais nous y voyons aussi la frappante représentation de ce dont tout vrai chrétien doit absolument se garder. Il doit repousser tout ce qui est d'une nature charnelle. De plus, il ne peut se nourrir de tout ce qui se présente à lui. Il doit « discerner les choses qui diffèrent » ; il doit « prendre garde à ce qu'il entend » [Marc 4, 24] ; il faut qu'il exerce un esprit de discernement, un jugement spirituel, des goûts célestes. Enfin, il faut qu'il se serve de ses ailes ; il faut qu'il s'élève sur celles de la foi, et trouve sa place dans la sphère céleste à laquelle il appartient. En un mot, il ne doit rien y avoir de rampant, rien de confus, rien de souillé chez le chrétien^[24].

Quant aux « reptiles », voici quelle était la règle générale : « Et tout reptile qui rampe sur la terre sera une chose abominable ; on n'en mangera pas » (v. 41). Qu'il est admirable de penser à la grâce pleine de condescendance de l'Éternel ! Il pouvait s'abaisser à donner des directions au sujet d'un reptile rampant ! Il ne voulait pas laisser Son peuple dans l'indécision quant à la plus petite chose. Le guide du sacrificateur contenait les plus amples instructions sur tous les points. Il voulait que Son peuple se conservât pur de toute souillure résultant du contact avec ce qui était souillé. Ils n'étaient pas à eux-mêmes, et par conséquent ils ne devaient pas agir comme bon leur semblait. Ils appartenaient à l'Éternel ; Son nom était invoqué sur eux ; ils étaient identifiés avec Lui. Sa parole devait être, en toute chose, leur règle de conduite. C'est là qu'ils devaient apprendre à juger de l'état cérémoniel des bêtes, des oiseaux, des poissons et des reptiles. Ils ne devaient point, sur ces matières, s'appuyer sur leurs propres pensées, exercer leur faculté de raisonnement, ou se laisser guider par leurs propres imaginations. *La Parole de Dieu devait être leur seul guide*. Les autres nations pouvaient manger ce qu'elles voulaient ; mais Israël jouissait du grand privilège de ne manger que ce qui plaisait à l'Éternel.

Ce n'est pas seulement de l'acte de *manger* ce qui était souillé que le peuple de Dieu devait si soigneusement se garder ; le simple *contact* était défendu (voyez les v. 8, 24, 26-28, 31-40). Il était impossible qu'un membre de l'Israël de Dieu touchât ce qui était souillé, sans contracter une souillure. Ce principe est largement développé dans la loi et dans les prophètes : « Ainsi dit l'Éternel des armées : Interroge les sacrificateurs sur la loi, disant : Si un homme porte de la chair sainte dans le pan de sa robe, et qu'il touche avec le pan de sa robe du pain, ou quelque mets, ou du vin, ou de l'huile, ou quoi que ce soit qu'on mange, ce qu'il a touché sera-t-il sanctifié ? Et les sacrificateurs répondirent et dirent : Non. Et Aggée dit : Si un homme qui est impur par un corps mort touche quelqu'une de toutes ces choses, est-elle devenue impure ? Et les sacrificateurs répondirent et dirent : Elle est impure » (Agg. 2, 11-13). L'Éternel voulait que Son peuple fût saint à tous égards. Nul ne devait ni manger, ni toucher quoi que ce soit de souillé. « Ne rendez pas vos âmes abominables par aucun reptile qui rampe, et ne vous rendez pas impurs par eux, de sorte que vous soyez impurs par eux ». Puis vient la raison puissante de toute cette séparation sévère : « *Car je suis l'Éternel, votre Dieu* : et vous vous sanctifierez, et vous serez saints, *car je suis saint* ; et vous ne rendrez pas vos âmes impures par aucun reptile qui se meut sur la terre. Car je suis l'Éternel qui vous ai fait monter du pays d'Égypte, afin que je sois *votre Dieu* : et vous serez saints, *car je suis saint* » (v. 43-45).

Il est bon de voir que la sainteté personnelle des serviteurs de Dieu — leur entière séparation de toute espèce de souillure, découle de leurs relations avec Lui. Ce n'est pas sur le principe de : « Retire-toi, n'approche point de moi, car je suis plus saint que toi » [És. 65, 5] ; mais simplement sur celui-ci : « Dieu est saint », c'est pourquoi tous ceux qui sont mis en rapport avec Lui doivent aussi être saints. Il est, à tous égards, digne de Dieu que *Son* peuple soit saint. « Tes témoignages sont très sûrs. La sainteté sied à ta maison, ô Éternel ! pour de longs jours » [Ps. 93, 5]. Qu'y a-t-il, qui pût convenir à la maison de l'Éternel, plus que la sainteté ? Si l'on eût demandé à un Israélite : « Pourquoi reculez-vous ainsi devant ce reptile qui se traîne sur le sentier ? » il aurait répondu : « L'Éternel est saint, et je Lui appartiens. Il a dit : Ne touche pas ! ». De même maintenant, si l'on demande à un chrétien pourquoi il se tient à part de tant de choses, auxquelles les hommes du monde prennent part, sa réponse doit tout simplement être : « *Mon Père est saint* ». C'est là le vrai principe de la sainteté personnelle. Plus nous contemplons le caractère divin, et comprenons la puissance de nos relations avec Dieu, en Christ, par l'énergie du Saint Esprit, plus nous serons, nécessairement, saints en pratique. Il ne peut y avoir progrès dans l'état de sainteté où le croyant est introduit ; mais il y a, et il doit y avoir progrès dans l'appréciation, dans l'expérience et la manifestation pratique de cette sainteté. Ces choses ne devraient jamais être confondues. Tous les croyants sont dans la même condition de sainteté ou de sanctification, mais leur mesure pratique peut varier à l'infini. Cela est facile à comprendre : notre condition résulte de ce que nous sommes approchés de Dieu par le sang de la croix ; la mesure pratique dépend de ceci, savoir si nous nous maintenons près de Dieu, par la puissance de l'Esprit. Ce n'est pas prétendre à quelque chose qui soit au-dessus de notre portée — à un degré de sainteté personnelle plus élevé que d'autres — à être, en quelque manière, meilleur que son prochain. De telles prétentions sont tout à fait méprisables aux yeux de toute personne intelligente. Mais si Dieu, dans Sa grâce infinie, s'abaisse jusqu'à nous et nous élève à la sainte hauteur de Sa présence bénie, en association avec Christ, n'a-t-Il pas le droit de nous prescrire quel doit être notre caractère, comme ayant été ainsi rapprochés ? Qui oserait mettre en doute une vérité aussi évidente ? Et ensuite, ne sommes-nous pas tenus de chercher à conserver ce caractère qu'Il prescrit ? Devons-nous être accusés de présomption si nous le faisons ? Était-ce une présomption pour un Israélite de refuser de toucher à « un reptile » ? Non, mais c'eût été une audacieuse et dangereuse présomption de le faire. Il se pouvait, il est vrai, qu'il ne pût faire comprendre et apprécier à un étranger incirconcis le motif de sa conduite, mais peu importait. L'Éternel avait dit : « Ne touchez pas » ; non parce qu'un Israélite était, par lui-même, plus saint qu'un étranger, mais parce que l'Éternel était saint et qu'Israël Lui appartenait. Il fallait l'œil et le cœur d'un disciple circoncis de la loi de Dieu, pour discerner ce qui était net et ce qui ne l'était pas. Un étranger ne voyait là aucune différence. Il en doit toujours être ainsi. Ce ne sont que les enfants de la sagesse qui peuvent la justifier [Luc 7, 35] et approuver ses célestes voies.

Avant de quitter le chapitre onzième du Lévitique, nous pouvons, avec profit pour nos âmes, le comparer avec le chapitre dixième des Actes, versets 11 à 16. Comme il dut paraître étrange à Pierre, élevé, dès son enfance, dans les principes du rituel mosaïque, de voir un vase, descendant du ciel, dans lequel « il y avait tous les quadrupèdes et les *reptiles* de la terre, et les oiseaux du ciel » ; et, non seulement de voir ce vase ainsi rempli, mais encore d'entendre une voix disant : « Lève-toi, Pierre, tue et mange ». Merveilleuse chose ! Quoi ! nul examen des ongles et des instincts ! Il n'y en avait pas besoin : le vase et son contenu étaient descendus du ciel. C'était assez. Le Juif pouvait se retrancher derrière les étroites barrières des ordonnances judaïques, et s'écrier : « Non point, Seigneur ; car jamais je n'ai rien mangé qui soit impur ou immonde » ; mais le flot de la grâce divine s'élevait majestueusement par-dessus ces barrières, afin d'embrasser, dans son vaste contour, toutes sortes d'objets, et de les élever au ciel, dans la puissance et sur l'autorité de ces précieuses paroles : « Ce que Dieu a purifié, toi, ne le tiens pas pour impur ». Peu importait ce qui était dans le vase, si Dieu l'avait

purifié. L'Auteur du livre du Lévitique allait élever les pensées de Son serviteur au-dessus des barrières que ce livre avait érigées, jusqu'à toute la magnificence de la grâce céleste. Il voulait lui enseigner que la vraie pureté — celle que le ciel demandait, ne devait plus consister dans l'acte de ruminer, dans le fait d'avoir l'ongle divisé, ou en telle ou telle autre marque cérémonielle ; mais à être lavé dans le sang de l'Agneau, qui purifie de tout péché, et rend le croyant assez net pour fouler le pavé de saphir des célestes parvis.

C'était là une noble leçon à donner à un Juif. C'était une leçon divine, à la lumière de laquelle les ombres de l'ancienne économie devaient s'évanouir. La main de la grâce souveraine a ouvert la porte du royaume, mais non pour y admettre quoi que ce soit d'impur. Rien d'impur ne peut entrer au ciel ; or le critère de la pureté ne devait plus être un ongle fendu, mais uniquement ceci : « *Ce que Dieu a purifié* ». Quand Dieu purifie un homme, il doit certes être net. Pierre allait être envoyé pour ouvrir le royaume aux Gentils comme il l'avait déjà ouvert aux Juifs, et son cœur juif avait besoin d'être élargi. Il avait besoin de s'élever, au-dessus des ombres d'un temps qui n'était plus, dans la lumière éclatante qui rayonnait d'un ciel ouvert, en vertu d'un sacrifice accompli et parfait. Il avait besoin de sortir du courant étroit des préjugés juifs et d'être porté sur le sein de cet océan de grâce, qui allait se répandre sur tout un monde perdu. Il avait aussi à apprendre que la mesure, qui devait déterminer la vraie pureté, n'était plus charnelle, cérémonielle et terrestre, mais spirituelle, morale et céleste. Nous pouvons donc bien dire que c'étaient de grandes leçons que celles que reçut l'apôtre de la circoncision sur le toit de la maison de Simon le corroyeur. Elles étaient évidemment propres à adoucir, à dilater, à élever un esprit qui avait été formé au milieu des influences rétrécissantes du système juif. Nous bénissons le Seigneur pour ces précieuses leçons. Nous Le bénissons pour la belle et riche position, où Il nous a placés par le sang de la croix. Nous Le bénissons de ce que nous ne sommes plus entravés par des « ne prends pas, ne goûte pas, ne touche pas » [Col. 2, 21] ; mais de ce que Sa Parole nous déclare que « toute créature de Dieu est bonne et il n'y en a aucune qui soit à rejeter, étant prise avec action de grâces, car elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière » (1 Tim. 4, 4, 5).

Chapitre 12

Cette courte section de notre livre nous donne, à sa manière, la double leçon de la ruine de l'homme et du remède de Dieu. Mais, quoique la forme soit particulière, la leçon est des plus claires et des plus propres à faire impression. Elle est, à la fois, profondément humiliante et divinement consolante. L'effet de tout passage de l'Écriture, directement expliqué et appliqué à notre âme par la puissance du Saint Esprit, c'est de nous conduire, hors de nous-mêmes, à Christ. Partout où nous voyons notre nature déchue, à quelque point de son histoire que nous la considérons, soit dans sa conception, à sa naissance ou à quelque autre phase le long de toute sa carrière, du ventre au cercueil, elle porte le double cachet d'infirmité et de souillure. C'est ce qu'on oublie parfois au milieu de l'éclat, des pompes, des richesses et des splendeurs de la vie humaine. Le cœur de l'homme est fertile en moyens de couvrir son humiliation. Il cherche, de diverses manières, à orner, à dorer sa nudité et à revêtir les apparences de la force et de la gloire ; mais tout cela n'est que vanité. Il suffit de le voir à son entrée dans le monde, pauvre et faible créature, ou quand il en sort, afin d'aller prendre place sous les mottes des vallées, pour avoir la preuve la plus convaincante du néant de tout son orgueil, de la vanité de toute sa gloire. Ceux dont le chemin à travers ce monde a été illuminé par ce que l'homme appelle la gloire, y sont entrés dans la nudité et dans la faiblesse, et en sont sortis par la maladie et par la mort.

Et ce n'est pas tout. Le partage de l'homme — ce qui le caractérise à son entrée dans la vie, ce n'est pas seulement l'infirmité ; il y a encore la souillure. « Voici, dit le psalmiste, j'ai été enfanté dans l'iniquité, et dans le péché ma mère m'a conçu » (Ps. 51, 5). « Et comment serait pur celui qui est né de femme ? » (Job 25, 4). Dans

le chapitre sous nos yeux, nous apprenons que la conception et la naissance d'un « enfant mâle » occasionnait « sept jours » de souillure cérémonielle pour la mère, avec trente-trois jours d'exclusion du sanctuaire, et que ces périodes étaient doublées dans le cas d'une « fille ». Cela ne veut-il rien dire ? Ne pouvons-nous pas en tirer une leçon humiliante ? Cela ne nous déclare-t-il pas, en un langage facile à comprendre, que l'homme est « une chose impure » et qu'il lui faut le sang de l'expiation pour le purifier ? L'homme s' imagine qu'il peut se faire une justice propre. Il vante orgueilleusement la dignité de la nature humaine. Il peut prendre un air hautain et une démarche arrogante, en parcourant la scène de la vie ; mais s'il voulait se donner la peine de rentrer un moment en lui-même et de méditer sur le court chapitre de notre livre qui nous occupe, son orgueil, sa vanité, sa dignité et sa propre justice s'évanouiraient promptement et, à leur place, il pourrait trouver la solide base de toute vraie dignité, de même que le fondement de la divine justice, en la croix de notre Seigneur Jésus Christ.

L'ombre de la croix passe devant nous, sous un double aspect, dans ce chapitre : d'abord, dans la circoncision de « l'enfant mâle », par laquelle il devenait membre de l'Israël de Dieu ; et, secondement, dans l'holocauste et le sacrifice pour le péché, par lesquels la mère était nettoyée de toute souillure, réintégrée, et rendue de nouveau capable de s'approcher du sanctuaire et d'être mise en contact avec les choses saintes. « Et quand les jours de sa purification seront accomplis, pour un fils ou pour une fille, elle amènera au sacrificateur, à l'entrée de la tente d'assignation, un agneau âgé d'un an pour holocauste, et un jeune pigeon ou une tourterelle, pour sacrifice pour le péché ; et il présentera ces choses devant l'Éternel, et fera propitiation pour elle, et elle sera purifiée du flux de son sang. Telle est la loi de celle qui enfante un fils ou une fille » (v. 6, 7). La mort de Christ, sous ses deux grands aspects, est ici présentée à nos pensées, comme la seule chose qui pouvait répondre à la souillure attachée à la naissance naturelle de l'homme et l'enlever parfaitement. L'holocauste représente la mort de Christ, selon l'appréciation divine ; le sacrifice pour le péché, d'un autre côté, représente la mort de Christ, en rapport avec les besoins du pécheur.

« Et si ses moyens ne suffisent pas pour trouver un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un pour l'holocauste, et l'autre pour le sacrifice pour le péché ; et le sacrificateur fera propitiation pour elle, et elle sera pure ». L'effusion du sang, seule, pouvait purifier. La croix est le seul remède pour l'infirmité et la souillure de l'homme. Partout où cette œuvre glorieuse est comprise par la foi, on jouit d'une purification complète. Or, cette perception peut être faible — la foi peut être chancelante — les expériences pauvres ; mais, que le lecteur se souvienne, pour la joie et la consolation de son âme, que ce n'est pas la profondeur de ses expériences, la stabilité de sa foi, ou la force de sa compréhension, qui purifient ; mais uniquement la valeur divine, l'immuable efficace du sang de Jésus. Cela donne un grand repos à l'âme. Le sacrifice de la croix est le même pour chaque membre de l'Israël de Dieu, quelle que soit sa position dans l'assemblée. Les tendres considérations du Dieu de miséricorde se voient dans le fait que le sang d'une tourterelle était aussi efficace, pour le pauvre, que le sang d'un veau, pour le riche. La pleine valeur de l'œuvre expiatoire était également conservée et démontrée par les deux offrandes. S'il n'en eût pas été ainsi, l'humble Israélite, impliquée dans les souillures cérémonielles, aurait pu s'écrier, en considérant les nombreux troupeaux de quelque riche voisin : « Hélas ! que ferai-je ? Comment serai-je purifiée ? Comment pourrai-je recouvrer ma place et mes privilèges dans la congrégation ? Je n'ai ni troupeaux, ni bétail. Je suis pauvre et misérable ». Mais, béni soit Dieu, le cas d'une telle personne était prévu et il y était pourvu. Un jeune pigeon ou une tourterelle étaient tout à fait suffisants. La même grâce, parfaite et admirable, se montre dans le cas du lépreux, au chapitre 14 de notre livre : « Et *s'il est pauvre, et que sa main ne puisse atteindre jusque-là*, il prendra,... Il offrira l'une des tourterelles, ou l'un des jeunes pigeons : de ce que sa main aura pu atteindre... Telle est la loi touchant celui en qui il y a une plaie de lèpre, et dont la main n'a pas su atteindre ce qui était ordonné pour sa purification » (v. 21, 30-32).

La grâce trouve le misérable en quelque lieu qu'il soit et tel qu'il est. Le sang expiatoire est mis à la portée du plus humble, du plus pauvre, du plus faible. Tous ceux qui en ont besoin peuvent l'avoir. « S'il est pauvre » — quoi donc ? Qu'il soit repoussé ? Oh ! non, le Dieu d'Israël ne pouvait en agir de la sorte avec les pauvres et les indigents. Il y a un grand encouragement pour tous ces derniers dans la belle expression : Selon ce que sa main aura pu atteindre... de ce donc que sa main aura pu atteindre. Quelle grâce parfaite ! « L'évangile est annoncé aux pauvres » [Luc 7, 22]. Aucun ne peut dire : « Le sang de Christ n'était pas à ma portée ». On peut demander à chacun : « À quelle proximité voudriez-vous qu'il vous soit apporté ? ». « J'ai fait approcher ma justice ; elle ne sera pas éloignée », dit le Seigneur (És. 46, 13). Jusqu'à quel point est-elle « près » ? Si près, qu'elle est pour « celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie » (Rom. 4, 5). Et encore : « La parole est près de toi ». Comment « près » ? Si près que « si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur, et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé » (Rom. 10, 8, 9). De même encore cette belle et touchante invitation : « Ho ! quiconque a soif, venez aux eaux, et vous qui n'avez pas d'argent ! » (És. 55, 1).

Quelle grâce incomparable brille dans ces expressions : « À celui qui *ne fait pas* des œuvres », et « vous qui *n'avez pas d'argent* » ! Elles sont aussi conformes à la nature de Dieu qu'elles sont opposées à celle de l'homme. Le salut est aussi gratuit que l'air que nous respirons. Est-ce nous qui avons créé l'air ? Est-ce nous qui avons combiné les éléments qui le composent ? Non, mais nous en jouissons, et en en jouissant, nous pouvons vivre et agir pour Celui qui l'a créé. Il en est de même dans l'affaire du salut. Nous le recevons sans rien avoir fait. Nous jouissons des richesses d'un autre ; nous nous reposons sur l'œuvre accomplie par un autre ; et de plus, c'est en nous nourrissant et en nous y reposant ainsi, que nous sommes rendus capables de travailler pour Celui sur l'œuvre duquel nous nous reposons, et des richesses duquel nous jouissons. C'est là un grand paradoxe de l'évangile, parfaitement inexplicable pour le légalisme, mais admirablement simple pour la foi. La grâce divine se délecte à pourvoir aux besoins de ceux qui « n'ont pas le moyen » d'y pourvoir par eux-mêmes.

Mais nous trouvons encore une leçon précieuse dans ce douzième chapitre du Lévitique. Non seulement nous y voyons la grâce de Dieu envers les pauvres, mais, en comparant les derniers versets avec Luc 2, 24, nous apprenons jusqu'à quelle étonnante profondeur Dieu s'abaisse pour manifester cette grâce. Le Seigneur Jésus Christ, Dieu manifesté en chair, l'Agneau pur et sans tache, le Saint, qui ne connut point le péché, « naquit d'une femme » et cette femme, merveilleux mystère ! — après avoir porté dans son sein, et mis au monde ce corps humain, pur, parfait, saint et sans tache, dut se soumettre aux cérémonies ordinaires et accomplir les jours de sa purification, selon la loi de Moïse. Et non seulement nous voyons la grâce divine dans le fait qu'elle dut ainsi se purifier, mais encore dans la manière dont cela fut accompli. « Et pour offrir un sacrifice, selon ce qui est prescrit dans la loi du Seigneur, *une paire de tourterelles ou deux jeunes colombes* ». Cette simple circonstance nous apprend que les parents putatifs du Seigneur Jésus étaient pauvres, au point d'être obligés de profiter de la touchante permission accordée à ceux qui n'avaient pas le moyen d'offrir « un agneau pour un holocauste ». Quelle pensée ! Le Seigneur de gloire, le Dieu Tout-puissant, possesseur du ciel et de la terre, Celui à qui appartiennent « les bêtes sur mille montagnes » [Ps. 50, 10], et toutes les richesses de l'univers — apparut en ce monde, que Ses mains avaient créé, dans les circonstances difficiles d'une bien humble vie. L'économie lévitique faisait des concessions aux pauvres, et la mère de Jésus s'en prévalut. Il y a là une profonde leçon pour le cœur humain. Le Seigneur Jésus ne fit pas Son entrée dans le monde au milieu des grands et des nobles. Il fut, tout particulièrement, un homme pauvre. Il prit place parmi les pauvres. « Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus Christ, comment, étant riche, il a vécu dans la pauvreté pour vous, afin que par sa pauvreté vous fussiez enrichis » (2 Cor. 8, 9).

Puissions-nous toujours nous nourrir avec joie de cette précieuse grâce de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle nous avons été enrichis pour le temps et pour l'éternité ! Il s'est dépouillé de tout ce que l'amour pouvait donner, afin que nous fussions remplis. Il s'est dépouillé, afin que nous fussions vêtus. Il est mort, afin que nous puissions vivre. Dans la grandeur de Sa grâce, Il descendit du haut de la gloire divine jusque dans les profondeurs de l'humaine pauvreté, pour que nous pussions être élevés du fumier de la ruine naturelle pour prendre notre place parmi les princes de Son peuple, à jamais. Oh ! que le sentiment de cette grâce, produit dans nos cœurs par la puissance du Saint Esprit, nous contraigne à nous abandonner plus complètement à Celui auquel nous devons notre félicité présente et éternelle, nos richesses, notre vie, notre tout !

Chapitres 13 et 14

De toutes les fonctions que, d'après la loi de Moïse, le sacrificateur avait à remplir, aucune n'exigeait une attention plus patiente, une plus stricte adhésion au guide divin, que la constatation et le traitement convenable de la lèpre. Ce fait doit être évident pour quiconque étudie avec quelque peu d'attention l'importante partie de notre livre à laquelle nous sommes arrivés.

Deux choses exigeaient la sollicitude vigilante du sacrificateur, savoir, la pureté de l'assemblée et la grâce qui ne pouvait admettre l'exclusion d'un membre quelconque, à moins de motifs bien clairement déterminés. La sainteté ne pouvait permettre qu'un homme quelconque, qui devait être exclu, demeurât dans la congrégation ; et, d'un autre côté, la grâce ne voulait pas que qui que ce soit fût dehors, qui devait être dedans. C'est pourquoi le sacrificateur avait le plus urgent besoin de vigilance, de calme, de sagesse, de patience, de tendresse et d'une grande expérience. Certaines choses pouvaient paraître de peu d'importance, tout en étant réellement très graves, et d'autres pouvaient ressembler à la lèpre, sans l'être le moins du monde. Il fallait la plus grande attention et le plus grand sang-froid. Un jugement précipité, une conclusion trop prompte, pouvaient entraîner les plus sérieuses conséquences, soit pour l'assemblée, soit pour quelqu'un de ses membres.

C'est ce qui explique la fréquente répétition d'expressions, telles que les suivantes : « Le sacrificateur verra » ; — « le sacrificateur fera enfermer pendant *sept jours* celui qui a la plaie ; et le sacrificateur le verra le septième jour » ; — « le sacrificateur le fera enfermer pendant *sept autres jours*. Et le sacrificateur le *verra pour la seconde fois*, le septième jour ». On ne devait juger ou décider d'aucun cas avec précipitation. On ne devait former aucune opinion par ouï-dire. L'examen personnel, le discernement sacerdotal, la calme réflexion, la stricte adhésion à la parole écrite, savoir au guide saint et infallible, toutes ces choses étaient formellement exigées du sacrificateur, s'il voulait se former un jugement sain sur chaque cas. Il ne devait pas se laisser guider par ses propres pensées, ses propres sentiments, sa propre sagesse en quoi que ce soit. Il avait d'amples directions dans la Parole, pourvu qu'il s'y soumit. Chaque détail, chaque trait, chaque mouvement, chaque variation, chaque nuance et chaque symptôme particulier — tout était prévu, avec une prévoyance divine, en sorte que le sacrificateur n'avait qu'à bien connaître la Parole et à s'y conformer en tous points, pour éviter des milliers d'erreurs.

En voilà assez quant au sacrificateur et à ses saintes responsabilités.

Considérons maintenant la maladie de la lèpre, développée dans un individu, dans un vêtement ou dans une maison.

Au point de vue physique, rien ne pouvait être plus dégoûtant que cette maladie ; et comme elle était tout à fait incurable quand il s'agissait d'un homme, elle offre une peinture des plus vives et des plus effrayantes du péché — du péché en nous — du péché dans nos circonstances — du péché dans une assemblée. Quelle

leçon pour l'âme, qu'une maladie aussi affreuse et humiliante soit employée pour figurer le mal moral, soit dans un membre de l'assemblée de Dieu, soit dans les circonstances d'un de ses membres, soit dans l'assemblée elle-même !

1. Et d'abord, quant à la lèpre dans un individu, ou en d'autres termes, quant à l'action du mal moral ou à ce qui pouvait paraître mal chez quelque membre de l'assemblée, c'est une affaire de grave et sérieuse importance — une affaire qui demande la plus grande vigilance et toute la sollicitude de la part de tous ceux qui ont à cœur le bien des âmes et la gloire de Dieu, laquelle est intéressée au bien-être et à la pureté de Son Assemblée comme corps et de chacun de ses membres en particulier.

Il importe de remarquer que, tandis que les principes généraux de la lèpre et de sa purification s'appliquent, dans un sens secondaire, à tout pécheur, cependant, dans la portion de l'Écriture qui nous occupe, le sujet est présenté en rapport avec ceux qui étaient le peuple reconnu de Dieu. L'individu que l'on voit ici soumis à l'examen du sacrificateur est un membre de l'assemblée de Dieu. Il est bon de comprendre cela. L'Assemblée de Dieu doit être conservée pure, parce que c'est Son habitation. Aucun lépreux ne peut demeurer dans l'enceinte sacrée de la demeure de l'Éternel.

Mais alors, remarquez le soin, la vigilance, la patience parfaite, recommandés au sacrificateur ; de peur que quelque chose, qui n'était pas la lèpre, ne fût traité comme lèpre, ou que quelque chose, qui était réellement la lèpre, ne fût toléré. Maintes affections pouvaient paraître « dans la peau » — la place de la manifestation — « comme une plaie de lèpre », lesquelles, après une patiente investigation du sacrificateur, se trouvaient n'être que superficielles. C'est à quoi il fallait soigneusement avoir égard. Quelque bouton pouvait apparaître à la surface, lequel, quoique demandant des soins de celui qui agissait pour Dieu, n'était pas réellement une souillure. Et pourtant ce qui paraissait n'être qu'un bouton superficiel pouvait devenir quelque chose de plus profond que la peau, quelque chose sous la surface, quelque chose affectant les éléments cachés de la constitution. Tout cela exigeait la plus grande sollicitude de la part du sacrificateur (voyez v. 2-11). Une petite négligence, un léger oubli pouvaient amener des conséquences désastreuses. Cela pouvait occasionner la souillure de l'assemblée par la présence d'un lépreux réel, ou l'expulsion, pour quelque infirmité superficielle, d'un vrai membre de l'Israël de Dieu.

Il y a dans tout cela un riche fonds d'instructions pour le peuple de Dieu. Il y a une différence entre les infirmités personnelles et la positive énergie du mal — entre les défauts et les imperfections de la conduite et l'activité du péché dans les membres. Sans doute, il importe de veiller sur nos infirmités ; car si nous ne sommes pas sur nos gardes à leur égard et si nous ne les jugeons pas, elles peuvent devenir la source d'un mal positif (v. 14-28). Tout ce qui est de notre nature doit être jugé et refoulé. Nous ne devons avoir aucune indulgence pour les infirmités personnelles qui sont *en nous-mêmes*, quoique nous devions en avoir beaucoup pour celles qui sont *chez les autres*. Prenons, pour exemple, un caractère irritable. Chez moi, je dois le juger ; chez un autre, je dois l'excuser. Semblable à « la tumeur blanche », dans le cas de l'Israélite (v. 19, 20), il peut devenir la source d'une vraie souillure — la cause d'une exclusion de l'assemblée. Toute faiblesse, quel qu'en soit le caractère, doit être surveillée, de peur qu'elle ne devienne une occasion de péché. Une tête chauve n'était pas de la lèpre, mais la lèpre pouvait s'y déclarer et, par conséquent, il fallait y prendre garde. Il peut y avoir mille choses qui ne sont pas coupables, en elles-mêmes, mais qui peuvent devenir une occasion de péché, si l'on n'y fait pas une grande attention. Et il ne s'agit pas seulement de ce qui, à notre avis, peut être nommé taches, défauts et infirmités personnelles, mais même ce dont nos cœurs pourraient être disposés à se glorifier. *L'humour*, la vivacité d'esprit, la gaieté peuvent devenir la source et le centre de la souillure. Chacun a quelque chose dont il se doit se garder — quelque chose qui fait qu'il doit toujours se tenir comme sur un

observatoire. Que nous sommes heureux de pouvoir compter sur un cœur de Père, au sujet de toutes ces choses ! Nous avons le précieux privilège de pouvoir entrer, en tout temps, en la présence de l'amour infatigable, toujours accessible, qui ne repousse jamais et ne fait pas de reproches, pour exprimer tout ce que nous avons sur le cœur, obtenir grâce pour être aidés en tous nos besoins et remporter une complète victoire sur tout. Nous n'avons pas sujet d'être découragés aussi longtemps que nous voyons cette inscription sur la porte du trésor de notre Père : « Il donne une plus grande grâce » [Jacq. 4, 6]. Précieuse inscription ! Elle n'a pas de limites. Elle est sans fond et sans bornes.

Nous allons voir maintenant ce qu'on faisait dans chacun des cas où la plaie de la lèpre était indubitablement reconnue. Le Dieu d'Israël pouvait supporter les infirmités, les défauts et les taches ; mais du moment que le cas devenait un cas de souillure, qu'elle fût à la tête, à la barbe, au front ou en quelque autre partie, elle ne pouvait être tolérée dans la sainte assemblée. « Et le lépreux en qui sera la plaie aura ses vêtements déchirés et sa tête découverte, et il se couvrira la barbe, et il criera : Impur ! Impur ! Tout le temps que la plaie sera en lui, il sera impur ; il est impur ; il habitera seul, son habitation sera hors du camp » (v. 45, 46). Voilà quelle était la condition du lépreux — l'occupation du lépreux — la place du lépreux. Les vêtements déchirés, la tête nue, la barbe couverte, criant : Impur ! Impur ! et demeurant hors du camp, dans la solitude du désert vaste et affreux. Que pouvait-il y avoir de plus humiliant, de plus accablant que cela ? « Il habitera seul ». Il était indigne de la communion et de la société de ses semblables. Il était exclu du seul endroit, dans le monde entier, où la présence de l'Éternel était connue et goûtée.

Lecteur, voyez dans le pauvre et solitaire lépreux le type frappant de celui en qui le péché travaille. C'est vraiment là ce que cela signifie. Ce n'est pas, comme nous le verrons bientôt, un pécheur perdu, faible, coupable et condamné, dont le péché et la misère sont entièrement découverts et qui, par conséquent, est un sujet bien qualifié pour l'amour de Dieu et pour le sang de Christ. Non, nous voyons, dans le lépreux mis à part, un homme en qui le péché agit avec efficace — un homme en qui il y a une positive énergie du mal. C'est là ce qui souille et exclut de la jouissance de la présence de Dieu et de la communion des saints. Aussi longtemps que le péché agit, il ne peut y avoir de communion ni avec Dieu, ni avec Son peuple. « Il habitera seul, son habitation sera hors du camp ». Jusques à quand ? Pendant « tout le temps que *la plaie* sera en lui ». C'est là une grande vérité pratique. L'énergie du mal est le coup de mort de la communion. Il peut y avoir les apparences extérieures, les pures formes, la froide profession, mais il ne peut y avoir de communion tant que l'énergie du mal est là. N'importe le caractère ou la mesure du mal ; s'il n'avait que le poids d'une plume, si ce n'était qu'une pensée légère, aussi longtemps qu'il continue à agir, il doit empêcher la communion, la suspendre pour un temps. C'est quand il se forme en bouton, quand il monte à la surface, quand il se découvre entièrement, qu'il peut être combattu et tout à fait ôté par la grâce de Dieu et par le sang de l'Agneau.

Ceci nous amène à un point des plus intéressants en rapport avec le lépreux — à un point qui doit paraître un vrai paradoxe à tous, sauf à ceux qui comprennent la manière dont Dieu agit envers les pécheurs : « Si la lèpre fait éruption sur la peau, et que la lèpre couvre toute la peau de celui qui a la plaie, de la tête aux pieds, autant qu'en pourra voir le sacrificateur, le sacrificateur le verra : et voici, la lèpre a couvert toute sa chair ; alors il déclarera pur celui qui a la plaie : il est tout entier devenu blanc ; il est pur » (chap. 13, 12, 13). Du moment qu'un pécheur est à sa vraie place devant Dieu, la question tout entière est réglée. Dès que son véritable caractère est pleinement manifesté, il n'y a plus de difficulté. Il peut avoir à passer par de pénibles expériences, avant d'en arriver là — expériences résultant de ses refus de prendre sa véritable place — de confesser « toute la vérité » sur ce qu'il est ; mais, dès l'instant qu'il est amené à dire de tout son cœur : « *tel que je suis* », la grâce gratuite de Dieu coule jusqu'à lui. « Quand je me suis tu, mes os ont dépéri, quand je rugissais tout le jour. Car jour et nuit ta main s'appesantissait sur moi ; ma vigueur s'est changée en une sécheresse d'été » (Ps.

32, 3, 4). Combien de temps ce pénible état durerait-il ? Jusqu'à ce que tout ce qui travaillait à l'intérieur fût venu ouvertement à la surface. « Je t'ai fait connaître mon péché, et je n'ai pas couvert mon iniquité ; j'ai dit : Je confesserai mes transgressions à l'Éternel ; et toi, tu as pardonné l'iniquité de mon péché » (v. 5).

Il est des plus intéressants d'observer la suite des dispensations de Dieu envers le lépreux, depuis l'instant où les soupçons étaient excités par certains symptômes à l'endroit de la manifestation, jusqu'à ce que la maladie couvrît l'homme tout entier, « de la tête aux pieds ». Il n'y avait ni hâte, ni indifférence. Dieu entre toujours en jugement d'un pas lent et mesuré ; mais quand Il y entre, il faut qu'Il agisse selon les droits de Sa nature. Il peut examiner avec patience. Il peut attendre « sept jours », et si la plus légère variation se montre dans les symptômes, Il peut attendre « sept autres jours » ; mais du moment qu'il est prouvé que c'est bien positivement l'action de la lèpre, il ne peut y avoir de tolérance : « Son habitation sera hors du camp ». Jusques à quand ? Jusqu'à ce que la maladie soit entièrement venue à la surface. Si « la lèpre a couvert *toute* sa chair, alors il le déclarera pur ». C'est ici le point le plus précieux et le plus intéressant. La plus petite tache de lèpre était intolérable aux yeux de Dieu ; et cependant, quand l'homme tout entier en était couvert de la tête aux pieds, il était déclaré net — c'est-à-dire il était un sujet qualifié pour avoir part à la grâce de Dieu et au sang de l'expiation.

Il en est toujours de même avec le pécheur. Dieu « a les yeux trop purs pour voir le mal » et ne peut contempler l'oppression (Hab. 1, 13) ; et cependant, du moment qu'un pécheur prend sa véritable place, en tant que complètement perdu, coupable et souillé en tant que n'ayant pas même un seul point sur lequel l'œil de l'infinie sainteté puisse s'arrêter avec plaisir — comme un être si mauvais qu'il ne pourrait être pire — dès cet instant, toute la question est immédiatement, parfaitement, divinement résolue. La grâce de Dieu a affaire avec des pécheurs ; et quand je me reconnais pécheur, je me reconnais comme l'un de ceux que Christ est venu sauver. Plus quelqu'un me prouvera clairement que je suis un pécheur, plus il établira clairement mon droit à l'amour de Dieu et à l'œuvre de Christ. « Car aussi Christ a souffert une fois pour les péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu » (1 Pier. 3, 18). Or, si je suis « injuste », je suis un de ceux pour lesquels Christ est mort, et j'ai droit à tous les bienfaits de Sa mort. « Il n'y a pas un homme juste sur la terre » ; et, puisque je suis « sur la terre », il est évident que je suis « injuste », et il est également évident que Christ est mort pour moi, qu'Il a souffert pour mes péchés. Donc, puisque Christ est mort pour moi, je possède l'heureux privilège de pouvoir entrer dans la jouissance immédiate des fruits de Son sacrifice. C'est aussi évident que cela peut être, cela ne demande aucun effort quelconque. Je ne suis pas appelé à être, en quoi que ce soit, différent de ce que je suis. Je ne suis pas appelé à sentir, à expérimenter, à réaliser quoi que ce soit. La Parole de Dieu m'assure que Christ est mort pour moi, tel que je suis ; et s'Il est mort pour moi, je suis aussi en sûreté qu'Il l'est Lui-même. Il n'y a rien contre moi. Christ a satisfait à tout. Non seulement Il a souffert pour « mes *péchés* », mais Il a « *aboli le péché* ». Il a aboli tout le système dans lequel j'étais, comme enfant du premier Adam, et Il m'a introduit dans une nouvelle position, en association avec Lui-même ; et c'est là que je me tiens devant Dieu, délivré de toute imputation de péché et de toute crainte de jugement.

*Tel que je suis, sans rien à moi,
Sinon ton sang versé pour moi.
Et ta voix qui m'appelle, à toi
Agneau de Dieu, je viens, je viens !*

Comment puis-je savoir que Son sang a été versé pour moi ? Par les Écritures. Source bénie, assurée et éternelle de connaissance ! Christ a souffert pour les péchés. J'ai des péchés, Christ est mort, « le juste pour les injustes » [1 Pier. 3, 18]. Je suis injuste. Donc, la mort de Christ s'applique à moi, aussi complètement, aussi

immédiatement, aussi divinement que si j'étais le seul pécheur sur la terre. Il ne s'agit pas de mon appropriation, de ma réalisation, de mes sentiments. Bien des âmes se tourmentent là-dessus. Que de fois n'entend-on pas des expressions telles que celles-ci : « Oh ! je crois que Christ est mort pour les pécheurs, mais je ne puis pas *réaliser* que mes péchés sont pardonnés. Je ne puis pas m'appliquer, je ne puis m'approprier, je ne puis expérimenter le bienfait de la mort de Christ ». Tout cela est du *moi*, et non pas Christ. C'est le sentiment, et non l'Écriture. Si nous cherchons d'un bout à l'autre du saint Volume, nous n'y trouverons pas une syllabe qui dise que nous sommes sauvés par la réalisation, l'expérience ou l'approbation. L'évangile s'applique à tous ceux qui se reconnaissent perdus. Christ est mort pour les pécheurs. C'est précisément ce que je suis. Donc, Il est mort pour moi. Comment est-ce que je le sais ? Est-ce parce que je le sens ? Nullement. Comment donc ? Par la Parole de Dieu. « Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures... il a été enseveli et il a été ressuscité le troisième jour, selon les Écritures » (1 Cor. 15, 3, 4). Ainsi, tout est « selon les Écritures ». Si c'était selon nos sentiments, nous serions bien misérables, car nos sentiments sont rarement les mêmes pendant un jour tout entier ; mais les Écritures sont toujours les mêmes. « Éternel ! ta parole est établie à toujours dans les cieux... [Ps. 119, 89] Tu as exalté ta parole au-dessus de tout ton nom » [Ps. 138, 2].

Sans doute, c'est très heureux de réaliser, de sentir et d'expérimenter ; mais si nous mettons ces choses à la place de Chris, nous n'aurons ni ces choses ni le Christ qui les donne. Si je suis occupé de Christ, je serai heureux ; mais si je mets mon bonheur à la place de Christ, je n'aurai ni l'un ni l'autre. C'est la triste condition morale de milliers de gens. Au lieu de se reposer sur l'inébranlable autorité des Écritures, ils regardent toujours à leurs propres cœurs, ce qui fait qu'ils sont toujours incertains, et, par conséquent, toujours malheureux. Un état de doute est un état de torture. Mais comment puis-je sortir de mes doutes ? Tout simplement en croyant à la divine autorité des Écritures. De qui les Écritures rendent-elles témoignage ? De Christ (Jean 5). Elles déclarent que Christ est mort pour nos péchés, et qu'Il a été ressuscité pour notre justification (Rom. 4). Cela règle tout. La même parole qui me dit que je suis injuste, me dit aussi que Christ est mort pour moi. Rien ne peut être plus clair. Si je n'étais pas injuste, la mort de Christ ne serait pas pour moi du tout ; mais, moi étant injuste, elle est ce qu'il me faut et s'applique divinement à moi. Si je suis occupé de quoi que ce soit en moi-même ou touchant moi-même, il est clair que je n'ai pas saisi toute l'application spirituelle de Lévitique 13, 12 et 13. Je ne suis pas venu à l'Agneau de Dieu, « *tel que je suis* ». C'est quand le lépreux est couvert de lèpre de la tête aux pieds qu'il est comme il doit être. C'est alors, et alors seulement, que la grâce peut le rencontrer. « Le sacrificateur le verra : et voici, la lèpre a couvert toute sa chair ; alors il déclarera pur celui qui a la plaie : il est tout entier devenu blanc ; il est pur ». Précieuse vérité ! « Où le péché abondait, la grâce a surabondé » [Rom. 5, 20]. Aussi longtemps que je pense qu'il y a une seule place qui ne soit pas couverte par l'affreuse maladie, je n'en ai pas fini avec moi-même. C'est quand mon véritable état m'est complètement dévoilé que je comprends réellement ce que veut dire le salut par grâce.

Nous comprendrons mieux la force de tout cela, lorsque nous en viendrons à considérer les ordonnances relatives à la purification du lépreux, au chapitre 14 de notre livre. Nous dirons maintenant quelques mots sur la question de la lèpre des vêtements, mentionnée au chapitre 13, 47 à 59.

2. Le vêtement ou la peau suggère à l'esprit l'idée des circonstances ou des habitudes d'un homme. C'est un point de vue éminemment pratique. Nous devons être en garde contre le développement du mal dans nos vies tout autant que contre le mal en nous-mêmes. Nous voyons la même investigation patiente à l'égard d'un vêtement que dans le cas d'une personne. Il n'y a aucune précipitation, comme aussi aucune indifférence. « Le sacrificateur verra la plaie, et il fera enfermer pendant sept jours l'objet où est la plaie ». Il ne doit y avoir ni insouciance, ni négligence. Le mal peut se glisser de mille manières dans nos habitudes et dans nos

circonstances ; c'est pourquoi, dès que nous apercevons quoi que ce soit d'une nature suspecte, nous devons le soumettre à une investigation sacerdotale, calme et patiente. Il faut qu'il soit « enfermé pendant sept jours », afin d'avoir amplement le temps de se manifester tout à fait.

« Et le septième jour, il verra la plaie : si la plaie s'est étendue dans le vêtement, soit dans la chaîne, soit dans la trame, soit dans la peau, dans un ouvrage quelconque qui a été fait de peau, la plaie est une lèpre rongeante : la chose est impure. Alors on brûlera le vêtement ». La mauvaise habitude doit être abandonnée à l'instant où je la découvre. Si je me trouve dans une mauvaise position, je dois la quitter. L'action de brûler le vêtement exprime le jugement du mal, soit dans les habitudes, soit dans les circonstances d'un homme. Il ne faut pas jouer avec le mal. Dans certains cas, le vêtement devait être « lavé », ce qui exprime l'action de la Parole de Dieu sur les habitudes d'un homme. « Le sacrificateur commandera qu'on lave l'objet où est la plaie, et le fera enfermer pendant *sept autres jours* ». Il faut une attente patiente pour s'assurer des effets de la Parole. « Et le sacrificateur verra, après que la plaie aura été lavée : et voici, la plaie n'a pas changé... tu la brûleras au feu ». Quand il y a quelque chose de radicalement et d'irréremédiablement mauvais dans notre position ou dans nos habitudes, nous n'avons pas autre chose à faire qu'à y renoncer entièrement. « Et si le sacrificateur regarde, et voici, la plaie s'efface après avoir été lavée, alors on l'arrachera du vêtement ». La Parole peut produire assez d'effet pour que ce qui est mauvais dans la conduite d'un homme, ou dans sa position, soit abandonné, et qu'ainsi le mal soit ôté ; mais si malgré tout, le mal continue, il doit être, avec tout ce qui s'y rattache, entièrement condamné et mis de côté.

Il y a une mine abondante d'instructions pratiques dans tout ceci. Nous devons prendre bien garde à la position que nous occupons, aux circonstances dans lesquelles nous sommes, aux habitudes que nous contractions, au caractère que nous prenons. Il y a là un besoin tout particulier de vigilance. Tout symptôme suspect doit être soigneusement surveillé, de peur qu'il ne se change plus tard en « lèpre rongeante » ou « faisant éruption », par laquelle, nous-mêmes et beaucoup d'autres, nous serions souillés. Nous pouvons être placés dans une position, à laquelle sont attachées certaines choses mauvaises qui peuvent être abandonnées sans abandonner entièrement la position ; mais nous pouvons nous trouver aussi dans une situation où il est impossible de « demeurer avec Dieu ». Si l'œil est simple, le chemin sera tout tracé. Si le seul désir du cœur est de jouir de la présence divine, nous découvrirons aisément quelles sont les choses qui tendent à nous priver de cette grâce inexprimable.

Puissions-nous rechercher une plus grande intimité avec Dieu, et nous garder soigneusement de toute forme de souillure, soit dans nos personnes, soit dans nos habitudes, soit dans nos relations !

Nous allons considérer maintenant les belles et significatives ordonnances, relatives à la purification du lépreux, qui nous offrent en type quelques-unes des vérités les plus précieuses de l'évangile.

« L'Éternel parla à Moïse, disant : C'est ici la loi du lépreux, au jour de sa purification : il sera amené au sacrificateur ; et le sacrificateur sortira hors du camp » (chap. 14, 1-3). Nous avons déjà vu quelle place le lépreux occupait. Il était hors du camp, à distance de Dieu, de Son sanctuaire et de Son assemblée. En outre, il demeurait dans une aride solitude, dans une condition de souillure. Il était hors de la portée de tout secours humain et, quant à lui-même, il ne pouvait que communiquer la souillure à tout ce qu'il touchait. Il était donc, évidemment, impossible qu'il pût faire quoique ce fût pour se purifier. S'il ne pouvait que souiller par son attouchement, comment aurait-il pu se nettoyer lui-même ? Comment aurait-il pu contribuer ou coopérer à sa purification ? Impossible. Comme lépreux souillé, il ne pouvait absolument rien faire pour lui-même ; *tout* devait être fait *pour* lui. Il ne pouvait se frayer un chemin jusqu'à Dieu, mais Dieu pouvait se frayer un chemin jusqu'à

lui. Aucun moyen de secours pour lui, ni en lui-même, ni en ses semblables. Il est clair qu'un lépreux ne pouvait en nettoyer un autre ; et il est clair aussi que si un lépreux touchait une personne nette, il la rendait souillée. Sa *seule* ressource était en Dieu. Il devait être débiteur de la grâce pour toutes choses.

C'est pourquoi nous lisons : « Le sacrificateur sortira hors du camp ». Il n'est pas dit : « Le lépreux viendra ». C'était entièrement en dehors de la question ; à quoi eût servi de dire au lépreux d'aller ou de faire ? Il était relégué dans la solitude du désert ; où pouvait-il aller ? Il était tout couvert de souillures incurables ; que pouvait-il faire ? Il pouvait soupirer après la société de ses semblables, et désirer d'être nettoyé ; mais ses soupirs étaient ceux d'un lépreux isolé et sans force. Il pouvait faire des efforts pour se nettoyer, mais ses efforts n'avaient d'autre résultat que de le montrer souillé et de contribuer à propager la souillure. Avant qu'il pût être déclaré « pur », il fallait qu'une œuvre fût opérée pour lui — œuvre qu'il ne pouvait ni faire, ni aider à faire — œuvre qui devait être entièrement accomplie par un autre. Le lépreux devait se « tenir tranquille », et regarder le sacrificateur faisant une œuvre en vertu de laquelle la lèpre pouvait être parfaitement nettoyée. Le sacrificateur faisait *tout*. Le lépreux ne faisait *rien*.

« Le sacrificateur commandera qu'on prenne, pour celui qui doit être purifié, deux oiseaux vivants et purs, et du bois de cèdre, et de l'écarlate, et de l'hysope ; et le sacrificateur commandera qu'on égorge l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive ». Dans le sacrificateur sortant hors du camp — sortant du domicile de Dieu — nous voyons le Seigneur Jésus, descendant du sein du Père, Sa demeure éternelle, sur notre terre souillée, où Il nous voyait enfoncés dans la lèpre avilissante du péché. Semblable au bon Samaritain, Il vint à nous là où nous étions. Il ne vint pas seulement à mi-chemin. Il ne fit pas seulement les neuf dixièmes de la route de notre côté. Il fit tout le chemin. C'était indispensable. Vu les saintes exigences du trône de Dieu, Il n'aurait pas pu commander à notre lèpre de nous quitter, s'Il était resté dans le sein du Père. Il pouvait créer les mondes par la parole de Sa bouche ; mais quand il s'agissait de nettoyer des pécheurs lépreux, il fallait quelque chose de plus. « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique » [Jean 3, 16]. Quand il s'agit de former les mondes, Dieu n'eut qu'à parler. Quand il s'agit de sauver les pécheurs, Il dut donner Son Fils. « En ceci a été manifesté l'amour de Dieu pour nous, c'est que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui ; en ceci est l'amour, non en ce que nous, nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous aima et qu'il envoya son Fils pour être la propitiation pour nos péchés » (1 Jean 4, 9-10).

Mais l'envoi et l'incarnation du Fils étaient loin d'être tout ce qu'il fallait. Si le sacrificateur n'avait fait que sortir hors du camp et regarder la misérable condition du lépreux, cela ne lui aurait pas servi à grand-chose. L'effusion du sang était absolument nécessaire pour que la lèpre pût être ôtée. Il fallait la mort d'une victime sans tache. « Sans effusion de sang il n'y a pas de rémission » (Héb. 9, 22). Et remarquez que l'effusion du sang était la base réelle de la purification du lépreux. Ce n'était pas une circonstance accessoire qui, de concert avec d'autres, contribuait à la purification du lépreux. Nullement. Le sacrifice de la vie était le fait principal et de toute importance. Cela accompli, le chemin était ouvert ; toute barrière était enlevée ; Dieu pouvait agir en parfaite grâce avec le lépreux. Il faut soigneusement retenir ce point, si l'on veut bien comprendre la glorieuse doctrine du sang.

« Et le sacrificateur commandera qu'on égorge l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive ». Nous avons ici le type reconnu de la mort de Christ « qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache ». « Il a été crucifié en infirmité » (Héb. 9 ; 2 Cor. 13). L'œuvre la plus grande, la plus importante, la plus glorieuse, qui fût jamais opérée dans le vaste univers de Dieu, fut accomplie « en infirmité ». Oh ! mes lecteurs, quelle terrible chose le péché doit être au jugement de Dieu, puisque Son Fils unique a dû descendre du ciel et être cloué au bois maudit, en spectacle aux hommes, aux anges et aux démons, pour que vous et moi pussions

être sauvés ! Et quel type du péché nous avons en la lèpre ! Qui aurait pensé que cette petite « tumeur blanche », paraissant sur la personne de quelque membre de l'assemblée, fût d'une aussi grave conséquence ? Mais cette petite « tumeur blanche » n'était rien moins que l'énergie du mal, en train de se manifester. C'était l'indice de l'affreux travail du péché dans la nature ; et, avant que cette personne pût être qualifiée pour occuper de nouveau une place dans l'assemblée, ou pour jouir de la communion avec un Dieu saint, le Fils de Dieu a dû quitter les cieux et descendre dans les lieux les plus bas de la terre, afin de faire une complète expiation pour ce qui ne se montrait que sous la forme d'une petite « tumeur blanche ». Souvenons-nous de cela. Le péché est une chose terrible au jugement de Dieu. Il ne saurait tolérer même une seule pensée coupable. Avant qu'une telle pensée pût être pardonnée, Christ a dû mourir sur la croix. Le plus petit péché, si un péché quelconque peut être appelé petit, ne demandait rien moins que la mort du Fils éternel de Dieu. Mais, gloire à Dieu ! ce que le péché exigeait, l'amour rédempteur l'a gratuitement donné ; et maintenant, Dieu est infiniment plus glorifié par le pardon du péché, qu'Il n'aurait pu l'être si Adam eût gardé son innocence originelle. Dieu est plus glorifié par le salut, le pardon, la justification, la conservation et la glorification finale d'hommes pécheurs, qu'Il n'aurait pu l'être en maintenant un homme innocent dans la jouissance des bénédictions de la création. Tel est le précieux mystère de la rédemption. Puissent nos cœurs, par la puissance du Saint Esprit, saisir et approfondir ce merveilleux mystère !

« Quant à l'oiseau vivant, il le prendra, et le bois de cèdre, et l'écarlate, et l'hysope, et il les trempera, ainsi que l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau égorgé sur l'eau vive ; et il fera aspersion, sept fois, sur celui qui doit être purifié de la lèpre, et il le purifiera ; puis il lâchera dans les champs l'oiseau vivant ». Le sang étant répandu, le sacrificateur peut entrer immédiatement et pleinement dans son œuvre. Jusqu'ici nous lisions : « Le sacrificateur commandera » ; mais maintenant il agit par lui-même. La mort de Christ est la base de son service sacerdotal. Étant entré dans le lieu saint avec Son propre sang [Héb. 9, 12], Il agit comme notre grand souverain Sacrificateur, appliquant à notre âme tous les précieux résultats de Son œuvre expiatoire, et nous maintenant dans la pleine et divine intégrité de la position, où Son sacrifice nous a introduits. « Car tout souverain sacrificateur est établi pour offrir des dons et des sacrifices ; c'est pourquoi il était nécessaire que celui-ci aussi eût quelque chose à offrir. Si donc il était sur la terre, il ne serait pas sacrificateur » (Héb. 8, 3, 4).

Nous ne pourrions guère avoir un type plus parfait de la résurrection de Christ, que celui qui nous est présenté dans l'oiseau vivant qu'on lâche dans les champs. Il n'était relâché qu'après la mort de son compagnon ; car les deux oiseaux représentent un seul Christ, à deux moments de Son œuvre bénie, savoir, à Sa mort et à Sa résurrection. Des milliers d'oiseaux relâchés n'auraient servi à rien au lépreux. C'était cet oiseau vivant — s'élevant dans les cieux en portant sur ses ailes la marque significative de l'expiation accomplie — qui proclamait le grand fait que l'œuvre était finie, le terrain déblayé, le fondement posé. Il en est de même relativement à notre Seigneur Jésus Christ. Sa résurrection déclare le glorieux triomphe de la rédemption : « Il a été ressuscité le troisième jour, selon les Écritures » [1 Cor. 15, 4]. « Il a été ressuscité pour notre justification » [Rom. 4, 25]. C'est là ce qui soulage le cœur oppressé, et met au large la conscience tourmentée. Les Écritures m'assurent que Jésus a été cloué sur la croix, chargé de mes péchés, mais les mêmes Écritures m'assurent aussi qu'Il est sorti du tombeau sans aucun de ces péchés sur Lui. Et ce n'est pas tout. Les mêmes Écritures m'assurent que tous ceux qui mettent leur confiance en Jésus Christ sont aussi exempts de toute imputation de péché que Lui ; qu'il n'y a pas plus de colère ou de condamnation pour eux que pour Lui ; qu'ils sont en Lui, un avec Lui, acceptés en Lui ; vivifiés, ressuscités, assis ensemble avec Lui. Tel est le bienfaisant témoignage de la Parole de vérité — tel est le témoignage du Dieu qui ne peut mentir (voyez Rom. 6, 6-11 ; 8, 1-4 ; 2 Cor. 5, 21 ; Éph. 2, 5, 6 ; Col. 2, 10-15 ; 1 Jean 4, 17).

Mais une autre vérité, des plus importantes, nous est présentée au verset 6 de notre chapitre. Non seulement nous voyons notre entière délivrance de la culpabilité et de la condamnation, admirablement représentée par l'oiseau vivant relâché ; mais nous voyons aussi notre entière délivrance de toutes les attractions de la terre et de toutes les influences de la nature. « L'écarlate » est l'expression qui conviendrait aux premières, tandis que « le bois de cèdre et l'hysope » représenteraient bien les secondes. La croix est la fin de toutes les gloires de ce monde. Dieu la présente comme telle, et le croyant la reconnaît comme telle : « Mais qu'il ne m'arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde » (Gal. 6, 14).

Quant au « bois de cèdre et à l'hysope », ils nous offrent, pour ainsi dire, les deux extrêmes du vaste domaine de la nature. Salomon « parla sur les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort du mur » (1 Rois 4, 33). Depuis le cèdre majestueux qui couronne les flancs du Liban, jusqu'à l'humble hysope — les deux extrêmes et tout ce qui est entre eux — la nature, dans toutes ses ramifications, tout est amené sous la puissance de la croix ; en sorte que le croyant voit, dans la mort de Christ, la fin de toute sa culpabilité, la fin de toute la gloire terrestre et la fin de tout le système de la nature — la vieille création tout entière. Et de quoi doit-il être occupé ? De Celui qui est l'antitype de cet oiseau vivant, aux plumes teintées de sang, s'élevant vers les cieux ouverts. Objet précieux, glorieux, satisfaisant pour l'âme ! Un Christ ressuscité, monté au ciel, triomphant, glorifié, qui est passé dans les cieux, portant sur Sa personne sacrée les marques de l'expiation accomplie. C'est avec Lui que nous avons affaire. Nous sommes enfermés avec Lui. Il est l'objet exclusif de l'amour de Dieu. Il est le centre de la joie du ciel, le thème du chant des anges. Nous n'avons besoin d'aucune des gloires de la terre, d'aucune des attractions de la nature. Nous pouvons les voir mises de côté pour toujours, avec nos péchés, par la mort de Christ. Nous pouvons aisément nous passer de la terre et de la nature, puisque nous avons reçu, à leur place, « les richesses insondables du Christ » [Éph. 3, 8].

« Et il fera aspersion, sept fois, sur celui qui doit être purifié de la lèpre, et il le purifiera ; puis il lâchera dans les champs l'oiseau vivant ». Plus nous étudierons le contenu du chapitre 13, mieux nous verrons combien il était impossible au lépreux de faire quoi que ce soit pour sa purification. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de « se couvrir la barbe », et tout ce qu'il pouvait dire, c'était : « Impur, impur ! ». Il appartenait à Dieu, et à Dieu seul, de décréter et d'accomplir une œuvre par laquelle la lèpre pouvait être parfaitement nettoyée, et, de plus, il appartenait à Dieu, et à Lui seul, de déclarer « pur » le lépreux. C'est pourquoi il est écrit : « Le sacrificateur fera aspersion », et « il le déclarera pur ». Il n'est pas dit : « Le lépreux fera aspersion, et se déclarera pur ou s'imaginera être pur ». Cela ne pouvait se faire. Dieu était le juge — Dieu était le médecin — Dieu était le purificateur. Lui seul savait ce qu'était la lèpre, comment elle pouvait être ôtée, et quand le lépreux devait être déclaré pur. Le lépreux aurait pu passer toute sa vie couvert de lèpre, et cependant ignorer complètement quelle était sa maladie. C'était la Parole de Dieu — les Écritures de vérité — le témoignage divin, qui déclaraient toute la vérité quant à la lèpre ; et rien d'autre que cette même autorité ne pouvait déclarer le lépreux net, et cela, seulement sur le ferme et solide principe de la mort et de la résurrection. Il y a une liaison des plus précieuses entre les trois choses du verset 7 ; le sang est aspergé, le lépreux déclaré pur, et l'oiseau vivant relâché. Il n'y a pas un seul mot sur ce que le lépreux devait faire, dire, penser ou sentir. Il suffisait qu'il fût un lépreux ; un lépreux bien manifesté, entièrement jugé, couvert de lèpre de la tête aux pieds. Pour lui, cela était suffisant ; tout le reste était l'affaire de Dieu.

Il est de toute importance, pour celui qui cherche anxieusement la paix, de bien saisir la vérité développée dans cette partie de notre sujet. Tant d'âmes sont éprouvées en s'imaginant ou entendant affirmer qu'il s'agit de *sentir*, de *réaliser* et de *s'approprier*, au lieu de voir, comme dans le cas du lépreux, que l'aspersion du sang était aussi indépendante de lui et aussi divine que l'effusion de ce sang. Il n'est pas dit : « Le lépreux

s'appliquera, s'appropriera, ou réalisera, et alors il sera purifié ». Nullement. Le plan de la délivrance était divin ; le sacrifice, nécessaire pour cela, était divin ; l'effusion du sang était divine ; l'aspersion du sang était divine ; le résultat était divin ; en un mot, tout était divin.

Ce n'est pas que nous devions mépriser la réalisation, ou, pour parler plus correctement, la communion, par le Saint Esprit, avec tous les précieux résultats de l'œuvre de Christ pour nous. Loin de là ; nous verrons bientôt quelle place lui est assignée dans l'économie divine. Mais nous ne sommes pas plus sauvés par la réalisation que le lépreux n'était nettoyé par elle. L'évangile qui nous sauve, c'est que « Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures », qu'Il a été enseveli et qu'Il a été ressuscité le troisième jour, « selon les Écritures » [1 Cor. 15, 3-4]. Il n'y a rien là sur la réalisation. Sans doute, on est heureux de réaliser. Quelqu'un qui a été sur le point de se noyer est heureux de réaliser qu'il est dans le bateau de sauvetage ; mais il est évident qu'il est sauvé par le bateau et non par sa réalisation. De même pour le pécheur qui croit au Seigneur Jésus. Il est sauvé par la mort et la résurrection. Est-ce parce qu'il le réalise ? Non, mais parce que Dieu le dit. C'est « selon les Écritures ». Christ est mort et Il est ressuscité et, sur ce principe, Dieu déclare le pécheur purifié.

Voilà ce qui donne à l'âme une immense paix. J'ai affaire avec le simple témoignage de Dieu, que rien ne saurait ébranler. Ce témoignage a rapport à l'œuvre même de Dieu. C'est Lui-même qui a fait tout ce qui était nécessaire, afin que je fusse déclaré net à Ses yeux. Mon pardon ne dépend pas plus de ma réalisation que d'aucune « œuvre de justice que j'ai faite » [Tite 3, 5] ; et il ne dépend pas plus de mes œuvres de justice que de mes crimes. En un mot, il dépend exclusivement de la mort et de la résurrection de Christ. Comment est-ce que je le sais ? Dieu me le dit. C'est « selon les Écritures ».

Il y a peu de choses qui montrent, d'une manière plus frappante, la légalité enracinée de nos cœurs, que cette question, si fréquemment soulevée, de réalisation. Nous *voulons* avoir quelque chose du *moi*, et ainsi nous troubons déplorablement notre paix et notre liberté en Christ. C'est surtout pour cette raison que je m'arrête si longtemps sur la belle ordonnance de la purification du lépreux, et particulièrement sur la vérité contenue au chapitre 14, 7. C'était le sacrificateur qui faisait l'aspersion du sang, et c'était le sacrificateur qui déclarait que le lépreux était net. Il en est de même dans le cas du pécheur. Dès l'instant qu'il est sur son vrai terrain, le sang de Christ et le témoignage de Dieu s'appliquent d'eux-mêmes sans autre question ou difficulté quelconque. Mais dès l'instant qu'on soulève cette question de réalisation, la paix est troublée, le cœur abattu, l'âme embrouillée. Plus j'en ai entièrement fini avec le moi, plus je m'occupe de Christ, tel qu'Il est présenté dans « les Écritures », plus aussi ma paix sera stable. Si le lépreux avait regardé à lui-même, quand le sacrificateur le déclarait net, aurait-il trouvé une raison pour cette déclaration ? Assurément non ! L'aspersion du sang était la base de la déclaration divine, et non quelque chose chez le lépreux ou en rapport avec lui. On ne demandait pas au lépreux comment il se sentait ou ce qu'il pensait. On ne lui demandait pas s'il avait un profond sentiment de la laideur de sa maladie. Il était un lépreux déclaré ; c'était assez. C'était pour lui que le sang était répandu, et ce sang le nettoyait. Comment le savait-il ? Était-ce parce qu'il le sentait ? Non, mais parce que le sacrificateur le lui déclarait, de la part de Dieu, et avec l'autorité de Dieu. Le lépreux était déclaré net sur le même principe que l'oiseau vivant était relâché. Le même sang qui teignait les plumes de cet oiseau vivant, était aspergé sur le lépreux. C'était là un règlement parfait de toute l'affaire, et cela d'une manière tout à fait indépendante du lépreux, des pensées du lépreux, de ses sentiments et de sa réalisation. Tel est le type. Et quand nous passons du type à l'antitype, nous voyons que notre Seigneur Jésus Christ est entré au ciel et a posé sur le trône de Dieu l'éternelle attestation d'une œuvre accomplie, en vertu de laquelle le croyant y entre aussi. C'est une vérité glorieuse, divinement propre à chasser des cœurs inquiets toute espèce de doute, toute crainte, toute angoissante pensée, toute question embarrassante. Un Christ ressuscité est l'objet exclusif de

Dieu, et c'est en Lui qu'Il voit tout croyant. Puisse toute âme réveillée trouver une paix durable dans cette vérité qui affranchit !

« Et celui qui doit être purifié lavera ses vêtements et rasera tout son poil, et se lavera dans l'eau ; et il sera pur. Et après cela, il entrera dans le camp, et il habitera sept jours hors de sa tente » (v. 8). Le lépreux, ayant été déclaré net, peut commencer à faire ce qu'il n'aurait pas même pu essayer de faire auparavant, savoir se laver, laver ses vêtements, raser tout son poil ; et, cela étant fait, il peut prendre sa place dans le camp — le lieu ostensible et reconnu des relations publiques avec le Dieu d'Israël, dont la présence dans le camp rendait l'expulsion du lépreux nécessaire. Le sang ayant été appliqué dans sa vertu expiatoire, il y a le lavage d'eau, qui exprime l'action de la Parole sur le caractère, les habitudes, la conduite, pour rendre l'individu moralement et pratiquement propre, non seulement aux yeux de Dieu, mais aussi à ceux de la congrégation, à occuper une place dans l'assemblée publique.

Mais il faut observer que l'homme, quoique aspergé de sang et lavé d'eau, et par conséquent ayant droit à une place dans l'assemblée publique, n'avait pas la permission d'entrer encore dans sa propre tente. Il ne pouvait pas entrer dans la pleine jouissance de ces privilèges particuliers et personnels, qui appartenaient à sa condition propre et privée dans le camp. En d'autres termes, quoique connaissant la rédemption par l'effusion et l'aspersion du sang, et reconnaissant la Parole comme la règle de toute sa conduite, il avait encore à être amené, par la puissance de l'Esprit, à une communion entière et intelligente de sa place spéciale, de sa position et de ses privilèges en Christ.

Je parle d'après la doctrine du type, et je sens combien il importe de bien comprendre la vérité qu'il renferme. On la néglige trop souvent. Il y a beaucoup d'âmes, qui reconnaissent le sang de Christ comme la seule base de pardon, et la Parole de Dieu comme ce qui seul doit purifier et régler leur marche, leurs habitudes et leurs pensées, et qui, néanmoins, sont loin d'être, par la puissance du Saint Esprit, en communion avec la valeur et l'excellence de Celui dont le sang a ôté leurs péchés et dont la Parole doit purifier leur vie pratique. Ils sont dans des relations visibles et actuelles, mais non dans la puissance de la communion personnelle. Il est parfaitement vrai que tous les croyants sont en Christ et que, comme tels, ils ont droit à jouir des vérités les plus élevées. De plus, ils ont le Saint Esprit, comme puissance de la communion. Tout cela est divinement vrai ; mais il n'y a pas chez tous cet entier éloignement de tout ce qui tient à la chair, lequel est absolument essentiel à la puissance de la communion avec Christ, sous toutes les faces de Son caractère et de Son œuvre. Au fait, cette dernière ne sera pleinement goûtée que « le huitième jour » — jour glorieux de la résurrection, quand nous connaîtrons comme nous avons été connus [1 Cor. 13, 12]. Alors, chacun en particulier, et tous ensemble nous entrerons dans la puissance pleine et entière de la communion avec Christ, dans toutes les phases précieuses de Sa personne et des traits de Son caractère, développés du verset 10 au verset 20 de notre chapitre. Telle est l'espérance mise devant nous ; mais, dès maintenant même, en proportion que nous réalisons, par la foi et par la puissante énergie de l'Esprit demeurant en nous, la mort de la chair et de tout ce qui y tient, nous pouvons nous nourrir de Christ et en jouir, comme la portion de nos âmes, dans la communion individuelle.

« Et il arrivera que, le septième jour, il rasera tout son poil, sa tête et sa barbe et ses sourcils ; il rasera tout son poil ; et il lavera ses vêtements, et il lavera sa chair dans l'eau, et il sera pur » (v. 9). Il est clair que le lépreux était tout aussi pur, aux yeux de Dieu, le premier jour, quand il était fait sur lui aspersion du sang par sept fois, c'est-à-dire avec une parfaite efficace, qu'il l'était le septième jour. En quoi donc consistait la différence ? Non dans sa condition ou position actuelle, mais dans sa communion ou intelligence personnelle. Le septième jour, il était appelé à commencer à détruire entièrement tout ce qui tenait à sa nature. Il était

appelé à comprendre que non seulement la lèpre de sa chair devait être ôtée, mais encore les ornements de sa chair — tout ce qui était de sa nature — tout ce qui appartenait à son ancienne condition.

Autre chose est de savoir, en principe, que Dieu me voit mort, par nature ; et tout autre chose est de me « tenir » comme mort — de me dépouiller, en pratique, du vieil homme et de ses convoitises — de mortifier mes membres qui sont sur la terre. C'est là probablement ce qu'entendent bien des personnes pieuses, quand elles parlent de sanctification progressive. La chose est bonne en elle-même, quoiqu'elles ne la comprennent pas tout à fait comme les Écritures l'exposent. Le lépreux était déclaré pur, dès l'instant où le sang était aspergé sur lui ; et cependant il devait se nettoyer. Comment cela ? Dans le premier cas, il était net du jugement de Dieu ; dans le second, il devait être net en pratique, à son jugement personnel, et dans son caractère public. Il en est de même avec le croyant : Il est, en tant qu'un avec Christ, « lavé, sanctifié et justifié » — « rendu agréable » — « accompli » (1 Cor. 6, 11 ; Éph. 1, 6 ; Col. 2, 10). Tels sont sa position et son état invariables devant Dieu. Il est aussi parfaitement sanctifié que justifié, car Christ est la mesure de l'un et de l'autre, selon la Parole de Dieu. Mais, ensuite, la réalisation de tout cela dans l'âme du croyant, et la manifestation qu'il en fait dans sa marche et dans son témoignage, ouvrent un tout autre champ de pensées. C'est pourquoi il est dit : « Ayant donc ces promesses, bien-aimés, *purifions-nous* nous-mêmes de toute souillure de chair et d'esprit, achevant la sainteté dans la crainte de Dieu » (2 Cor. 7, 1). C'est parce que Christ nous a purifiés par Son sang précieux, que nous sommes appelés à « *nous purifier* » en nous appliquant la Parole, par l'Esprit. « C'est lui qui est venu par l'eau et par le sang, Jésus le Christ, non seulement dans la puissance de l'eau, mais dans la puissance de l'eau et du sang ; et c'est l'Esprit qui rend témoignage, car l'Esprit est la vérité ; car il y en a trois qui rendent témoignage : l'Esprit, et l'eau, et le sang, et les trois sont d'accord pour un même témoignage » (1 Jean 5, 6-8). Nous avons ici l'expiation par le sang, la purification par la Parole et la puissance par l'Esprit, toutes fondées sur la mort de Christ, et distinctement typifiées par les ordonnances relatives à la purification du lépreux.

« Et le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut, et une jeune brebis âgée d'un an, sans défaut, et trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, en offrande de gâteau, et un log d'huile. Et le sacrificateur qui fait la purification placera l'homme qui doit être purifié, et ces choses, devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation ; et le sacrificateur prendra l'un des agneaux, et le présentera comme sacrifice pour le délit, avec le log d'huile, et les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel » (v. 10-12). Toute la série des offrandes est présentée ici, mais c'est la victime pour le délit qui est égorgée la première, parce que le lépreux est considéré comme un véritable transgresseur. C'est vrai dans tous les cas. Ayant tous péché contre Dieu, nous avons besoin de Christ, comme de Celui qui a expié nos offenses sur la croix. « Il a porté nos *péchés* en son corps sur le bois » [1 Pier. 2, 24]. Le premier aspect sous lequel Christ se présente au pécheur, c'est comme antitype de l'offrande pour le délit.

« Et le sacrificateur prendra du sang du sacrifice pour le délit, et le sacrificateur le mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit ». « *L'oreille* » — ce centre coupable, qui avait si souvent été un canal de communication pour la vanité, la folie et même l'impureté — l'oreille devait être purifiée par le sang de l'offrande pour le délit. Par là, toute la culpabilité que j'ai contractée par ce membre est pardonnée selon l'estimation que Dieu fait du sang de Christ. « *La main droite* », qui avait été si fréquemment étendue pour commettre des actes de vanité, de folie et même d'impureté, doit être nettoyée par le sang de l'offrande pour le délit. Par là, toute la culpabilité que j'ai contractée par ce membre est pardonnée par l'estimation que Dieu fait du sang de Christ. « *Le pied* », qui avait si souvent couru dans le chemin de la vanité, de la folie et même de l'impureté, doit maintenant être nettoyé par le sang de l'offrande pour le délit, en sorte que toute la culpabilité que j'ai contractée par ce membre est pardonnée, selon l'estimation que Dieu fait du sang de Christ. Oui, *tout, tout, tout* est pardonné — tout est

effacé — tout est oublié — tout est jeté, comme du plomb, au fond des grandes eaux de l'éternel oubli. Qui est-ce qui le ramènera à la surface ? Les anges, les hommes ou les démons pourront-ils plonger dans ces eaux insondées et insondables, pour en retirer ces transgressions du « pied, de la main ou de l'oreille », que l'amour rédempteur y a jetées ? Oh ! non, béni soit Dieu ! Elles sont ôtées et ôtées pour jamais. Je suis beaucoup plus heureux que si Adam n'avait jamais péché. Précieuse vérité ! Être lavé dans le sang vaut beaucoup mieux que d'être revêtu d'innocence.

Mais Dieu ne pouvait pas se contenter seulement de l'expiation des péchés par le sang expiatoire de Christ. C'est déjà une grande chose, mais il y a quelque chose de plus grand encore.

« Et le sacrificateur prendra du log d'huile, et en versera dans la paume de sa main gauche, à lui, le sacrificateur ; et le sacrificateur trempera le doigt de sa main droite dans l'huile qui est dans sa paume gauche, et fera aspersion de l'huile avec son doigt, sept fois, devant l'Éternel. Et du reste de l'huile qui sera dans sa paume, le sacrificateur en mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit, sur le sang du sacrifice pour le délit ; et le reste de l'huile qui sera dans la paume du sacrificateur, il le mettra sur la tête de celui qui doit être purifié ; et le sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Éternel » (v. 15-18). Ainsi nos membres sont non seulement nettoyés par le sang de Christ, mais encore consacrés à Dieu, dans la puissance de l'Esprit. L'œuvre de Dieu n'est pas seulement négative, elle est aussi positive. L'oreille ne doit plus être le canal pour communiquer la souillure, mais elle doit être « prompte à écouter » la voix du bon Berger. La main ne doit plus être employée comme instrument d'injustice, mais elle doit être étendue pour des actes de justice, de grâce et de vraie sainteté. Le pied ne doit plus fouler les sentiers de la folie, mais courir dans la voie des saints commandements de Dieu. Enfin, l'homme tout entier doit être consacré à Dieu par l'énergie du Saint Esprit.

Il est des plus intéressants de voir que « l'huile » est mise « sur le sang du sacrifice pour le délit ». Le sang de Christ est la base divine des opérations du Saint Esprit. Le sang et l'huile vont ensemble. En tant que pécheurs, nous ne pouvons rien connaître de l'huile, sauf sur le principe du sang. L'huile n'aurait pas pu être mise sur le lépreux, avant que le sang de la victime pour le délit n'y eût été appliqué d'abord. « Auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse » [Éph. 1, 13]. La divine exactitude du type éveille l'admiration du cœur régénéré. Plus nous le scrutons attentivement — plus nous y concentrons la lumière de l'Écriture — plus nous en voyons la beauté, la force et la précision. Comme on pouvait bien s'y attendre, tout est en parfaite harmonie avec l'entière analogie de la Parole de Dieu. Il n'est besoin d'aucun effort d'esprit. Prenons Christ comme la clef pour ouvrir le riche trésor des types ; explorons-en le précieux contenu à la lumière de la lampe céleste du Livre inspiré ; que le Saint Esprit soit notre interprète, et nous ne saurions manquer d'être édifiés, éclairés et bénis.

« Et le sacrificateur offrira le sacrifice pour le péché, et fera propitiation pour celui qui doit être purifié de son impureté ». Nous avons ici un type de Christ, non seulement comme Celui qui a porté nos péchés, mais aussi comme Celui qui a mis fin au *péché*, racines et rameaux ; comme Celui qui a détruit tout le système du péché ; — « l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » [Jean 1, 29] ; « la propitiation... pour le monde entier » [1 Jean 2, 2]. Comme offrande pour le délit, Christ a ôté toutes mes offenses. Comme offrande pour le péché, Il a atteint la grande racine d'où provenaient ces offenses. Il a satisfait à tout ; mais je Le connais d'abord comme offrande pour le délit, parce que j'ai d'abord besoin de Lui, comme tel. C'est la conscience de mes péchés qui me trouble tout premièrement. Ma précieuse Offrande pour le délit y a divinement pourvu. Puis, en avançant, je découvre que tous ces péchés avaient une racine, un tronc, et je trouve en moi cette racine ou ce tronc. À ceci, aussi, mon précieux Sacrifice pour le péché a divinement pourvu. L'ordre, présenté dans le cas du lépreux, est

parfait. C'est précisément le même ordre que nous retrouvons dans les expériences de toute âme. L'offrande pour le délit vient d'abord, et puis l'offrande pour le péché.

« Et après, il égorgera l'holocauste ». Cette offrande nous présente l'aspect le plus élevé possible de la mort de Christ. C'est Christ s'offrant Lui-même à Dieu, sans tache, sans rapport spécial soit avec le délit, soit avec le péché. C'est Christ marchant à la croix avec un dévouement volontaire, et là, s'offrant Lui-même en sacrifice d'agréable odeur à Dieu.

« Et le sacrificateur offrira l'holocauste et le gâteau sur l'autel ; et le sacrificateur fera propitiation pour celui qui doit être purifié, et il sera pur » (v. 20). L'offrande du gâteau représente l'homme Christ Jésus dans Sa parfaite vie humaine. Dans le cas du lépreux purifié, elle est intimement liée à l'holocauste ; et il en est de même dans l'expérience de tout pécheur sauvé. C'est lorsque nous savons que nos *offenses* sont pardonnées et que la racine ou le principe du *péché* est jugé, que nous pouvons, selon notre mesure, par la puissance de l'Esprit, jouir de la communion avec Dieu au sujet de cet Être béni, qui a vécu ici-bas une vie humaine parfaite, puis s'est offert Lui-même, sans tache, à Dieu, sur la croix. Ainsi, les quatre classes d'offrandes sont placées devant nous, en leur ordre divin dans la purification du lépreux — savoir, l'offrande pour le délit, le sacrifice pour le péché, l'holocauste et l'offrande du gâteau, chacune montrant une face particulière de notre bien-aimé Seigneur Jésus Christ.

Ici se termine le récit des dispensations de l'Éternel à l'égard du lépreux ; et quel récit merveilleux ! Quel développement du caractère extrêmement haïssable du péché, de la grâce et de la sainteté de Dieu, de la valeur de la personne de Christ et de l'efficacité de Son œuvre ! Rien ne saurait être plus intéressant que d'observer les traces de la grâce divine, sortant de l'enceinte sacrée du sanctuaire, pour aller jusqu'à la place souillée où se tenait le lépreux, la tête nue, la lèvre couverte et les vêtements déchirés. Dieu visitait le lépreux où il se trouvait, mais Il ne le laissait pas là. Il s'avavançait vers lui, tout prêt à accomplir une œuvre, en vertu de laquelle Il pouvait amener le lépreux à une place plus élevée, à une communion plus intime que ce qu'il avait jamais connu auparavant. Sur le principe de cette œuvre, le lépreux était conduit, de son lieu de souillure et de solitude, jusqu'à la porte même du tabernacle d'assignation, la demeure des sacrificateurs, pour y jouir de privilèges sacerdotaux (comp. Ex. 29, 20, 21, 32). Comment aurait-il jamais pu parvenir à une telle élévation ? Impossible quant à lui ! Pour peu que cela eût dépendu de lui, il aurait languì et serait mort dans sa lèpre, si la souveraine grâce du Dieu d'Israël ne se fût abaissée vers lui, pour relever le misérable de dessus le fumier et le placer parmi les princes de son peuple^[1 Sam. 2, 8]. Si jamais il y eut un cas où la question des efforts humains, des mérites humains et de la justice humaine pût être pleinement éprouvée et parfaitement résolue, c'est bien incontestablement le cas du lépreux. Ce serait même perdre son temps que de discuter une telle question en présence d'un cas semblable. Il doit être évident, même pour le lecteur le plus superficiel, que rien, sauf la grâce gratuite, régnant par la justice, ne pouvait répondre à la condition du lépreux et aux besoins du lépreux. Et comme cette grâce agissait d'une manière glorieuse et triomphante ! Elle descendait jusqu'aux plus basses profondeurs, afin d'élever le lépreux jusqu'aux plus grandes hauteurs. Voyez ce que le lépreux perdait, et voyez ce qu'il gagnait ! Il perdait tout ce qui était de sa nature, et il gagnait le sang de l'expiation et la grâce de l'Esprit. Typiquement, cela s'entend. Son gain était vraiment incalculable. Il était infiniment plus riche que s'il n'eût jamais été mis hors du camp. Telle est la grâce de Dieu ! Telle est la puissance et la valeur, la vertu et l'efficacité du sang de Jésus !

Comme tout cela nous rappelle le fils prodigue de Luc 15 ! Chez lui, aussi, la lèpre avait travaillé et était montée à la surface. Il s'en était allé, dans le pays éloigné de la souillure, où ses propres péchés et l'égoïsme extrême des gens de l'endroit avaient créé la solitude autour de lui. Mais, béni soit à jamais l'amour tendre et

profond d'un père, nous savons comment cela finit. Le prodigue trouva une place plus haute, et goûta une communion plus élevée, qu'il n'en avait jamais connu auparavant. « Le veau gras » n'avait jamais été tué pour lui auparavant. « La plus belle robe » ne lui avait jamais été mise auparavant. Et d'où cela venait-il ? S'agissait-il des mérites du fils prodigue ? Oh ! non ; il s'agissait seulement de l'amour du père.

Cher lecteur, je vous le demande, pouvez-vous lire le récit des dispensations de Dieu envers le lépreux, en Lévitique 14, ou celui de la conduite du père envers le prodigue, en Luc 15, et ne pas avoir un sentiment plus intense de l'amour qui est dans le sein de Dieu, qui en découle par la personne et par l'œuvre de Christ, qui est révélé dans l'Écriture de vérité et qui est répandu par le Saint Esprit dans le cœur du croyant ? Seigneur, donne-nous une communion plus intime et plus constante avec toi-même.

Du verset 21 au 32, nous avons « la loi touchant celui en qui il y a une plaie de lèpre, et dont la main n'a pas su atteindre ce qui était ordonné pour sa purification ». Cela est relatif aux sacrifices du « huitième jour » et non pas aux « deux oiseaux vivants et nets ». En aucun cas, on ne pouvait se dispenser de ces derniers, parce qu'ils représentaient la mort et la résurrection de Christ, comme le seul fondement sur lequel Dieu pût recevoir un pécheur revenant à Lui. D'un autre côté, les sacrifices du « huitième jour » étant liés à la communion de l'âme, doivent, en quelque mesure, être affectés par le degré de réalisation de l'âme. Mais, quel que puisse être ce degré, la grâce de Dieu peut y pourvoir par ces paroles, particulièrement touchantes : « *Selon ce que sa main pourra atteindre* ». Et de plus, « les deux tourterelles » confèrent « au pauvre » les mêmes privilèges que les deux agneaux conféraient au riche, puisque les unes et les autres indiquaient le « précieux sang de Christ », qui est d'une efficace infinie, inaltérable et éternelle au jugement de Dieu. Nous sommes tous devant Dieu sur le principe de la mort et de la résurrection. Nous avons tous été également rapprochés ; mais tous ne jouissent pas du même degré de communion — tous ne réalisent pas au même degré la valeur de Christ, dans toutes les phases de Son œuvre. Ils le pourraient, s'ils le voulaient ; mais ils se laissent détourner, de diverses manières. Le monde et la chair, avec leurs influences respectives, agissent sur eux d'une manière nuisible. L'Esprit est contristé, et on ne jouit pas de Christ comme on le pourrait. Si nous vivons selon nos cœurs naturels, il est tout à fait inutile de croire que nous puissions nous nourrir de Christ. Non, si nous voulons nous nourrir habituellement de Christ, il faut que nous renoncions à nous-mêmes, que nous nous jugions nous-mêmes, que nous puissions dire : « Ce n'est plus *moi* qui vis » [Gal. 2, 20]. Il ne s'agit pas du salut. Il ne s'agit pas du lépreux introduit dans le camp — le lieu des relations reconnues. Nullement. Il s'agit seulement de la communion de l'âme, de sa jouissance de Christ. Quant à cela, la plus grande mesure est mise à notre portée. Nous pouvons parvenir à la connaissance des vérités les plus élevées ; mais, si notre mesure est petite, la grâce du cœur de notre Père qui ne reproche pas, murmure ces douces paroles : « *Selon ce que sa main pourra atteindre* ». Les droits de chacun sont les mêmes, mais nos capacités peuvent varier ; et, béni soit Dieu, quand nous entrons en Sa présence, tous les désirs les plus ardents de la nouvelle nature sont satisfaits ; tous les pouvoirs, les plus étendus, de la nouvelle nature sont mis en œuvre. Puissions-nous éprouver ces choses jour par jour, dans les heureuses expériences de nos âmes !

Nous terminerons cette section, en touchant brièvement au sujet de la lèpre dans la maison.

3. Le lecteur remarquera qu'un cas de lèpre, dans une personne ou dans un vêtement, pouvait se rencontrer au désert ; mais quant à ce qui concernait une maison, il fallait, nécessairement, que ce fût au pays de Canaan. « Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, que je vous donne en possession, si je mets une plaie de lèpre dans une maison du pays de votre possession... et le sacrificateur commandera qu'on vide la

maison avant que le sacrificateur entre pour voir la plaie, afin que tout ce qui est dans la maison ne soit pas rendu impur ; et après cela, le sacrificateur entrera pour voir la maison. Et il regardera la plaie : et voici, la plaie est dans les murs de la maison, des creux verdâtres ou roussâtres, et ils paraissent plus enfoncés que la surface du mur ; alors le sacrificateur sortira de la maison, à l'entrée de la maison, et fera fermer la maison pendant sept jours ».

En considérant la maison comme le type d'une assemblée, nous trouvons ici des principes importants sur la méthode divine de traiter le mal moral, ou les symptômes du mal dans une congrégation. Nous remarquons le même calme et la même parfaite patience à l'égard de la maison qu'à l'égard de la personne ou du vêtement. Il n'y avait ni hâte, ni indifférence, qu'il s'agît d'une maison, d'un vêtement ou d'un individu. L'homme qui tenait à sa maison ne devait traiter avec insouciance aucun symptôme suspect qui se montrait dans les parois ; et il ne devait pas non plus prononcer lui-même un jugement sur ces symptômes. C'était l'affaire du sacrificateur d'examiner et de juger. Dès l'instant que quoi que ce soit de suspect se manifestait, le sacrificateur prenait une attitude judiciaire vis-à-vis de la maison. La maison était sous le jugement, quoique non condamnée. Le terme parfait devait s'écouler, avant qu'on pût arriver à une décision. Il se pouvait que les symptômes ne fussent que superficiels, ce qui n'eût exigé aucune action quelconque.

« Et le *septième jour*, le sacrificateur *retournera*, et regardera : et voici, la plaie s'est étendue dans les murs de la maison ; alors le sacrificateur commandera qu'on arrache les pierres dans lesquelles est la plaie, et qu'on les jette hors de la ville, dans un lieu impur ». La maison tout entière ne devait pas être condamnée. Il fallait d'abord essayer d'arracher les pierres lépreuses.

« Et si la plaie revient et fait éruption dans la maison après qu'on aura arraché les pierres, et après qu'on aura raclé la maison, et après qu'on l'aura enduite, le sacrificateur entrera et regardera : et voici, la plaie s'est étendue dans la maison, c'est une lèpre rongeante dans la maison : elle est impure. Alors on démolira la maison, ses pierres et son bois, avec tout l'enduit de la maison, et on les transportera hors de la ville, dans un lieu impur ». Le cas était désespéré, le mal incurable, tout le bâtiment était démoli.

« Et celui qui sera entré dans la maison pendant tous les jours où elle aura été fermée, sera impur jusqu'au soir ; et celui qui aura couché dans la maison lavera ses vêtements ; et celui qui aura mangé dans la maison lavera ses vêtements ». C'est une vérité bien sérieuse. *Le contact souille* ! Souvenons-nous-en. C'est un principe amplement inculqué sous l'économie lévitique, et, assurément, il n'est pas moins applicable maintenant.

« Mais si le sacrificateur entre, et regarde, et voici, la plaie ne s'est pas étendue dans la maison après que la maison a été enduite, le sacrificateur déclarera la maison pure, car la plaie est guérie ». L'enlèvement des pierres souillées, etc., avait arrêté les progrès du mal, et rendait superflu tout jugement ultérieur. La maison ne devait plus être considérée comme dans une position judiciaire ; mais, étant nettoyée par l'application du sang, elle était de nouveau propre à être habitée.

Maintenant venons-en à la morale de tout ceci. Elle est, à la fois, intéressante, solennelle et pratique. Prenez, par exemple, l'église de Corinthe. C'était une maison spirituelle, composée de pierres spirituelles ; mais, hélas ! l'œil d'aigle de l'apôtre discernait sur ses murs certains symptômes de la nature la plus suspecte. Y était-il indifférent ? Assurément non. Il était beaucoup trop imbu de l'esprit du Maître de la maison, pour excuser un seul instant cet état fâcheux. Mais il n'était pas plus précipité qu'indifférent. Il commanda qu'on arrachât la pierre lépreuse et qu'on raclât à fond la maison. Puis, ayant agi avec cette fidélité, il attendit patiemment le résultat. Et quel fut ce résultat ? Tout ce que le cœur pouvait désirer : « Mais celui qui console ceux qui sont abaissés, Dieu, nous a consolés par la venue de Tite, et non seulement par sa venue, mais aussi

par la consolation dont il a été rempli à votre sujet, en nous racontant votre grand désir, vos larmes, votre affection ardente envers moi, de sorte que je me suis d'autant plus réjoui... *À tous égards, vous avez montré que vous êtes purs dans l'affaire*» (comp. 1 Cor. 5 avec 2 Cor. 7, 6, 11). Voilà un bel exemple. Les soins zélés de l'apôtre étaient dûment récompensés ; la plaie était arrêtée, et l'assemblée délivrée de l'influence corruptrice du mal moral non jugé.

Prenez un autre sérieux exemple. « Et à l'ange de l'assemblée qui est à Pergame, écris : Voici ce que dit celui qui a l'épée aiguë à deux tranchants : Je sais où tu habites, là où est le trône de Satan ; et tu tiens ferme mon nom, et tu n'as pas renié ma foi, même dans les jours dans lesquels Antipas était mon fidèle témoin, qui a été mis à mort parmi vous, là où Satan habite. Mais j'ai quelques choses contre toi : c'est que tu as là des gens qui tiennent la doctrine de Balaam, lequel enseignait à Balac à jeter une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, et qu'ils commissent la fornication. Ainsi tu en as, toi aussi, qui tiennent la doctrine des Nicolaïtes pareillement. Repens-toi donc ; autrement je viens à toi promptement, et je combattrai contre eux par l'épée de ma bouche » (Apoc. 2, 12-16). Le divin Sacrificateur se tient ici dans une attitude judiciaire vis-à-vis de Sa maison à Pergame. Il ne pouvait demeurer indifférent à l'égard de symptômes aussi alarmants ; mais Il use de grâce et de patience et leur donne le temps de se repentir. Si les avertissements, les réprimandes et la discipline ne servent à rien, alors le jugement devra suivre son cours.

Ces choses sont pleines d'instructions pratiques quant à la doctrine de l'assemblée. Les sept églises d'Asie offrent diverses illustrations frappantes de la maison sous le jugement sacerdotal. Nous devrions les étudier soigneusement et avec prière. Elles sont d'une immense valeur. Nous ne devrions jamais nous asseoir, à notre aise, aussi longtemps que quoi que ce soit d'une nature suspecte se montre dans l'assemblée. Nous pouvons être tentés de dire : « Cela ne me regarde pas » ; mais c'est le devoir de tous ceux qui aiment le Maître de la maison, d'avoir un soin jaloux et pieux pour la pureté de cette maison ; et si nous reculons devant l'exercice de ce devoir, ce ne sera pas à notre honneur ou profit dans la journée du Seigneur.

Je ne développerai pas davantage ce sujet dans ces pages, et je dirai seulement, en terminant cette section, que je ne doute nullement que tout ce sujet de la lèpre, n'ait une grande portée dispensationnelle, non seulement pour la maison d'Israël, mais aussi pour l'église professante^[25].

Chapitre 15

Ce chapitre traite d'une classe de souillures cérémonielles d'une nature beaucoup moins grave que la lèpre. Cette dernière semblerait être présentée comme l'expression de l'énergie profonde du mal de notre nature, tandis que le chapitre 15 énumère un certain nombre de choses, qui sont simplement des infirmités inévitables, mais qui, comme provenant, en quelque mesure, de la nature humaine, souillaient, et réclamaient les ressources de la grâce divine. La présence de Dieu dans l'assemblée exigeait un haut degré de sainteté et de pureté morale. Chaque mouvement de la nature devait être combattu. Les choses mêmes qui, chez l'homme, pouvaient paraître des infirmités inévitables, avaient une influence souillante, et requéraient une purification, parce que l'Éternel était dans le camp. Rien de nuisible, rien d'inconvenant, rien d'indécent, ne devait être souffert dans le voisinage pur et sacré de la présence du Dieu d'Israël. Les nations incirconcises à l'entour n'auraient rien compris à de si saintes ordonnances ; mais l'Éternel voulait qu'Israël fût saint, parce qu'Il était le Dieu d'Israël. S'ils devaient être distingués et privilégiés au point de jouir de la présence d'un Dieu saint, il fallait qu'ils fussent un peuple saint.

Rien n'est plus propre à exciter l'admiration de l'âme que la sollicitude jalouse de l'Éternel pour toutes les habitudes et pratiques de Son peuple. Il les gardait chez eux et au-dehors, endormis ou éveillés, de jour et de nuit. Il veillait à leur nourriture, Il veillait à leurs vêtements, Il veillait aux plus petits détails de leurs affaires particulières. Si quelque légère tache paraissait sur la personne, il fallait, à l'instant, l'examiner soigneusement. En un mot, rien n'était négligé, de ce qui pouvait en quelque manière affecter le bien-être ou la pureté de ceux auxquels l'Éternel s'était associé, et au milieu desquels Il habitait. Il prenait intérêt à leurs affaires les plus triviales. Il veillait soigneusement à tout ce qui les concernait, soit publiquement, soit socialement, soit individuellement.

Pour un incirconcis, cela aurait été un fardeau insupportable. Avoir un Dieu d'une sainteté infinie sur son chemin le jour, et autour de son lit, pendant la nuit, aurait été pour lui, une contrainte intolérable ; mais, pour celui qui aimait véritablement la sainteté, pour celui qui aimait Dieu, rien ne pouvait être plus délicieux. Un tel homme se réjouit dans la douce assurance que Dieu est toujours près ; et il prend son plaisir dans la sainteté qui est, à la fois, demandée et garantie par la présence de Dieu.

Lecteur, en est-il ainsi de vous ? Aimez-vous la présence divine et la sainteté que cette présence réclame ? Vous permettez-vous quoi que ce soit d'incompatible avec la sainteté de la présence de Dieu ? Vos pensées, vos sentiments et vos actions sont-ils en harmonie avec la pureté et l'élévation du sanctuaire ? En lisant ce chapitre 15 du Lévitique, rappelez-vous qu'il a été écrit pour votre instruction [Rom. 15, 4]. Vous devez le lire par l'Esprit car, pour vous, il a une application spirituelle. Le lire d'une autre manière, c'est en tordre le sens à votre propre destruction ou, pour me servir d'une phrase cérémonielle, c'est « cuire un chevreau dans le lait de sa mère » [Ex. 23, 19].

Demandez-vous peut-être : « Quelle instruction puis-je retirer de cette partie de l'Écriture ? Quelle application puis-je m'en faire ? ». En premier lieu, je vous le demanderai, n'admettez-vous pas qu'elle a été écrite pour votre instruction ? J'espère que vous n'en doutez pas, vu que l'apôtre inspiré déclare si expressément que « *toutes* les choses qui ont été écrites auparavant ont été écrites pour notre instruction » (Rom. 15, 4). Plusieurs semblent oublier cette importante déclaration, du moins pour ce qui concerne le livre du Lévitique. Ils ne peuvent croire qu'ils aient à apprendre quoi que ce soit des rites et des cérémonies d'un temps qui n'est plus, et particulièrement de rites et de cérémonies tels que ceux que rapporte ce chapitre 15. Mais, quand nous nous rappelons que c'est le Saint Esprit qui a fait écrire ce chapitre, que chaque paragraphe, chaque verset, chaque ligne en est divinement inspirée et utile, cela devrait nous pousser à en chercher le sens. Assurément l'enfant de Dieu doit lire ce que Dieu a écrit. Sans doute qu'il faut une puissance spirituelle pour savoir *comment*, et une sagesse spirituelle pour savoir *quand* on doit lire un tel chapitre ; mais cela peut se dire aussi d'un chapitre quelconque. Une chose est certaine, c'est que si nous étions suffisamment spirituels, suffisamment célestes, suffisamment distraits de notre nature et élevés au-dessus de la terre, nous ne déduirions que des idées et des principes purement spirituels de ce chapitre et d'autres chapitres analogues. Si un ange du ciel lisait ces portions de l'Écriture, comment les envisagerait-il ? Seulement dans une lumière spirituelle et céleste ; seulement comme contenant la plus pure et la plus haute moralité. Et pourquoi n'en ferions-nous pas de même ? Je crois que nous n'avons pas l'idée du mépris positif que nous jetons sur le Volume sacré, en souffrant qu'une portion en soit si entièrement négligée que le livre du Lévitique l'a été. Si ce livre ne devait pas être lu, il n'aurait assurément pas dû être écrit. S'il n'est pas « utile », assurément il n'aurait pas dû trouver place dans le canon de l'inspiration divine ; mais, puisqu'il a plu « au Dieu seul sage » [Rom. 16, 27] de dicter^[26] ce livre, assurément Ses enfants devraient se plaire à le lire.

Sans doute, une sagesse spirituelle, un saint discernement, et ce sens moral exquis que la communion avec Dieu peut seule donner — tout cela serait nécessaire pour pouvoir juger quand un tel chapitre doit être lu. Nous serions fortement portés à douter du jugement et du tact d'un homme qui se lèverait pour lire le chapitre 15 du Lévitique, au milieu d'une assemblée ordinaire. Mais pourquoi ? Est-ce parce qu'il n'est pas « divinement inspiré », et comme tel, « utile » ? Nullement ; mais parce que la plupart des auditeurs ne seraient pas assez spirituels pour en comprendre les pures et saintes leçons.

Qu'est-ce donc que nous devons apprendre de ce chapitre ? D'abord, il nous enseigne à veiller, avec une sainte jalousie, sur tout ce qui provient de la nature humaine. Tout mouvement, toute émanation de notre nature souille. La nature humaine, déchue, est une source impure, et tout ce qui en procède est souillé. Elle ne peut produire quoi que ce soit de pur, de saint ou de bon. C'est une leçon fréquemment inculquée dans le livre du Lévitique, et particulièrement enseignée dans ce chapitre.

Mais, bénie soit la grâce qui a pourvu si amplement aux souillures de la chair ! Les moyens dont elle y pourvoit sont présentés sous deux formes distinctes dans la Parole de Dieu tout entière, et spécialement dans la portion de cette Parole dont nous nous occupons ; ce sont « l'eau et le sang ». L'un et l'autre se rattachent à la mort de Christ. Le sang qui expie et l'eau qui purifie coulèrent du côté percé d'un Christ crucifié (comp. Jean 19, 34 avec 1 Jean 5, 6). « Le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie de tout péché » (1 Jean 1, 7). Et la Parole de Dieu purifie nos habitudes, notre conduite et nos voies (Ps. 119, 9 ; Éph. 5, 26). Ainsi nous sommes maintenus dans un état propre à la communion et au culte, quoique passant à travers un monde où tout est souillé, et portant en nous une nature dont chaque mouvement laisse une tache derrière lui.

Nous avons déjà remarqué que notre chapitre traite d'une classe de souillures cérémonielles, d'un caractère moins grave que la lèpre. C'est ce qui explique pourquoi l'expiation est figurée ici, non par un veau ou un agneau, mais par le moindre degré des sacrifices, savoir, par « deux tourterelles ». Mais, d'un autre côté, la vertu purifiante de la Parole est constamment rappelée par l'acte cérémoniel de laver. « Comment un jeune homme rendra-t-il *pure* sa voie ? Ce sera en y prenant garde selon ta *parole* » [Ps. 119, 9]. « Maris, aimez vos propres femmes, comme aussi le Christ a aimé l'assemblée et s'est livré lui-même pour elle, afin qu'il la *sanctifiât, en la purifiant par le lavage d'eau par la parole* » [Éph. 5, 25-26]. L'eau occupait une place fort importante dans le système lévitique de purification, et, comme type de la Parole, rien ne saurait être plus intéressant et plus instructif.

Nous pouvons donc recueillir de précieuses données du chapitre 15 du Lévitique. Nous y apprenons, d'une manière frappante, l'extrême sainteté de la présence divine. Pas une souillure, pas une tache ne peuvent être tolérées un seul instant dans cette région trois fois sainte. « Et vous séparerez les fils d'Israël de leurs impuretés, et ils ne mourront pas dans leurs impuretés, en souillant mon tabernacle qui est au milieu d'eux » (v. 31).

Nous y apprenons encore que la nature humaine est une source intarissable de souillures. Elle est désespérément souillée : et, non seulement elle est souillée, mais elle souille. Éveillée ou endormie, assise, debout ou couchée, notre nature est souillée et souille. Son attouchement même communique la souillure. C'est une leçon profondément humiliante pour l'orgueilleuse humanité, mais il en est ainsi. Le Lévitique tient un miroir fidèle devant notre nature. Il ne laisse à la « chair » rien en quoi elle puisse se glorifier. Les hommes peuvent se vanter de leur civilisation, de leur sens moral, de leur dignité. Qu'ils étudient le troisième livre de Moïse, et là ils verront ce que tout cela vaut réellement au jugement de Dieu.

Enfin nous y apprenons, de nouveau, la valeur expiatoire du sang de Christ et la vertu purifiante et sanctifiante de la précieuse Parole de Dieu. Lorsque nous pensons à la pureté irréprochable du sanctuaire, que

nous réfléchissons à la souillure incurable de notre nature, et que nous demandons : « Comment pouvons-nous y entrer et y demeurer ? » la réponse se trouve dans « le sang et l'eau » qui coulèrent du côté d'un Christ crucifié [Jean 19, 34] — d'un Christ qui livra Sa vie à la mort pour nous, afin que nous vécussions par Lui. « Il y en a trois qui rendent témoignage : l'Esprit, et l'eau, et le sang » et, béni soit Dieu, « les trois sont d'accord pour un même témoignage » [1 Jean 5, 7-8]. L'Esprit ne nous apporte pas un message différent de celui que nous trouvons dans la Parole ; et la Parole et l'Esprit, de concert, nous déclarent le prix infini et l'efficace du sang.

Ne pouvons-nous donc pas dire que le chapitre 15 du Lévitique a été « écrit pour notre instruction » ? N'a-t-il pas sa place bien distincte et utile dans le divin canon ? Assurément. Il y aurait une lacune s'il eût été omis. Nous apprenons là ce que nous ne pouvions apprendre de la même manière, nulle part ailleurs. Il est vrai que toutes les Écritures nous enseignent la sainteté de Dieu, l'impureté de notre nature, l'efficace du sang, la valeur de la Parole ; mais le chapitre que nous venons d'étudier présente ces grandes vérités à notre esprit, et les grave sur nos cœurs d'une manière qui lui est tout à fait particulière.

Puisse *chaque portion* du Volume de notre Père être précieuse à nos cœurs ! Puisse *chacun* de Ses témoignages nous être « plus doux que le miel et que ce qui distille des rayons de miel » [Ps. 19, 10] ! Et puisse « *chacun* de ses justes jugements » avoir dans nos âmes la place qui lui est due !

Chapitre 16

Ce chapitre développe quelques-uns des principes les plus importants dont un esprit régénéré puisse s'occuper. Il présente la doctrine de l'expiation avec une force et une plénitude inouïes. Bref, nous devons compter le chapitre 16 du Lévitique au nombre des portions les plus précieuses et les plus importantes de l'inspiration, si toutefois il est permis de faire des distinctions là où tout est divin.

En considérant ce chapitre historiquement, il nous offre un récit des transactions du grand jour des expiations en Israël, par lesquelles les relations de l'Éternel avec l'assemblée étaient établies et maintenues, et tous les péchés, les fautes et les infirmités du peuple parfaitement expiés, en sorte que l'Éternel Dieu pouvait habiter parmi eux. Le sang qui était répandu en ce jour solennel formait la base du trône de l'Éternel au milieu de la congrégation. En vertu de ce sang, un Dieu saint pouvait avoir Sa demeure au milieu du peuple, malgré toutes leurs impuretés. « Le dixième jour du septième mois » était un jour unique en Israël. Il n'y avait pas un autre jour semblable dans toute l'année. Les sacrifices de cette journée étaient le fondement des voies de Dieu en grâce, en miséricorde, en patience et en long support.

Nous apprenons, en outre, dans cette portion de l'histoire inspirée, que « le chemin des lieux saints » n'avait pas encore été manifesté [Héb. 9, 8]. Dieu était caché derrière un voile, et l'homme était tenu à distance. « Et l'Éternel parla à Moïse, après la mort des deux fils d'Aaron, lorsque, s'étant approchés de l'Éternel, ils moururent ; et l'Éternel dit à Moïse : Dis à Aaron, ton frère, qu'il n'entre pas en tout temps dans le lieu saint, au-dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'arche, afin qu'il ne meure pas ; car j'apparais dans la nuée sur le propitiatoire ».

Le chemin n'était pas ouvert pour que l'homme pût s'approcher, en tout temps, de la présence divine ; il n'y avait non plus, dans toute la série des cérémonies mosaïques, aucun moyen quelconque qui pourvût à ce qu'il pût y demeurer constamment. Dieu était enfermé au-dedans loin de l'homme, et l'homme était tenu en dehors loin de Dieu : et « le sang des taureaux et des boucs » ne pouvait ouvrir un lieu de rapprochement permanent. Il fallait pour cela un sacrifice d'un ordre plus élevé et d'un sang plus précieux. « Car la loi, ayant l'ombre des

biens à venir, non l'image même des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices que l'on offre continuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent. Autrement n'eussent-ils pas cessé d'être offerts, puisque ceux qui rendent le culte, étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de péchés ? Mais il y a dans ces sacrifices, chaque année, un acte remémoratif de péchés. Car il est impossible que le sang de taureaux et de boucs ôte les péchés » (Héb. 10, 1-4). Ni la sacrificature lévitique, ni les sacrifices lévitiques ne pouvaient amener à la perfection. L'insuffisance était gravée sur ces derniers, l'infirmité sur la première, l'imperfection sur l'une et sur les autres. Un homme imparfait ne pouvait pas être un sacrificateur parfait et un sacrifice imparfait ne pouvait pas rendre une conscience parfaite. Aaron n'était ni compétent ni qualifié pour prendre place au-dedans du voile, et les sacrifices qu'il offrait ne pouvaient pas déchirer ce voile.

En voilà assez sur le point de vue historique de notre chapitre. Considérons-le maintenant au point de vue typique.

« Aaron entrera de cette manière dans le lieu saint : avec un jeune taureau pour sacrifice pour le *péché*, et un bélier pour *holocauste* » (v. 3). Nous avons encore ici les deux grands aspects de l'œuvre expiatoire de Christ, comme ce qui sauvegarde parfaitement la gloire divine et répond parfaitement aux plus grands besoins de l'homme. Il n'est pas fait mention, dans tous les services de ce jour unique et solennel, d'une offrande de *gâteau* ni d'un sacrifice de *prospérités*. La vie humaine parfaite du Seigneur n'est pas figurée ici, et la communion de l'âme avec Dieu, en conséquence de Son œuvre accomplie, ne s'y trouve pas développée. En un mot, le seul sujet de ce chapitre, c'est « l'expiation », et cela d'une double manière, d'abord comme satisfaisant à tous les droits de Dieu — droits de Sa nature — de Son caractère — de Son trône ; et ensuite, comme répondant parfaitement à toute la culpabilité de l'homme et à tous ses besoins. Nous devons avoir ces deux points présents à l'esprit, si nous voulons nous former une idée claire de la vérité présentée dans ce chapitre, ou de la doctrine du grand jour des expiations. C'est de cette manière qu'Aaron entrera dans le lieu saint, avec l'expiation, qui sauvegardait la gloire de Dieu à tous égards, soit relativement à Ses conseils d'amour rédempteur envers l'Église, envers Israël et envers la création tout entière, soit relativement à tous les droits de Son administration morale, et avec l'expiation qui répondait parfaitement à la condition coupable et misérable de l'homme. Ces deux faces de l'expiation se présenteront constamment à nous dans notre étude de ce précieux chapitre. On ne saurait leur accorder trop d'importance.

« Il se revêtira d'une sainte tunique de lin, et des caleçons de lin seront sur sa chair, et il se ceindra d'une ceinture de lin, et il s'enveloppera la tête d'une tiare de lin : ce sont de saints vêtements ; et il lavera sa chair dans l'eau ; puis il s'en vêtira » (v. 4). Aaron, lavé d'eau pure, et revêtu des vêtements blancs de lin, nous offre un type remarquable et touchant de Christ entreprenant l'œuvre de la rédemption. Il se montre, *personnellement* et dans tout Son *caractère*, pur et sans tache. « Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité » (Jean 17, 19). Il est tout particulièrement précieux d'être appelé à regarder, pour ainsi dire, la personne de notre divin Sacrificateur, dans toute Sa sainteté essentielle. Le Saint Esprit prend plaisir à tout ce qui montre Christ aux yeux de Son peuple ; et, sous quelque aspect que nous Le contemplions, nous voyons en Lui le même parfait, pur, glorieux et incomparable Jésus, « porte-bannière entre dix mille » [Cant. 5, 10], et « toute sa personne est désirable » [Cant. 5, 16]. Il n'avait pas besoin de *faire* ou de *porter* quoi que ce soit, pour être pur et sans tache. Il n'avait besoin ni d'eau ni de fin lin. Il était, d'une manière intrinsèque et pratique, « le Saint de Dieu ». Ce que Aaron *faisait* et ce qu'il *portait* — le lavage et le revêtement de ses habits, ne sont que de faibles ombres de ce que Christ *est*. La loi n'avait que « l'ombre » et non « l'image même des biens à venir ». Béni soit Dieu, nous n'avons pas seulement l'ombre, mais l'éternelle et divine réalité — Christ Lui-même.

« Et il prendra de l'assemblée des fils d'Israël deux boucs pour un sacrifice pour le péché, et un bélier pour un holocauste. Et Aaron présentera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même, et fera propitiation pour lui-même et pour sa maison » (v. 5, 6). Aaron et sa maison représentent l'Église, non pas comme « le corps », mais comme une maison sacerdotale. Ce n'est pas l'Église comme nous la voyons présentée dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, mais plutôt comme nous la trouvons dans la première épître de Pierre, en ce passage bien connu : « Vous-mêmes aussi, comme des pierres vivantes, êtes édifiés une *maison spirituelle*, une sainte sacrificature, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ » (1 Pier. 2, 5). De même dans l'épître aux Hébreux : « Mais Christ, comme Fils, sur sa maison ; et *nous sommes sa maison*, si du moins nous retenons ferme jusqu'au bout la confiance et la gloire de l'espérance » (Héb. 3, 6). Nous devons nous rappeler qu'il n'y a, dans l'Ancien Testament, aucune révélation du mystère de l'Église. Il y a des types et des figures, mais il n'y a aucune révélation positive. Ce mystère des Juifs et des Gentils formant « un seul corps », « un homme nouveau », uni à un Christ glorifié dans le ciel, ne pouvait évidemment pas être révélé avant que Christ eût pris Sa place en haut. Paul fut, tout spécialement, l'administrateur de ce mystère, ainsi qu'il nous le dit au chapitre 3, 1 à 12, de l'épître aux Éphésiens, passage que je recommande à la sérieuse attention du lecteur chrétien.

« Et il prendra les deux boucs, et les placera devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation. Et Aaron jettera le sort sur les deux boucs, un sort pour l'Éternel et un sort pour azazel. Et Aaron présentera le bouc sur lequel le sort sera tombé pour l'Éternel, et en fera un sacrifice pour le péché. Et le bouc sur lequel le sort sera tombé pour azazel, sera placé vivant devant l'Éternel, afin de faire propitiation sur lui, pour l'envoyer au désert pour être azazel » (v. 7-10). Nous avons, dans ces deux boucs, les deux faces, déjà mentionnées, de l'expiation. « Le sort de l'Éternel » tombait sur l'un, et le sort du peuple tombait sur l'autre. Dans le cas du premier, il n'était pas question des personnes ou des péchés qui devaient être pardonnés, ni des conseils de grâce de Dieu envers Ses élus. Ces choses, je n'ai pas même besoin de le dire, sont d'une importance infinie, mais elles ne sont pas comprises dans le cas « du bouc sur lequel tombait le sort pour l'Éternel ». Ce dernier représente la mort de Christ, comme ce en quoi Dieu a été parfaitement glorifié, relativement au péché en général. Cette grande vérité est pleinement illustrée par l'expression remarquable : « Le sort pour l'Éternel ». Dieu a une part spéciale dans la mort de Christ — une part tout à fait distincte — une part qui demeurerait éternellement bonne, alors même qu'aucun pécheur ne serait jamais sauvé. Pour concevoir la force de cette assertion, il faut se rappeler combien Dieu a été déshonoré dans ce monde. Sa vérité a été dédaignée ; Son autorité a été méprisée ; Sa majesté a été méconnue ; Sa loi a été transgressée ; Ses droits ont été oubliés ; Son nom a été blasphémé ; Son caractère a été défiguré.

Or, la mort de Christ a pourvu à tout cela. Elle a parfaitement glorifié Dieu, dans le lieu même où toutes ces choses se sont commises. Elle a parfaitement réhabilité la majesté, la vérité, la sainteté, le caractère de Dieu. Elle a divinement satisfait à toutes les exigences de Son trône. Elle a expié le *péché*. Elle a fourni un remède divin pour tout le mal que le péché a introduit dans l'univers. Elle procure une base sur laquelle Dieu peut agir en grâce, en miséricorde et en amour envers chacun. Elle donne une garantie pour l'expulsion et la perdition éternelles du prince de ce monde. Elle forme le fondement impérissable du gouvernement moral de Dieu. En vertu de la croix, Dieu peut agir selon Sa propre souveraineté. Dieu peut déployer les gloires incomparables de Son caractère et les attributs adorables de Sa nature. Dans l'exercice d'une justice inflexible, Il aurait pu destiner la famille humaine au lac de feu avec le diable et ses anges. Mais, dans ce cas, où seraient Son amour, Sa grâce, Sa miséricorde, Sa longanimité, Sa compassion, Sa patience, Sa parfaite bonté ?

Et, d'un autre côté, si ces précieux attributs eussent été exercés en l'absence de l'expiation, où seraient la justice, la vérité, la majesté, la sainteté, les droits, oui, la gloire morale tout entière de Dieu ? Comment « la

grâce et la vérité » auraient-elles pu « se rencontrer » ? ou « la justice et la paix s'entre-baiser » ? Comment « la vérité » aurait-elle pu « germer de la terre », ou « la justice regarder des cieux » [Ps. 85, 10-11] ? Impossible. Rien, sauf l'expiation de notre Seigneur Jésus Christ, ne pouvait glorifier Dieu pleinement ; mais elle L'a glorifié. Elle a réfléchi toute la gloire du caractère divin, comme elle n'aurait jamais pu l'être au milieu des plus vives splendeurs d'une création innocente. En perspective et en souvenir de ce sacrifice, Dieu use de patience envers ce monde depuis bientôt six mille ans. En vertu de ce sacrifice, les méchants les plus impies d'entre les fils des hommes vivent, se meuvent et existent ; mangent, boivent et dorment. Le morceau même que le blasphémateur infidèle porte à sa bouche, il le doit au sacrifice qu'il ne connaît pas, mais qu'il tourne impiement en ridicule. Le soleil et les pluies qui fécondent les champs de l'athée lui arrivent en vertu du sacrifice de Christ. Oui, le souffle même que l'infidèle et l'athée emploient à blasphémer la Parole de Dieu, ou à nier Son existence, ils le doivent au sacrifice de Christ. Si ce n'était à cause de ce précieux sacrifice, au lieu de blasphémer sur la terre, ils se rouleraient dans l'enfer.

Que mon lecteur ne s'y méprenne pas, je ne parle pas ici du pardon ou du salut des individus. Ce dernier est une tout autre chose et se rattache, ainsi que le sait tout vrai chrétien, à la confession du nom de Jésus et à la ferme croyance que Dieu L'a ressuscité d'entre les morts (Rom. 10). C'est bien évident et parfaitement compris ; mais ce n'est en aucune manière impliqué dans le point de vue de l'expiation, dont nous nous occupons maintenant et qui est si parfaitement figuré par le bouc sur lequel tombait le sort pour l'Éternel. Dieu pardonnant au pécheur et l'acceptant est une chose ; le support dont Il use envers cet homme et les bénédictions temporelles dont Il le comble, sont une tout autre chose. L'une et l'autre ont lieu en vertu de la croix, mais sous une face et par une application totalement différentes, de cette croix.

Cette distinction est loin d'être sans importance. Au contraire, elle est si importante que, quand on la perd de vue, il s'ensuit de la confusion quant à la doctrine complète de l'expiation. Et ce n'est pas tout. Une claire intelligence des voies de Dieu en gouvernement, soit dans le passé, soit dans le présent, soit dans l'avenir, dépendra toujours de ce point profondément intéressant. Et enfin, on y trouvera la clef d'un grand nombre de passages qui offrent des difficultés considérables à beaucoup de chrétiens. Je citerai deux ou trois de ces passages, comme exemples.

« Voilà l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jean 1, 29) ; à quoi se rattache un passage analogue dans la première épître de Jean, où il est parlé du Seigneur Jésus Christ comme « la propitiation... pour le monde entier »^[27] (1 Jean 2, 2). Dans ces deux passages, il est parlé du Seigneur Jésus comme de Celui qui a parfaitement glorifié Dieu relativement au « *péché* » et au « *monde* » dans l'acceptation la plus étendue de ces mots. On Le voit ici comme le grand antitype du bouc sur lequel tombait le sort pour l'Éternel. Cela nous donne une vue des plus précieuses sur l'expiation faite par Christ, laquelle est trop souvent négligée ou peu comprise. Quand la question d'*individus* et de pardon des *péchés* est soulevée en rapport avec ces passages de l'Écriture ou d'autres semblables, l'esprit ne manque pas d'être embarrassé par d'insurmontables difficultés.

Il en est de même à l'égard de tous ces passages, dans lesquels est présentée la grâce de Dieu envers le monde en général. Ils sont fondés sur ce point de vue spécial de l'expiation, dont nous nous occupons surtout ici : « Allez dans *tout le monde*, et prêchez l'évangile à *toute la création* » (Marc 16, 15). « Dieu a tant aimé le *monde*, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde afin qu'il jugeât *le monde*, mais afin que le monde fût sauvé par lui » (Jean 3, 16, 17). « J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des supplications, des prières, des intercessions, des actions de grâces pour *tous les hommes* — pour les rois et pour tous ceux qui sont haut placés, afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté ; car cela est

bon et agréable devant notre Dieu sauveur, qui veut que *tous les hommes* soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité ; car Dieu est un, et le médiateur entre Dieu et les hommes est un, l'homme Christ Jésus, qui s'est donné lui-même *en rançon pour tous*, témoignage qui devait être rendu en son propre temps » (1 Tim. 2, 1-6). « Car *la grâce de Dieu* qui apporte le salut est apparue à *tous les hommes* » (Tite 2, 11). « Mais nous voyons Jésus, qui a été fait un peu moindre que les anges à cause de la passion de la mort, couronné de gloire et d'honneur, en sorte que, par *la grâce de Dieu*, il goûta la mort *pour tout* » (Héb. 2, 9). « Le Seigneur ne tarde par pour ce qui concerne la promesse, comme quelques-uns estiment qu'il y a du retardement ; mais il est patient envers vous, ne voulant pas qu'*aucun* périsse, mais que *tous* viennent à la repentance » (2 Pier. 3, 9).

Il n'est nul besoin de chercher à changer le sens si clair des passages ci-dessus. Ils sont un témoignage évident et non équivoque de la grâce divine envers tous, sans la moindre allusion à la responsabilité de l'homme, d'un côté, ou aux conseils éternels de Dieu, de l'autre. Ces vérités sont tout aussi clairement, tout aussi pleinement, tout aussi incontestablement, l'une que l'autre, enseignées dans la Parole. L'homme est responsable, et Dieu est souverain. Tous ceux qui se soumettent aux Écritures admettent cela. Mais, en même temps, il est de la dernière importance de reconnaître toute l'étendue de la grâce de Dieu et de la croix de Christ. Cela glorifie Dieu et laisse l'homme *entièrement* sans excuse. On raisonne en mettant en avant les décrets de Dieu et l'incapacité où est l'homme de croire sans l'intervention divine. Ces arguments prouvent que l'on ne se soucie pas de Dieu ; car si l'on sentait le besoin de Dieu, Il est assez près pour être trouvé de ceux qui Le cherchent. La grâce de Dieu et l'expiation de Christ sont aussi vastes qu'on peut le désirer. « *Chacun* » — « *quiconque* » et « *tous* » sont les termes dont Dieu Lui-même se sert, et je voudrais savoir qui donc est exclu ? Si Dieu envoie un message de salut à un homme, assurément Il le lui destine ; et que peut-il y avoir de plus impie que de rejeter la grâce de Dieu et de Le faire menteur, et puis de donner pour excuse d'un pareil acte les desseins mystérieux de Dieu ? Un tel homme ferait mieux de dire franchement : « Le fait est que je ne crois pas la Parole de Dieu, et que je ne veux ni de Sa grâce ni de Son salut ». Ce serait plus droit et cela pourrait se comprendre ; mais couvrir sa haine de Dieu et de Sa vérité d'un manteau d'une théologie fausse, parce qu'elle ne voit qu'une face de la vérité, c'est le plus haut degré de l'impiété. C'est au point de nous faire sentir que le démon n'est jamais plus diabolique, que quand il se montre la Bible à la main.

S'il est vrai que les hommes soient empêchés, par les secrets conseils et décrets de Dieu, de recevoir l'évangile qu'Il a commandé de leur annoncer, alors d'après quel principe de justice subiront-ils « le châtiment d'une destruction éternelle » pour n'avoir pas obéi à cet évangile (2 Thess. 1, 6-10) ? Est-il, dans toutes les sombres régions des perdus, une seule âme qui pourra rejeter sur les conseils de Dieu la cause qui fait qu'elle est là ? Oh ! non, Dieu a si amplement pourvu à tout par le sacrifice de Christ, non seulement pour le salut de ceux qui croient, mais aussi pour la présentation de Sa grâce envers ceux qui rejettent l'évangile, qu'il n'y aura aucune excuse. Ce n'est pas parce qu'un homme ne *peut pas*, mais parce qu'il ne *veut pas* croire qu'il subira « le châtiment d'une destruction éternelle » [2 Thess. 1, 9]. Il n'y a jamais eu d'erreur plus fatale que celle que commet un homme qui se retranche derrière les décrets de Dieu, tout en refusant, délibérément et avec connaissance de cause, la grâce de Dieu ; et cela est d'autant plus dangereux que l'on y peut voir comme un système appuyé sur les dogmes d'une théologie unilatérale. La grâce de Dieu est libre pour tous ; et si nous demandons : Comment cela ? La réponse est : « Le sort pour l'Éternel » est tombé sur la vraie victime, afin que Dieu pût être parfaitement glorifié quant au péché, sous son aspect le plus étendu, et être libre d'agir en grâce envers tous et de faire « prêcher l'évangile à toute créature ». Cette grâce et cette prédication doivent avoir une base solide, et cette base se trouve dans l'expiation ; et lors même que l'homme la repousserait, Dieu est glorifié par l'exercice de la grâce et par l'offre du salut, à cause de la base sur laquelle l'une et l'autre reposent. Il est glorifié, et Il sera glorifié pendant toute l'éternité. « Maintenant mon âme est troublée ; et que dirai-je ?

Père, délivre-moi de cette heure ; mais c'est pour cela que je suis venu à cette heure. Père, glorifie ton nom. Il vint donc une voix du ciel : Et je l'ai glorifié, et je le glorifierai de nouveau... Maintenant est le jugement de ce monde ; maintenant le chef de ce monde sera jeté dehors. Et moi, si je suis élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi-même » (Jean 12, 27-32).

Jusqu'ici, nous ne nous sommes occupés que d'une chose : le bouc sur lequel était tombé le sort pour l'Éternel ; et un lecteur superficiel pourrait penser que ce qui doit suivre immédiatement, c'est ce qui a rapport au bouc azazel, qui nous donne l'autre grande face de la mort de Christ, ou son application aux péchés du peuple. Mais non ; avant d'en venir là, nous avons une pleine confirmation de cette précieuse vérité qui nous a été offerte, dans le fait que le sang du bouc égorgé, de même que celui du jeune taureau, était aspergé sur et devant le trône de l'Éternel, afin de montrer que toutes les exigences de ce trône étaient satisfaites par le sang de l'expiation, et qu'une ample réponse était donnée à toutes les demandes de l'administration morale de Dieu.

« Et Aaron présentera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même, et fera propitiation pour lui-même et pour sa maison ; et il égorgera le taureau du sacrifice pour le péché, qui est pour lui-même ; puis il prendra plein un encensoir de charbons de feu, de dessus l'autel qui est devant l'Éternel, et plein ses paumes d'encens de drogues odoriférantes pulvérisées, et il les apportera au-dedans du voile ; et il mettra l'encens sur le feu, devant l'Éternel, pour que la nuée de l'encens couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage, afin qu'il ne meure pas ». Nous avons ici une représentation bien claire et bien frappante. Le sang de l'expiation est porté au-dedans du voile, dans le lieu très saint, et là, il en est fait aspersion sur le trône du Dieu d'Israël. La nuée de la présence divine était là ; et afin qu'Aaron pût paraître dans la présence immédiate de la gloire et ne pas mourir, « la nuée de l'encens » s'élève et « couvre le propitiatoire », sur lequel on devait faire aspersion par « sept fois » du sang expiatoire. « L'encens de drogues odoriférantes pulvérisées » exprime la bonne odeur de la personne de Christ — la suave odeur de Son précieux sacrifice.

« Et il prendra du sang du taureau, et il en fera aspersion avec son doigt sur le devant du propitiatoire, vers l'orient ; et il fera aspersion du sang avec son doigt, sept fois, devant le propitiatoire. Et il égorgera le bouc du sacrifice pour le péché, qui est pour le peuple, et il apportera son sang au-dedans du voile, et fera avec son sang, comme il a fait avec le sang du taureau : il en fera aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire » (v. 14, 15). « Sept » est le nombre parfait, et l'aspersion du sang faite par sept fois devant le propitiatoire nous apprend que, quelque soit l'application du sacrifice de Christ, aux choses, aux lieux ou aux individus, il est parfaitement apprécié en la présence divine. Le sang qui assure le salut de l'Église — « la maison » du véritable Aaron ; le sang qui assure le salut de « l'assemblée » d'Israël ; le sang qui assure la restauration et la bénédiction finales de toute la création — ce sang a été offert devant Dieu, aspergé et accepté, selon toute la perfection, la bonne odeur et la valeur de Christ. Par la puissance de ce sang, Dieu peut accomplir tous Ses conseils éternels de grâce. Il peut sauver l'Église, et l'élever aux plus grandes hauteurs de la gloire, en dépit de toute la puissance du péché et de Satan. Il peut ramener les tribus dispersées d'Israël — Il peut unir Juda et Éphraïm — Il peut accomplir toutes les promesses faites à Abraham, à Isaac et à Jacob. Il peut sauver et bénir des millions innombrables d'entre les Gentils. Il peut rétablir et bénir la vaste création. Il peut verser les rayons de Sa gloire pour en éclairer l'univers à toujours. Il peut déployer, à la vue des anges, des hommes et des démons, Sa gloire personnelle et éternelle — la gloire de Son caractère — la gloire de Son essence — la gloire de Ses œuvres — la gloire de Son gouvernement. Tout cela, Il peut et Il veut le faire ; mais l'unique piédestal sur lequel cet immense édifice de gloire reposera à jamais, c'est le sang de la croix — ce sang précieux, cher lecteur chrétien, qui a parlé de paix, d'une paix divine et éternelle, à votre âme et à votre conscience, en présence de la sainteté infinie. Le sang, dont il est fait aspersion sur la conscience du croyant, a été aspergé « sept fois » devant le trône de Dieu. Plus nous nous approchons de Dieu, plus nous voyons l'importance et la

valeur attachées au sang de Jésus Christ. Si nous regardons l'autel d'airain, nous y trouvons le sang ; si nous regardons l'autel d'or, nous y trouvons le sang ; si nous regardons le voile du tabernacle, nous y trouvons le sang ; mais nulle part nous ne trouvons autant de grandes choses relativement au sang qu'au-dedans du voile, devant le trône de l'Éternel, dans l'immédiate présence de la gloire divine.

« Et il fera propitiation pour le lieu saint, le purifiant des impuretés des fils d'Israël et de leurs transgressions, selon tous leurs péchés ; et il fera de même pour la tente d'assignation, qui demeure avec eux au milieu de leurs impuretés ». Nous rencontrons partout la même vérité. Il faut pourvoir aux droits du sanctuaire. Il faut que les parvis de l'Éternel, aussi bien que Son trône, rendent témoignage à la valeur du sang. Le tabernacle, au milieu des souillures d'Israël, devait être protégé tout à l'entour par les divines ressources de l'expiation. En toutes choses, l'Éternel prend soin de Sa propre gloire. Les sacrificateurs et leur service, le lieu de culte et tout ce qui y était contenu, subsistaient en vertu du sang. Le Saint n'aurait pas pu demeurer un instant au milieu de l'assemblée, n'eût été la puissance du sang. C'était là ce qui Lui permettait d'habiter, d'agir et de régner au milieu d'un peuple coupable.

« Et personne ne sera dans la tente d'assignation quand il y entrera pour faire propitiation dans le lieu saint, jusqu'à ce qu'il en sorte ; et il fera propitiation pour lui-même et pour sa maison, et pour toute la congrégation d'Israël » (v. 17). Il fallait qu'Aaron offrît un sacrifice pour ses propres péchés, aussi bien que pour les péchés du peuple. Il ne pouvait entrer dans le sanctuaire, qu'en vertu du sang. Nous avons, au verset 17, un type de l'expiation opérée par Christ, dans son application à l'Église et à l'assemblée d'Israël. L'Église entre maintenant « dans les lieux saints par le sang de Jésus » (Héb. 10). Quant à Israël, le voile est encore sur leurs cœurs (2 Cor. 3). Ils sont encore éloignés, quoiqu'il ait été amplement pourvu, à la croix, à leur pardon et à leur rétablissement, lorsqu'ils se tourneront vers le Seigneur. À proprement parler, toute la période actuelle est pour eux le jour des expiations. Le vrai Aaron est entré dans le ciel même, avec Son propre sang, afin de paraître en la présence de Dieu pour nous. Bientôt, Il en sortira, pour introduire l'assemblée d'Israël dans tous les résultats de Son œuvre accomplie. En attendant, Sa maison, c'est-à-dire tous les vrais croyants, sont associés avec Lui, ayant assurance pour entrer dans le lieu très saint, étant approchés par le sang de Jésus.

« Et il sortira vers l'autel qui est devant l'Éternel, et fera propitiation pour lui ; et il prendra du sang du taureau et du sang du bouc, et le mettra sur les cornes de l'autel, tout autour ; et il fera sur lui aspersion du sang avec son doigt, sept fois, et il le purifiera, et le sanctifiera des impuretés des fils d'Israël » (v. 18, 19). Il était donc fait aspersion du sang partout, depuis le trône de Dieu au-dedans du voile, jusqu'à l'autel qui était dans le parvis du tabernacle d'assignation.

« Il était donc nécessaire que les images des choses qui sont dans les cieux fussent purifiées par de telles choses, mais que les choses célestes elles-mêmes le fussent par de meilleurs sacrifices que ceux-là. Car le Christ n'est pas entré dans des lieux saints faits de main, copies des vrais, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu — ni, non plus, afin de s'offrir lui-même plusieurs fois, ainsi que le souverain sacrificateur entre dans les lieux saints chaque année avec un sang autre que le sien (puisque dans ce cas il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde) ; mais maintenant, en la consommation des siècles, il a été manifesté *une fois* pour l'abolition du péché par son sacrifice. Et comme il est réservé aux hommes de mourir une fois — et après cela le jugement, ainsi le Christ aussi, ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent » (Héb. 9, 23-28).

Il n'y a qu'un chemin pour entrer dans le lieu très saint, et c'est un chemin aspergé de sang. C'est inutile de chercher à y entrer par une autre voie quelconque. Les hommes peuvent s'efforcer de s'y frayer une route par

leurs œuvres, leurs prières, leur argent ; d'y entrer, en un mot, par le chemin des formes et des ordonnances, ou, peut-être, par un sentier moitié formes et moitié Christ ; mais c'est en vain. Dieu parle d'*un* chemin, et d'un seul, et ce chemin a été ouvert à travers le voile déchiré du corps du Sauveur. C'est par ce chemin que les millions de sauvés ont tous passé, de siècle en siècle. Les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les saints de tous âge, depuis Abel jusqu'à nos jours, ont suivi ce chemin béni et ont trouvé par lui un accès sûr et sans réserve. L'*unique* sacrifice de la croix est divinement suffisant pour tous. Dieu ne demande pas davantage, et Il ne peut accepter moins. Y ajouter quoi que ce soit, c'est jeter du déshonneur sur ce en quoi Dieu a déclaré qu'Il prenait plaisir ; oui, sur ce en quoi Il est infiniment glorifié. En ôter quoi que ce soit, c'est nier la culpabilité et la ruine de l'homme, et faire injure à la justice et à la majesté de l'éternelle Trinité.

« Et quand il aura achevé de faire propitiation pour le lieu saint, et pour la tente d'assignation, et pour l'autel, il présentera le bouc vivant. Et Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des fils d'Israël et *toutes* leurs transgressions, selon *tous* leurs péchés ; il les mettra sur la tête du bouc, et l'enverra au désert par un homme qui se tiendra prêt pour cela ; et le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre inhabitée ; et l'homme laissera aller le bouc dans le désert ».

Nous avons ici la seconde grande pensée attachée à la mort de Christ, savoir le complet et final pardon du peuple. Si la mort de Christ forme la base de la gloire de Dieu, elle forme aussi la base du pardon parfait des péchés de tous ceux qui mettent leur confiance en elle. Cette dernière application de l'expiation est secondaire et inférieure, Dieu en soit béni ; quoique nos pauvres cœurs soient portés à la considérer comme l'aspect le plus élevé de la croix, ou à y voir tout d'abord et seulement ce qui ôte tous nos péchés. C'est une erreur. La gloire de Dieu est en première ligne ; notre salut en seconde. Le premier, le plus cher objet du cœur de Christ, était le maintien de la gloire de Dieu. Cet objet, Il l'a poursuivi du commencement à la fin, sans jamais dévier de Son but, et avec une fidélité à toute épreuve. « À cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne » (Jean 10, 17). « Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même ; et incontinent il le glorifiera » (Jean 13, 31, 32). « Écoutez-moi, îles, et soyez attentives, peuplades lointaines ! L'Éternel m'a appelé dès le ventre ; dès les entrailles de ma mère il a fait mention de mon nom. Et il a rendu ma bouche semblable à une épée aiguë ; il m'a caché sous l'ombre de sa main, et il a fait de moi une flèche polie ; il m'a caché dans son carquois. Et il m'a dit : Tu es mon serviteur, Israël, en qui *je me glorifierai* » (És. 49, 1-3).

La gloire de Dieu était donc l'objet principal du Seigneur Jésus Christ, dans Sa vie et dans Sa mort, Il vécut et mourut pour glorifier le nom de Son Père. L'Église perd-elle quelque chose à cela ? Non. Et Israël ? Non. Et les Gentils ? Non. Leur salut et leur bénédiction ne pouvaient, en aucune manière, être mieux assurés, qu'en étant subsidiaires de la gloire de Dieu. Écoutez la réponse divine faite au Christ, le véritable Israël, dans le passage sublime qui vient d'être cité. « C'est peu de chose que tu me sois serviteur pour rétablir les tribus de Jacob et pour ramener les préservés d'Israël ; je te donnerai aussi pour être une lumière des nations, pour être mon salut jusqu'au bout de la terre » [És. 49, 6].

Et n'est-ce pas bien précieux de savoir que Dieu est glorifié par l'abolition de nos péchés ? Nous pouvons demander : Où sont nos péchés ? Enlevés. Par quoi ? Par cet acte de Christ sur la croix, par lequel Dieu a été glorifié éternellement. Il en est ainsi. Les deux boucs du jour des expiations donnent les deux faces d'un seul acte. Dans l'une, nous voyons la gloire de Dieu maintenue, dans l'autre, les péchés mis de côté. L'une est aussi parfaite que l'autre. Nous sommes tout aussi parfaitement pardonnés, que Dieu est parfaitement glorifié, par la mort de Christ. Y a-t-il un seul point par lequel Dieu n'avait pas été glorifié à la croix ? Pas un. Il n'y a, non plus, pas un seul point sur lequel nous ne soyons parfaitement pardonnés. Je dis « nous », car, quoique l'assemblée

d'Israël soit au premier plan dans la belle et frappante ordonnance du bouc azazel cependant elle s'applique aussi pleinement à toute âme qui croit au Seigneur Jésus Christ, qui croit qu'elle est aussi parfaitement pardonnée que Dieu est parfaitement glorifié par le sacrifice de la croix. Quelle partie des péchés d'Israël le bouc azazel emportait-il ? « *Tous* ». Précieuse parole ! Aucun n'était laissé. Et où les portait-il ? « Dans une terre inhabitée » — une terre où on ne pourrait jamais les trouver, parce qu'il n'y aurait personne pour les chercher. Quel type pourrait être plus parfait ? Serait-il possible d'avoir un tableau plus frappant du sacrifice accompli de Christ, sous ces deux faces ? Impossible. Nous pouvons contempler un tel tableau avec une intense admiration, et tout en le contemplant, nous écrire : « En vérité, c'est le pinceau du Maître ! ».

Lecteur, arrêtez-vous ici, et répondez : Savez-vous que *tous* vos péchés sont pardonnés en vertu de la perfection du sacrifice de Christ ? Si vous *croyez* simplement en Son nom, ils sont pardonnés. Ils sont tous ôtés, et ôtés pour toujours. Ne dites pas, comme tant d'âmes inquiètes : « Je crains de ne pas *réaliser* ». D'un bout à l'autre de l'évangile, vous ne trouverez pas une seule fois ce mot « réaliser ». Nous ne sommes pas sauvés par la réalisation, mais par Christ ; et pour avoir Christ dans toute Sa plénitude et Sa valeur, il faut croire — « *seulement croire* » ! Et quel en sera le résultat ? Les adorateurs, « une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de péchés » [Héb. 10, 2]. Observez cela : « Aucune conscience de péchés ». Ce doit être le résultat, puisque le sacrifice de Christ est parfait — si parfait, que Dieu en est glorifié. Or, il est évident que l'œuvre de Christ n'a pas besoin que vous y ajoutiez votre réalisation pour être rendue parfaite. On pourrait tout aussi bien dire que l'œuvre de la création ne fut pas complète, jusqu'à ce qu'Adam la réalisât dans le jardin d'Éden. Il est vrai qu'il réalisa quelque chose, mais quoi ? Une œuvre parfaite. Qu'il en soit ainsi de votre âme en ce moment, s'il n'en a jamais été ainsi auparavant. Puissiez-vous, maintenant et toujours, vous reposer en toute simplicité sur Celui qui, « par une seule offrande... a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés » [Héb. 10, 14] ! Et comment sont-ils sanctifiés ? Est-ce par la réalisation ? Nullement. Comment donc ? « *Par la foi* » (Act. 26, 18).

Ayant essayé — hélas ! bien faiblement — de développer la doctrine de ce merveilleux chapitre, selon les lumières que Dieu m'a données à cet égard, il est encore un point sur lequel je désire appeler l'attention de mon lecteur, avant de terminer cette section. Il est contenu dans la citation suivante : « Et ceci sera pour vous un statut perpétuel : au septième mois, le dixième jour du mois, vous affligerez vos âmes, et vous ne ferez aucune œuvre, tant l'Israélite de naissance que l'étranger qui séjourne au milieu de vous ; car, en ce jour-là, il sera fait propitiation pour vous, afin de vous purifier : et vous serez purs de *tous* vos péchés *devant l'Éternel*. Ce sera pour vous un *sabbat de repos*, et vous *affligerez vos âmes* ; c'est un statut perpétuel » (v. 29-31).

Cela aura bientôt son complet accomplissement dans le résidu sauvé d'Israël, ainsi que le prédit le prophète Zacharie : « Et je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplications ; et ils regarderont vers moi, celui qu'ils auront percé, et ils se lamenteront sur lui, comme on se lamente sur un fils unique, et il y aura de l'amertume pour lui, comme on a de l'amertume pour un premier-né. *En ce jour-là*, il y aura une *grande lamentation* à Jérusalem, comme la lamentation de Hadadrimmon dans la vallée de Meguidon... *En ce jour-là*, une *source sera ouverte* pour la maison de David et pour les habitants de Jérusalem, pour le péché et pour l'impureté... Et il arrivera, *en ce jour-là*, qu'il n'y aura pas de lumière, les luminaires seront obscurcis ; mais ce sera un jour connu de l'Éternel — pas jour et pas nuit ; et au temps du soir il y aura de la lumière. Et il arrivera, *en ce jour-là*, que des eaux vives sortiront de Jérusalem, la moitié vers la mer orientale, et la moitié vers la mer d'occident ; cela aura lieu été et hiver. *Et l'Éternel sera roi sur toute la terre. En ce jour-là*, il y aura un Éternel, et son nom sera un... *En ce jour-là*, il y aura sur les clochettes des chevaux : sainteté à l'Éternel... et il n'y aura plus de Cananéen dans la maison de l'Éternel des armées, *en ce jour-là* » (Zach. 12 à 14).

Quelle journée ce sera ! Il n'est pas étonnant qu'il en soit si fréquemment parlé dans le brillant passage ci-dessus. Ce sera un beau « sabbat de repos » quand le résidu, menant deuil, et dans l'esprit de la vraie pénitence, se rassemblera autour de la source ouverte et entrera dans le résultat complet et final du grand jour des expiations. Ils « affligeront leurs âmes », sans doute ; car comment pourraient-ils faire autrement, quand ils fixeront leur regard repentant « sur Celui qu'ils ont percé » ? Mais quel sabbat ils auront ! Jérusalem aura une coupe débordante de salut, après sa longue et triste nuit de douleur. Ses désolations précédentes seront oubliées, et ses enfants, rétablis dans leurs anciennes demeures, détacheront leurs harpes des saules et chanteront de nouveau les doux cantiques de Sion à l'ombre paisible de leurs vignes et de leurs figuiers.

Béni soit Dieu, ce temps est proche. Chaque soleil couchant nous amène plus près de cet heureux sabbat. Il est dit : « Voici, je viens bientôt » [Apoc. 22, 12], et autour de nous, tout semble nous dire que « les jours et la parole de toute vision sont proches »^[28]. Puisseons-nous être « sobres, et veiller pour prier » ! Puisseons-nous nous conserver purs du monde, et ainsi, dans l'esprit de nos entendements, les affections de nos cœurs et l'expérience de nos âmes, être prêts pour la rencontre du céleste Époux ! Pour le moment notre place est en dehors du camp. Grâce à Dieu de ce qu'il en est ainsi ! Ce serait une inexprimable perte que d'être dans le camp. La même croix qui nous a amenés en dedans du voile, nous a jetés hors du camp. Christ y fut aussi chassé, et là nous sommes avec Lui : mais Il a été reçu dans le ciel, et nous y sommes avec Lui. N'est-ce pas une grâce que d'être en dehors de tout ce qui a rejeté notre Seigneur et Maître ? Assurément ; et plus nous connaissons Jésus, plus nous connaissons ce présent siècle mauvais, plus aussi nous serons reconnaissants de trouver notre place en dehors de tout, *avec Lui*.

Chapitre 17

Le lecteur trouvera dans ce chapitre deux idées spéciales, savoir : d'abord, que la vie appartient à l'Éternel, et secondement, que la puissance de l'expiation est dans le sang. L'Éternel attachait une importance particulière à ces deux choses. Il voulait qu'elles fussent gravées dans l'esprit de chaque membre de l'assemblée.

« L'Éternel parla à Moïse, disant : Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les fils d'Israël, et dis-leur : C'est ici ce que l'Éternel a commandé, disant : Quiconque de la maison d'Israël aura égorgé un bœuf ou un mouton ou une chèvre, dans le camp, ou qui l'aura égorgé hors du camp, et ne l'aura pas amené à l'entrée de la tente d'assignation pour le présenter comme offrande à l'Éternel devant le tabernacle de l'Éternel, le sang sera imputé à cet homme-là : il a versé du sang ; cet homme-là sera retranché du milieu de son peuple ». C'était une affaire des plus solennelles ; et nous pouvons demander ce qu'impliquait l'offrande d'un sacrifice, d'une manière différente de celle qui est ici prescrite ? Ce n'était rien moins que dépouiller l'Éternel de Ses droits, et offrir à Satan ce qui était dû à Dieu. Un homme pouvait dire : « Ne puis-je pas offrir un sacrifice dans un lieu aussi bien que dans un autre ? ». La réponse est : « La vie appartient à Dieu, et les droits qu'il y a doivent être reconnus à l'endroit qu'Il a désigné — devant le tabernacle de l'Éternel ». C'était le seul lieu de rencontre entre Dieu et l'homme. Sacrifier ailleurs prouvait que le cœur ne voulait pas de Dieu.

La morale de ceci est bien simple. Il est une place que Dieu a déterminée pour y rencontrer le pécheur, et c'est la croix — l'antitype de l'autel d'airain. C'est là et là seulement, que les droits de Dieu sur la vie ont été dûment reconnus. Rejeter ce point de rencontre, c'est attirer le jugement sur soi-même — c'est fouler aux pieds les justes droits de Dieu, et s'arroger un droit de vie que tous ont perdu. C'est ce qu'il importe de reconnaître.

« Et le sacrificateur fera aspersion du sang sur l'autel de l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, et en fera fumer la graisse en odeur agréable à l'Éternel ». Le sang et la graisse appartenaient à Dieu. C'est ce que Jésus a pleinement reconnu. Il livra Sa vie à Dieu, à qui toutes Ses forces cachées étaient également consacrées. Il marcha volontairement à l'autel, et là Il laissa Sa précieuse vie ; et la bonne odeur de Son excellence intrinsèque monta vers le trône de Dieu. Bien-aimé Sauveur ! Il est doux de nous souvenir de toi à chaque pas.

Le second point, auquel nous avons fait allusion plus haut, est clairement indiqué au verset 11 : « Car l'âme de la chair est dans le sang ; et moi je vous l'ai donné sur l'autel, pour faire propitiation pour vos âmes ; car *c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme* ». La connexion entre ces deux points est des plus intéressantes. Quand l'homme prend sa place, comme ne possédant aucun titre quelconque à la vie — quand il reconnaît pleinement les droits que Dieu a sur lui, alors le divin message est : Je vous ai donné la vie, afin de faire propitiation pour vos âmes. Oui, la propitiation est le don de Dieu à l'homme ; et, qu'on y fasse bien attention, cette propitiation est dans le sang, et *seulement* dans le sang. « *C'est le sang qui fait propitiation pour l'âme* ». Ce n'est pas le sang *et* quelque autre chose. La Parole est, on ne peut plus, explicite. Elle attribue la propitiation *au sang*, exclusivement. « Sans effusion de *sang* il n'y a pas de rémission » (Héb. 9, 22). Ce fut la *mort* de Christ qui déchira le voile. C'est « par *le sang* de Jésus » que nous avons « une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints ». « Nous avons la rédemption par *son sang*, la rémission des fautes » (Éph. 1, 7 ; Col. 1, 14). « Ayant fait la paix par le *sang* de sa croix ». « Vous qui étiez autrefois loin, vous avez été approchés par *le sang* du Christ ». « *Le sang* de Jésus Christ son Fils nous purifie de tout péché » (1 Jean 1, 7). « Ils ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau » (Apoc. 7). « Ils l'ont vaincu à cause du sang de l'Agneau » (Apoc. 12).

Je voudrais appeler la sérieuse attention de mes lecteurs sur la précieuse et vitale doctrine du sang. Je désire qu'ils la considèrent à sa véritable place. Le sang de Christ est la base de tout. C'est le principe de la justice de Dieu en justifiant un pécheur impie, qui croit au nom du Fils de Dieu, et c'est le principe de la confiance du pécheur pour s'approcher d'un Dieu saint, dont les yeux sont trop purs pour voir le mal. Dieu serait juste en condamnant le pécheur ; mais, par la mort de Christ, Il peut être juste et justifier ceux qui croient — un Dieu juste et Sauveur. La justice est un attribut appartenant à l'essence de Dieu — en harmonie avec Son caractère révélé. En sorte que n'eût été la croix, cet esprit conséquent en Dieu eût nécessairement exigé la mort et le jugement du pécheur ; mais, à la croix, cette mort et ce jugement ont été portés par le Répondant du pécheur, en sorte que Dieu, quoique saint et juste, est parfaitement conséquent, tout en justifiant un pécheur par la foi : *Tout cela au moyen du sang de Jésus* — rien de moins — rien de plus — rien d'autre. « *C'est le sang qui fait propitiation pour l'âme* ». C'est décisif. C'est le plan tout simple de Dieu pour la justification. Le plan de l'homme est beaucoup plus compliqué, beaucoup moins accessible ; non seulement, il est compliqué et difficile, mais il attribue la justice à quelque chose de tout à fait différent de ce que nous trouvons dans la Parole. Depuis le troisième chapitre de la Genèse, jusqu'à la fin de l'Apocalypse, nous voyons le sang de Christ présenté comme le seul fondement de la justice. C'est par le sang, et rien que par le sang, que nous obtenons le pardon, la paix, la vie, la justice. Le livre du Lévitique tout entier, et particulièrement le chapitre dont nous venons de nous occuper, est un commentaire sur la doctrine du sang. Il semble étrange de devoir insister sur un fait si évident pour tout lecteur simple et impartial des Écritures. Mais il en est ainsi : nos cœurs sont portés à s'écarter du simple témoignage de la Parole. Nous sommes prompts à adopter des opinions, sans toujours les examiner calmement à la lumière des témoignages divins. De cette manière nous tombons dans la confusion, dans les ténèbres et l'erreur.

Apprenons à donner au sang de Christ la place qui lui est due. Il est si précieux aux yeux de Dieu, qu'Il ne souffre pas que rien y soit ajouté ou mélangé. « Car l'âme de la chair est dans le sang ; et moi je vous l'ai donné

sur l'autel, pour faire propitiation pour vos âmes ; car *c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme* ».

Chapitres 18 à 20

Cette portion du Lévitique nous montre, d'une manière fort remarquable, ce que l'Éternel attendait, en fait de sainteté personnelle et de pureté morale, de la part de ceux qu'Il avait bien voulu mettre en rapport avec Lui-même ; et en même temps, ces chapitres offrent un tableau des plus humiliants des énormités dont la nature humaine est capable.

« L'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : *Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu* ». Nous avons ici la base de tout l'édifice de conduite morale que présentent ces chapitres. Les œuvres des Israélites devaient se régler sur le fait que l'Éternel était *leur* Dieu. Ils étaient appelés à se comporter d'une manière digne d'une si haute et si sainte position. Dieu avait le droit de prescrire le caractère spécial et la ligne de conduite qui convenait à un peuple auquel Il avait daigné associer Son nom. De là la répétition de ces expressions : « Je suis l'Éternel ». « Je suis l'Éternel, votre Dieu ». « Moi, l'Éternel votre Dieu, je suis saint ». L'Éternel était leur Dieu, et Il était saint, par conséquent ils étaient aussi appelés à être saints. Son nom était impliqué dans leur caractère et dans leur conduite.

C'est là le vrai principe de la sainteté pour les enfants de Dieu, dans tous les temps. Ils doivent être gouvernés et caractérisés par la révélation qu'Il a faite de Lui-même. Leur conduite doit dépendre de ce qu'Il est, et non de ce qu'ils sont par eux-mêmes. Cela laisse entièrement de côté le principe exprimé par ces paroles : « Retire-toi, je suis plus saint que toi » [És. 65, 5] ; principe si justement répudié par toute âme délicate. Ce n'est pas la comparaison d'un homme avec un autre, mais un simple exposé de la ligne de conduite que Dieu attend de ceux qui Lui appartiennent. « Vous ne ferez pas ce qui se fait dans le pays d'Égypte où vous avez habité, et vous ne ferez pas ce qui se fait dans le pays de Canaan où je vous fais entrer, et vous ne marcherez pas selon leurs coutumes ». Les Égyptiens et les Cananéens étaient plongés dans *le mal*. Comment Israël devait-il le savoir ? Qui le leur dit ? Et comment pouvaient-ils avoir raison, et tous les autres tort ? Ce sont là des questions intéressantes ; et la réponse est aussi simple que les questions sont importantes. La parole de l'Éternel était la règle par laquelle toutes les questions de bien et de mal devaient être définitivement résolues au jugement de tout membre de l'Israël de Dieu. Ce n'était nullement le jugement d'un Israélite, mis en opposition avec le jugement d'un Égyptien ou d'un Cananéen ; mais c'était le jugement de Dieu avant *tout*. L'Égypte et Canaan pouvaient avoir leurs pratiques et leurs opinions, mais Israël devait avoir les opinions et les pratiques prescrites dans la Parole de Dieu. « Vous pratiquerez mes ordonnances, et vous garderez mes statuts pour y marcher. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu. Et vous garderez mes statuts et mes ordonnances, par lesquels, s'il les pratique, un homme vivra. Moi, je suis l'Éternel ».

Il est à désirer que mon lecteur ait une intelligence claire, profonde, pleine et pratique de cette vérité. C'est à la Parole de Dieu à décider toute question morale et à gouverner chaque conscience. Ses décisions solennelles doivent être sans appel. Quand Dieu parle, tous les cœurs doivent plier. Les hommes peuvent former et soutenir leurs opinions ; ils peuvent adopter et défendre leurs pratiques ; mais l'un des plus beaux traits du caractère de « l'Israël de Dieu », c'est un profond respect et une soumission implicite pour « toute parole qui sort de la bouche du Seigneur ». La manifestation de ce trait précieux les exposera peut-être à être accusés de dogmatisme, de présomption, de suffisance, de la part de ceux qui n'ont jamais sérieusement pesé ce sujet ; mais, en vérité, rien ne ressemble moins au dogmatisme que la simple sujétion à la claire vérité de Dieu ; rien

ne ressemble moins à la présomption que le respect pour les enseignements de la Parole ; rien ne ressemble moins à la suffisance que la soumission à l'autorité divine des saintes Écritures.

Il est vrai qu'il y aura toujours besoin de précautions quant à la manière et au ton dont nous rendons raison de nos convictions et de notre conduite. Il faut qu'il soit, autant que possible, évident que nous sommes entièrement dirigés, non par nos propres opinions, mais par la Parole de Dieu. Il y a un grand danger à attacher de l'importance à une opinion, uniquement parce que nous l'avons adoptée. Il faut prendre bien garde à cela. Le *moi* peut se glisser et déployer sa laideur dans la défense de nos opinions, aussi bien que dans toute autre chose ; mais nous devons le rejeter sous toutes ses formes et, en toutes choses, être gouvernés par : « Ainsi a dit l'Éternel ».

D'un autre côté, nous ne devons pas nous attendre à ce que chacun soit prêt à admettre toute l'autorité des statuts et jugements divins. C'est en proportion que l'on marche dans l'intégrité et dans l'énergie de la nature divine, que la Parole de Dieu sera reconnue, appréciée et révérée. Un Égyptien ou un Cananéen aurait été tout à fait incapable de comprendre le sens ou d'apprécier la valeur des statuts et des ordonnances qui devaient diriger la conduite du peuple circoncis de Dieu, mais cela n'affectait en rien la question de l'obéissance d'Israël. Ils avaient été amenés dans de certaines relations avec l'Éternel, et ces relations avaient leurs privilèges et leurs responsabilités respectifs. « Je suis l'Éternel, *votre* Dieu ». Ce devait être là la base de leur conduite. Ils devaient marcher d'une manière digne de Celui qui était devenu *leur* Dieu et qui les avait faits Son peuple. Ce n'est pas qu'ils fussent en rien meilleurs que les autres peuples. Nullement. Les Égyptiens et les Cananéens auraient pu croire que les Israélites se posaient comme leur étant supérieurs, en refusant d'adopter les coutumes de l'une ou de l'autre nation. Mais non ; la raison de leur ligne de conduite et le principe de leur moralité particulière étaient posés par ces mots : « Je suis l'Éternel, *votre* Dieu ».

Dans ce grand fait, d'une importance si pratique, l'Éternel plaçait devant Son peuple une base de conduite qui était inébranlable, et une règle de moralité qui était aussi élevée et aussi durable que le trône éternel lui-même. Du moment qu'Il entrait en relations avec Son peuple, il fallait que leurs mœurs revêtissent un caractère et un ton dignes de Lui. Il ne s'agissait plus de ce qu'ils étaient, soit en eux-mêmes, soit relativement à d'autres, mais de ce que Dieu était en comparaison de tous. Cela fait une différence essentielle. Faire du *moi* le principe d'action ou la règle de la morale, c'est non seulement une présomptueuse folie, mais le sûr moyen de faire descendre un homme sur l'échelle morale. Si j'ai le *moi* pour objet, je descendrai, nécessairement, chaque jour de plus en plus bas ; mais, d'un autre côté, si je place le Seigneur devant moi, je m'élèverai de plus en plus haut, à mesure que, par la puissance du Saint Esprit, je croîtrai en conformité avec ce modèle parfait qui se montre aux yeux de la foi dans les pages sacrées. Je devrai, sans doute, me prosterner dans la poussière, en sentant à quelle immense distance je suis encore du modèle qui m'est proposé ; mais cependant je ne saurais jamais consentir à accepter une règle moins élevée, et je ne serai jamais satisfait jusqu'à ce que je sois rendu conforme, en toutes choses, à Celui qui a été mon Substitut sur la croix, et qui est mon Modèle dans la gloire.

Tel est le grand principe de la section qui nous occupe — principe d'une importance ineffable pour les chrétiens, au point de vue pratique. Il est inutile d'entrer dans un exposé détaillé des statuts qui s'expliquent eux-mêmes dans les termes les plus clairs. Je ferai seulement remarquer que ces statuts se rangent sous deux classes distinctes : ceux qui montrent jusqu'à quelles honteuses énormités le cœur humain peut se laisser aller, et ceux qui témoignent de l'exquise tendresse et des soins prévenants du Dieu d'Israël.

Quant aux premiers, il est évident que l'Esprit de Dieu n'aurait jamais donné des lois dans le but de prévenir des crimes qui n'existent pas. Il ne construit pas une digue là où il n'y a pas d'inondation à craindre ou à combattre. Il n'a pas affaire avec des idées abstraites, mais avec de positives réalités. L'homme est, en effet,

capable de commettre chacun des crimes honteux mentionnés dans cette partie fidèle du livre du Lévitique. S'il ne l'était pas, pourquoi lui serait-il dit de s'en garder ? Un code semblable ne conviendrait nullement aux anges, puisqu'ils sont incapables de commettre de tels péchés, mais il convient à l'homme parce qu'il a, dans sa nature, le germe de ces péchés. C'est profondément humiliant. C'est une nouvelle déclaration de cette vérité, que l'homme est dans une complète ruine. Du sommet de sa tête à la plante de ses pieds, il n'y a pas même une seule petite place moralement saine, lorsqu'on le considère à la lumière de la présence divine. L'être pour lequel l'Éternel a jugé nécessaire de faire écrire les chapitres 18 à 20 du Lévitique, doit être un abominable pécheur ; mais cet être c'est *l'homme* — celui qui écrit et celui qui lit ces lignes. Comme il est donc évident que « ceux qui sont dans la chair ne *peuvent* plaire à Dieu » (Rom. 8) ! Grâce à Dieu, le croyant n'est « pas dans la chair, mais dans l'Esprit » [Rom. 8, 9]. Il a été complètement sorti de son état dans la vieille création, et introduit dans la nouvelle création, où les péchés moraux, dont il est parlé dans nos chapitres, ne sauraient exister. Il a toujours, il est vrai, la vieille nature, mais il a l'heureux privilège de la compter comme une chose morte et de marcher dans la puissance constante de la nouvelle création, où « toutes choses sont de Dieu ». C'est ici la liberté chrétienne — liberté de marcher en tous sens dans cette belle création, où aucune trace de mal ne saurait se trouver ; liberté sacrée de marcher en sainteté et en pureté devant Dieu et les hommes ; liberté de fouler ces sentiers élevés de la sainteté personnelle, sur lesquels les rayons de la face divine versent leur brillant éclat. Voilà, lecteur, ce qu'est la liberté chrétienne. C'est la liberté, non pas de commettre le péché, mais de goûter les douceurs célestes d'une vie de véritable sainteté et d'élévation morale. Puissions-nous apprécier, mieux que nous ne l'avons jamais fait, cette précieuse grâce du ciel — la liberté chrétienne !

Un mot, maintenant, sur la seconde classe de statuts contenus dans notre section, savoir ceux qui témoignent, d'une manière si touchante, de la tendresse et de la sollicitude de Dieu. Prenez les suivants : « Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson. Et tu ne grappilleras pas ta vigne, ni ne recueilleras les grains tombés de ta vigne ; *tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger*. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (chap. 19, 9, 10). Nous retrouverons cette ordonnance au chapitre 23 ; mais là, nous la verrons sous son point de vue dispensationnel. Ici, nous la contemplons au moral, manifestant la grâce précieuse du Dieu d'Israël. Il pensait au « pauvre et à l'étranger », et Il voulait que Son peuple y pensât également. Quand les gerbes dorées étaient récoltées et les grappes mûres recueillies, l'Israël de Dieu devait se souvenir « du pauvre et de l'étranger » parce que l'Éternel était le Dieu d'Israël. Le moissonneur et le vendangeur ne devaient pas être dominés par un esprit d'avare cupidité, qui aurait dépouillé les coins du champ et les sarments de la vigne, mais plutôt par un esprit de large et sincère bienfaisance, qui laissait une gerbe et des grappes « pour le pauvre et pour l'étranger », afin qu'eux aussi pussent se réjouir de la bonté sans bornes de Celui dont les sentiers distillent la graisse, et sur la main ouverte duquel tous les pauvres peuvent regarder avec confiance.

Nous trouvons, dans le livre de Ruth, un bel exemple d'un homme qui pratiquait à la lettre cette clémentine ordonnance. « Et, au temps du repas, Boaz lui dit (à Ruth) : Approche-toi ici, et mange du pain, et trempe ton morceau dans le vinaigre. Et elle s'assit à côté des moissonneurs, et il lui tendit du grain rôti ; et elle mangea, et fut rassasiée, et en laissa de reste. Et elle se leva pour glaner ; et Boaz commanda à ses jeunes hommes, disant : Qu'elle glane même entre les gerbes, et ne lui en faites pas de reproche ; et vous tirerez aussi pour elle *quelques épis* des poignées, et vous les laisserez ; et elle les glanera, et vous ne l'en reprendrez pas » (Ruth 2, 14-16). Quelle grâce touchante ! Il est bon, pour nos pauvres cœurs égoïstes, d'être mis en contact avec de tels principes et de telles pratiques. C'était bien le désir de ce noble Israélite, que « l'étrangère » trouvât abondance de grain, et cela, plutôt comme le fruit de son travail en glanant que comme résultat de sa bienfaisance à lui. C'était vraiment de la délicatesse. C'était la mettre en rapport immédiat avec le Dieu d'Israël,

et la faire dépendre de Celui qui avait pourvu aux besoins du « glaneur ». Boaz accomplissait cette loi de miséricorde, dont Ruth recueillait les avantages. La même grâce qui avait donné le champ à Boaz, donnait les glanures à la jeune étrangère. Ils étaient, l'un et l'autre, les débiteurs de la grâce. Elle était l'heureux objet de la bonté de l'Éternel. Il était le très honoré administrateur de la belle institution de l'Éternel. Tout était dans l'ordre moral le plus admirable. La créature était bénie et Dieu était glorifié. Qui ne reconnaîtra qu'il est bon pour nous de pouvoir respirer une semblable atmosphère ?

Voyons, maintenant, une autre des lois de notre section : « Tu n'opprimeras pas ton prochain, et tu ne le pilleras pas. Le salaire de ton homme à gages ne passera pas la nuit chez toi jusqu'au matin » (chap. 19, 13). Quelle tendre sollicitude nous trouvons ici ! Le Seigneur Tout-puissant qui habite l'éternité peut prendre connaissance des pensées et des sentiments qui s'élèvent dans le cœur d'un pauvre ouvrier. Il tient compte des espérances d'un tel homme à l'égard du fruit de sa journée de travail. Il est naturel qu'il attende son salaire. Le cœur de l'ouvrier y compte ; le repas de la famille en dépend ! Oh ! qu'on ne le lui retienne pas ! Ne renvoyez pas l'ouvrier chez lui le cœur oppressé, pour assombrir aussi le cœur de sa femme et de ses enfants. En tout cas, donnez-lui donc ce pour quoi il a travaillé, ce à quoi il a droit, et à quoi son cœur tient. Il est mari, il est père, et il a supporté le faix et la chaleur du jour pour que sa femme et ses enfants n'aillent pas se coucher à jeun. Ne le désappointez pas. Donnez-lui ce qui lui est dû. C'est ainsi que notre Dieu fait attention même aux battements du cœur du travailleur, et pourvoit à ce que son attente ne soit point trompée. Quelle grâce ! Quel amour tendre, attentif et touchant ! La seule contemplation de telles lois suffit pour nous pousser à la bienveillance. Quelqu'un pourrait-il lire ces passages et ne pas être touché ? Quelqu'un pourrait-il les lire et renvoyer légèrement un pauvre ouvrier, sans savoir si lui et sa famille ont de quoi satisfaire leur faim ?

Rien ne saurait être plus pénible à un cœur tendre, que le manque de considération affectueuse envers les pauvres, qui se rencontre si souvent chez les riches. Ces derniers peuvent s'asseoir, pour prendre leurs somptueux repas, après avoir repoussé de leur porte quelque pauvre laborieux qui était venu demander le juste paiement de son honnête travail. Ils ne pensent pas au cœur blessé que cet homme remporte dans sa famille, pour raconter aux siens son mécompte et le leur. Oh ! c'est terrible. Une telle manière de faire est abominable aux yeux de Dieu et de tous ceux qui se sont, en quelque mesure, abreuvés de Sa grâce. Si nous voulons savoir ce que Dieu en pense, nous n'avons qu'à prêter l'oreille à ces accents de sainte indignation : « Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs et duquel ils ont été frustrés par vous, crie, et les cris de ceux qui ont moissonné sont parvenus aux oreilles du Seigneur Sabaoth » (Jacq. 5, 4). « Le Seigneur Sabaoth » entend le cri de l'ouvrier affligé et déçu dans son attente. Son tendre amour se manifeste dans les institutions de Son gouvernement moral, et lors même que le cœur ne serait pas fondu par la grâce de ces institutions, leur justice devrait, au moins, diriger la conduite. Dieu ne veut pas souffrir que les droits des pauvres soient cruellement jetés de côté par ceux qui sont endurcis par l'influence des richesses, au point d'être insensibles aux appels de la compassion, étant eux-mêmes tellement au-dessus du besoin, qu'ils sont incapables de sympathiser avec ceux qui doivent passer leurs jours au milieu de travaux fatigants et dans la pauvreté. Les pauvres sont l'objet spécial de la sollicitude de Dieu. Il s'occupe d'eux maintes et maintes fois, dans les statuts de Son administration morale, et voici ce qui est dit expressément de Celui qui prendra, avant qu'il soit longtemps, les rênes du gouvernement dans Sa gloire manifestée : « Il délivrera le pauvre qui crie à lui, et l'affligé qui n'a pas de secours. Il aura compassion du misérable et du pauvre, et il sauvera les âmes des pauvres. Il rachètera leur âme de l'oppression et de la violence, et leur sang sera précieux à ses yeux » (Ps. 72, 12-14).

Puissions-nous retirer quelque profit de la considération de ces vérités précieuses et profondément pratiques ! Puissent nos cœurs en être touchés et notre conduite influencée ! Nous vivons dans un monde sans

cœur, et il y a en nous beaucoup d'égoïsme. Nous ne sommes pas assez sensibles aux besoins des autres. Nous sommes enclins à négliger les pauvres au milieu de notre abondance. Nous oublions souvent que ceux-là mêmes dont le travail contribue à notre bien-être vivent, peut-être, dans la plus grande pauvreté. Pensons à ces choses. Prenons garde « de broyer la face des pauvres » (És. 3, 15). Si les lois et les ordonnances de l'économie mosaïque enseignaient aux Juifs à nourrir des sentiments affectueux envers les pauvres, et à traiter les fils du travail avec affection et bienveillance, combien plus la morale, bien plus élevée et plus spirituelle, de la dispensation évangélique devrait-elle produire, dans le cœur et dans la vie de chaque chrétien, des sentiments de large bienfaisance envers l'indigence sous toutes ses formes.

Il est vrai qu'il faut beaucoup de prudence et de précaution, de peur que nous ne fassions sortir un homme de la position honorable qui lui fut assignée et qui lui convient — position de dépendance du fruit précieux et positif d'un honnête travail. Ce serait un tort grave, au lieu d'un bienfait. L'exemple de Boaz devrait nous servir à cet égard. Il permit à Ruth de glaner, mais il prit soin que son travail lui fût profitable. C'est là un principe très utile et très simple. Dieu veut que l'homme travaille, d'une manière ou d'une autre, et nous allons contre Sa volonté lorsque nous faisons sortir un de nos semblables de la dépendance des résultats de son travail, pour le mettre dans celle des résultats d'une fausse bienveillance. La première est aussi honorable et élevée que la seconde est démoralisante et méprisante. Il n'y a pas de pain aussi doux que celui qui est noblement gagné ; mais il faudrait que ceux qui gagnent leur pain en eussent suffisamment. Un homme nourrit et soigne ses chevaux ; à combien plus forte raison devra-t-il faire de même pour son semblable, qui travaille pour lui depuis le lundi matin jusqu'au samedi soir !

Mais, dira quelqu'un : « Il y a deux côtés à cette question ». Sans doute, et il est vrai qu'on rencontre, parmi les pauvres, beaucoup de choses qui tendent à endurcir le cœur et à fermer la main ; mais une chose est certaine — c'est qu'il vaut mieux être trompé quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, que de refuser sa compassion à un seul malheureux qui en serait digne. Notre Père céleste fait lever Son soleil sur les méchants et sur les bons, et Il envoie Sa pluie sur les justes et sur les injustes [Matt. 5, 45]. Les mêmes rayons, qui réjouissent le cœur de quelque serviteur dévoué de Christ, sont versés aussi sur le sentier de quelque impie pécheur ; et la même ondée, qui tombe sur le champ d'un vrai croyant, enrichit aussi les sillons de quelque infidèle blasphémateur. Voici quel doit être notre modèle : « Vous, soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait » (Matt. 5, 48). Ce n'est qu'en plaçant le Seigneur devant nous, et en marchant dans la force de Sa grâce, que nous pouvons cheminer, de jour en jour, et rencontrer, avec un cœur compatissant et une main ouverte, toutes les formes de la misère humaine. Ce n'est que quand nous nous abreuvons nous-mêmes à la fontaine inépuisable de l'amour et de la bonté divine, que nous pouvons continuer à soulager les besoins de nos semblables, sans nous laisser rebuter par les fréquentes manifestations de la dépravation humaine. Nos pauvres petites sources seraient bientôt taries, si elles n'étaient maintenues, en rapport non interrompu, avec la source toujours jaillissante.

Le statut, qui se présente ensuite à notre examen, témoigne encore, d'une manière touchante, de la tendre sollicitude du Dieu d'Israël. « Tu ne maudiras pas le sourd, et tu ne mettras pas d'achoppement devant l'aveugle, mais tu craindras ton Dieu. Moi, je suis l'Éternel » (v. 14). Une barrière est élevée ici, pour arrêter les flots d'impatience qu'une nature indisciplinée ne manquerait pas d'éprouver pour l'infirmité de la surdité. Comme nous pouvons bien comprendre cela ! L'homme naturel n'aime pas à être appelé à répéter ses paroles, comme le demande l'infirmité du sourd. L'Éternel avait pensé à cela et y avait pourvu. Et par quel moyen ? « Tu craindras ton Dieu ». Quand ta patience sera mise à l'épreuve par une personne sourde, souviens-toi du Seigneur, et regarde à Lui pour avoir la grâce de pouvoir surmonter ton tempérament.

La seconde partie de ce verset révèle un humiliant degré de méchanceté dans la nature humaine. Mettre une pierre d'achoppement sur le chemin de l'aveugle est presque la cruauté la plus lâche qu'on puisse imaginer, et pourtant l'homme en est capable ; sans cela il ne serait pas exhorté de cette sorte. Sans doute que ceci, de même que beaucoup d'autres statuts, est susceptible d'une application spirituelle, mais cela n'ôte rien au sens littéral du principe exposé. L'homme est capable de mettre une pierre d'achoppement devant un de ses semblables, affligé de cécité. Tel est l'homme ! Assurément, le Seigneur savait ce qui était en l'homme, quand Il écrivit les statuts et les jugements du livre du Lévitique.

Je laisserai mon lecteur méditer seul sur la fin de notre section. Il verra que chaque ordonnance enseigne une double leçon — leçon sur les mauvaises tendances de notre nature, et aussi leçon sur la tendre sollicitude de l'Éternel^[29].

Chapitres 21 et 22

Ces chapitres montrent, avec toute espèce de détails, quelles étaient les exigences divines relativement à ceux qui avaient le privilège de s'approcher comme sacrificateurs pour « présenter le pain de leur Dieu ». Ici, comme dans la section précédente, nous avons la conduite comme le *résultat*, non comme la *cause* qui procurait les relations. C'est ce dont il faut bien se souvenir. Les fils d'Aaron, en vertu de leur naissance, étaient sacrificateurs à Dieu. Ils étaient tous dans cette relation avec Lui, les uns aussi bien que les autres. Ce n'était pas une position à acquérir, une affaire de progrès, quelque chose que l'un avait et non pas l'autre. Tous les fils d'Aaron étaient sacrificateurs. Ils étaient nés tels. Leur capacité de comprendre leur position et d'en jouir, de même que les privilèges qui en dépendaient, était tout autre chose. L'un pouvait n'être qu'un petit enfant et un autre pouvait avoir atteint la maturité, la vigueur de l'homme fait. Le premier était, naturellement, incapable de manger de la nourriture sacerdotale, étant un petit enfant, auquel il fallait du « lait » et non « de la nourriture solide » [Héb. 5, 12] ; mais il était tout aussi véritablement membre de la famille sacerdotale, que l'homme qui pouvait fouler d'un pied ferme les parvis de la maison de l'Éternel et se nourrir de « la poitrine tournoyée » et de « l'épaule élevée » du sacrifice.

Cette distinction est facile à comprendre dans le cas des fils d'Aaron, et, par conséquent, elle servira d'illustration fort simple à la vérité relative aux membres de la vraie maison sacerdotale, sur laquelle préside notre grand souverain Sacrificateur, et à laquelle appartiennent tous les vrais croyants (Héb. 3, 6). Tout enfant de Dieu est sacrificateur. Il est enrôlé au service de la maison sacerdotale de Christ. Il se peut qu'il soit très ignorant ; mais sa position, comme sacrificateur, ne repose pas sur la connaissance, mais sur la vie. Ses expériences peuvent être très misérables, mais sa place, comme sacrificateur, ne dépend pas des expériences, mais de la vie. Ses capacités peuvent être fort limitées, mais ses relations, comme sacrificateur, ne procèdent pas de vastes capacités, mais de la vie. Il est né de Dieu, dans la position et dans les relations de sacrificateur. Il ne s'y est pas introduit par lui-même. Ce n'est pas par ses propres efforts qu'il est devenu sacrificateur. Il est sacrificateur de naissance. La sacrificature spirituelle, avec toutes les fonctions spirituelles qui s'y rattachent, est l'apanage obligé de la naissance spirituelle. La faculté de jouir des privilèges et d'accomplir les fonctions d'une position, ne doit pas être confondue avec cette position même ; ces choses doivent être bien distinguées. Autre chose est la relation : tout autre chose, la faculté.

En outre, en considérant la famille d'Aaron, nous voyons que rien ne pouvait rompre les liens entre lui et ses fils. Bien des choses entravaient la pleine jouissance des privilèges attachés à ces liens de parenté. Un fils d'Aaron pouvait « se rendre impur pour un mort ». Il pouvait se souiller en formant une alliance profane. Il se

pouvait qu'il eût quelque « défaut » corporel. Il se pouvait qu'il fût « aveugle ou boiteux ». Il se pouvait qu'il fût « bossu ». Une quelconque de ces infirmités aurait matériellement affecté sa jouissance des privilèges, et l'accomplissement des fonctions, qui appartenaient à cette relation de parenté, car nous lisons : « Nul homme de la semence d'Aaron, le sacrificateur, en qui il y aura quelque défaut corporel, ne s'approchera pour présenter les sacrifices de l'Éternel faits par feu ; il y a en lui un défaut corporel : il ne s'approchera pas pour présenter le pain de son Dieu. Il mangera du pain de son Dieu, des choses très saintes et des choses saintes ; seulement il n'entrera pas vers le voile, et ne s'approchera pas de l'autel, car il y a en lui un défaut corporel, et il ne profanera pas mes sanctuaires ; car moi, je suis l'Éternel qui les sanctifie » (chap. 21, 21-23). Mais aucune de ces choses ne pouvait toucher au fait des relations, fondées sur les principes de la nature humaine. Quoiqu'un fils d'Aaron eût un défaut corporel, il n'en était pas moins fils d'Aaron. Il est vrai qu'il était privé de bien des précieux privilèges, de bien des hautes dignités appartenant à la sacrificature ; mais, quoi qu'il en fût, il était fils d'Aaron. Il ne pouvait pas jouir du même degré de communion, ni remplir les mêmes fonctions du service sacerdotal, que celui qui avait atteint à la parfaite stature d'homme fait ; mais il était membre de la famille sacerdotale, et, comme tel, il lui était permis de « manger du pain de son Dieu ». Les relations étaient réelles, quoique le développement fût si défectueux.

L'application spirituelle de tout ceci est aussi simple que pratique. Autre chose est d'être un enfant de Dieu ; autre chose est d'être dans la jouissance de la communion et du culte de sacrificateurs. Cette dernière est, hélas ! souvent troublée de diverses manières. Nous laissons les circonstances, nos pensées, nos alentours agir sur nous avec une pernicieuse influence. Nous ne saurions supposer que tous les chrétiens connussent en pratique la même élévation de marche, la même intimité de communion, la même proximité consciente de Christ. Hélas ! non. Plusieurs d'entre nous ont à déplorer leurs défauts spirituels. Il y a la marche boiteuse, le sens de la vue défectueux, la croissance arrêtée ; ou bien nous nous laissons aller à nous souiller par le contact avec le mal, ou affaiblir et entraver par de profanes relations. En un mot, comme les fils d'Aaron, quoique sacrificateurs de naissance, étaient cependant privés de bien des privilèges par les souillures cérémonielles et les défauts physiques, nous aussi, quoique sacrificateurs à Dieu, par la naissance d'en haut, nous sommes privés de bien des grands et saints privilèges de notre position par les souillures morales et les infirmités spirituelles. Nous sommes dépouillés de maintes de nos dignités par un développement spirituel défectueux. Il nous manque un œil simple, une vigueur spirituelle, un dévouement entier et cordial. Nous sommes sauvés par la libre grâce de Dieu, en vertu du parfait sacrifice de Christ. Nous sommes « tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus » [Gal. 3, 26] ; mais le salut et la communion sont deux choses bien différentes. La relation filiale est une chose et l'obéissance est une tout autre chose.

C'est ce qu'il faut soigneusement distinguer. La section sous nos yeux fait voir cette distinction avec une grande force et une grande clarté. S'il arrivait qu'un des fils d'Aaron eût quelque fracture aux pieds ou aux mains, était-il privé de sa relation de fils ? Non, assurément. Voici ce qui est, au contraire, positivement déclaré : « Il mangera du pain de son Dieu, des choses très saintes et des choses saintes ». Qu'est-ce donc qu'il perdait par son infirmité corporelle ? Il ne lui était pas permis de remplir quelques-unes des fonctions les plus élevées du service et du culte sacerdotal : « Seulement il n'entrera pas vers le voile, et ne s'approchera pas de l'autel ». C'étaient là de graves privations, et, quoiqu'on puisse objecter qu'un homme ne pouvait rien à la plupart de ses défauts physiques, cela ne changeait pas la question. L'Éternel ne pouvait avoir un sacrificateur taré à Son autel, ni un sacrifice taré sur Son autel. Il fallait que, soit le sacrificateur, soit le sacrifice fussent parfaits. « Nul homme de la semence d'Aaron, le sacrificateur, en qui il y aura quelque défaut corporel, ne s'approchera pour présenter les sacrifices de l'Éternel faits par feu » (chap. 21, 21). « Vous ne présenterez aucune chose qui ait quelque défaut corporel, car elle ne sera point agréée pour vous » (chap. 22, 20).

Or, nous avons, à la fois, le sacrificateur parfait et le sacrifice parfait en la personne de notre bien-aimé Sauveur Jésus Christ. S'étant offert Lui-même, « sans tache à Dieu » [Héb. 9, 14], Il est passé, comme notre grand souverain Sacrificateur, dans les cieux, où Il vit éternellement pour intercéder pour nous. L'épître aux Hébreux traite en détail de ces deux points. Elle met en frappant contraste le sacrifice et la sacrificature du système mosaïque et le sacrifice et la sacrificature de Christ. En Lui, nous avons la perfection divine, soit comme victime, soit comme sacrificateur. Nous avons en Lui tout ce que Dieu pouvait demander et tout ce dont l'homme pouvait avoir besoin. Son sang précieux a ôté tous nos péchés, et Sa puissante intercession nous maintient dans toute la perfection de la place où Son sang nous a introduits. Nous sommes « accomplis en lui » (Col. 2), et cependant, par nous-mêmes, nous sommes si faibles et si chancelants, si remplis de fautes et d'infirmités, si enclins à errer et à broncher dans notre marche en avant, que nous ne pourrions pas demeurer debout un seul instant, si ce n'était qu'Il est « toujours vivant pour intercéder » [Héb. 7, 25] pour nous. Nous nous sommes déjà arrêtés là-dessus dans les premiers chapitres de ce volume, il est donc inutile d'y revenir ici. Ceux qui comprennent, en quelque mesure, les grandes vérités fondamentales du christianisme, et qui ont quelque expérience de la vie chrétienne, comprendront aussi comment il se fait que, quoique « accomplis en lui, qui est le chef de toute principauté et autorité » [Col. 2, 10], ils ont cependant besoin, tant qu'ils sont ici-bas, au milieu des faiblesses, des luttes et des combats de la terre, de la puissante intercession de leur adorable et divin souverain Sacrificateur. Le croyant est « lavé, sanctifié et justifié » (1 Cor. 6). Il est « agréable dans le bien-aimé » (Éph. 1, 6). Quant à sa personne, il ne peut venir en jugement (voyez Jean 5, 24, où il faut lire « jugement » (*krisin*) et non « condamnation » (*katakrisin*)). La mort et le jugement sont derrière lui, parce qu'il est uni à Christ qui a passé par les deux, pour lui et à sa place. Toutes ces choses sont divinement vraies du membre le plus faible, le plus ignorant, le plus inexpérimenté de la famille de Dieu ; mais cependant, comme il porte avec lui une nature si désespérément mauvaise, et si totalement ruinée, qu'aucune discipline ne peut la corriger, et qu'aucun remède ne peut la guérir ; comme il habite un corps de péché et de mort — qu'il est entouré, de tous côtés, d'influences hostiles, qu'il est appelé à lutter continuellement avec les forces réunies du monde, de la chair et du diable — il ne pourrait jamais maintenir son terrain, bien moins encore faire des progrès, s'il n'était soutenu par la puissante intercession de son grand souverain Sacrificateur, qui porte les noms de Son peuple sur Sa poitrine et sur Son épaule.

Je sais que plusieurs ont peine à concilier l'idée de la position parfaite du croyant en Christ avec le besoin d'une sacrificature. « S'il est parfait, dit-on, quel besoin a-t-il d'un sacrificateur ? ». Les deux choses sont aussi clairement enseignées dans la Parole qu'elles sont compatibles, et comprises dans l'expérience de tout chrétien droit et bien instruit. Il est de la dernière importance de saisir avec clarté et exactitude la parfaite harmonie de ces deux faces de la vérité. Le croyant est parfait en Christ, mais, en lui-même, il est une pauvre et faible créature, toujours exposée à tomber. De là l'ineffable bonheur d'avoir à la droite de la Majesté, dans les cieux — quelqu'un qui prend soin de tout ce qui le concerne — quelqu'un qui le soutient continuellement par la main droite de Sa justice — quelqu'un qui ne l'abandonnera jamais — quelqu'un qui peut sauver parfaitement et jusqu'au bout — quelqu'un qui est « le même, hier, et aujourd'hui, et éternellement » [Héb. 13, 8] — quelqu'un qui le fera passer en triomphe à travers toutes les difficultés et tous les dangers qui l'entourent, et qui, enfin, le placera irréprochable « devant sa gloire avec abondance de joie » [Jude 24]. Bénie soit à jamais la grâce qui a si amplement pourvu à tous nos besoins par le sang d'une victime sans tache et par l'intercession d'un divin souverain Sacrificateur !

Cher lecteur chrétien, efforçons-nous de marcher de manière à « nous conserver purs du monde » [Jacq. 1, 27], et à nous tenir à part de toutes mauvaises pensées et relations, afin que nous puissions jouir des plus grands privilèges et remplir les plus hautes fonctions de notre position de membres de la famille sacerdotale,

dont Christ est la Tête. Nous avons la « liberté d'entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus » — nous avons « un grand Sacrificateur établi sur la maison de Dieu » (Héb. 10). Rien ne peut nous enlever ces privilèges. Mais notre communion peut être troublée — notre culte peut être empêché — nos saintes fonctions peuvent être négligées. Ces questions cérémonielles, au sujet desquelles les fils d'Aaron sont avertis ici, ont leurs antitypes dans l'économie chrétienne. S'ils étaient exhortés à se garder de tout contact souillé, nous le sommes de même ; s'ils étaient exhortés à se garder des alliances profanes, nous le sommes de même. S'ils étaient exhortés à se garder de toute espèce de souillures cérémonielles, nous aussi nous sommes avertis de nous garder de toute « souillure de chair et d'esprit » (2 Cor. 7). S'ils devaient être privés de la jouissance de leurs plus grands privilèges par les défauts corporels et une croissance imparfaite, nous le sommes de même par les imperfections morales et une croissance spirituelle imparfaite.

Quelqu'un osera-t-il mettre en question l'importance pratique de ces principes ? N'est-il pas évident que plus nous apprécierons les bénédictions attachées à cette maison sacerdotale dont nous avons été constitués membres, en vertu de notre naissance spirituelle, plus nous nous garderons soigneusement de tout ce qui pourrait tendre, de quelque manière que ce soit, à nous en enlever la jouissance ? Sans doute. Et c'est là ce qui rend l'étude attentive de notre section si éminemment pratique. Puissions-nous en sentir la force, par l'application du Saint Esprit ! Alors nous *jouirons* de nos places de sacrificateurs. Alors nous remplirons fidèlement nos fonctions de sacrificateurs. Nous serons capables de présenter nos corps « en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu » (Rom. 12, 1). Nous serons capables d'offrir « sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui confessent son nom » (Héb. 13, 15). Comme membres de la « maison spirituelle » et de la « sainte sacrificature », nous serons capables d'offrir « des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ » (1 Pier. 2, 5) Nous serons capables d'anticiper, en quelque mesure, ce temps heureux, où les alléluias d'une adoration fervente et intelligence monteront d'une création rachetée, jusqu'au trône de Dieu et de l'Agneau pendant toute l'éternité.

Chapitre 23

Nous voici maintenant arrivés à l'un des chapitres les plus profonds et les plus compréhensifs du volume inspiré, et il demande notre étude sérieuse et recueillie. Il contient la description des sept grandes fêtes ou solennités périodiques, qui divisaient l'année d'Israël. En d'autres termes, il nous offre un coup d'œil parfait des dispensations de Dieu envers Israël, pendant toute la période de leur histoire si accidentée.

En prenant les fêtes séparément, nous avons le sabbat, la Pâque, la fête des pains sans levain, la fête des premiers fruits, la Pentecôte, la fête des trompettes, le jour des propitiations, et la fête des tabernacles. Cela fait huit en tout, mais il est bien évident que le sabbat occupe une place unique et indépendante. Il est mentionné le premier ; son caractère particulier et les circonstances qui l'accompagnent sont expliqués, puis nous lisons : « Ce sont ici les jours solennels de l'Éternel, de saintes convocations, que vous publierez en leurs temps assignés » (v. 4). En sorte que, à proprement parler, le lecteur attentif remarquera que la *première* grande fête d'Israël était la Pâque, et sa *septième* la fête des tabernacles. C'est-à-dire, en tenant compte de leur forme typique, nous avons, premièrement, la rédemption, et en dernier lieu, la gloire millénaire. L'agneau pascal figurait la mort de Christ (1 Cor. 5, 7) ; et la fête des tabernacles typifiait les « temps du rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de ses saints prophètes de tout temps » (Act. 3, 21).

Telle était la fête qui ouvrait, et telle était celle qui fermait l'année judaïque. L'expiation est la base, la gloire est la pierre du sommet, tandis que, entre ces deux points, nous avons la résurrection de Christ (v. 10-14), le

rassemblement de l'Église (v. 15-21), le réveil des Israélites au sentiment de leur gloire perdue (v. 24, 25), leur repentance et leur cordiale réception de leur Messie (v. 27-32). Et pour qu'aucun trait ne manque à cette grande représentation typique, nous avons encore un moyen pour que les Gentils puissent entrer à la fin de la moisson, et glaner dans les champs d'Israël (v. 22). Tout cela rend ce tableau divinement parfait, et éveille la plus profonde admiration dans le cœur de tous ceux qui aiment les Écritures. Que pourrait-il y avoir de plus complet ? Le sang de l'Agneau, et la sainteté pratique qui s'y rattache — la résurrection de Christ d'entre les morts, et Son ascension au ciel — la descente du Saint Esprit en puissance à la Pentecôte, pour former l'Église — le réveil du résidu — leur repentance et leur restauration — la bénédiction du « pauvre et de l'étranger » — la manifestation de la gloire — le repos et la félicité du royaume. Telles sont les choses contenues dans ce chapitre vraiment merveilleux, et que nous allons maintenant examiner en détail ! Veuille le Saint Esprit être Lui-même notre docteur !

« L'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Les jours solennels de l'Éternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Ce sont ici mes jours solennels : Six jours on travaillera ; et le septième jour est un sabbat de repos, une sainte convocation : vous ne ferez aucune œuvre : c'est un sabbat consacré à l'Éternel dans toutes vos habitations ». La place accordée ici au sabbat est pleine d'intérêt. L'Éternel est sur le point de donner un type de toutes Ses dispensations en grâce envers Son peuple, et avant de commencer, Il présente le sabbat comme l'expression significative de ce repos qui reste pour le peuple de Dieu. C'était une solennité réelle, qui devait être observée par Israël ; mais c'était aussi un type de ce qui est encore à venir, quand toutes les œuvres grandes et glorieuses préfigurées dans ce chapitre, auront été accomplies. C'est le repos de Dieu, dans lequel peuvent entrer maintenant en esprit tous ceux qui croient, mais qui reste encore, quant à son entier et véritable accomplissement (Héb. 4). Maintenant nous travaillons. Bientôt nous nous reposerons. Dans un sens le croyant entre dans le repos ; dans un autre sens il travaille pour y entrer. Il a trouvé son repos en Christ ; il travaille pour entrer dans son repos dans la gloire. Il a trouvé un complet repos d'esprit dans ce que Christ a fait pour lui, et son œil se repose sur ce sabbat éternel dans lequel il entrera, quand tous ses travaux et tous ses combats du désert seront passés. Il ne saurait se reposer au milieu d'un monde de péché et de misères. Il se repose en Christ, le Fils de Dieu, qui prit la forme de serviteur. Et, tout en se reposant ainsi, il est appelé à travailler, comme ouvrier avec Dieu, dans la pleine assurance que, lorsque tout son labeur sera achevé, il jouira d'un repos parfait et éternel dans ces demeures de lumière inaltérable et de bonheur sans mélange, où le travail et la douleur ne peuvent entrer. Espérance bénie ! Puisse-t-elle briller de plus en plus vivement aux yeux de la foi ! Puisse-t-elle nous tous travailler d'autant plus fidèlement que nous sommes assurés de ce repos précieux à la fin ! Il y a, il est vrai, des avant-goûts de l'éternel sabbat ; mais ces avant-goûts nous font désirer avec plus d'ardeur la bienheureuse réalité — ce sabbat qui ne sera jamais interrompu — cette « sainte convocation » qui ne sera jamais dissoute.

Nous avons déjà fait remarquer que le sabbat occupe dans ce chapitre une place à part et indépendante. C'est évident d'après les premiers mots du verset quatrième, où l'Éternel semble recommencer à nouveau par cette expression : « Ce sont ici les jours solennels de l'Éternel », comme pour laisser le sabbat tout à fait à part des sept fêtes qui suivent, quoiqu'il en soit, en réalité, le type de ce repos dans lequel ces fêtes introduisent l'âme.

« Ce sont ici les jours solennels de l'Éternel, de saintes convocations, que vous publierez en leurs temps assignés. Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, est la Pâque à l'Éternel » (v. 4, 5). Nous avons donc ici la première des sept solennités périodiques — le sacrifice de cet agneau pascal dont le sang avait garanti l'Israël de Dieu de l'épée de l'ange destructeur, dans cette nuit terrible où les premiers-nés des Égyptiens avaient été mis à mort. C'est le type bien connu de la mort de Christ ; de là vient la place qu'il

occupe au commencement de ce chapitre. Il forme la base de tout. Nous ne pouvons connaître aucun repos, aucune sainteté, aucune communion, si ce n'est sur le principe de la mort de Christ. Il est particulièrement intéressant et frappant d'observer que, aussitôt qu'il est parlé du repos de Dieu, le sang de l'Agneau pascal est introduit immédiatement après. Comme pour dire : « Là est le *repos*, mais ici est votre *droit au repos* ». Sans doute que le travail nous *rendra capables* de jouir du repos, mais c'est le sang qui nous *donne le droit* d'en jouir.

« Et le quinzième jour de ce mois, est la fête des pains sans levain à l'Éternel : sept jours, vous mangerez des pains sans levain. Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service ; et vous présenterez à l'Éternel, pendant sept jours, un sacrifice par feu : au septième jour il y aura une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service » (v. 6-8). Le peuple est rassemblé autour de l'Éternel, dans cette sainteté pratique, fondée sur une rédemption accomplie ; et, pendant qu'ils sont ainsi rassemblés, la bonne odeur du sacrifice monte de l'autel d'Israël jusqu'au trône du Dieu d'Israël. Cela nous offre une belle représentation de cette sainteté que Dieu recherche dans la vie de Ses rachetés. Elle repose sur le sacrifice, et elle monte, intimement liée à la bonne et agréable odeur de la personne de Christ. « Vous ne ferez aucune *œuvre de service* ; et vous présenterez à l'Éternel un *sacrifice par feu* ». Quel contraste ! L'œuvre de service, faite par la main de l'homme, et la bonne odeur du sacrifice de Christ ! La sainteté pratique du peuple de Dieu n'est pas un travail servile. C'est la vivante manifestation de Christ en eux, par la puissance du Saint Esprit. « Pour moi, vivre c'est Christ » [Phil. 1, 21]. Voilà la vraie idée. Christ est notre vie ; et toute manifestation de cette vie est, au jugement de Dieu, imprégnée de la bonne odeur de Christ. Cela peut paraître peu de chose au jugement de l'homme ; mais en tant que c'est un rayonnement de Christ, notre vie, elle est infiniment précieuse à Dieu. Elle monte jusque vers Lui et ne peut jamais être oubliée. « Les fruits de la justice, qui sont par Jésus Christ » [Phil. 1, 11], sont produits dans la vie du croyant, et aucune puissance de la terre ou de l'enfer ne peut les empêcher de monter en bonne odeur jusqu'au trône de Dieu.

Il est nécessaire de bien remarquer le contraste entre « l'œuvre de service » et le résultat de la vie de Christ. Le type est très frappant. Il y avait cessation totale de tout travail manuel dans l'assemblée, mais la suave odeur de l'holocauste montait vers Dieu. Ce devaient être là les deux grands traits caractéristiques de la fête des pains sans levain. Le travail de l'homme cessait et le parfum du sacrifice s'élevait — type de la vie de sainteté pratique du croyant. Quelle réponse convaincante n'y a-t-il pas ici pour le légaliste, d'un côté, et pour l'antinomien, de l'autre ! Le premier est réduit au silence par les mots : « Aucune œuvre de service » ; le second est confondu par ces paroles : « Vous présenterez... un sacrifice par feu ». Les œuvres les plus perfectionnées de l'homme sont « serviles » ; mais la moindre grappe des « fruits de justice » est à la gloire et à la louange de Dieu. Pendant toute la durée de la vie du croyant, il ne doit y avoir aucune œuvre servile ; rien qui tienne de l'élément haïssable et dégradant du légalisme. Il ne doit y avoir que la présentation continue de la vie de Christ, développée et manifestée par la puissance du Saint Esprit. Pendant les « sept jours » de la seconde grande fête solennelle d'Israël, il ne devait y avoir « aucun levain » ; mais, à la place, la bonne odeur d'un « sacrifice par feu » devait être présentée à l'Éternel. Puissions-nous comprendre pleinement l'instruction pratique de ce type si important !

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne et que vous en aurez fait la moisson, vous apporterez au sacrificateur une gerbe des prémices de votre moisson ; et il tournoiera la gerbe devant l'Éternel, pour que vous soyez agréés ; le sacrificateur la tournoiera le lendemain du sabbat. Et le jour où vous ferez tournoyer la gerbe, vous offrirez un agneau sans défaut, âgé d'un an, en holocauste à l'Éternel ; et pour son offrande de gâteau, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, un sacrifice par feu à l'Éternel, une odeur agréable ; et sa libation sera du vin, le

quart d'un hin. Et vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à ce même jour, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu. C'est un statut perpétuel, en vos générations, dans toutes vos habitations » (v. 9-14).

« Mais maintenant Christ a été ressuscité d'entre les morts, *prémices* de ceux qui sont endormis » (1 Cor. 15, 20). La belle ordonnance de la présentation de la gerbe des premiers fruits typifiait la résurrection de Christ qui, « sur le tard, le jour du sabbat, au crépuscule du premier jour de la semaine », sortit triomphant du tombeau, ayant accompli l'œuvre glorieuse de la rédemption. Sa résurrection fut une « résurrection d'*entre* les morts », et par elle nous avons les arrhes et le type de la résurrection de Son peuple. « Les prémices, Christ ; puis ceux qui sont du Christ, à sa venue » [1 Cor. 15, 23]. Quand Christ paraîtra, Son peuple ressuscitera « d'entre les morts » (*ek nekrôn*), c'est-à-dire ceux de Son peuple qui dorment en Jésus. Mais « le reste des morts ne vécut pas jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis » (Apoc. 20, 5). Lorsque, immédiatement après Sa transfiguration, notre Seigneur parla de Sa *résurrection* « d'entre les morts », les disciples demandèrent ce que cela voulait dire (voyez Marc 9). Tout Juif orthodoxe croyait à la doctrine de la « résurrection des morts » (*anastasin nekrôn*). Mais l'idée d'une « résurrection d'entre les morts » (*anastasin ek nekrôn*) ne pouvait être comprise par les disciples ; et nul doute que bien des disciples, dès lors, n'aient éprouvé de grandes difficultés à l'endroit d'un si profond mystère.

Cependant, si mon lecteur veut étudier et comparer, avec prière, 1 Corinthiens 15 avec 1 Thessaloniciens 4, 13 à 18, il trouvera de précieuses instructions sur cette vérité si intéressante et si pratique. Il peut y joindre aussi Romains 8, 11 : « si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts (*ek nekrôn*) habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous ». On verra, d'après ces passages, que la résurrection de l'Église aura lieu précisément selon les mêmes principes que la résurrection de Christ. L'Écriture déclare que soit la tête, soit le corps, sont ressuscités « d'entre les morts ». La première gerbe et toutes les gerbes qui suivent, sont moralement liées.

Il doit paraître évident à quiconque réfléchit sur ce sujet, à la lumière des Écritures, qu'il y a une différence très essentielle entre la résurrection du croyant et la résurrection de l'incrédule. L'un et l'autre, ressusciteront ; mais Apocalypse 20, 5, prouve qu'il s'écoulera une période de mille ans entre ces deux événements, en sorte qu'ils diffèrent, soit en principe, soit quant à l'époque. Quelques-uns voient une difficulté relativement à ce sujet, dans le fait que notre Seigneur, en Jean 5, 28, parle de « l'heure... en laquelle *tous* ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ». « Comment, demande-t-on, peut-il y avoir un intervalle de mille ans entre les deux résurrections, puisqu'il est dit que toutes deux arriveront en une « heure » ? La réponse est bien simple. Au verset 25, il est parlé du réveil des âmes mortes, comme ayant lieu en une « heure » ; et cette œuvre se fait depuis plus de dix-huit cents ans. Or, si une période de près de *deux mille* ans peut être représentée par le mot « heure » quelle objection peut-il y avoir à l'idée que *mille* ans soient représentés de la même manière ? Aucune assurément, surtout quand il est positivement déclaré que « le reste des morts ne vécut pas jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis ».

Mais d'ailleurs, quand nous voyons qu'il est fait mention d'une « *première* résurrection », n'est-il pas évident que tous ne doivent pas être ressuscités en même temps ? Pourquoi parler d'une « première », s'il n'y en a qu'une ? On dira peut-être que « la première résurrection » a rapport à l'âme, mais où y a-t-il un passage de l'Écriture à l'appui de cette assertion ? Ce fait solennel a lieu ainsi : Quand la voix de l'archange et la trompette de Dieu se feront entendre, les rachetés qui dorment en Jésus ressusciteront pour aller à Sa rencontre dans la gloire. Les méchants morts, quels qu'ils soient, depuis les jours de Caïn jusqu'à la fin, resteront dans leurs tombeaux pendant les mille ans de bénédictions millénaires ; et, à la fin de cette période glorieuse et bénie, ils

en sortiront et comparaîtront devant « le grand trône blanc » [Apoc. 20, 11], pour y être jugés, chacun selon ses œuvres, et pour passer, du trône du jugement, dans l'étang de feu. Effrayante pensée !

Lecteur, où en êtes-vous relativement à votre âme précieuse ? Avez-vous vu, avec l'œil de la foi, le sang de l'Agneau pascal, versé pour vous garantir de cette heure terrible ? Avez-vous vu la précieuse gerbe des premiers fruits, récoltée et recueillie dans le grenier céleste, comme gage que vous y serez aussi recueilli une fois ? Ce sont là des questions sérieuses, extrêmement sérieuses. Ne les repoussez pas. Voyez si vous êtes *maintenant* sous l'abri du sang de Jésus. Rappelez-vous que vous ne pouvez glaner un seul épi dans les champs de la rédemption, avant d'avoir vu la vraie gerbe, balancée devant Dieu. « Vous ne mangerez ni pain, ni grain rôti, ni grain en épi, jusqu'à *ce même jour*, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre Dieu ». On ne pouvait pas toucher à la moisson avant que la gerbe des premiers fruits eût été offerte, et, avec elle, un holocauste et un gâteau.

« Et vous compterez depuis le lendemain du sabbat, depuis le jour que vous aurez apporté la gerbe de l'offrande tournoyée, sept semaines ; elles seront complètes : vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat, et vous présenterez à l'Éternel une offrande de gâteau nouvelle ; vous apporterez de vos habitations deux pains, en offrande tournoyée ; ils seront de deux dixièmes de fleur de farine ; vous les cuirez avec du levain : ce sont les premiers fruits à l'Éternel » (v. 15-17). C'est la fête de la Pentecôte — le type du peuple de Dieu, rassemblé par le Saint Esprit et présenté devant Lui, en connexion avec toute la précieuse valeur de Christ. Dans la Pâque, nous avons la mort de Christ ; dans la gerbe des premiers fruits, nous avons la résurrection de Christ, et dans la fête de la Pentecôte, nous avons la descente du Saint Esprit pour former l'Église. Tout cela est divinement parfait. La mort et la résurrection de Christ devaient s'accomplir, avant que l'Église pût être formée. La gerbe (poignée) était offerte, et alors les pains étaient pétris.

Et, remarquez : « Vous les cuirez *avec du levain* ». Pourquoi cela ? Parce qu'ils devaient représenter ceux qui, quoique remplis du Saint Esprit et parés de Ses dons et de Ses grâces, avaient néanmoins le *mal* demeurant en eux. L'Église, au jour de la Pentecôte, était au complet bénéfice du sang de Christ, elle était couronnée des dons du Saint Esprit ; mais il y avait du levain, là aussi. Aucune puissance de l'Esprit ne pouvait annuler le fait que le mal était encore attaché aux enfants de Dieu. On pouvait le combattre ou le cacher, mais il était là. Ce fait est figuré, dans le type, par le levain des deux pains, et il trouve son expression dans l'histoire de l'Église ; car, quoique le Saint Esprit fût présent dans l'assemblée, la chair y était aussi, pour mentir au Saint Esprit. La chair est chair, et on n'en fera jamais autre chose. Le Saint Esprit ne descendit pas le jour de la Pentecôte, pour améliorer ou plutôt pour bonifier la nature humaine, ou pour en annuler le mal incurable, mais pour baptiser les croyants en un seul corps, et les lier à leur Tête vivante qui est au ciel.

Nous avons déjà fait allusion, dans le chapitre sur le sacrifice de prospérités, au fait que le levain y était permis, dans ce qui s'y rapportait. C'était Dieu reconnaissant l'existence du mal chez l'adorateur. De même quant à l'ordonnance « des deux pains tournoyés » ; ils devaient être « cuits avec du *levain* », à cause du mal dans l'antitype.

Mais, béni soit Dieu, au mal qu'Il a reconnu, il a été divinement pourvu. C'est ce qui donne paix et consolation à l'âme. Il est consolant de savoir que Dieu connaît ce qu'il y a de pire en nous ; et, de plus, qu'Il a pourvu à tout, d'après *Sa* connaissance et non d'après *la nôtre*. « Et vous présenterez *avec le pain* sept agneaux *sans défaut*, âgés d'un an, et un jeune taureau, et deux bœufs : ils seront un holocauste à l'Éternel, avec leur offrande de gâteau et leurs libations, un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel » (v. 18). Nous avons donc ici, en connexion immédiate avec les pains levés, l'offrande d'un sacrifice sans défaut, typifiant la grande et importante vérité que c'est la perfection de Christ, et non notre culpabilité, qui est toujours

devant les yeux de Dieu. Remarquez en particulier ces mots : « vous présenterez *avec le pain* sept agneaux *sans défaut* ». Précieuse vérité ! Éminemment précieuse, quoique revêtue de formes typiques ! Puisse-t-il être donné au lecteur de la comprendre, de se l'approprier, d'en faire l'appui de sa conscience, la nourriture et le rafraîchissement de son cœur, les délices de son âme tout entière ! Non pas moi, mais Christ.

On objectera, peut-être, que le fait que Christ est un agneau sans tache ne suffit pas pour ôter le fardeau de culpabilité de dessus une conscience souillée — qu'une offrande de bonne odeur ne servirait, en elle-même, de rien à un pécheur. À cette objection possible, notre type répond pleinement et la fait entièrement disparaître. Il est vrai qu'un holocauste n'aurait pas suffi quand il s'agissait de « levain » ; c'est pourquoi il est ajouté : « Et vous offrirez un bouc *en sacrifice pour le péché*, et deux agneaux âgés d'un an en sacrifice de prospérités » (v. 19). « Le sacrifice pour le péché » était la réponse au « levain » des deux pains — « la prospérité » ou « la paix »^[30] était assurée, en sorte que la communion pouvait être goûtée ; et tout s'élevait, en connexion immédiate avec « l'odeur agréable de l'holocauste », à l'Éternel.

De même, le jour de la Pentecôte, l'Église fut présentée dans toute la valeur et l'excellence de Christ, par la puissance du Saint Esprit. Quoique, ayant en elle-même le levain de la vieille nature, ce levain n'était pas mis en compte, parce que la divine offrande pour le péché y avait parfaitement répondu. La puissance du Saint Esprit n'ôta pas le levain, mais le sang de l'Agneau l'avait expié. C'est une distinction des plus intéressantes et importantes. L'œuvre de l'Esprit dans le croyant n'ôte pas le mal qui y habite. Elle le rend capable de découvrir, de juger et de dominer le mal ; mais aucune mesure de puissance spirituelle ne peut annuler le fait que le mal est là — quoique, Dieu soit béni, la conscience soit dans une paix parfaite, puisque le sang de notre offrande pour le péché a résolu à jamais toute cette question ; et, par conséquent, au lieu que le mal qui est en nous soit sous les yeux de Dieu, il a été jeté loin de Sa vue pour toujours, et nous Lui sommes agréables selon toute l'acceptation de Christ, qui s'est offert Lui-même, en sacrifice d'agréable odeur, à Dieu afin qu'Il pût Le glorifier parfaitement en toutes choses et être, à jamais, la nourriture de Son peuple.

Après la Pentecôte, une longue période s'écoule, sans qu'il y ait aucun mouvement parmi le peuple. Il y a, cependant, l'allusion « au pauvre et à l'étranger », dans cette belle ordonnance que nous avons déjà considérée sous son point de vue moral. Ici, nous pouvons la considérer sous son aspect dispensationnel. « Et quand vous ferez la moisson de votre terre, tu n'achèveras pas de moissonner les coins de ton champ, et tu ne glaneras pas la glanure de ta moisson : tu les laisseras pour le pauvre et pour l'étranger. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (v. 22). Il est pourvu ici à ce que l'étranger puisse glaner dans les champs d'Israël. Les Gentils doivent être amenés à participer à la bonté débordante de Dieu. Quand les greniers et les pressoirs d'Israël auront été abondamment remplis, il y aura pour tous les Gentils de précieuses gerbes et de riches grappes à recueillir.

Cependant, nous ne devons pas penser que ce soient les bénédictions spirituelles, dont l'Église est dotée dans les lieux célestes en Christ, qui nous sont représentées sous la figure d'un étranger, glanant dans les champs d'Israël. Ces bénédictions sont aussi nouvelles pour la postérité d'Abraham, qu'elles le sont pour les Gentils. Ce ne sont pas les glanures de Canaan, mais les gloires du ciel — les gloires du Christ. L'Église est non seulement bénie *par* Christ, mais *avec* Christ et *en* Christ. L'épouse de Christ ne sera pas envoyée pour ramasser, comme une étrangère, les épis et les grappes au bout des champs d'Israël et aux sarments des vignes d'Israël. Non, elle a pour sa portion des grâces plus grandes, de plus riches joies, des honneurs plus élevés, que tout ce qu'Israël a jamais connu. Elle n'a pas à glaner sur la terre, comme une étrangère, mais à jouir de sa riche et heureuse demeure du ciel, auquel elle appartient. C'est là « ce quelque chose de meilleur », que Dieu, dans Sa sagesse et dans Sa grâce, a « eu en vue »^[Héb. 11, 40] pour elle. Sans doute que ce sera un heureux privilège pour « l'étranger » de pouvoir glaner, après que la moisson d'Israël aura été faite ; mais la

portion de l'Église est incomparablement plus belle, puisqu'elle est l'épouse du Roi d'Israël, qu'elle partagera Son trône, Ses joies, Ses honneurs et Ses gloires ; qu'elle Lui est semblable et sera avec Lui à jamais. Les demeures éternelles de la maison du Père, là-haut, et non pas les coins non glanés des champs d'Israël, ici-bas, doivent être la portion de l'Église. Puissions-nous avoir toujours cela présent à l'esprit, et vivre, en quelque faible mesure, d'une manière digne d'une aussi sainte et aussi noble destinée !

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, en disant : Au septième mois, le premier jour du mois, il y aura un repos pour vous, un mémorial de jubilation, une sainte convocation ; vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu » (v. 23-25). Un nouveau sujet est introduit ici par les mots : « l'Éternel parla à Moïse », qui, pour le dire en passant, sont d'une utilité intéressante pour classer les sujets du chapitre et du livre en général. Ainsi, le sabbat, la Pâque, et la fête des pains sans levain sont donnés comme première communication. La gerbe balancée, les pains tournoyés et les coins à glaner, sont la seconde ; ensuite nous avons un long intervalle dont il n'est rien dit, puis vient l'émouvante fête des trompettes, au premier jour du septième mois. Cette solennité nous amène jusqu'au temps, lequel approche rapidement, où le résidu d'Israël « sonnera de la trompette », pour un mémorial, rappelant à son souvenir sa gloire longtemps perdue, et s'excitera à chercher l'Éternel.

La fête des trompettes est intimement liée avec une autre grande solennité, savoir « le jour des propitiations ». « De même, le dixième jour de ce septième mois, c'est le jour des propitiations : ce sera pour vous une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes, et vous présenterez à l'Éternel un sacrifice fait par feu. Et ce même jour vous ne ferez aucune œuvre, car c'est un jour de propitiation, pour faire propitiation pour vous, devant l'Éternel, votre Dieu... C'est un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes. Le neuvième jour du mois, au soir, d'un soir à l'autre soir, vous célébrerez votre sabbat » (v. 27-32). Ainsi, après la publication du mémorial de jubilation, il s'écoule un intervalle de huit jours ; puis nous avons le jour des expiations, auquel se rattachent l'affliction de l'âme, la propitiation pour le péché, et la cessation du travail. Toutes ces choses trouveront bientôt leur place dans l'histoire future du résidu juif. « La moisson est passée, l'été est fini, et nous ne sommes pas sauvés » (Jér. 8, 20). Telle sera l'émouvante lamentation du résidu, quand l'Esprit de Dieu aura commencé de toucher leurs cœurs et leurs consciences. « Et ils regarderont vers moi, celui qu'ils auront percé, et ils se lamenteront sur lui, comme on se lamente sur un fils unique, et il y aura de l'amertume pour lui, comme on a de l'amertume pour un premier-né. En ce jour-là, il y aura une grande lamentation à Jérusalem, comme la lamentation de Hadadrimmon dans la vallée de Meguiddon ; et le pays se lamentera, chaque famille à part » etc. (Zach. 12, 10-14).

Quel deuil profond, quelle immense affliction, quelle sincère repentance il y aura, sous l'action puissante du Saint Esprit, quand les consciences du résidu se rappelleront les péchés du passé, leurs négligences du sabbat, leurs violations de la loi, le meurtre des prophètes, le crucifiement du Fils, leur résistance à l'Esprit ! Toutes ces choses se rangeront en bataille sur les tables de la conscience éclairée et exercée, et produiront une profonde affliction d'âme.

Mais le sang expiatoire répondra à tout. « En ce jour-là, une source sera ouverte pour la maison de David et pour les habitants de Jérusalem, pour le péché et pour l'impureté » (Zach. 13, 1). Il leur sera donné de sentir leur culpabilité et d'en être affligés, et ils seront amenés aussi à voir l'efficace du sang et à trouver une paix parfaite — un sabbat de repos pour leurs âmes.

Or, quand ces résultats auront été atteints par Israël, au dernier jour, qu'avons-nous alors à attendre pour eux ? *La gloire*, assurément. Lorsque « l'aveuglement » aura été ôté, et « le voile » enlevé, quand les cœurs du résidu se seront tournés vers l'Éternel, alors les brillants rayons du « soleil de justice » [Mal. 4, 2] resplendiront

avec une puissance efficace de guérison, de rétablissement et de salut, sur un pauvre peuple affligé et vraiment repentant. Il faudrait tout un volume pour traiter ce sujet en détail. Les expériences, les luttes, les épreuves, les difficultés et les bénédictions finales du résidu juif, sont amplement décrites dans les Psaumes et les Prophètes. Il faut reconnaître clairement l'existence de ce résidu, avant de pouvoir étudier les Psaumes et les Prophètes avec intelligence et réel profit. Non que nous n'ayons beaucoup à apprendre de ces portions du Volume inspiré, car « toutes les Écritures sont utiles » [2 Tim. 3, 16]. Mais la manière la plus sûre de faire un bon usage d'une portion quelconque de la Parole de Dieu, c'est d'en bien comprendre l'application première. Si donc nous appliquons à l'Église, ou corps céleste, des passages qui se rapportent, strictement parlant, au résidu juif, ou corps terrestre, nous nous embarrassons dans une sérieuse erreur à l'égard de l'un et de l'autre. Au fait, il arrive fréquemment que l'on ignore complètement l'existence d'un corps tel que le résidu, et que l'on perd entièrement de vue la vraie position et l'espérance de l'Église. Ce sont de graves erreurs, que mon lecteur doit soigneusement chercher à éviter. Qu'il ne s' imagine pas un seul instant que ce ne sont que des théories, faites seulement pour occuper l'attention des curieux, et sans aucune valeur pratique. Il ne saurait y avoir de supposition plus fausse. Quoi ! est-il sans importance pratique pour nous de savoir si nous appartenons au ciel ou à la terre ? Est-il sans importance réelle pour nous de savoir si nous jouirons du repos dans les demeures d'en haut, ou si nous passerons, ici-bas, par les jugements apocalyptiques ? Qui pourrait admettre une pensée aussi déraisonnable ? Le fait est qu'il serait difficile de citer un ordre de vérités plus pratiques que celles qui dépeignent les destinées respectives du résidu terrestre et de l'Église céleste. Je n'en dirai par davantage ici sur ce sujet, mais le lecteur le trouvera bien digne d'une étude approfondie et recueillie. Nous terminerons cette section par un coup d'œil sur la fête des tabernacles — dernière solennité de l'année judaïque.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, en disant : Le quinzième jour de ce septième mois, la fête des tabernacles se célébrera à l'Éternel pendant sept jours... Mais le quinzième jour du septième mois, quand vous aurez recueilli le rapport de la terre, vous célébrerez la fête de l'Éternel pendant sept jours : le premier jour il y aura repos, et le huitième jour il y aura repos. Et le premier jour vous prendrez du fruit de beaux arbres, des branches de palmiers, et des rameaux d'arbres touffus et de saules de rivière ; et vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, pendant sept jours. Et vous célébrerez la fête comme fête à l'Éternel, pendant sept jours chaque année ; c'est un statut perpétuel, en vos générations : vous la célébrerez le septième mois. Vous habiterez sept jours dans des tabernacles ; tous les indigènes en Israël habiteront dans des tabernacles, afin que vos générations sachent que j'ai fait habiter les fils d'Israël dans des tabernacles, lorsque je les fis sortir du pays d'Égypte. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (v. 33-43).

Cette fête nous montre, par anticipation, le temps de la gloire d'Israël au dernier jour et, par conséquent, elle termine, on ne peut mieux, toute la série des fêtes. La récolte était rentrée, tout était fini, les greniers étaient remplis, et l'Éternel voulait que Son peuple exprimât sa joie par une fête. Mais, hélas ! il paraît qu'ils ne surent guère comprendre la pensée divine en rapport avec cette sublime ordonnance. Ils perdirent de vue le fait qu'ils avaient été étrangers et voyageurs, et de là vint leur long oubli de cette fête. Depuis les jours de Josué, jusqu'au temps de Néhémie, la fête des tabernacles n'avait pas été célébrée une seule fois. Il était réservé au petit résidu qui retourna de la captivité de Babylone, de faire ce qui n'avait pas été fait, même aux jours brillants de Salomon. « Et toute la congrégation de ceux qui étaient revenus de la captivité fit des tabernacles, et ils habitèrent dans les tabernacles ; car les fils d'Israël n'avaient pas fait cela depuis les jours de Josué, fils de Nun, jusqu'à ce jour-là. Et il y eut une grande joie » (Néh. 8, 17). Que ce devait être réjouissant, pour ceux qui avaient suspendu leurs harpes aux saules de Babylone [Ps. 137, 2], de se trouver sous l'ombrage des saules de Canaan ! C'était un doux avant-goût de ce temps, dont la fête des tabernacles était le type, où les tribus rétablies d'Israël se reposeront sous ces berceaux millénaires, que la main fidèle de l'Éternel érigera pour eux,

dans le pays qu'il a juré de donner à Abraham et à sa postérité à toujours. Trois fois heureuse époque, où les célestes et les terrestres se rencontreront, comme il est dit, dans « le premier jour » et « le huitième jour » de la fête des tabernacles. « J'exaucerai les cieux, et eux exauceront la terre, et la terre exaucera le froment et le moût et l'huile, et eux exauceront Jizreël » (Os. 2, 21, 22).

Il y a, dans le dernier chapitre de Zacharie, un beau passage qui prouve bien distinctement, que la vraie célébration de la fête des tabernacles appartient à la gloire de la fin. « Et il arrivera que tous ceux qui resteront de toutes les nations qui seront venues contre Jérusalem, monteront d'année en année pour se prosterner devant le roi, l'Éternel des armées, et pour célébrer la fête des tabernacles » (chap. 14, 16). Quelle scène ! Qui voudrait essayer de lui enlever sa beauté caractéristique, par un vague système d'interprétation faussement appelée spirituelle ? Assurément Jérusalem veut dire Jérusalem ; nations veut dire nations ; et la fête des tabernacles veut dire la fête des tabernacles. Y a-t-il là quelque chose d'impossible à croire ? Rien, assurément, sauf pour la raison humaine, qui repousse tout ce qui est au-dessus de sa faible portée. La fête des tabernacles sera célébrée de nouveau dans le pays de Canaan, et les sauvés des nations y monteront pour prendre part à ces saintes et glorieuses solennités. Alors les guerres de Jérusalem seront terminées, le bruit des batailles aura pris fin. La lance et l'épée seront transformées en paisibles instruments d'agriculture ; Israël se reposera à l'ombre rafraîchissante de sa vigne et de son figuier, et toute la terre se réjouira sous le règne du « Prince de paix ». Telle est la perspective qui nous est offerte dans les infaillibles pages de l'inspiration. Les types la présentent, les prophètes l'annoncent, la foi y croit, et l'espérance l'anticipe.

Note. — À la fin de notre chapitre, nous lisons :

« Et Moïse dit aux fils d'Israël *les jours solennels de l'Éternel* ». C'était là leur vrai caractère, leur titre primitif ; mais, dans l'évangile de Jean, elles sont appelées les « *fêtes des Juifs* ». Depuis longtemps elles avaient cessé d'être les fêtes de l'Éternel. Il en était exclu. Ils ne voulaient pas de Lui ; c'est pourquoi en Jean 7, quand les frères de Jésus Lui demandent de monter à « *la fête des Juifs, celle des tabernacles* », Il répond : « Mon temps n'est pas encore venu » ; et quand Il y monta, ce fut « comme en secret » pour prendre sa place en dehors de tout, et pour crier à toute âme altérée de venir à Lui et de boire. Il y a là une leçon bien sérieuse.

Les institutions divines sont bientôt détériorées entre les mains de l'homme ; mais quel bonheur de savoir que l'âme altérée, qui sent le vide et la sécheresse d'un système de froides formalités religieuses, n'a qu'à se réfugier auprès de Jésus, pour s'abreuver gratuitement à Ses sources intarissables, et devenir ainsi un canal de bénédictions pour les autres.

Chapitre 24

Il y a, dans ce court chapitre, beaucoup de choses propres à intéresser l'homme spirituel. Nous avons vu, au chapitre 23, l'histoire des dispensations de Dieu envers Israël, depuis le sacrifice du véritable Agneau pascal jusqu'au repos et à la gloire du royaume millénaire. Dans le chapitre, devant nous maintenant, nous avons deux grandes idées — d'abord, le témoignage et le mémorial des douze tribus, maintenus continuellement devant Dieu, par la puissance de l'Esprit et par l'efficace de la sacrificature de Christ ; puis, l'apostasie d'Israël selon la chair, et le jugement divin qui en est la conséquence. Il faut bien saisir la première, pour pouvoir comprendre la seconde.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Commande aux fils d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'olive pure, broyée, pour le luminaire, afin de faire brûler la lampe *continuellement*. Aaron l'arrangera devant l'Éternel, continuellement, *du soir au matin*, en dehors du voile du témoignage, dans la tente d'assignation : c'est un statut perpétuel en vos générations ; il arrangera les lampes sur le chandelier *pur*, devant l'Éternel, continuellement » (v. 1-4). « L'huile d'olive pure, broyée » représente la grâce du Saint Esprit, basée sur l'œuvre de Christ, figurée par le chandelier « d'or battu ». Il fallait que « l'olive » fût *broyée* pour donner « l'huile », et que l'or fût « *battu* » pour former la chandelier. En d'autres termes, la grâce et la lumière de l'Esprit sont basées sur la mort de Christ, et maintenues dans leur clarté et leur puissance par la sacrificature de Christ. La lampe d'or répandait sa lumière dans toute l'enceinte du sanctuaire, pendant les longues heures de la nuit, quand les ténèbres régnaient sur la nation et que tous étaient plongés dans le sommeil. Dans tout ceci, nous avons une vivante représentation de la fidélité de Dieu envers Son peuple, quelle que fût leur condition extérieure. Les ténèbres et le sommeil pouvaient s'étendre sur eux, mais la lampe devait brûler « continuellement ». Le souverain sacrificateur était responsable de veiller à ce que la lumière constante du témoignage brûlât pendant les tristes heures de la nuit. « Aaron l'arrangera devant l'Éternel, continuellement, du soir au matin, en dehors du voile du témoignage, dans la tente d'assignation ». L'entretien de cette lumière n'était pas laissé aux soins d'Israël, Dieu avait pourvu à ce que quelqu'un fût chargé d'y veiller continuellement.

Mais plus loin nous lisons : « Et tu prendras de la fleur de farine, et tu en cuiras douze gâteaux : chaque gâteau sera de deux dixièmes ; et tu les placeras en deux rangées, six par rangée, sur la table *pure*, devant l'Éternel, et tu mettras de l'encens *pur* sur chaque rangée ; et ce sera un pain de mémorial, un sacrifice par feu à l'Éternel. Chaque jour de sabbat on les arrangera devant l'Éternel, *continuellement*, de la part des fils d'Israël : c'est une alliance perpétuelle. Et cela appartiendra à Aaron et à ses fils, et ils le mangeront dans un lieu saint ; car ce lui sera une chose très sainte d'entre les sacrifices de l'Éternel faits par feu : c'est un statut perpétuel » (v. 5-9). Il n'est pas fait mention de levain dans ces pains. Ils représentent, je n'en doute pas, Christ, en connexion immédiate avec « les douze tribus d'Israël ». Ils étaient exposés dans le sanctuaire, devant l'Éternel, sur la table pure, pendant sept jours, après lesquels ils devenaient la nourriture d'Aaron et de ses fils, offrant une nouvelle et frappante image de la condition d'Israël aux yeux de l'Éternel, quel que fût son aspect intérieur. Les douze tribus sont continuellement devant Lui. Leur mémorial ne peut jamais périr. Elles sont rangées en un ordre divin, dans le sanctuaire, couvertes du pur encens du Christ, et réfléchies par la table pure sur laquelle elles reposent, sous les rayons éclatants de ces lampes d'or qui brillent d'une clarté inaltérable, pendant les heures les plus sombres de la nuit morale de la nation.

Il est bon de nous assurer que nous ne sacrifions pas un jugement sain, ou la vérité divine, sur l'autel de l'imagination, quand nous osons interpréter de cette façon les ustensiles mystiques du sanctuaire. Nous apprenons, en Hébreux 9, que toutes ces choses étaient « les images des choses qui sont dans les cieux » ; et encore, en Hébreux 10, 1, qu'elles étaient « l'ombre des biens à venir ». Nous sommes donc autorisés à croire qu'il y a « des choses dans les cieux » qui répondent aux « images » — qu'il y a une substance qui répond à « l'ombre ». En un mot, nous sommes autorisés à croire qu'il y a, « dans les cieux », ce qui correspond aux « sept lampes », à « la table pure », et aux « douze pains ». Ce n'est point une invention humaine, mais une vérité divine dont la foi s'est nourrie de tout temps. Que voulait dire l'autel d'Élie, construit de « douze pierres » au sommet du mont Carmel ^[1 Rois 18, 31] ? Ce n'était pas autre chose que l'expression de sa conviction en cette vérité dont les « douze pains » étaient « l'image » ou « l'ombre ». Il croyait à l'unité indissoluble de la nation, maintenue devant Dieu dans l'éternelle immutabilité de la promesse faite à Abraham, à Isaac et à Jacob, quelle que pût être la condition extérieure du peuple. L'homme pouvait chercher en vain la manifestation de l'unité des douze tribus, mais la foi pouvait toujours regarder dans l'enceinte sacrée du sanctuaire, et voir là les douze

pains, couverts d'encens pur ; et lors même qu'au-dehors tout était enveloppé des ombres de la nuit, la foi, à la lumière des sept lampes d'or, pouvait discerner la même grande vérité en figure, savoir l'indissoluble unité des douze tribus.

Comme il en était alors, ainsi il en est aujourd'hui. La nuit est triste et sombre. Il n'y a pas, dans tout ce bas monde, un seul rayon qui puisse faire distinguer à l'œil l'unité des tribus d'Israël. Elles sont dispersées parmi les nations, et perdues au yeux de l'homme. Mais leur mémorial est devant l'Éternel. La foi le reconnaît, parce qu'elle sait que toutes les promesses de Dieu sont oui et amen en Jésus Christ [2 Cor. 1, 20]. Elle voit, par la parfaite lumière de l'Esprit, le mémorial des douze tribus parfaitement conservé dans le sanctuaire d'en haut. Écoutez ces nobles accents de la foi : « Et maintenant je comparais en jugement pour l'espérance de la promesse faite par Dieu à nos pères, à laquelle nos douze tribus, en servant Dieu sans relâche nuit et jour, espèrent parvenir » (Act. 26, 6, 7). Or, si le roi Agrippa avait demandé à Paul : « Où sont les douze tribus ? » aurait-il pu les lui montrer ? Non. Mais pourquoi non ? Était-ce parce qu'on ne pouvait pas les voir ? Non, mais parce qu'Agrippa n'avait pas des yeux pour les voir. Les douze tribus étaient bien au-delà de la portée de la vision d'Agrippa. Il fallait l'œil de la foi et la lumière de l'Esprit de Dieu pour pouvoir discerner les douze pains, rangés sur la table pure, dans le sanctuaire de Dieu. Ils étaient là, et Paul les voyait là, quoique le moment où il exprimait sa sublime conviction fût aussi sombre que possible. La foi ne se laisse pas gouverner par les apparences. Elle se place sur le rocher élevé de la Parole éternelle de Dieu, et dans tout le calme et toute l'assurance de cette sainte élévation, elle se nourrit de la parole immuable de Celui qui ne peut mentir. L'incrédulité peut regarder stupidement de côté et d'autre et demander : « Où sont les douze tribus ? » ou : « Comment pourront-elles être retrouvées et rétablies ? ». Il est impossible de répondre. Non pas parce qu'il n'y a pas de réponse à donner, mais parce que l'incrédulité est totalement incapable de s'élever jusqu'au point d'où la réponse peut être comprise. La foi est aussi certaine que le mémorial des douze tribus d'Israël est devant les yeux du Dieu d'Israël, qu'elle est certaine que les douze pains étaient exposés chaque jour de sabbat sur la table d'or. Mais qui pourrait convaincre de cela le sceptique ou l'infidèle ? Qui fera croire une semblable vérité à ceux qui se laissent gouverner, en toutes choses, par la raison ou le sens commun, et qui ne savent pas ce que c'est que d'espérer contre toute espérance ? La foi trouve de divines certitudes et d'éternelles réalités au milieu de choses où la raison et le sens commun ne voient absolument rien. Oh ! que n'avons-nous une foi plus profonde ! Puissions-nous saisir, avec une ferveur plus intense, toute parole qui procède de la bouche du Seigneur, et nous en nourrir avec toute la simplicité d'un petit enfant !

Nous arrivons maintenant au second point de notre chapitre — savoir l'apostasie d'Israël selon la chair, et le divin jugement qui en fut la conséquence.

« Et le fils d'une femme israélite (mais il était fils d'un homme égyptien), sortit parmi les fils d'Israël ; et le fils de la femme israélite et un homme israélite se battirent dans le camp ; et le fils de la femme israélite blasphéma le Nom et le maudit ; et on l'amena à Moïse... Et on le mit sous garde, afin de décider de son sort, selon la parole de l'Éternel. Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Fais sortir hors du camp celui qui a maudit ; et que tous ceux qui l'ont entendu posent leurs mains sur sa tête, et que toute l'assemblée le lapide... Et Moïse parla aux fils d'Israël, et ils firent sortir hors du camp celui qui avait maudit, et le lapidèrent avec des pierres. Et les fils d'Israël firent comme l'Éternel avait commandé à Moïse » (v. 10-23).

La place particulière, accordée à ce récit par l'écrivain inspiré, est frappante et intéressante. Je ne saurais douter qu'il ne soit mis là pour nous donner l'autre face du tableau présenté dans les premiers versets du chapitre. L'Israël selon la chair a gravement manqué et péché envers l'Éternel. Le nom de l'Éternel a été blasphémé parmi les Gentils. La colère est venue sur la nation. Les jugements d'un Dieu offensé sont tombés

sur elle. Mais le jour approche où le sombre et épais nuage du jugement sera dissipé, et alors les douze tribus, dans leur unité indissoluble, se présenteront devant toutes les nations comme le monument étonnant de la fidélité et de la bonté de l'Éternel. « Et tu diras en ce jour-là : Je te célébrerai, Éternel, car tu étais en colère contre moi, et ta colère s'est détournée, et tu m'as consolé. Voici, Dieu est mon salut ; j'aurai confiance, et je ne craindrai pas ; car Jah, *Jéhovah*, est ma force et mon cantique, et il a été mon salut. Et vous puiserez de l'eau avec joie aux fontaines du salut. Et vous direz en ce jour-là : Célébrez l'Éternel, invoquez son nom ; faites connaître parmi les peuples ses actes, rappelez que son nom est haut élevé. Chantez l'Éternel, car il a fait des choses magnifiques. Cela est connu dans toute la terre. Pousse des cris de joie et exulte, habitante de Sion, car grand, au milieu de toi, est le Saint d'Israël » (És. 12). « Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux : c'est qu'un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée ; et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : « Le libérateur viendra de Sion ; il détournera de Jacob l'impiété. Et c'est là l'alliance de ma part pour eux, lorsque j'ôterai leurs péchés ». En ce qui concerne l'évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères. Car les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir. Car comme vous aussi vous avez été autrefois désobéissants à Dieu et que maintenant vous êtes devenus des objets de miséricorde par la désobéissance de ceux-ci, de même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à votre miséricorde, afin qu'eux aussi deviennent des objets de miséricorde. Car Dieu a renfermé tous, Juifs et nations, dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous. Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont insondables, et ses voies introuvables ! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? Ou qui lui a donné le premier, et il lui sera rendu ? Car de lui, et par lui, et pour lui, sont toutes choses ! À lui soit la gloire éternellement ! Amen » (Rom. 11, 25-36).

On pourrait multiplier les passages pour prouver que, quoique Israël soit sous le jugement de Dieu à cause du péché, cependant « les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir » ; — que, quoique le blasphémateur soit lapidé hors du camp, les douze pains demeurent intacts dans le sanctuaire. La voix des prophètes déclare, et la voix des apôtres répète la glorieuse vérité que « tout Israël sera sauvé » ; non parce qu'ils n'ont pas péché, mais parce que « les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir ». Que les chrétiens prennent garde de dédaigner « les promesses faites aux pères ». Si ces promesses sont oubliées ou mal appliquées, notre sens moral de la divine intégrité et exactitude des Écritures tout entières, doit nécessairement en être affaibli. Si l'on peut en laisser de côté une partie, on peut en faire de même avec une autre. Si l'on peut interpréter vaguement un passage, on peut en faire de même avec un autre ; et ainsi il arriverait que nous perdions cette certitude bénie qui constitue le fondement de notre repos à l'égard de tout ce que le Seigneur a déclaré. Nous en dirons davantage là-dessus en nous occupant des derniers chapitres de notre livre.

Chapitre 25

Le lecteur intelligent remarquera une grande liaison morale entre ce chapitre et le précédent. Au chapitre 24, nous apprenons que la maison d'Israël est conservée pour le pays de Canaan. Au chapitre 25, nous apprenons que le pays de Canaan est conservé pour la maison d'Israël. En réunissant les deux, nous avons la déclaration d'une vérité, qu'aucune puissance de la terre ou de l'enfer ne peut effacer : Tout Israël sera sauvé, et le pays ne se vendra pas à perpétuité. La première de ces déclarations énonce un principe qui a résisté,

comme un rocher, au milieu d'un océan d'interprétations diverses, tandis que la seconde déclare un fait que bien des nations incirconcises ont en vain cherché à ignorer.

Le lecteur remarquera, sans doute, la manière particulière dont notre chapitre s'ouvre. « Et l'Éternel parla à Moïse, sur *la montagne de Sinaï* ». La plupart des communications, contenues dans le livre du Lévitique, sont caractérisées par le fait qu'elles émanaient « de la tente d'assignation ». Cela s'explique aisément. Ces communications avaient un rapport spécial au service, à la communion et au culte des sacrificateurs, ou à l'état moral du peuple, et, pour cette raison, elles se faisaient tout naturellement de la « tente d'assignation », ce grand centre de tout ce qui appartenait, en quelque façon, au service sacerdotal. Ici, cependant, la communication se fait d'un lieu tout à fait différent. « Et l'Éternel parla à Moïse, *sur la montagne de Sinaï* ». Or, nous savons que, dans l'Écriture, chaque expression a un sens spécial et propre, et nous sommes autorisés à attendre, de la « montagne de Sinaï », un genre de communication différent de celui qui nous arrive de la « tente d'assignation ». Et en effet, le chapitre auquel nous sommes parvenus traite des droits de l'Éternel, comme Seigneur de toute la terre. Ce n'est plus le culte et la communion d'une maison sacerdotale, ou le règlement intérieur de la nation, mais les droits de Dieu en gouvernement, le droit qu'Il a de donner, à un certain peuple, une certaine portion de la terre, qu'ils doivent occuper comme tenanciers. En un mot, ce n'est pas l'Éternel dans la « tente » — lieu de culte ; mais l'Éternel sur la « montagne de Sinaï » — siège du *gouvernement*.

« Et l'Éternel parla à Moïse, sur la montagne de Sinaï, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, le pays célébrera un sabbat à l'Éternel. Pendant six ans tu sèmeras ton champ, et pendant six ans tu tailleras ta vigne, et tu en recueilleras le rapport ; et la septième année, il y aura un sabbat de repos pour le pays, un sabbat consacré à l'Éternel : tu ne sèmeras pas ton champ, et tu ne tailleras pas ta vigne. Tu ne moissonneras pas ce qui vient de soi-même de ta moisson précédente, et tu ne vendangeras pas les grappes de ta vigne non taillée : ce sera une année de repos pour le pays. Et le sabbat du pays vous servira de nourriture, à toi, et à ton serviteur, et à ta servante, et à ton homme à gages et à ton hôte qui séjournent chez toi, et au bétail et aux animaux qui seront dans ton pays : tout son rapport servira de nourriture » (v. 1-7).

Nous avons donc ici le trait caractéristique de la terre de l'Éternel. Il voulait qu'elle jouît d'une année sabbatique, et dans cette année il devait y avoir une preuve de la riche profusion dont Il bénirait ceux qui étaient Ses tenanciers. Heureux et privilégiés vassaux ! Quel honneur de dépendre immédiatement de l'Éternel ! Pas de loyer ! Pas d'impôts ! Pas de taxes ! On pouvait dire à bon droit : « Bienheureux le peuple pour qui il en est ainsi ! Bienheureux le peuple qui a l'Éternel pour son Dieu ! » [Ps. 144, 15]. Nous savons, hélas ! que les Israélites faillirent en ne prenant pas une entière possession de ce pays fortuné, dont l'Éternel leur avait fait présent. Il le leur avait donné *tout entier*. Il le leur avait donné *pour toujours*. Ils n'en prirent qu'une *partie*, et cela *pour un temps*. Toutefois, il est toujours là ; la propriété est là, quoique les tenanciers en soient rejetés pour le moment. « Le pays ne se vendra pas à *perpétuité*, car le pays est à moi ; car vous, vous êtes chez moi comme des étrangers et comme des hôtes ». Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que Canaan appartient tout spécialement à l'Éternel, et qu'Il veut que les tribus d'Israël l'occupent pour Lui ? Il est vrai que toute « la terre est au Seigneur » [Ex. 19, 5], mais c'est une tout autre chose. Il est évident qu'Il Lui a plu, dans Ses conseils insondables, de prendre une possession spéciale du pays de Canaan, et de soumettre ce pays à un traitement particulier, de le séparer de tous les autres pays en l'appelant sien, et de le distinguer par des jugements, des ordonnances et des fêtes solennelles périodiques, dont la seule contemplation éclaire l'intelligence et touche le cœur. Où lisons-nous qu'il y ait, sur toute la surface du globe, un pays qui jouisse d'une année de repos continu — d'une année de la plus riche abondance ? Le rationaliste demandera : « Comment se peuvent faire ces choses ? ». Le sceptique doutera qu'elles soient possibles, mais la foi reçoit une réponse satisfaisante de la

bouche même de l'Éternel : « Et si vous dites : Que mangerons-nous la septième année ; voici, nous ne semons pas, et nous ne recueillons pas nos produits ? Je commanderai que ma bénédiction soit sur vous en la sixième année, et elle donnera le produit de trois ans. Et vous sèmerez la huitième année et vous mangerez du vieux produit, jusqu'à la neuvième année ; jusqu'à ce que son produit soit venu, vous mangerez le vieux » (v. 20-22). L'homme naturel pouvait dire : « Que ferons-nous pour *nos semailles* ? ». La réponse de Dieu était : « Je commanderai que *ma bénédiction* soit sur vous ». La « bénédiction » de Dieu vaut mille fois mieux que les « semailles » de l'homme (Prov. 10, 22). Il ne voulait pas les laisser souffrir de la faim dans Son année sabbatique. Ils devaient se nourrir des fruits de Sa bénédiction, pendant qu'ils célébraient Son année de repos — année qui représentait le sabbat éternel qui reste pour le peuple de Dieu.

« Et tu compteras sept sabbats d'années, sept fois sept ans ; et les jours de ces sept sabbats d'années te feront quarante-neuf ans. Et, au septième mois, le dixième jour du mois, tu feras passer le son bruyant de la trompette ; le jour des propitiations, vous ferez passer la trompette par tout votre pays » (v. 8, 9). Il est particulièrement intéressant d'observer de combien de manières diverses le repos millénaire était figuré sous l'économie judaïque. Chaque septième année était une année sabbatique, et au bout de sept fois sept ans, il y avait un jubilé. Chacune de ces solennités et toutes ces solennités typiques présentaient à l'œil de la foi la perspective bénie d'un temps où le travail et la peine cesseraient, où « la sueur du front » [Gen. 3, 19] ne serait plus nécessaire pour satisfaire aux besoins de la faim ; mais où une terre millénaire, enrichie par les abondantes ondées de la grâce divine, et fertilisée par les brillants rayons du soleil de justice, verserait son abondance dans les greniers et les cuves du peuple de Dieu. Heureux temps ! Heureux peuple ! Qu'il est doux d'être assurés que ces choses ne sont pas des peintures de fantaisie, ou des jeux de l'imagination, mais des vérités réelles de la révélation divine, desquelles doit jouir la foi, qui est « l'assurance des choses qu'on espère, et la conviction de celles qu'on ne voit pas » [Héb. 11, 1].

De toutes les solennités juives, le jubilé semble avoir été la plus émouvante et la plus réjouissante. Elle était en connexion immédiate avec le grand jour des propitiations. C'est quand le sang de la victime avait été répandu que le son d'affranchissement de la trompette du jubilé se faisait entendre sur les collines et dans les vallées du pays de Canaan. Ce son si désiré était destiné à réveiller la nation au centre même de son être moral, à remuer l'âme jusqu'en ses plus secrètes profondeurs, et à faire couler une brillante rivière de joie divine et ineffable au long et au large du pays. « Le jour des propitiations, vous ferez passer la trompette par *tout* votre pays ». Pas un coin ne devait rester sans être visité par le joyeux son. L'aspect du jubilé était aussi vaste que l'aspect de la propitiation, sur laquelle le jubilé était basé.

« Et vous sanctifierez l'année de l'an cinquantième, et vous publierez la liberté dans le pays à tous ses habitants : ce sera pour vous un jubilé ; vous retournerez chacun dans sa possession, et vous retournerez chacun à sa famille. Cette année de l'an cinquantième sera pour vous un jubilé : vous ne sèmerez pas, et vous ne moissonnerez pas ce qui vient de soi-même, et vous ne vendangerez pas la vigne non taillée ; car c'est le Jubilé : il vous sera saint ; vous mangerez en l'y prenant ce que le champ rapportera. En cette année du Jubilé, vous retournerez chacun dans sa possession » (v. 10-13). Toutes les classes et toutes les conditions du peuple pouvaient sentir la sainte et bienfaisante influence de cette noble institution. L'exilé retournait dans son pays ; le captif était délivré ; le débiteur était libéré ; chaque famille ouvrait son sein pour y recevoir de nouveau des membres longtemps éloignés ; chaque héritage ou possession retrouvait son propriétaire exilé. Au son de la trompette, signal bienvenu et attendu, le captif s'échappait ; l'esclave jetait loin de lui ses chaînes ; le meurtrier involontaire retournait chez lui ; les pauvres et ceux qui s'étaient ruinés rentraient en possession des héritages qu'ils avaient perdus. Aussitôt que le son trois fois bien accueilli de la trompette s'était fait entendre, le flot

puissant des bénédictions s'élevait majestueusement et faisait retentir ses ondulations réjouissantes jusque dans les lieux les plus reculés du pays favorisé de l'Éternel.

« Et si vous vendez quelque chose à votre prochain, ou si vous achetez de la main de votre prochain, que nul ne fasse tort à son frère. Tu achèteras de ton prochain d'après le nombre des années depuis le Jubilé ; il te vendra d'après le nombre des années de rapport. À proportion que le nombre des années sera grand, tu augmenteras le prix ; et à proportion que le nombre des années sera petit, tu diminueras le prix, car c'est le nombre des récoltes qu'il te vend. Et nul de vous ne fera tort à son prochain, et tu craindras ton Dieu, car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu » (v. 14-17). L'année du jubilé rappelait à l'acheteur et au vendeur que le pays appartenait à l'Éternel et ne devait pas être vendu. On pouvait en vendre « les récoltes », mais c'était tout ; — l'Éternel ne voulait céder le pays à qui que ce fût. Il est important de bien se graver cette pensée dans l'esprit. Si le pays de Canaan ne doit pas être vendu — si l'Éternel déclare qu'il Lui appartient à toujours, alors pour qui le veut-Il ? Quels doivent être Ses tenanciers ? Ceux à qui Il le donna par une alliance éternelle, pour le posséder aussi longtemps que la lune durera — savoir d'âge en âge.

Il n'y a pas, sur toute la terre, au jugement de Dieu, un lieu semblable au pays de Canaan. C'est là que l'Éternel établit Son trône et Son sanctuaire ; c'est là que Ses sacrificateurs officiaient continuellement devant Lui ; c'est là que la voix de Ses prophètes se fit entendre, annonçant la ruine actuelle, la restauration et la gloire futures. C'est là que Jean le baptiseur commença, continua et termina sa carrière de précurseur du Messie ; c'est là que le Sauveur naquit d'une femme ; là qu'Il fut baptisé ; là qu'Il prêcha et enseigna ; là qu'Il travailla et mourut ; c'est de là qu'Il monta triomphant à la droite de Dieu ; c'est là que le Saint Esprit descendit en puissance le jour de la Pentecôte ; c'est de là que l'évangile se répandit jusqu'aux extrémités de la terre ; c'est là que le Seigneur de gloire descendra bientôt et que « ses pieds se tiendront... sur la montagne des Oliviers » [Zach. 14, 4] ; c'est là que Son trône sera rétabli et Son culte restauré. En un mot, Ses yeux et Son cœur sont toujours là [1 Rois 9, 3] ; la poussière de Jérusalem est précieuse pour Lui ; c'est le centre de toutes Ses pensées et de toutes Ses opérations, relativement à cette terre, et c'est Son intention d'en faire quelque chose d'une excellence éternelle, la joie de milliers de générations.

Je le répète, il est donc extrêmement important de bien saisir ces intéressantes vérités, concernant le pays de Canaan ; l'Éternel a dit de ce pays : « *Il est à moi* ». Qui le Lui prendra ? Où est le roi ou l'empereur, où est la puissance humaine ou diabolique qui pourra arracher « ce pays agréable » de la puissante étreinte de l'Éternel ? Il est vrai qu'il a été une source de débats, une pomme de discorde pour toutes les nations. Il a été, et il sera encore le théâtre et le centre de guerres cruelles et de carnages. Mais, bien au-dessus du bruit des batailles et des querelles des nations, ces paroles se font entendre, avec une clarté et une puissance divines, à l'oreille de la foi : « *Ce pays est à moi* ». L'Éternel ne peut renoncer à ce pays, ni à ces « douze tribus », par le moyen desquelles Il doit en hériter à jamais. Que mon lecteur pense à cela ; qu'il y réfléchisse sérieusement. Qu'il se garde de toute idée d'indifférence et de toute interprétation vague à ce sujet. Dieu n'a pas rejeté Son peuple ni le pays qu'Il a juré de leur donner en possession perpétuelle. « Les douze pains » du chapitre 24 du Lévitique témoignent de la vérité de cette première assertion ; et « le jubilé » de Lévitique 25 témoigne de la vérité de la seconde. Le mémorial des « douze tribus d'Israël » est toujours devant le Seigneur, et le moment approche rapidement où la trompette du jubilé retentira sur les montagnes de la Palestine. Alors, en réalité, le captif jettera loin de lui les chaînes ignominieuses qu'il a portées si longtemps. Alors l'exilé retournera dans cet heureux pays, dont il a été banni si longtemps. Alors toute dette sera annulée, tout fardeau enlevé et toute larme essuyée. « Car ainsi dit l'Éternel : Voici, j'étends sur elle (Jérusalem) la paix comme une rivière, et la gloire des nations comme un torrent qui se déborde ; et vous téterez, vous serez portés sur les bras et caressés sur les genoux. Comme quelqu'un que sa mère console, ainsi moi, je vous consolerais ; et vous serez consolés

dans Jérusalem. Et vous le verrez, et votre cœur se réjouira, et vos os fleuriront comme l'herbe verte ; et la main de l'Éternel sera connue en ses serviteurs, et il verse sa colère sur ses ennemis. Car voici, l'Éternel viendra en feu, et ses chars, comme un tourbillon, pour rendre sa colère avec fureur, et son tancement avec des flammes de feu. Car l'Éternel entrera en jugement avec toute chair, par le feu, et par son épée ; et les tués de l'Éternel seront en grand nombre... Et moi,... leurs actes et leurs pensées sont devant moi. Le temps est venu de rassembler toutes les nations et les langues ; et elles viendront et verront ma gloire. Et je mettrai au milieu d'eux un signe ; et j'enverrai les réchappés d'entre eux vers les nations : à Tarsis, à Pul, et à Lud, qui bandent l'arc ; à Tubal et à Javan, aux îles lointaines, qui n'ont pas entendu parler de moi et n'ont pas vu ma gloire ; et ils raconteront ma gloire parmi les nations. Et ils amèneront tous vos frères, d'entre toutes les nations, en offrande à l'Éternel, sur des chevaux, et sur des chars, et dans des voitures couvertes, et sur des mulets, et sur des dromadaires, à ma montagne sainte, à Jérusalem, dit l'Éternel, comme les fils d'Israël apportent l'offrande dans un vase pur à la maison de l'Éternel. Et j'en prendrai aussi d'entre eux pour sacrificateurs, pour Lévites, dit l'Éternel. Car, comme les nouveaux cieux et la nouvelle terre que je fais, subsisteront devant moi, dit l'Éternel, ainsi subsisteront votre semence et votre nom. Et il arrivera que, de nouvelle lune à nouvelle lune, et de sabbat en sabbat, toute chair viendra pour se prosterner devant moi, dit l'Éternel » (És. 66, 12-23).

Et maintenant, considérons un instant l'effet pratique du jubilé — son influence sur les transactions d'homme à homme. « Et si vous vendez quelque chose à votre prochain, ou si vous achetez de la main de votre prochain, que nul ne fasse tort à son frère. Tu achèteras de ton prochain d'après le nombre des années depuis le Jubilé ; il te vendra d'après le nombre des années de rapport ». L'échelle des prix devait être réglée par le jubilé. Si ce glorieux événement était près, le prix était bas ; s'il était éloigné, le prix était élevé. Tous les contrats humains quant aux terres étaient annulés dès l'instant que la trompette du jubilé se faisait entendre, car la terre était à l'Éternel, et le jubilé remettait tout dans sa condition première.

Ceci nous enseigne une belle leçon. Si nos cœurs entretiennent l'espérance constante du retour du Seigneur, nous mettrons peu de prix à toutes les choses terrestres. Il est moralement impossible que nous puissions être dans l'attitude de l'attente du Fils venant du ciel, et que nous ne soyons pas détachés de ce monde. « Que votre douceur soit connue de tous les hommes ; le Seigneur est proche » (Phil. 4). On peut adopter « la doctrine du millénium », comme on dit, ou la doctrine de « la seconde venue », et n'en être pas moins un homme du monde ; mais celui qui vit dans l'attente habituelle de l'apparition de Christ doit être séparé de ce qui sera jugé et détruit quand Il viendra. Il n'est pas ici question de la brièveté et de l'incertitude de la vie humaine, ce qui est tout à fait vrai ; ni du caractère transitoire et peu satisfaisant des choses d'ici-bas, ce qui est également vrai. Il s'agit de quelque chose de bien plus puissant et d'une plus grande influence que tout cela, c'est : « *Le Seigneur est proche* ». Puissent nos cœurs être touchés, et notre conduite influencée en toutes choses, par cette vérité précieuse et sanctifiante !

Chapitre 26

Ce chapitre ne demande que peu d'explications. Il renferme un récit solennel et touchant des bénédictions attachées à l'obéissance, d'un côté, et des conséquences terribles de la désobéissance, de l'autre. Si Israël eût marché dans l'obéissance, il aurait été invincible. « Et je donnerai la paix dans le pays ; et vous dormirez sans que personne vous épouvante ; et je ferai disparaître du pays les bêtes mauvaises, et l'épée ne passera pas par votre pays. Et vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous par l'épée. Et cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent d'entre vous en poursuivront dix mille, et vos ennemis tomberont devant vous par l'épée. Et je me tournerai vers vous, et je vous ferai fructifier, et je vous multiplierai, et je mettrai à effet mon

alliance avec vous. Et vous mangerez de vieilles provisions, et vous sortirez le vieux de devant le nouveau. Et je mettrai mon tabernacle au milieu de vous, et mon âme ne vous aura pas en horreur ; et je marcherai au milieu de vous ; et je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, afin que vous ne fussiez pas leurs esclaves : j'ai brisé les liens de votre joug, et je vous ai fait marcher la tête levée » (v. 6-13).

La présence de Dieu aurait toujours été leur écu et leur bouclier. Aucune arme forgée contre eux n'aurait prospéré. Mais la présence divine ne pouvait être le partage que d'un peuple obéissant ; l'Éternel ne pouvait sanctionner par Sa présence la désobéissance et la méchanceté. Les nations idolâtres, tout autour, pouvaient se fier à leur valeur et à leurs ressources militaires. Israël ne pouvait se reposer que sur le bras de l'Éternel, et ce bras ne pouvait jamais s'étendre pour protéger l'impiété et la rébellion. Leur force était de marcher avec Dieu dans un esprit de dépendance et d'obéissance. Tant qu'ils marchaient de la sorte, il y avait autour d'eux une muraille de feu pour les garantir contre tout ennemi et tout danger.

Mais, hélas ! Israël manqua à tous égards. Malgré la peinture solennelle et effrayante mise devant leurs yeux, dans les versets 14 à 33 de ce chapitre, ils abandonnèrent l'Éternel, et servirent d'autres dieux, et ainsi ils amenèrent sur eux-mêmes les terribles jugements dont ils avaient été menacés ici, et dont la seule lecture suffit pour faire frissonner. Ils sont encore, à l'heure qu'il est, sous le poids de ces jugements. Dispersés et pillés, consumés et exilés, ils sont les monuments de l'inflexible justice et vérité de l'Éternel. Ils donnent évidemment, à toutes les nations de la terre, une grave leçon sur le sujet du gouvernement moral de Dieu — leçon que ces nations feraient bien d'étudier attentivement, leçon que nos cœurs mêmes devraient aussi approfondir.

Nous sommes extrêmement sujets à confondre deux choses qui sont clairement distinguées dans la Parole, savoir, le *gouvernement* de Dieu et la *grâce* de Dieu. Cette confusion conduit à de fâcheux résultats. Elle affaiblit en nous le sentiment de la majesté et de la solennité du gouvernement, ainsi que celui de la pureté, de la plénitude et de l'élévation de la grâce. Il est vrai que, dans Son gouvernement, Dieu se réserve le droit souverain d'agir en patience, en longanimité et en miséricorde ; mais l'exercice de ces attributs, en connexion avec Son trône de gouvernement, ne doit jamais être confondu avec les actes, sans conditions, de la grâce pure et absolue.

Le chapitre devant nous est comme un rapport sur le gouvernement divin, et cependant nous y trouvons des clauses comme celle-ci : « Et ils confesseront leur iniquité et l'iniquité de leurs pères, selon leurs infidélités par lesquelles ils ont été infidèles envers moi, et aussi comment ils ont marché en opposition avec moi, en sorte que moi aussi, j'ai marché en opposition avec eux, et que je les ai amenés dans le pays de leurs ennemis. Si alors leur cœur incirconcis s'humilie et qu'alors ils acceptent la punition de leur iniquité, je me souviendrai de mon alliance avec Jacob, et aussi de mon alliance avec Isaac, et je me souviendrai aussi de mon alliance avec Abraham, et je me souviendrai de la terre : la terre aura été abandonnée par eux, et elle aura joui de ses sabbats, dans sa désolation, eux n'y étant plus ; et ils accepteront la punition de leur iniquité, parce que..., oui, parce qu'ils ont méprisé mes ordonnances, et que leurs âmes ont eu en horreur mes statuts. Même alors, quand ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les mépriserai pas et je ne les aurai pas en horreur pour en finir avec eux, pour rompre mon alliance avec eux ; car moi, je suis l'Éternel, leur Dieu ; et je me souviendrai en leur faveur de l'alliance faite avec leurs ancêtres, lesquels j'ai fait sortir du pays d'Égypte, sous les yeux des nations, pour être leur Dieu. Moi, je suis l'Éternel » (v. 40-45).

Nous voyons ici Dieu en gouvernement, répondant, dans Sa patiente miséricorde, aux premiers et plus faibles soupirs d'un cœur brisé et repentant. L'histoire des juges et des rois présente maints exemples de l'exercice de cet attribut béni du gouvernement divin. Mainte et mainte fois, l'âme de l'Éternel fut affligée à

cause d'Israël (Jug. 10, 16), et Il leur envoya libérateur après libérateur, jusqu'à ce qu'à la fin il ne restât plus d'espoir, et que l'honneur de Son trône exigeât leur expulsion du pays qu'ils étaient totalement indignes d'occuper.

Tout ceci regarde le *gouvernement*. Mais bientôt Israël sera mis en possession du pays de Canaan, en vertu de la grâce immuable et ineffable — grâce exercée en justice divine, par le sang de la croix. Ce ne sera pas par des œuvres de loi, ni par les institutions d'une économie passagère, mais par cette grâce qui règne « par la justice... par Jésus Christ notre Seigneur » [Rom. 5, 21]. C'est pourquoi ils ne seront plus jamais chassés de leurs possessions. Aucun ennemi ne les troublera plus. Ils jouiront d'un repos parfait derrière le bouclier de la faveur de l'Éternel. Leur possession du pays sera selon l'éternelle stabilité de la grâce divine, et l'efficace du sang de l'alliance éternelle. Ils seront sauvés « par l'Éternel d'un salut éternel » (És. 45, 17).

Puisse l'Esprit de Dieu nous amener à une intelligence plus vaste de la vérité divine, et nous douer d'une plus grande capacité de juger les choses qui diffèrent, et de bien exposer (*litt.* découper droit) la parole de la vérité (2 Tim. 2, 15) !

Chapitre 27

Cette dernière portion de notre livre traite du « vœu », ou de l'acte volontaire, par lequel une personne se consacrait elle-même, ou ce qui lui appartenait, à l'Éternel. « Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle aux fils d'Israël, et dis-leur : Si quelqu'un a mis à part quoi que ce soit par un vœu, les personnes seront à l'Éternel, selon ton estimation. Et ton estimation... sera... selon le sicle du sanctuaire ».

Or, dans le cas d'une personne, vouant elle-même, ou sa bête, ou sa maison, ou son champ à l'Éternel, c'était évidemment une question de capacité ou de valeur ; c'est pourquoi il y avait une certaine échelle d'estimation, selon l'âge. Moïse, comme représentant des droits de Dieu, était appelé à estimer, dans chaque cas, selon la règle du sanctuaire. Si un homme entreprend de faire un vœu, il faut qu'il soit éprouvé par la mesure de la justice ; et, en outre, dans tous les cas, nous devons faire la différence entre la *capacité* et le droit. En Exode 30, 15, nous lisons, touchant l'argent de la propitiation : « Le riche n'augmentera pas, et le pauvre ne diminuera pas le demi-sicle, lorsque vous donnerez l'offrande de l'Éternel pour faire propitiation pour vos âmes ». Quand il s'agissait de propitiation, tous étaient au même niveau. Il en doit toujours être ainsi. Nobles et roturiers, riches et pauvres, savants et ignorants, vieux et jeunes, tous ont un titre commun. « Il n'y a point de différence » [Rom. 3, 22]. Tous subsistent également sur le principe de la valeur infinie du sang de Christ. Il peut y avoir une immense différence quant à la capacité — quant au titre il n'y en a aucune. Il peut y avoir une immense différence quant aux expériences — quant au titre il n'y en a aucune. Il peut y avoir une immense différence quant à la connaissance, quant aux dons et aux fruits — quant au titre il n'y en a aucune. Le rejeton et le grand arbre, l'enfant et le père, le converti d'hier et le croyant affermi sont tous sur le même terrain. « Le riche n'augmentera pas, et le pauvre ne diminuera pas ». On ne pouvait donner rien de plus, on ne pouvait recevoir rien de moins. Nous avons « une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus » [Héb. 10, 19]. Voilà notre titre pour entrer. Une fois entrés, notre capacité de rendre culte dépendra de notre énergie spirituelle. Christ est notre titre. Le Saint Esprit est notre capacité : Le *moi* n'a rien à faire, ni avec l'un, ni avec l'autre. Quelle grâce ! Nous entrons par le sang de Jésus ; nous jouissons, par le Saint Esprit, de ce que nous trouvons là. Le sang de Jésus ouvre la porte ; le Saint Esprit nous conduit dans la maison. Le sang de Jésus ouvre l'écrin ; le Saint Esprit en déploie le précieux contenu. Le sang de Jésus nous donne l'écrin ; le Saint Esprit nous rend capables d'en apprécier les rares et précieux joyaux.

Mais, en Lévitique 27, il est uniquement question de moyens, de capacité ou de valeur. Moïse avait une certaine mesure, qu'il ne pouvait pas abaisser. Il avait une certaine règle, de laquelle il ne pouvait pas s'écarter. Si quelqu'un pouvait y atteindre, c'était bien : sinon, il devait prendre sa place en conséquence.

Que fallait-il donc faire, relativement à la personne qui ne pouvait pas atteindre à la hauteur des droits exprimés par le représentant de la justice divine ? Écoutez la consolante réponse : « Et s'il est *plus pauvre* que ton estimation, on le fera se tenir devant *le sacrificateur*, et le sacrificateur en fera l'estimation : le sacrificateur en fera l'estimation à raison de *ce que peut atteindre* la main de celui qui a fait le vœu » (v. 8). En d'autres termes, si c'est une question d'efforts de la part de l'homme pour satisfaire aux exigences de la *justice*, alors il faut qu'il y satisfasse. Mais, d'un autre côté, si un homme se sent totalement incapable de satisfaire à ces exigences, il ne lui reste qu'à recourir à la *grâce*, qui le recevra tel qu'il est. Moïse est le représentant des droits de la justice divine. Le sacrificateur est le dispensateur des ressources de la grâce divine. L'homme pauvre, qui était incapable de se tenir devant Moïse, tombait dans les bras du sacrificateur. Et il en est toujours ainsi. Si nous ne pouvons pas « *bêcher* la terre », nous pouvons « *mendier* » [Luc 16, 3] ; et, du moment que nous prenons la place de mendiants, il ne s'agit plus de ce que nous sommes capables de *gagner*, mais de ce que Dieu veut bien *donner*. La grâce couronnera l'œuvre de Christ, pendant toute l'éternité. Qu'on est heureux d'être les débiteurs de la grâce ! Qu'on est heureux de recevoir, quand Dieu est glorifié en donnant ! Quand il s'agit de l'homme, il vaut infiniment mieux bêcher la terre que mendier ; mais quand il s'agit de Dieu, c'est justement le contraire.

J'ajouterai encore cette idée, c'est que, selon moi, ce chapitre tout entier se rapporte, d'une manière toute spéciale, à la nation d'Israël. Il est intimement lié aux deux chapitres précédents. Les Israélites avaient fait « un vœu » au pied de la montagne d'Horeb, mais ils furent tout à fait incapables de répondre aux exigences de la loi — ils étaient beaucoup « plus pauvres que l'estimation de Moïse ». Mais, béni soit Dieu, ils participeront aux riches provisions de la grâce divine. Ayant appris leur totale incapacité de « bêcher la terre », ils n'auront pas « honte de mendier » ; et alors ils feront l'expérience de l'immense bonheur qu'il y a à avoir affaire avec la grâce souveraine de l'Éternel, laquelle s'étend, comme une chaîne d'or, « d'éternité en éternité ». Il est bon d'être pauvre, quand la connaissance de notre pauvreté ne sert qu'à développer à nos regards les richesses inépuisables de la grâce divine. Cette grâce ne laisse jamais personne s'en aller à vide. Elle ne dit jamais à quelqu'un qu'il est trop pauvre. Elle peut répondre aux plus grands besoins de l'homme, et non seulement cela, mais elle est glorifiée en y répondant. Cela est vrai pour tout pécheur individuellement, et cela est vrai relativement à Israël qui, ayant été estimé par le législateur, a été trouvé « plus pauvre » que son estimation. La grâce est la grande et unique ressource de tous. C'est la base de notre salut, la base d'une vie de piété pratique, et la base de ces espérances impérissables qui nous encouragent au milieu des épreuves et des luttes de ce monde de péché. Puissions-nous nourrir un sentiment plus profond de la grâce et un désir plus ardent de la gloire !

Nous terminerons ici nos méditations sur ce livre si important et si précieux. Si Dieu se sert des pages qui précèdent, pour éveiller chez quelque lecteur de l'intérêt pour cette portion de l'Écriture, de tout temps trop négligée par l'Église, elles n'auront point été écrites en vain.

1. ↑ Il peut être utile d'informer ici le lecteur que le mot hébreu rendu par « *brûler* » dans l'ordonnance de l'holocauste, est entièrement différent de celui qui est employé pour « brûler » dans l'ordonnance du sacrifice pour le péché. Ce sujet étant d'un intérêt particulier, je citerai quelques-uns des passages dans lesquels ce mot se trouve. Le mot hébreu employé, quand il s'agit de l'holocauste, signifie « encens » ou « brûler de l'encens » et se trouve dans les passages suivants, avec l'une ou l'autre de ces significations : Lévitique 6, 15 : « ... on le fera *fumer* ou « *brûler* » tout entier à

l'Éternel ». — Deutéronome 33, 10 : « Ils mettront l'encens sous tes narines, et l'holocauste sur ton autel ». — Exode 30, 1 : « tu feras un autel pour faire *fumer l'encens* ». — Psaume 66, 15 : « avec *l'encens* des béliers ». — Jérémie 44, 21 : « ces *encensements* que vous avez *faits* dans les villes de Juda ». — Cantique des cantiques 3, 6 : « parfumée de myrrhe et *d'encens* ». On pourrait multiplier les passages : mais ceux que nous venons de citer suffiront pour faire comprendre quel est l'emploi du mot dont nous parlons, dans l'ordonnance de l'holocauste.

Le mot hébreu, rendu par « brûler », en rapport avec l'offrande pour le péché, signifie brûler, en général, et se trouve dans les passages suivants : Genèse 11, 3 : « Faisons des briques, et *cuisons-les* au feu ». — Lévitique 10, 16 : « Et Moïse chercha diligemment le bouc du sacrifice pour *le péché*; mais voici, il avait été *brûlé* ». — 2 Chroniques 16, 14 : « et on en *brûla* pour lui en très grande abondance ». C'est de ce verbe que dérive le mot de « séraphins », littéralement : « les brûlants » (És. 6) ; le même mot désigne aussi les « serpents brûlants » (Nomb. 21).

Ainsi, non seulement l'offrande pour le péché était *brûlée* dans un lieu différent de l'holocauste ; mais le Saint Esprit emploie encore un tout autre mot pour exprimer l'acte par lequel elle était consumée. Cette distinction n'est pas indifférente ; et je crois que la sagesse du Saint Esprit est aussi manifeste dans l'emploi qu'elle fait des deux mots, dont nous parlons, qu'en tout autre point où elle fait ressortir la différence qui existe entre les deux offrandes. Le lecteur spirituel attachera aussi à cette distinction la valeur qui lui appartient.

2. ↑ « Mais, quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi » (Gal. 4, 4). C'est un passage des plus importants, attendu qu'il présente notre Seigneur comme Fils de Dieu et Fils de l'homme : « Dieu a envoyé *son Fils, né de femme* ». Précieux témoignage !

3. ↑ Il importe de comprendre que, dans ce beau passage, la volonté de Dieu amène l'âme et la met en relation avec Christ : c'est ce que Ses frères selon la chair ne connaissaient pas, du moins alors ; ils ne venaient à Lui que par des motifs purement naturels. Il était vrai, relativement à Ses frères, tout comme relativement à tout autre, que « si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu » [Jean 3, 3]. Le seul fait d'être la mère de Jésus ne l'aurait pas sauvée. Il lui fallait une foi personnelle en Christ, aussi bien qu'à tout autre membre de la famille déchue d'Adam. Elle devait, en naissant de nouveau, passer de la vieille création dans la nouvelle. C'est en conservant les paroles de Christ dans son cœur, que cette bienheureuse femme fut sauvée. Sans doute, elle fut honorée d'une grande « faveur de Dieu », en étant choisie comme un vase pour cet office salutaire ; mais, ensuite, comme une pécheresse perdue, elle dut « se réjouir en Dieu, son Sauveur » [Luc 1, 47], de même que toute autre âme. Elle est sur le même terrain, lavée dans le même sang, revêtue de la même justice, et elle chantera le même cantique de délivrance que tous les autres rachetés du Seigneur.

Ce simple fait donnera plus de force et de clarté à une considération que nous avons déjà exprimée, savoir que l'incarnation ne consistait pas, pour Christ, à prendre notre nature, en union avec Lui-même. Cette vérité vaut la peine d'être sérieusement pesée ; elle ressort pleinement de 2 Corinthiens 5, 14 à 17 : « Car l'amour du Christ nous étreint, en ce que nous avons jugé ceci, que si un est mort pour tous, tous donc sont morts, et qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui pour eux est mort et a été ressuscité. En sorte que nous, désormais, nous ne connaissons personne selon la chair ; et, *si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi*. En sorte que si quelqu'un est *en Christ*, c'est une nouvelle création : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles ».

4. ↑ La « poitrine » et l'« épaule » sont les emblèmes de l'amour et de la puissance — de la force et de l'affection.

5. ↑ Il y a beaucoup de force et de beauté dans le verset 31 : « La poitrine sera pour Aaron et pour ses fils ». Tous les vrais croyants ont le privilège de pouvoir se nourrir des affections de Christ — de l'amour immuable de ce cœur qui bat pour eux d'un amour inaltérable et éternel.

6. ↑ Le lecteur se rappellera que le sujet traité ici laisse entièrement intacte l'importante et pratique vérité, enseignée en Jean 14, 21 à 23, savoir l'amour particulier du Père pour un enfant obéissant, et la communion toute spéciale d'un tel enfant avec le Père et le Fils. Puisse cette vérité être gravée dans tous nos cœurs par le Saint Esprit.

7. ↑ Le cas de Simon le magicien, Actes 8, peut présenter quelque difficulté au lecteur. Mais il est clair qu'un homme qui était « dans un fiel d'amertume et dans un lien d'iniquité » ne pouvait être offert comme modèle aux enfants de Dieu. Son cas n'a rien à faire avec la doctrine de 1 Jean 1, 9. Il n'était pas dans les rapports d'enfant et, par conséquent, il n'était pas un des objets de l'intercession de Christ. J'ajouterai encore que le sujet de la prière du Seigneur n'est nullement impliqué dans ce qui est dit plus haut. Je désire rester dans les limites du passage qui nous occupe. Nous

devons éviter de poser des règles de fer. Une âme peut crier à Dieu en tout temps pour demander ce dont elle a besoin. Il est toujours prêt à entendre et à exaucer.

8. ↑ La version anglaise rend par « sacrifice de paix », ce que nos versions françaises appellent « sacrifice de prospérités ». (Trad.)

9. ↑ Il y a cette différence entre l'offrande pour « un chef » et celle pour « quelqu'un du peuple du pays », que, dans la première, c'était « un *mâle* sans défaut » ; dans la seconde, « une *femelle* sans défaut ». Le péché d'un des chefs devait nécessairement exercer une plus grande influence que celui d'une personne du commun ; c'est pourquoi il fallait une plus puissante application de la valeur du sang. Au chapitre 5 verset 13, nous trouvons des cas qui n'exigeaient qu'une application inférieure encore de l'offrande pour le péché — des cas de jurements ou d'attouchements d'une chose souillée — pour lesquels « la dixième partie d'un épha de fleur de farine » était admise comme offrande pour le péché (voyez chap. 5, 11-13). Quel contraste entre l'expiation offerte par le jeune bouc d'un des principaux et la poignée de farine d'un pauvre homme ! Et cependant, dans celle-ci, tout aussi bien que dans l'autre, il est dit : « Il lui sera pardonné ».

Le lecteur observera que le chapitre 5, 1 à 13, fait partie du chapitre 4. Tous deux sont renfermés sous le même titre et présentent la doctrine du sacrifice pour le péché dans toutes ses applications, depuis le jeune bouc jusqu'à la poignée de farine. Chaque classe d'offrande est annoncée par ces mots : « Et l'Éternel parla à Moïse ». Ainsi, par exemple, les offrandes de bonne odeur (chap. 1 à 3) ont pour introduction ces mots : « Et l'Éternel appela Moïse ». Ces paroles ne sont pas répétées jusqu'au chapitre 4, 1, où elles introduisent les sacrifices pour le péché. Nous les retrouvons au chapitre 5, 14, où elles servent d'introduction aux offrandes pour les crimes et les péchés par erreur « dans les choses saintes de l'Éternel » ; et encore au chapitre 5, 20, où elles introduisent les offrandes pour les délits commis envers le prochain.

Cette classification est d'une admirable simplicité, et elle aidera le lecteur à comprendre les diverses classes d'offrandes. Quant aux différents degrés de chaque classe, que ce soit « un jeune taureau », « une chèvre », « un agneau », « un oiseau » ou « une poignée de farine », ils semblent être autant d'applications variées de la même grande vérité.

10. ↑ Je désire tout particulièrement qu'on se souvienne que ce qui est exposé dans le texte, c'est simplement l'expiation. Le lecteur chrétien sait parfaitement, je n'en doute pas, que la possession de la « nature divine » est essentielle à la communion avec Dieu. J'ai besoin non seulement d'un *droit* pour m'approcher de Dieu, mais encore d'une *nature* qui puisse jouir de Lui. L'âme qui croit au nom du Fils unique de Dieu a l'un et l'autre (voir Jean 1, 12, 13 ; 3, 36 ; 5, 24 ; 20, 31 ; 1 Jean 5, 11-13).

11. ↑ Quelques personnes trouveront peut-être quelque difficulté, en ce que l'expression « bon gré » se rapporte à l'adorateur et non au sacrifice ; mais cela ne peut nullement affecter la doctrine exposée dans le texte et qui est fondée sur le fait qu'un mot spécial, employé dans l'offrande pour l'holocauste, est omis dans le sacrifice pour le péché. Le contraste subsiste, soit que nous appliquions ce mot à celui qui offrait, soit que nous l'appliquions à l'offrande.

12. ↑ Ce qui est dit ici ne regarde que les sacrifices pour le péché, dont le sang était porté dans le lieu saint. Il y avait d'autres offrandes pour le péché, dont Aaron et ses *fil*s mangeaient (voyez Lévi. 6, 19, 22 ; Nomb. 18, 9, 10).

13. ↑ Nous avons un bien bel exemple de la divine exactitude des Écritures en 2 Corinthiens 5, 21 : « Il l'a *fait* péché pour nous (*hamartien epoiësen*), afin que nous devinssions (*ginometha*) justice de Dieu en lui ».

14. ↑ L'épître aux Éphésiens donne la vue la plus élevée de la place de l'Église en haut, et cela non seulement quant au droit, mais aussi quant à la manière. Le droit est assurément le sang ; mais la manière est ainsi exprimée : « Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de son grand amour dont il nous a aimés, alors même que nous étions morts dans nos fautes, nous a vivifiés ensemble avec le Christ (vous êtes sauvés par la grâce), et nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le Christ Jésus » (Éph. 2, 4-6).

15. ↑ Un beau principe est renfermé dans l'expression « envers l'Éternel ». Quoique l'affaire en question fût un tort fait au prochain, cependant l'Éternel le regardait comme une offense contre Lui-même. Tout doit être considéré en rapport avec l'Éternel. Peu importe qui cela concerne directement, l'Éternel doit avoir la première place. Ainsi, lorsque la conscience de David fut percée par la flèche de la conviction à l'égard de ce qu'il avait fait à Urie, il s'écria : « J'ai péché *contre l'Éternel* » (2 Sam. 12, 13). Ce principe n'affaiblit en rien les droits de l'homme offensé.

16. ↑ En comparant Matthieu 5, 23 et 24 avec Matthieu 18, 21 et 22, nous apprenons de quelle manière remarquable les torts et les injustices devaient se régler entre deux frères. L'offenseur est renvoyé de l'autel afin qu'il aille s'arranger avec l'offensé ; car il ne peut y avoir de communion avec le Père, tant que mon frère « a quelque chose contre moi ». Puis remarquez de quelle belle manière l'offensé est enseigné à recevoir l'offenseur : « Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi, et lui pardonnerai-je ? Sera-ce jusqu'à sept fois ? Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois ; mais *jusqu'à soixante-dix fois sept fois* ». Tel est le mode divin de régler toutes les questions entre des frères. « Vous supportant l'un l'autre et vous pardonnant les uns aux autres, si l'un a un sujet de plainte contre un autre ; comme aussi le Christ vous a pardonné, vous aussi faites de même » (Col. 3, 13).

17. ↑ Le Nouveau Testament distingue très exactement entre le temple proprement dit (*naos*), la maison même, divisée en lieu saint, où les sacrificateurs entraient tous les jours pour faire le service (Luc 1, 9), et lieu très saint, où le seul souverain sacrificateur entrait une fois par an, au jour des *expiations* (Héb. 9, 7) — et l'ensemble des cours et des bâtiments consacrés, autour du temple (*hieron* — Matt. 21, 23 ; Act. 3, 1, 2, 3 ; etc.). En tenant compte de cette différence, comme toutes les traductions auraient dû le faire, on voit que le Seigneur Jésus n'est, en effet, jamais entré dans la maison même (*naos*), parce qu'Il n'était pas sacrificateur selon la loi. (Trad.)

18. ↑ La comparaison de l'épître aux Éphésiens avec la première épître de Pierre donnera au lecteur une instruction précieuse, relativement au double aspect de la position du croyant. La première le montre comme assis dans les cieux ; la seconde comme un pèlerin souffrant sur la terre.

19. ↑ ça et là, en plusieurs endroits.

20. ↑ Je ne puis m'empêcher de voir une allusion au même fait et aux mêmes vérités dans Hébreux 12, 28 et 29 : « ... Retenons la grâce par laquelle nous *servions Dieu* d'une manière qui lui soit agréable, avec révérence et avec crainte. Car aussi *notre Dieu est un feu consumant* ». Notre service et notre culte ne peuvent être agréables à Dieu, ils ne peuvent témoigner de notre respect pour Lui et de notre soumission à Ses pensées, qu'autant que nous retenons *la grâce*, c'est-à-dire l'amour de Dieu, manifesté par le don de Son Fils et versé dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné [Rom. 5, 5]. Tout service et tout culte, en dehors de la grâce, doivent avoir affaire avec Dieu, *notre Dieu*, qui est alors un *feu consumant*, non plus pour détruire les adorateurs (si ce n'est que, parfois, Ses jugements vont aussi jusqu'à la destruction du corps, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde [1 Cor. 11, 32]), mais pour consumer ou détruire tout ce qui, dans ce service, et dans ce culte, n'est pas selon la grâce (voir 1 Cor. 3, 11-15). (Trad.)

21. ↑ Craignant que quelque lecteur n'éprouve de la difficulté relativement aux âmes de Nadab et d'Abihu, je dirai qu'une question de cette nature ne devrait jamais être élevée. Dans des cas comme ceux de Nadab et d'Abihu (Lév. 10) ; de Coré et de sa compagnie (Nomb. 16) ; de tout le peuple, dont les corps tombèrent au désert, à l'exception de Josué et de Caleb (Nomb. 14 et Héb. 3) ; de Acan et de sa famille (Jos. 7) ; d'Ananias et de Sapphira (Act. 5) ; de ceux qui furent jugés pour des abus commis à la table du Seigneur (1 Cor. 11) ; dans tous les cas semblables, la question du salut de l'âme n'est jamais soulevée. Nous sommes simplement appelés à y voir les actes solennels de Dieu, dans Son gouvernement au milieu de Son peuple. Cela soulage l'esprit de toute difficulté. L'Éternel habitait, jadis, entre les chérubins sur l'arche, pour juger Son peuple à tous égards ; et le Saint Esprit habite maintenant dans l'Église, afin de diriger et de gouverner tout, conformément à la perfection de Sa présence. Il était si réellement et si personnellement présent, que c'était à Lui que mentaient Ananias et Sapphira, et que c'était Lui qui exécutait le jugement sur eux. C'était une manifestation de Ses actes en gouvernement, aussi positive et aussi immédiate que celles que nous avons dans l'affaire de Nadab et d'Abihu, de Acan ou de tout autre.

C'est une grande vérité, qu'il faut bien saisir. Dieu est non seulement *pour* Ses serviteurs, mais avec eux et *en* eux. On doit compter sur Lui, pour toutes choses, grandes ou petites. Il est présent pour consoler et pour soulager. Il est là pour châtier et pour juger. Il est là pour répondre aux besoins de chaque moment. Il suffit à tout. Que la foi compte sur Lui : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Matt. 18, 20). Et assurément, là où Il est, nous avons tout ce qu'il nous faut.

22. ↑ Quelques-uns pensent que, vu la place qu'occupe ici cette direction sur le vin, Nadab et Abihu étaient peut-être sous l'influence de la boisson, lorsqu'ils offrirent le « feu étranger ». Quoi qu'il en soit, nous devons être reconnaissants de trouver ici un principe précieux à l'égard de notre conduite comme sacrificateurs spirituels. Nous devons nous abstenir de tout ce qui produirait sur notre homme spirituel le même effet que le vin produit sur l'homme physique.

Il est à peine besoin de dire que le chrétien devrait être des plus vigilants quant à l'usage qu'il fait du vin ou des boissons fortes. On tremble en voyant un chrétien être l'esclave d'une habitude, quelle que puisse être cette habitude. Cela prouve qu'il ne mortifie et n'asservit pas son corps, et il est en grand danger d'être « réprouvé » (1 Cor. 9, 27).

23. ↑ Quelques-uns penseront peut-être que le passage de Lévitique 10, 9 permet *occasionnellement*, l'usage des choses qui tendent à exciter l'esprit naturel, parce qu'il est dit : « Vous ne boirez point de vin ni de boisson forte... *quand* vous entrerez dans la tente d'assignation ». À ceci nous répondrons que le sanctuaire n'est pas un lieu que le chrétien doit visiter *occasionnellement*, mais un lieu dans lequel il doit *habituellement* servir et adorer. C'est la sphère dans laquelle il doit « vivre, se mouvoir et avoir son être ». Plus nous vivons en la présence de Dieu, et moins nous pouvons souffrir d'en être éloignés ; et aucun de ceux qui connaissent le bonheur d'y être ne se permettra légèrement quoi que ce soit qui l'en priverait. Il n'y a pas sur toute la terre un seul objet qui, au jugement d'un cœur spirituel, puisse équivaloir à une heure de communion avec Dieu.

24. ↑ On devrait toujours pouvoir appliquer spirituellement au chrétien ce vers d'un poète qui a dit de l'oiseau :
« Et même quand il marche, on sent qu'il a des ailes ». (Trad.)

25. ↑ Comparez, quant à Israël et au temple de l'Éternel, avec Lévit. 14, 43-45 ; 1 Rois 9, 6-9 ; Jér. 26, 18 ; 52, 13 ; Lam. 4, 1 et Matt. 24, 2 ; — et quant à l'Église comme maison : 1 Cor. 3, 16, 17 ; 2 Tim. 2, 20, 21 ; Apoc. 3, 14-16, etc. (Trad.)

26. ↑ On peut bien dire « dicter », quand il s'agit du Lévitique, puisque, d'un bout à l'autre, sauf un ou deux chapitres historiques (9 à 10, 7), nous lisons ces mots avant chaque subdivision : « L'Éternel parla à Moïse, en disant » : ce qui en fait la portion la plus directement inspirée de Dieu, de toutes les Écritures. (Trad.)

27. ↑ Il ne s'agit pas ici des « péchés du monde entier », comme plusieurs versions le disent à tort. La doctrine enseignée est simplement ceci : dans la première partie du verset, Christ est présenté comme la propitiation pour les *péchés* de Son peuple ; mais dans la seconde, il n'est pas question de *péchés* ou de *personnes*, mais du *péché* et du *monde* en général. Au fait, le verset entier présente Christ comme l'antitype des deux boucs, comme Celui qui a porté les péchés de Son peuple, et aussi comme Celui qui a parfaitement glorifié Dieu relativement au péché en général, et a trouvé un moyen pour agir en grâce envers le monde entier, et pour la délivrance et la bénédiction finales de toute la création.

28. ↑ Ou : « les jours se sont approchés, et l'accomplissement de chaque vision » (Éz. 12, 23). (Trad.)

29. ↑ Les versets 16 et 17 demandent une attention spéciale : « Tu n'iras point çà et là médissant parmi ton peuple ». C'est une recommandation qui convient aux enfants de Dieu de tous les temps. Un médissant fait un mal incalculable. On a dit, avec raison, qu'il fait tort à trois personnes — à lui-même, à celui qui écoute et à celui dont il dit du mal. C'est ce qu'il fait d'une manière directe ; et, quant aux conséquences indirectes, qui pourra les énumérer ? Gardons-nous soigneusement de cet affreux péché. Ne laissons jamais une médisance s'échapper de nos lèvres, et ne nous arrêtons jamais pour écouter un médissant. Puissions-nous toujours savoir repousser avec un visage sévère la langue qui médit en secret, comme le vent du nord enfante les averses (Prov. 25, 23).

Au verset 17, nous voyons ce qui doit prendre la place de la médisance : « Tu ne manqueras pas à reprendre ton prochain, et tu ne porteras pas de péché à cause de lui ». Au lieu de dire du mal de mon prochain à un autre, je suis appelé à aller à lui directement et à le reprendre, s'il y a lieu. C'est la méthode divine. La méthode de Satan est d'aller médissant.

30. ↑ Voir ci-dessus la [note](#) au bas de la page 87. (Trad.)